

ANNEE 1953

DECEMBRE

CONJONCTION

No. 48

CAHIER DU CENT-CINQUANTAIRE

I
AUTOUR DU CENT-CINQUANTAIRE

Gaston Monnerville
Charles Braibant
Simon Lando

II
LE CADRE PHYSIQUE ET HUMAIN

Jacques Butterlin
Paul Moral
Dr. J. Price-Mars
O. Mennesson-Rigaud
Roland Devauges

III
DE SAINT-DOMINGUE A HAITI

J. Le Ber et G. Debien
Dr. Clément Lanier
Gilbert Chinard
Kurt Fisher

IV
HAITI ET LA LANGUE FRANÇAISE

Auguste Viatte
Gabriel Imbert

POEMES

Roussan Camille — Gérard Daumec — Camille Julien
Max Pinchinat — Steeve Morven

SILHOUETTE

André Marie, par Rémy Roure

COURRIER DE FRANCE

Qu'est-ce que le rhumatisme (Dr. Stanislas de Seze)

LETTRES, SCIENCES ET ARTS EN HAITI

Les fiançailles de Zouzoune (Franck Claude)
Livres et revues

CHRONIQUE

INSTITUT FRANÇAIS D'HAITI
PORT-AU-PRINCE

ANNEE 1953

DECEMBRE

CONJONCTION

No. 48

CAHIER DU CENT-CINQUANTENAIRE

I
AUTOUR DU CENT-CINQUANTENAIRE

Gaston Monnerville
Charles Braibant
Simon Lando

II
LE CADRE PHYSIQUE ET HUMAIN

Jacques Butterlin
Paul Moral
Dr. J. Price-Mars
O. Mennesson-Rigaud
Roland Devauges

III
DE SAINT-DOMINGUE A HAITI

J. Le Ber et G. Debien
Dr. Clément Lanier
Gilbert Chinard
Kurt Fisher

IV
HAITI ET LA LANGUE FRANÇAISE

Auguste Viatte
Gabriel Imbert

POEMES

Roussan Camille — Gérard Daumec — Camille Julien
Max Pinchinat — Steeve Morven

SILHOUETTE

André Marie, par Rémy Roure

COURRIER DE FRANCE

Qu'est-ce que le rhumatisme (Dr. Stanislas de Seze)

LETTRES, SCIENCES ET ARTS EN HAITI

Les fiançailles de Zouzoune (Franck Claude)
Livres et revues

CHRONIQUE

INSTITUT FRANÇAIS D'HAITI

PORT-AU-PRINCE

CONJONCTION

Est le Bulletin de l'Institut Français d'Haïti.

SES BUTS

Diffuser les idées fondamentales qui caractérisent la pensée française vivante.

Resserrer les liens traditionnels unissant Haïti et la France.

Apporter une collaboration effective à l'épanouissement de la culture haïtienne.

Rendre compte non seulement des activités de l'Institut Français mais encore de l'activité intellectuelle d'Haïti.

« CONJONCTION » n'est pas une revue de propagande. Elle ne vise à aucune action politique ou confessionnelle. Elle sollicite la collaboration des auteurs haïtiens et étrangers.

SON MOT D'ORDRE

Tout faire pour que les hommes différents par leur hérédité, le milieu géographique et social qui les a modelés, par les disciplines intellectuelles qui ont formé leur pensée, puissent se connaître, se comprendre, et soient mis en mesure d'apporter leur contribution originale à l'élaboration d'une véritable conscience humaine.



Son Excellence le Général de Division

PAUL EUGENE MAGLOIRE

PRESIDENT D'HAÏTI

Message de S. E. Maucclair Léphirin

14 décembre 1953

J'applaudis sans réserve à l'initiative de la revue « Conjonction » de consacrer un numéro spécial à la célébration du 150e anniversaire de l'Indépendance d'Haïti.

Mes compliments les plus chaleureux vont à l'Institut Français qui continue à marquer l'Année du Cent Cinquantenaire de ses heureuses démarches, toutes, en parfaite harmonie avec l'esprit des Fêtes de la Reconnaissance Nationale.

L'Exposition des « Documents Historiques », les diverses manifestations culturelles organisées en toute spontanéité par cette Institution apportent un témoignage combien vivant de sa participation à la commémoration de cette Date.

Haïti et la France qu'une commune vocation convie à la défense de la Liberté se trouvent, une fois encore, unies dans la même pensée grâce aux louables efforts de l'Institut Français et de son Directeur à qui je prends plaisir à renouveler, avec mes vives félicitations, l'assurance de ma considération distinguée.

SOMMAIRE

I. — AUTOUR DU CENT-CINQUANTENAIRE

- Gaston Monnerville — *Cent cinquantième anniversaire de la mort de Toussaint Louverture.* 9
- Charles Braibant — *A propos du cent-cinquantenaire...* 11
- Simon Lando — *Toussaint Louverture, compagnon éternel.....* 13

II. — LE CADRE PHYSIQUE ET HUMAIN

- Jacques Butterlin — *Que connaissons-nous du support physique de l'économie haïtienne* 16
- Paul Moral — *Problèmes géographiques du monde antillais.....* 30
- Dr. J. Price-Mars — *Antoine Innocent, ethnographe.....* 37
- O. Mennesson-Rigaud — *Une vieille coutume haïtienne.....* 46
- Roland Devauges — *L'évolution de la toponymie dans la partie ancienne de Port-au-Prince.....* 50

III. — DE SAINT-DOMINGUE A HAITI

- J. Le Ber et G. Debien — *La propagande et le recrutement pour les colonies d'Amérique au XVIIe siècle.....* 60
- Dr. Clément Lanier — *La lumière française aux Iles alizées.....* 90
- Gilbert Chinard — *L'expérience haïtienne de Victor Jacquemont.....* 107
- Kurt Fisher — *L'histoire d'Haïti vue à travers les monnaies et les pièces de musée..* 124

IV. — HAITI ET LA LANGUE FRANÇAISE

- Auguste Viatte — *La littérature militante en Haïti au lendemain de l'Indépendance.....* 131
- Gabriel Imbert — *L'activité du théâtre en Haïti (1953).....* 136

SOMMAIRE (suite)

POEMES

Roussan Camille	— <i>Heures inachevées</i>	139
Gérard Daumec	— <i>Marie-Madeleine</i>	140
Camille Julien	— <i>Identité</i>	142
Max Pinchinat	— <i>La lune</i>	143
	<i>Le désespoir</i>	144
Steeve Morven	— <i>Figure de cire</i>	144
	<i>Bois aux belles</i>	145
	<i>Litanie</i>	145

SILHOUETTE

	<i>André Marie, par Rémy Roure</i>	147
--	--	-----

COURRIER DE FRANCE

	<i>Quest-ce que le rhumatisme, par le Dr. Stanislas de Sceze</i>	149
--	--	-----

LETTRES, SCIENCES ET ARTS EN HAITI

	<i>Les fiançailles de Zouzoune, par Franck Claude</i>	153
	<i>Livres et revues</i>	157

CHRONIQUE	167
------------------------	-----



I. AROUND THE CENT-FIFTIETH ANNIVERSARY

CENT FIFTIETH ANNIVERSARY OF THE DEATH OF TOUSSAINT LOUVERTURE

par Gaston MONNERVILLE

« Conjonction » a le plaisir d'offrir à ses lecteurs le texte du message envoyé par M. Gaston Monnerville, Président du Conseil de la République à l'Université française de New York à l'occasion du Cent-cinquantième anniversaire de la mort de Toussaint Louverture célébré l'année dernière. La commémoration de l'indépendance d'Haïti redonne à ces lignes leur actualité.

Quelque soit le Régime qui les ait commises, la France sait reconnaître ses fautes. C'est pourquoi elle garde le souvenir teinté de remords du Général Toussaint Louverture qu'elle laissa mourir entre les murs d'un fort, triste, froid, juché sur une crête du Jura.

Malgré des erreurs, Toussaint Louverture fut, pour son époque, le stupéfiant témoignage que le génie n'est pas raciste. Sa personnalité si riche et si diverse aida ses congénères sur le chemin dur et souvent décevant qui les conduisit à la liberté.

Quel destin que le sien ! et comme on comprend qu'il ait inspiré un de nos plus grands poètes du XIXème siècle ! Il travaille comme esclave sur une plantation jusqu'à 50 ans, et il savait à peine lire et écrire ; puis, en dix ans, il se révèle comme un chef militaire prestigieux, un homme d'Etat aux idées larges et audacieuses. Pendant quatre années, il dirige les destinées de St-Domingue avec un tel succès que Napoléon lui-même confesse, dans le Mémorial de Sainte-Hélène : « Ce fut une très grande faute d'avoir voulu soumettre cette île par la force. Il aurait fallu se contenter de la gouverner par l'intermédiaire de Toussaint ».

En présidant aux premiers balbutiements de la liberté dans son île natale, Toussaint Louverture donna pour la première fois à ses compatriotes le sentiment de la Patrie, ce que Lamartine a parfaitement résumé : « Cet homme fut une Nation ».

Je félicite l'Université française de New-York d'avoir eu l'idée de cette commémoration qui revêt la valeur symbolique

d'un geste d'une haute portée internationale, associant à la République d'Haïti, sentinelle vigilante de la culture française dans le Nouveau Monde, la République Française et la Grande République des Etats-Unis d'Amérique.

La France n'oublie pas non plus cette date du 27 avril, — il y a 105 ans, — où le décret supprimant l'esclavage dans tous les territoires d'Outre-mer fut publié par le grand Victor Schoelcher, l'infatigable défenseur de la Liberté et de l'Egalité des races, et le principal biographe de Toussaint Louverture.

Les Etats-Unis ont célébré l'an passé le Centenaire de la publication de la Case de l'Oncle Tom par Mme Beecher-Stowe à qui il y a juste cent ans, en février 1853, l'avocat haïtien Saint-Rémy dédiait à Paris la première édition des Mémoires de Toussaint Louverture, comme « un hommage que je crois devoir vous rendre en ma qualité de membre de la race opprimée, dont vous avez si glorieusement et si heureusement entrepris de défendre la cause ».

Ainsi, dans un même hommage, se trouvent associés Toussaint Louverture, Victor Schoelcher et Harriett Beecher-Stowe. C'est qu'ils étaient animés par la même foi en l'éminente dignité de la personne humaine et par la même volonté d'assurer à tous les hommes, quelle que soit leur origine, la jouissance de ce bien, le plus précieux de tous : la Liberté !

A PROPOS DU CENT-CINQUANTENAIRE

par Charles BRAIBANT

« CONJONCTION » est heureuse de publier ici le texte de la préface que M. Charles BRAIBANT, Directeur des Archives de France a bien voulu écrire pour le Catalogue de l'Exposition consacrée à l'Indépendance d'Haïti qui a eu lieu à l'Institut Français à l'occasion du Cent-Cinquantenaire de cet événement historique.

Lorsque M. LANDO, le si actif Directeur de l'Institut Français d'Haïti, m'a demandé le concours de la Direction des Archives de France pour une exposition destinée à commémorer le 150ème anniversaire de l'Indépendance d'Haïti je n'ai pas hésité à accepter.

J'étais heureux de contribuer à cette manifestation à la fois en tant que Français et en tant que « citoyen du genre humain ».

En tant que Français je connais la haute valeur d'Haïti comme boulevard de notre langue et de notre culture dans l'hémisphère occidental. Haïti n'est-il pas l'un des deux pays du monde où le français soit la seule langue officielle ? Lorsque M. le Président Vincent AURIOL se rendit aux Etats-Unis, en 1951, n'est-ce pas M. Jacques LEGER, Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures de la République d'Haïti, qui prit la parole pour le saluer au nom de l'assemblée des Ministres des Affaires Etrangères des Républiques américaines ? Dans toutes les réunions panaméricaines, les représentants d'Haïti ne sont-ils pas les plus vaillants champions de l'emploi de la langue française ?

Ce combat que mènent les hommes d'Etat et les intellectuels haïtiens, dans une région capitale du monde actuel, pour la défense et l'illustration de la langue française, nous le soutenons nous autres, archivistes français, dans le domaine de notre spécialité ; et nous n'hésitons pas à dire que les uns et les autres y remportent le même succès.

En Haïti la langue française n'a jamais été plus vivante qu'aujourd'hui ; sur ce terrain des archives, qui prend de plus en plus d'étendue et d'importance, ne serait-ce qu'en raison de l'augmentation du volume de la documentation secrétée par les administrations publiques et privées, un savant allemand déclarait

récemment qu'une victoire française venait d'être remportée.

Nous considérons donc comme des camarades de lutte les écrivains et savants haïtiens qui comprennent que la culture française donne à leur pays son originalité dans un immense continent partagé entre deux autres grandes langues de civilisation.

Parmi les précieux documents originaux que je vais confier à M. le Directeur LANDO, et qu'il a bien voulu accepter de convoier, il est d'admirables plans des principales villes haïtiennes qui rappelleront la grandeur de l'œuvre réalisée à Saint-Domingue par l'ancienne monarchie française. Cette île si féconde a été en effet, à la fin du règne de Louis XV et sous Louis XVI, la plus belle colonie du monde. De telle sorte que l'on pourrait dire sans paradoxe que c'est à l'époque où l'on croit généralement que la France a été privée de l'empire d'outre-mer créé sous l'ancien régime, qu'elle a été la première puissance coloniale. Il m'a paru d'autant plus intéressant de produire les documents dont il s'agit qu'ils sont encore, pour la plupart, tout à fait inconnus, les grandes séries de plans des Archives nationales, dont je fais établir en ce moment le catalogue, étant bien loin d'avoir été explorés par les historiens autant qu'ils le mériteraient.

A côté de ces monuments d'une grande œuvre française, certains documents qui seront exposés à Haïti, rappelleront des souvenirs douloureux. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de les cacher, bien au contraire. Ils ne peuvent qu'encourager les hommes de tous les pays du monde qui désirent la concorde internationale. Il fut un temps où Haïtiens et Français étaient animés les uns envers les autres d'une haine farouche. Aujourd'hui il n'est guère de peuples qui vivent dans une communauté aussi profonde de culture, d'esprit et de cœur. Aucun fait ne démontre aussi clairement tout ce que les prétendues haines raciales ou nationales ont de fictif et de cruellement stupide. C'est dans ce sens, que, à mon avis, l'exposition qui va commémorer le 150ème anniversaire de la création de la République haïtienne peut contribuer, non seulement à inspirer le respect d'un peuple libre, mais à favoriser l'esprit de paix dans le monde.

TOUSSAINT LOUVERTURE, COMPAGNON ETERNEL

par Simon LANDO

Monsieur le Président de la République,

Vous voir pénétrer dans cette Maison que vous avez hautement contribué à édifier est chaque fois sujet de joie et de fierté. Aujourd'hui, notre émotion est à son comble. A trois jours d'intervalle du 150ème anniversaire de la Proclamation de l'Indépendance haïtienne, vous nous faites l'insigne honneur de procéder à l'inauguration de notre Exposition Toussaint Louverture.

Lorsque, après avoir coupé le ruban bicolore qui en barre (symboliquement) l'accès, vous contemplez nos vitrines et panneaux, tout remplis de témoignages émouvants d'un passé glorieux et parfois douloureux, nous retiendrons respectueusement notre souffle et nous saluerons en silence la grande mémoire des Fondateurs de votre Patrie.

Messieurs les Secrétaires d'Etat,

Monsieur l'Ambassadeur de France, Excellences, Messieurs,

Il y a 150 ans et plus, des dépêches, des rapports, des mémoires, des lettres signés Toussaint Louverture, ou André Rigaud, Sonthonax ou Leclerc gagnaient la France à bord des vaisseaux de guerre ou des bâtiments marchands qui souvent avaient bravé les croisières de l'ennemi. N'est-il pas bouleversant de retrouver, sachant qu'elles ont retraversé l'océan, quelques-unes de ces pièces sur ce sol lointain qui les a vu naître ? N'est-il pas, d'autre part, exaltant de les devoir à l'amitié et à la science des archivistes et bibliothécaires de France et d'y reconnaître l'hommage qu'ils ont désiré rendre à la nation sœur haïtienne ? Jamais, me semble-t-il, notre Institut ne fut plus à la hauteur de sa vocation d'intermédiaire qu'en cette circonstance. C'est pourquoi, je pense, cette exposition a obtenu sans peine, outre l'aide du Ministère français des Affaires Etrangères, la protection, le soutien, le haut patronage de S. E. M. Mauclair Zéphirin, Secrétaire d'Etat à la Présidence de la République et aux Cultes, président du Comité du Cent cinquantaire ainsi que de S. E. M. Pierre Liautaud, Secrétaire d'Etat aux Relations Extérieures et à l'Education Nationale ; à

l'un et à l'autre je suis heureux de pouvoir dire publiquement ma gratitude.

Messieurs les Membres du Comité du Centcinquantième,

L'Exposition que vous allez parcourir, nous l'aurions voulue plus complète, plus vaste. Elle ne saurait, en effet, l'être trop, à considérer la gloire du Précurseur de votre nation et l'admiration pieuse que vous lui vouez. Cependant, telle qu'elle s'offrirait à vos yeux, elle vous fournira, je l'espère, assez d'occasions nouvelles de célébrer cet homme qui « est une nation ». Les reliques et les documents que nous avons rassemblés font ressortir dans une belle clarté son génie exceptionnel, l'unité de sa pensée, la fermeté de son caractère, l'habileté de sa politique, son dévouement inlassable à la cause de la liberté, enfin sa dignité dans le martyre.

De la France, cet ancien esclave, ce sublime autodidacte, ne connut d'abord qu'un régime strictement colonial avec son économie basée sur la traite et l'exploitation du « bois d'ébène ». De toute son âme, il le rejette. Assez vite, toutefois, notre Première République, destructrice des privilèges, émancipatrice des opprimés de toute condition et de toute race, institutrice des peuples, le ramène à nous. Sur cette terre de Saint-Domingue, il en devient le champion. Toussaint la défend envers et contre tous avec une loyauté inattaquable. Sous les plis du drapeau tricolore, il se couvre de gloire. La République reconnaissante fait de lui le Commandant en chef de la Colonie, le nomme Général de division, puis Gouverneur. L'île, appauvrie et affaiblie par les luttes intestines, est unifiée grâce à sa volonté de fer et rendue à sa prospérité. La servitude semble à jamais abolie ; l'avenir, plein de promesse. Hélas, le régime consulaire, remettant en cause les acquisitions les plus nobles de la Révolution, rétablit l'esclavage. Alors Toussaint s'insurge à nouveau, repoussant toute compromission.

Ainsi donc, sorti de la plus humble condition, il surgit soudain, déjà à l'âge mûr, au plein jour de l'histoire, tirant des ressources étonnantes, inouïes, de son propre fonds : intelligence miraculeuse et conscience aiguë de sa vocation. Il fait de sa vie et de son exemple, de son courage et de son héroïsme, une des plus belles épopées écrites par l'humanité dans son ascension vers la liberté.

Il a conçu, certes, et appelé à la vie la nation haïtienne. Il l'a pétrie de son sang. Il a, de plus et surtout, jeté les fondements moraux de son existence. Lui qui a prophétisé :

« Insensiblement les lumières de l'éducation s'étendront sur

notre sol régénéré. L'homme jadis courbé sous un joug aussi odieux qu'avilissant s'élèvera sur les ailes de la liberté au rang que lui a marqué la nature ». (1)

Lui qui a dit de la Constitution qu'il a proclamée qu'elle doit « assurer à chaque individu la jouissance de ses droits » et qu'« elle exige de chaque citoyen la pratique des vertus comme elle appelle aussi dans nos climats le règne des bonnes mœurs et de la religion divine de Jésus Christ »⁽²⁾.

Des Français — dont beaucoup de futurs Haïtiens — après l'avoir comblé d'honneurs et de flatteries — lui ont été sauvagement cruels. Maintenant, la France le revendique et le glorifie. Quant à Haïti, elle sort tout entière de son esprit.

En vérité, la grandeur de Toussaint Louverture plane au-dessus de nos deux nations. Sa lutte et son martyre l'élèvent aux yeux du monde entier au degré suprême et le placent dans les « temples sereins » où siègent, selon le mot de Romain Rolland, « nos compagnons éternels » : ceux de tous les hommes.

(1) Dépêche au ministre de la Marine et des Colonies ; Gonaïves, le 29 mai 1797.

(2) Discours du 7 juillet 1801 au Cap-Haïtien.

II. LE CADRE PHYSIQUE ET HUMAIN

QUE CONNAISSONS-NOUS DU SUPPORT PHYSIQUE DE L'ECONOMIE HAITIENNE ?

par Jacques BUTTERLIN

Il n'est pas inutile de faire le point des connaissances acquises dans un domaine déterminé à certains moments bien choisis. On peut ainsi mesurer le chemin parcouru, et acquérir une vision claire de la tâche qui reste à accomplir ainsi que des moyens qu'il y a lieu de mettre en œuvre pour y parvenir. Le Centcinquantième anniversaire de l'indépendance de la République d'Haïti est évidemment une date toute indiquée pour dresser un bilan général de l'état et des progrès de l'économie haïtienne et c'est ce qui n'a pas manqué d'être fait. Mais n'est-il pas également utile de nous demander où nous en sommes aujourd'hui de la connaissance du support physique de cette économie, en vue de déterminer ses capacités de production ?

Nous allons tenter de présenter cet examen critique en suivant l'évolution des études dans ce domaine. Nous ne retiendrons que les noms de ceux dont les travaux semblent avoir fait faire des progrès sensibles à nos connaissances et nous devons nous excuser par avance de passer sous silence des apports qui, pour être modestes, n'en ont pas moins fourni leur pierre à l'édifice. Pour limiter cet exposé nous n'envisagerons que les formes du relief, le sous-sol et le sol qui en dérive. Mais aucune étude sérieuse dans ces divers domaines n'est possible sans une bonne carte topographique. C'est pourquoi nous commencerons par nous demander où en est la cartographie d'Haïti. Une excellente étude du lieutenant *Raymond Oriol* sur ce sujet vient d'être publiée. Nous serons donc très brefs, et nous renverrons ceux qui désirent des renseignements plus détaillés à son ouvrage. Lorsque l'on examine les cartes de l'époque coloniale qui sont actuellement exposées à l'Institut français, on ne peut manquer d'être frappé par la qualité de leur tracé, si l'on tient compte de l'instrumentation réduite dont disposaient ceux qui les ont dressées.

De 1804, année de la proclamation de l'Indépendance d'Haïti à 1919, la cartographie haïtienne a progressé surtout grâce aux travaux de *Gentil Tippenhauer*, alors ingénieur puis ingénieur en chef du Département des Travaux Publics et aux relevés des côtes et des régions côtières réalisés par l'Office hydrographique

de la Marine des Etats-Unis. On a beaucoup discuté sur la valeur des cartes topographiques dressées par *G. Tippenhauer*. A notre avis, elles représentent une magnifique réalisation si l'on veut bien se souvenir que leur auteur ne disposait que d'un goniomètre, d'un baromètre, d'une boussole... et du pas de son cheval, pour effectuer ses mesures. Elles témoignent d'un sens remarquable de la topographie et jusqu'à ces dernières années, elles restaient les meilleures des cartes régionales haïtiennes.

A partir de 1919 nous entrons dans une nouvelle phase qui n'est pas encore actuellement à son terme. C'est celle du relevé topographique terrestre, effectué selon des méthodes scientifiques rigoureuses dont l'ensemble constitue la triangulation. Sans entrer ici dans des détails techniques, nous dirons qu'elle consiste en l'établissement de polygones, en particulier de triangles, dont les sommets sont facilement repérables sur le terrain (crêtes, clochers d'églises, etc...). Leur position est déterminée avec précision au moyen de relevés astronomiques et terrestres. On distingue des réseaux de différents ordres, celui du premier correspondant à ses polygones de grande dimension et celui d'un numéro quelconque reliant des points plus rapprochés que le précédent. On « accroche » ensuite, en quelque sorte, la topographie à ces mailles de plus en plus serrées. Une commission de la « United States Geological Survey and Triangulation » a entrepris le travail en Haïti, en 1919 pendant l'occupation américaine et l'a cessé en 1924. Il a été repris en 1932 par le Service des Etudes et Levés topographiques de la Direction Générale des Travaux Publics qui l'a poursuivi jusqu'en 1938, date à laquelle les études ont été à nouveau abandonnées, faute de crédits. Les relevés avaient été exécutés pendant cette période sous le contrôle des Ingénieurs *François Georges*, directeur du Service, *Georges Cauvin* et *Paul Pereira*, ses adjoints, assistés d'un certain nombre d'observateurs.

Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, une impulsion nouvelle a été donnée aux recherches géodésiques. A la suite d'un accord intervenu entre les Gouvernements haïtien et américain, le service cartographique de l'armée des Etats-Unis a commencé le relevé topographique à l'aide des photographies aériennes, tandis que les services géodésiques des deux pays reprenaient en commun, en 1946, les travaux de triangulation. L'armée d'Haïti était intéressée à ce nouveau projet et aux ingénieurs *Amilcar Cauvin* et *François St.-Pierre* étaient adjoints de jeunes et brillants officiers, les lieutenants *Fritz Etienne*, actuellement directeur du Service, *Raymond Oriol*, sous-directeur, *Fritz* et *Jean Bouchereau*. Grâce à cette coopération, les recherches ont pro-

gressé rapidement et à l'heure actuelle, l'armée américaine a déjà imprimé une série de cartes topographiques au 1/50.000 en courbes, d'équidistance 20 m., en 4 couleurs et dont l'ensemble couvre environ les 2/3 de la République d'Haïti. Ces plans, s'ils ne sont pas encore parfaits, marquent en tout cas un progrès considérable par rapport à ceux qu'ils ont remplacés. On peut espérer disposer dans quelques années, lorsque la triangulation sera complètement achevée, d'une excellente carte topographique d'Haïti à échelle moyenne.

De son côté, une société privée américaine, la Knappen Tippetts, Abbett and Co. dresse, pour le Gouvernement haïtien, une carte à grande échelle (1/2.000) de la Vallée de l'Artibonite, en vue de la réalisation du cadastre. Elle est actuellement presque achevée.

Parmi les cartes récentes à petite échelle, il faut signaler celle, physique et politique, au 1/200.000, que M. Paul Péréira a publié en 1949. Elle tient compte des données récentes de la triangulation. Bien dessinée, elle est très supérieure à celles qui existaient jusque là. L'auteur a actuellement sous presse une carte géologique au 1/250.000 dessinée sur un fond topographique, qui est, en partie, en courbes de niveau d'équidistance 200 m. Il a été dressé à l'aide des cartes au 1/50.000 de l'armée américaine et des relevés aériens de l'Atlantic Refining Company.

Les études se rapportant à la géographie physique d'Haïti ont donné lieu à de très nombreuses publications : notes de voyage, manuels de géographie, mémoires originaux, etc... Nous ne retiendrons que les principales d'entre elles, fruit d'observations personnelles approfondies de leurs auteurs. Au premier rang de celles-ci, nous devons placer les deux ouvrages de *Moreau de St. Méry* sur Saint-Domingue, mines inépuisables de renseignements, et qui restent, encore aujourd'hui, des documents fondamentaux sur la géographie de l'île. *Descourtilz*, subtil observateur, nous a donné dans le tome 2 de ses « Voyages d'un naturaliste » certaines indications précieuses. *G. Tippenhauer* a parcouru une grande partie du pays et ses notes de voyage, publiées en allemand dans les « Petermanns Mitteilungen », nous offrent une image assez expressive des traits physiques des diverses régions. Il est regrettable qu'elles n'aient pas été traduites en français, ce qui les aurait rendues plus accessibles au public haïtien. Les prêtres, qui sont les grands voyageurs « blancs » des « mornes » de ce pays, acquièrent progressivement une connaissance approfondie de leur paroisse. Malheureusement, très peu d'entre eux nous ont laissé leurs observations par écrit.

C'est ce qui rend encore plus précieuses les notes de ceux qui se sont donné la peine de le faire, comme les Pères *Baltenweck* et *Cabon*.

L'américain *Wendell P. Woodring* et ses collaborateurs ont consacré une partie de leur ouvrage sur la géologie de la République d'Haïti, paru en 1924, à la géomorphologie, envisagée sur une base régionale. Mais, les auteurs américains ont peu pénétré dans l'intérieur des Massifs haïtiens et pour ces parties ils ont dû se contenter d'un simple travail de compilation. C'est pourquoi l'auteur, plus heureux, puisqu'il a parcouru, à cheval ou à pied, le cœur de toutes les chaînes de la République, a cru utile de reprendre la description des principaux traits physiques de ce pays dans son mémoire sur la géologie d'Haïti.

Nous n'essayerons pas, pour le moment, d'indiquer les principaux caractères du relief haïtien, car ils sont trop étroitement liés à ceux de la structure géologique pour qu'il soit souhaitable de les envisager séparément.

Pendant la période coloniale, les études géologiques se sont limitées à la recherche des mines de métaux présentant un intérêt économique, des matériaux de construction et des eaux souterraines. *Moreau de St. Méry*, *Descourtilz*, *Dupuget* et d'autres ont ainsi dressé une première liste des ressources du sous-sol haïtien. Elle a été ensuite considérablement augmentée et précisée par les travaux de *Thomasset*, *G. Tippenhauer*, *Woodring* et ses collaborateurs, de la Commission des métaux stratégiques, envoyée par le « Geological Survey » américain pendant la dernière guerre mondiale, de *Taylor* et *Lemoine* sur les eaux souterraines. Dans l'état actuel de nos connaissances, on peut dire que la plupart des métaux courants sont représentés en Haïti, mais le plus souvent en quantité si minime, que l'exploitation n'en paraît pas rentable, à moins de découvrir des gisements nouveaux plus importants. Font toutefois exception à cette règle les gîtes de minerais d'aluminium, de cuivre, de manganèse et d'or. Les argiles latéritiques qui forment les sols rouges d'Haïti, contiennent, en effet, souvent de l'alumine en proportion importante. Si, en même temps leur teneur en silice est faible et leur tonnage suffisant, elles constituent un minerai d'aluminium présentant un intérêt économique. C'est ce qui se trouve réalisé à Ste. Croix, sur le plateau de Rochelois, au sud-ouest de Miragoâne où la « Reynolds Mining Company » va commencer l'exploitation de 18 à 20 millions de tonnes de minerai, à environ 43% d'alumine. (*Goldich* et *Bergquist*, 1948). Il n'est pas impossible que d'autres gisements intéressants soient découverts dans un avenir

prochain. M. *Max Mangonès* a participé d'une manière très efficace aux recherches effectuées dans ce domaine.

Les mines de cuivre de Grande Rivière du Nord et de Terre Neuve ont été trop mal prospectées jusqu'à présent pour que l'on puisse porter un jugement sur leur valeur économique. Il semble toutefois que les premières, faciles d'accès et fournissant un minerai de teneur élevée, mériteraient des études plus sérieuses.

Les gisements de manganèse les plus importants sont ceux du Morne Macaque, situé au voisinage de la route Gonaïves-Gros Morne, étudiés par une mission du Geological Survey composée de *Goddard, Gardner* et *Burbank* (1947) pendant la dernière guerre mondiale. Les réserves y sont estimées à 35.000 tonnes de minerai, avec une teneur moyenne de 20 à 25% en manganèse, dont 6.000 tonnes à 40%. L'exploitation en a été entreprise puis abandonnée pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la valeur du gîte minier. Un autre a été signalé récemment dans la région de Trouin, mais il est encore trop tôt pour se faire une opinion à son sujet.

Les gisements d'or sont représentés par les placers (ou sables) aurifères des vallées des rivières, en particulier celles des régions frontières du Massif et de la Plaine du Nord. Il semble que leur exploitation à l'aide de moyens mécaniques serait rentable. Mais, là encore, une prospection systématique s'impose.

Par ailleurs, les calcaires d'Haïti, abondants, constituent la matière première utilisée pour la fabrication des chaux et, après mélange en proportion convenable avec de l'argile, (qu'on trouve également en Haïti), des ciments. Il est heureux qu'une Société franco-haïtienne : le « Ciment d'Haïti » ait pu entreprendre la construction d'une cimenterie dont la production couvrira largement les besoins actuels d'Haïti. Les blocs et les sables calcaires sont couramment utilisés dans la construction. Les mieux cristallisés des calcaires peuvent être polis donnant les « marbres » du commerce, différents des roches auxquelles les géologues donnent ce nom. Une société italienne en a commencé l'exploitation dans la région de Miragoâne.

En ce qui concerne le pétrole, les prospections du Plateau Central, de la partie sud de la Plaine du Cul-de-Sac et de la région de St. Marc, effectuée par l'Atlantic Refining Company, n'ont pas donné les résultats escomptés. Il est certain que les structures haïtiennes sont favorables aux accumulations de

pétrole. Il n'est donc pas surprenant de voir une nouvelle Société entreprendre actuellement une prospection géophysique, à l'aide du magnétomètre. Celui-ci permet de déceler les structures sous-jacentes, par les variations locales du magnétisme terrestre, et de repérer ainsi celles qui sont susceptibles de renfermer du pétrole. Il est difficile de prévoir les résultats de telles recherches.

Les charbons sont représentés en Haïti par des lignites dont le principal gisement se trouve dans le Plateau Central, au voisinage de Maïssade. Il a été d'abord étudié par *G. Tippenhauer* (1901) puis par *Woodring* et ses collaborateurs (1924) et récemment sa prospection a été reprise par des industriels français puis par une société américaine (*Behre, Dolbear and Co.*) Le Gouvernement haïtien a finalement prié l'administration de l'Assistance technique des Nations Unies de lui envoyer un expert pour examiner à la fois les gisements et les rapports qui avaient déjà été présentés et donner son opinion à leur sujet. *M. Maurice Gratacap* a été désigné à cet effet. Il a séjourné 3 semaines en Haïti, malheureusement au moment de la saison des pluies, de telle sorte qu'il n'a pas pu visiter l'ensemble des affleurements. Son rapport, rédigé en 1952, conclut que l'utilisation du lignite pour l'établissement d'une centrale thermique serait plus onéreuse que l'installation de la centrale hydro-électrique qui doit être édiflée à Péligre, sur l'Artibonite. Il n'envisage que son emploi comme combustible domestique dont l'intérêt ne pourra être précisé qu'après des études préalables en laboratoire qui restent à faire.

Jusqu'à présent, Haïti ne dispose donc pas de sources de force motrice facilement exploitables. C'est une des raisons majeures du retard de son développement industriel. Elle ne peut envisager que l'emploi de la force hydro-électrique. Des barrages pourraient être établis sur les plus grands cours d'eau haïtiens, qui, en dehors de l'Artibonite, (80m³/sec. de débit moyen annuel), sont la Grande Anse (26,5m³/sec.), la Grande Rivière du Nord, la Grande Rivière du Cul-de-Sac et la Rivière de Cavillon. Cette dernière est particulièrement favorable en raison de l'existence sur son cours de deux chutes voisines, d'environ 20m de hauteur chacune (Saut Auguste et Saut Mathurine). Les autres cascades importantes d'Haïti sont moins intéressantes, soit parce qu'elles sont situées dans des régions séismiques (Sault du Baril sur la Rivière Froide), soit parce que le débit des rivières sur lesquelles elles se trouvent est insuffisant (Bassin Zim sur la Rivière Samana). L'inconvénient majeur de l'utilisation de l'éner-

gie hydro-électrique est l'importance des capitaux qu'il est nécessaire d'engager pour la construction du barrage et de l'usine. Mais il y aurait là un moyen de régulariser le débit des cours d'eau qui permettrait d'accroître le rendement des terres. Elles pourraient être irriguées au moyen de cette réserve d'eau.

Les études séismologiques en Haïti sont, depuis longtemps, le monopole incontesté des Pères qui dirigent l'Observatoire du Petit Séminaire-Collège St-Martial et parmi eux se détachent les figures des Pères Scherer, Baltenweck et Bettembourg, dont les travaux sont connus et appréciés à l'étranger.

Si la prospection minière a été commencée dès les premiers temps de l'occupation européenne en Haïti, il n'en a pas été de même en ce qui concerne les études de géologie générale. En particulier l'établissement d'une carte géologique, base de tout travail sérieux de géologie appliquée ou de pédologie, n'a été entrepris qu'à une période relativement récente. C'est *Gentil Tippenhauer* qui mérite d'être considéré comme le pionnier dans ce domaine. Sur la carte topographique qu'il dressait lui-même, au fur et à mesure, il a mis en place les formations géologiques qu'il a rencontrées. Même encore actuellement, ces documents présentent un assez grand intérêt. Ils nous indiquent, en effet, avec précision, la nature des terrains que l'auteur a trouvés sur son chemin et ils nous donnent, en même temps, l'inclinaison des couches. Par contre, l'âge des formations, établi surtout d'après la position relative des roches et leur degré d'altération ou par des comparaisons avec les travaux de Gabb sur la République Dominicaine, mais sans une étude approfondie de la faune fossile qu'ils contiennent, est souvent très inexact. On ne peut guère en faire grief à *Tippenhauer*, quand on sait qu'à la fin du XIXème siècle, époque à laquelle ont été dressées ces cartes, nos connaissances précises sur l'âge des séries antillaises étaient encore très limitées.

A la suite d'un accord entre les Gouvernements haïtien et américain, le « Geological Survey » a été chargé, en 1920, de la reconnaissance géologique d'ensemble de la République d'Haïti, une attention particulière devant être apportée à l'examen des ressources en gîtes minéraux et en eaux souterraines. Et c'est ainsi qu'une mission scientifique, constituée de *W. P. Woodring*, *J. S. Brown*, *W. S. Burbank* et *F. G. Evans Jr* a séjourné en Haïti d'octobre 1920 à avril 1921, soit 6 mois et demi, en vue de réaliser cette étude. Les résultats de ses travaux ont été publiés dans un ouvrage de plus de 600 pages, abondamment illustré, qui a paru en 1924. Une esquisse géologique en couleurs, de la Répu-

blique d'Haïti, au 1/500.000, y est annexée. Ce livre a été écrit avec beaucoup de soin et de prudence. Il contient de très nombreux renseignements sur la géographie, la géologie générale, les gîtes minéraux, les eaux souterraines et est accompagné d'une abondante bibliographie. Ses auteurs ont utilisé non seulement leurs propres observations mais celles qu'avaient rassemblées leurs prédécesseurs, en particulier G. *Tippenhauer* et W. F. *Jones* (1918), un de leurs compatriotes qui avait séjourné dans l'île peu de temps avant eux. *Woodring* avait participé à la reconnaissance géologique de la République Dominicaine, réalisée quelques années avant celle d'Haïti et son expérience lui a beaucoup servi pour débrouiller la géologie de ce pays. La faune et la flore fossiles recueillies ont été étudiées par les meilleurs spécialistes du Geological Survey et les formations ont été datées avec le maximum de précision que permettait l'état de la connaissance sur la paléobiogéographie des Antilles, à cette époque.

Aucune étude importante de géologie générale n'a été publiée entre le séjour de cette mission et la signature du contrat (1940) entre le Gouvernement haïtien et l'Atlantic Refining Company par lequel cette compagnie était autorisée à prospecter et à exploiter les gisements éventuels de pétrole de ce pays, si l'on met à part les travaux de la *Smithsonian Institution* sur les mammifères fossiles des grottes d'Haïti. Les géologues de la Société pétrolière ont fait un relevé détaillé des régions centrales d'Haïti. Malheureusement les résultats de leurs recherches n'ont pas été publiés. Il a été également publié par le Dr Catts Pressoir un excellent petit ouvrage de vulgarisation (1943).

W. P. *Woodring* et ses collaborateurs, en raison du peu de temps dont ils disposaient et des difficultés de pénétration des Massifs haïtiens, n'avaient exploré que les grandes voies de communication et les bordures des côtes. Ils ne disposaient, par ailleurs, que d'une carte topographique peu précise. L'auteur a pensé, que, dans ces conditions, il y aurait avantage, avant d'entreprendre l'établissement de cartes géologiques à moyenne et à grande échelle, à compléter la reconnaissance d'ensemble, d'autant qu'il était possible d'utiliser les cartes topographiques dressées par l'Armée américaine. A la suite de recherches poursuivies de 1946 à 1952, il a pu préparer une carte géologique en couleurs, au 1/250.000, annexée à une étude d'ensemble de la géologie d'Haïti, abondamment illustrée, de plus de 500 pages (sous presse). Cet ouvrage n'a pas la prétention de remplacer, mais plutôt de compléter celui des auteurs américains.

Mais nos connaissances géologiques sur la République d'Haïti

sont encore très insuffisantes. Les travaux mériteraient d'être poussés dans deux voies. Il serait utile de dresser des cartes géologiques à moyenne échelle (1/50.000 ou 1/25.000) couvrant l'ensemble de la République et des plans à grande échelle (1/5.000 ou 1/2.000) pour les régions minières. Il faudrait, en même temps, entreprendre une prospection systématique des zones minières en vue d'établir avec le maximum de précision les réserves de minerais, leurs conditions de gisement et leur valeur économique.

Quelle idée peut-on se faire actuellement, à la suite de ces nombreux travaux, des caractéristiques essentielles de la géographie physique et de la géologie de ce pays ?

La République d'Haïti est constituée d'un ensemble de chaînes et de dépressions (plaines ou plateaux), de direction générale nord-ouest-sud-est ou ouest-est et qui alternent assez régulièrement quand on se déplace du nord vers le sud. Les axes de ces différents massifs ont une disposition en arc, qui est très générale dans les Antilles. La structure actuelle est, avant tout, la conséquence d'un important plissement qui s'est produit dans la seconde moitié de l'Ère tertiaire et qui a été accompagné et suivi de la formation de cassures importantes, de direction générale ouest-est. Celles-ci ont surélevé les chaînes et approfondi les dépressions, y compris celles qui encadrent l'île au nord et au sud et forment des fosses marines profondes. Elles atteignent 3985 m., 50 km au nord d'Haïti et 2.800 m., 20 km au sud. C'est le jeu de ces cassures (il se poursuit encore actuellement) qui est à l'origine des terribles séismes qui ont endeuillé plusieurs fois, au cours de l'histoire, les régions du Cap-Haïtien, de Port-de-Paix, du Môle St-Nicolas, de Port-au-Prince et de Anse-à-Veau.

Les chaînes sont constituées essentiellement de roches calcaires de l'Ère tertiaire, sauf toutefois le Massif du Nord qui doit ses caractères à un plissement plus ancien, datant de la fin de l'Ère secondaire. Celui-ci s'est fait sentir sur toute la République, mais ses effets ont été surtout marqués dans le Massif du Nord et dans la Presqu'île du Sud. C'est pourquoi on trouve dans les Massifs de la Selle et de la Hotte, un soubassement constitué de roches volcaniques anciennes qui supporte les calcaires tertiaires, et apparaît à l'affleurement dans les régions axiales. Dans le Massif du Nord, des roches volcaniques voisines et des roches granitiques, du même âge, constituent l'essentiel de la chaîne. Dans le Plateau Central, on trouve au contraire des terrains plus grossiers, qui dérivent des dépôts le long des côtes, au voisinage des plages. Dans les plaines, ces formations elles-mêmes sont

recouvertes par des lits d'alluvions, c'est-à-dire de produits arrachés aux pentes montagneuses, transportés par les rivières et abandonnés dans les parties basses. Ils peuvent atteindre plus de cent mètres d'épaisseur et ensevelissent les terrains plus anciens.

Ces dépôts alluvionnaires ont nivelé les plaines ainsi que le Plateau Central, découpé profondément par les vallées de rivières, souvent très encaissées, et dont la surface est parfois accidentée par des collines. Quant aux chaînes, elles ont été, au contraire, considérablement érodées, fournissant les matériaux déposés dans les parties basses et présentent deux grands types de relief. Les régions, et ce sont les plus étendues, constituées de calcaires, présentent souvent une topographie, dite *karstique*, ainsi appelée parce qu'elle présente un très grand développement dans le Karst, province de Yougoslavie. Elle est caractérisée par des falaises blanches, abruptes, dominant des vallées de rivières, découpées en canyons. Sur ces plateaux, recouverts d'argile rouge, latéritique, on rencontre des dépressions côniques, appelées dolines, qui se sont formées par effondrement du soubassement. Les vallées de cours d'eau sont, le plus souvent, sèches, au moins sur une partie de leur cours, sauf pendant la saison des pluies, car il existe de nombreuses pertes de rivières. Les grottes sont nombreuses, souvent vastes, et on peut y voir de magnifiques stalactites et stalagmites. Tous ces phénomènes sont liés à la dissolution du calcaire par les eaux d'infiltration, qui ouvre des cavités de plus en plus larges, et mine progressivement de vastes espaces, entraînant des effondrements qui ouvrent les grottes et font apparaître des gouffres profonds. D'autres régions, au contraire, et c'est le cas pour la plus grande partie du Massif du Nord et certaines parties de la presqu'île du Sud constituées de roches volcaniques, présentent un tout autre caractère. Ce sont des zones aux reliefs de teinte sombre, profondément découpées, sans plateaux. Les montagnes ont une forme conique, avec des pentes escarpées. Les lignes de crête sont étroites et aiguës, les flancs ravinés. L'eau circule abondamment, les vallées de ruisseaux et de rivières sont innombrables, rarement sèches. A la saison des pluies, les sentiers sont boueux et glissants. Une terre, brun-rouge, couvre les pentes. C'est également une argile latéritique.

Quant aux côtes haïtiennes, le long des plaines, elles sont généralement lagunaires, avec des marécages envahis par la mangrove, tandis que sur la bordure des chaînes, elles forment des falaises abruptes, plus ou moins élevées, constituées de calcaires

soit des types précédents, soit récifaux. Ceux-ci sont des récifs coralliens, assez récents, fossilisés sur place, durs, creusés de multiples cavités, soulevés ensuite au dessus de la mer et qui donnent des côtes inhospitalières, appelées « côtes de fer », telles qu'on en rencontre sur la côte nord de l'île de la Tortue.

C'est certes une image incomplète d'Haïti que suggère une telle description. Du moins, pensons-nous qu'elle en fait apparaître les caractères les plus typiques.

Les sols, qu'étudie la pédologie et qui dérivent de l'altération des roches, conditionnent le développement de la vie agricole. Ceux d'Haïti n'ont cependant fait l'objet que d'un très petit nombre de publications. La plus importante est celle que le Département de l'Agriculture a consacré à l'examen des sols de la Plaine de l'Artibonite. Les résultats des recherches poursuivies à Damiens dans ce domaine n'ont pas été diffusés dans le public et on ne peut que le regretter.

Dans les chaînes haïtiennes, les sols appartiennent essentiellement à deux types. Le premier est représenté par les argiles latéritiques, rouges, qui proviennent de l'altération, soit des roches volcaniques, soit des calcaires, à allure massive, qui donnent les paysages karstiques. Ce sont les « terres à café » et à « vivres alimentaires » (patate, igname, pois, riz de montagne, etc...). Elles sont pauvres en chaux et en bases en général. Le second correspond au « terres noires » qui dérivent de l'altération de calcaires crayeux. Ils sont trop riches en chaux, trop basiques. Dans les plaines, les sols sont plus variés, car ils sont constitués par les matériaux, plus ou moins fins, déposés par les rivières et qu'elles ont arrachés aux « mornes ». Ce sont, en général, par suite du mélange des éléments, des sols assez bien équilibrés. Aussi, à condition qu'ils ne sont pas trop épuisés et bénéficiant d'une irrigation suffisante, ils présentent une grande fertilité.

Il ne s'agit là naturellement que de renseignements très généraux et l'étude systématique des sols haïtiens reste à faire. Elle est essentielle dans une économie dont la base reste l'agriculture.

Depuis qu'Haïti a obtenu son indépendance, des progrès indiscutables ont été enregistrés dans la connaissance de sa géographie physique, de sa géologie générale et appliquée et de ses sols. Mais nous avons vu que la tâche à accomplir reste considérable. Il paraît souhaitable que parallèlement au Service géodésique haïtien qui fait un excellent travail (tout le monde a encore à

l'esprit la magnifique liaison de triangulation établie entre Haïti, la Jamaïque, Cuba, qui représente la plus longue jamais réalisée, Oriol 1952), soit créé un *Service géologique haïtien*. Sa mission serait importante. Il devrait dresser des cartes géologiques détaillées d'Haïti, des cartes des sols : prospecter les gîtes minéraux, contrôler le travail des compagnies bénéficiant d'un contrat d'exploitation des ressources du sous-sol haïtien, obtenir d'elles toute la documentation concernant les résultats de leurs recherches, conseiller le Département des Travaux Publics pour la construction des routes et des ouvrages d'art, etc... Un tel organisme pourrait rendre d'immenses services au moment où l'économie haïtienne cherche à se tourner vers une semi-industrialisation. La Jamaïque possède un « Geogical Survey » qui a pris, en quelques années, un développement considérable, preuve indiscutable de son utilité. Il n'y a pas de raison pour qu'un organisme analogue ne rende pas les mêmes services en Haïti.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- BALTENWECK, R. 1910 : Station de Furcy — *Observat. Météor. Sémin. Coll. St.-Martial*, Bull. Sem. Juil.-Déc. 1909, p. 53-54.
- BUTTERLIN, J. 1954 : La géologie de la République d'Haïti et ses rapports avec celle des régions voisines. Les grandes lignes de l'hydrogéologie d'Haïti. *Sous presse*.
- CABON, A. 1917 : Contribution à l'étude de la géographie d'Haïti. — *Observ. Météor. Sémin. Coll. St.-Martial*, Bull Sem. juil-déc. 1916, p. 149-174.
- DESCOURTILZ, M. E. 1809 *Voyages d'un naturaliste*. — Paris, t. 2, 470 pages.
- DUPUGET 1796 : Extrait d'un mémoire du citoyen Dupuget intitulé : Coup d'œil rapide sur la physique et la minéralogie des Antilles. *Journ. Mines* 2ème tr. n° 18, Ventôse an IV, p. 43-60.
- GODDARD, E. N., GARDNER, L. S. & BURBANK, W. S. 1947 : Manganese deposits of the Republic of Haiti. *U. S. Dept. Int. Geol. Surv. Bull*, n° 953-B, p. 27-92, 2 fig. 2 pls, 3 dépl.
- GOLDICH, S. S. & BERGQUIST, H. R. 1948 : Aluminous lateritic soil of the Republic of Haiti. *U. S. Dept. Int. Geol. Survey, Bull.* n° 954-C, p. 63-112, 17 tabl., fig. 4-7, pls 20-22.
- JONES, W. F. 1918 : A geological reconnaissance in Haiti. A contribution to antillean geology. *Journ. Geology*, t. 26, p. 728-752, pl. 5, 10 fig.

- MOREAU DE SAINT-MERY, M. L. E. 1796 : Description topographique et politique de la partie espagnole de l'isle de St.-Domingue.
Philadelphie, 2 tomes.
 1796 : Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'Isle de Saint-Domingue.
Philadelphie, t. 1, 788 p., 2 cartes ; t. 2, 856 p.
- ORIOU R. B. 1953 : Aperçu sur la géographie, la cartographie et la géodésie en Haïti. — Port-au-Prince 101 p., ill.
- PRESSOIR A. 1951 : Monographie des affleurements miocènes de la route Lalue Delmas et du Me Delmas.
Rev. Soc. Haït. Hist. Géogr. Géol. Port-au-Prince, vol. 20 no 80, p. 5. p. 53-69, 5 fig.
- PRESSOIR C. 1943 : Eléments de géologie d'Haïti
Port-au-Prince, 131 p. 8 fig. 3 pls, 1 carte.
- SCHERER J. 1913 — Les tremblements de terre de l'île d'Haïti dans leurs rapports avec le relief du sol et les fosses maritimes qui l'entourent.
Observ. Météor. Sém. Coll. St Martial Port-au-Prince. Bull. sem. juill.-déc. 1912, p. 132-139.
- TAYLOR G. C. Jr & LEMOINE R. C. 1949 : Les rivières et les sources de la Plaine du Cul de Sac
Rev. Soc. Haït. Hist. Géogr. Géol. Port-au-Prince, vol. 20 no 75, p. 17.
 1949 : Les eaux souterraines dans la Plaine des Gonaïves, Haïti
Ibid. p. 8-33, 1 carte.
 1952 : Les eaux souterraines dans la Plaine de l'Arcahaie, Haïti.
Ibid. Vol. 23, no 86, p. 46-57, 1 carte géol.
- THOMASSET H. 1898 : Rapport sur les gisements de charbon de l'Asile et du Camp Perrin
Le Moniteur, Port-au-Prince, 53ème année, no 46, p. 358-359.
 1904 : Sur les mines de cuivre de la Grande Rivière du Nord
Ibid. 59ème année, no 45, p. 408-409.
- TIPPENHAUER L. G. 1893 : Die Insel Haïti
Leipzig 693 p., 21 pls, 23 fig.
 1899-1901, Beiträge zur Geologie Haitis :
 I. Aus der südwestlichen Halbinsel
Peterm. Mitt. Bd 45, p. 25-29, pl. 3, 1899.
 II. Aus der nordwestlichen Halbinsel
Ibid. p. 153-155, pl. 10, 1899.
 III. Geologische Studien zwischen Port-au-Prince, Jacmel, Bainet und Grand Goâve
Ibid. p. 201-204, pl. 13, 2 fig., 1899.
 IV. Die Erzfundstätten von Terre Neuve und Gonaïves

Ibid. Bd 47 p. 121-127, pl. 10, 1901.

V. Das La Selle Gebirge, die Cul de Sac Ebene und das Salzseen Gebiet

Ibid. p. 169-178, pls. 13-14. 1901.

VI. Das Lignitlager von Maïssade und der Aufstieg zum Zentralplateau von Gonaives und von Norden aus

Ibid. p. 193-199, pl. 15-16, 3 fig. 1901.

WOODRING W. P. BROWN J. S. & BURBANK W. S. 1924, *Geology of the Republic of Haiti*

Dept. Publ. Works Port-au-Prince, 631 p. 40 pls., 37 fig., 2 geol. maps.

Traduction française de M. Delporte.

1946 : Triangulation de la République d'Haïti.

Dépt. Trav. Publics, Port-au-Prince, 108 p.

1926 : Rapport sur le relevé du sol de la Plaine de l'Artibonite.

Dépt. de l'Agriculture, Port-au-Prince, 245 p., 49 fig., 2 cartes.

PROBLEMES GEOGRAPHIQUES DU MONDE ANTILLAIS*

par Paul MORAL

...Sur la voie de cette « géographie sincère » des Antilles, trop d'obstacles s'élèvent encore, qu'il faudrait d'abord déblayer, trop de réponses conventionnelles, anodines et illusoires à des questions qui ne cessent de se poser, trop de clichés qui permettent d'éluder allègrement les problèmes réels, et de faire de la littérature pour éviter de jouer loyalement le jeu. Je crois, en effet, que la littérature — au sens le plus large et le moins noble du terme — a pu, dans une certaine mesure, défigurer le visage véritable du monde antillais, et en faire accrédi-ter une traduction charmante, certes, mais trompeuse. Rien d'étonnant à cela. Tout, aux Isles, parle à l'imagination et l'invite au dévergondage. La nature y offre d'étonnantes séductions, comme si toute la splendeur du monde répandue sur ces contrées bénies du soleil, y réalisait l'accord unique et incomparable de la mer et de la terre, de la terre et du ciel. Il y a plus. Ce monde, prodigieusement beau, c'est vrai, et dont l'histoire s'éveille avec les temps modernes, ces nations qui n'ont pas deux siècles de souvenirs nationaux, possèdent un passé d'une exceptionnelle densité ; les événements s'y pressent et s'y bousculent, telle une histoire en raccourci qui prend, à force d'accumulation, l'allure d'épopée ou de légende. Que l'on ramasse, en moins d'un demi millénaire, les souvenirs des Caraïbes, « peuple étrange aujourd'hui disparu », les miracles de la découverte, les exploits des « frères de la côte », les réminiscences fastueuses de l'ère coloniale, les lourds échos de la plus gigantesque chaîne de captifs qui jamais chemina à la surface du globe, le tumulte des guerres de libération, et les affres de l'incorporation des nouveaux états dans l'humanité contemporaine : on a sans peine la « recette » d'un prestige toujours vivant. On s'explique aussi comment, à ce carrefour de l'histoire, le passé marque le présent d'une empreinte qu'on dirait indélébile. S'il fallait enfin un autre levain à l'inspiration, il suffirait de s'émerveiller sur le rendez-vous des civilisations, le charriage d'alluvions successives : l'Espagne de Charles-Quint et Philippe II, la France du XVIIIème siècle, les deux Amériques — l'anglo-saxonne et la

* Extrait d'une conférence prononcée à l'Institut Français le 26 mai 1953.

latine — du XXème, sans oublier l'apport puissant de l'Afrique de toujours. A tel point qu'un voyage aux Antilles prend aisément l'aspect, soit d'un pèlerinage, soit d'une authentique découverte.

Voilà bien de la matière à littérature, c'est-à-dire, en ce qui nous concerne, à « géographie sentimentale ». Si l'expression n'avait été déjà créée, il faudrait l'inventer ici...

Cette musique verbale offre, par surcroît, le danger d'orchestrer une conception particulièrement naïve et idyllique du monde antillais. Déjà, les chroniqueurs de la période coloniale s'émeuvent au spectacle d'une existence très proche de la nature, exempte de soucis, facile et saine. « La façon d'être du pays est si agréable, la température si bonne et on y vit dans une liberté si honnête... » écrit le Père Dutertre, visitant la Martinique. Le paysan noir des bords de l'Estère apparaît à Descourtilz comme une sorte d'élu de la Providence, jouissant de la tranquillité suprême, et, qui plus est, parfaitement inconscient de sa félicité, ce qui est bien le comble du bonheur. « Un fossé d'eau vive et limpide isole ce domaine et ne permet l'accès qu'à ceux qui s'y présentent en canot. Une seule case recouverte en chaume, et, pour les animaux, un ajoupa recouvert de taches de palmier, contrastent par leurs couleurs éteintes sur le sol verdoyant, tapissé de câpriers, où l'on voit endormies quelques gazelles, cabris, moutons, toute la fortune de ce paisible possesseur. Derrière le canal coule l'Ester dont les bords fertiles sont couverts de plantations touffues de bananiers, de piments caraïbes et cannes à sucre, destinés au seul usage de la maison. Le mombin et le cirouellier, le pommier rose et le cocotier, l'avocatier, le tamarinier enrichissent ce petit domaine. Le rouge de la pomme d'acajou et le vert sombre du corossol s'y confondent avec le jaune terreux de la sapotille et le vert glauque du cachiment. Enfin on a réuni dans ce verger tous les arbres utiles aux besoins les plus urgents de l'homme. On peut, du seuil de la porte, jeter l'épervier dans le fossé poissonneux. Cette habitation servait de retraite à un ouvrier occupé à faire des canots et à creuser des gamelles que lui procurait le mapou, tandis que sa femme s'occupait à filer le coton, en visitant de temps en temps la rangée de poisson qu'elle faisait sécher au soleil. « En d'autres termes, une vision d'âge d'or, ou, si l'on préfère, de paradis terrestre... Le pauvre poète, perclus et goutteux, Paul Scarron, d'avoir épousé une jeune créole, Françoise d'Aubigné, « la belle Indienne », rêve « de transpor-

ter dans l'Amérique, son corps maigrelet, faible et nu, quand le printemps serait venu ».

*« Là — écrit-il sous le charme — nulle fluxion, ni goutte
Là, nul froid que tant je redoute,
La nuit seulement, un vent frais
Y semble fait tout exprès
Contre le chaud de la journée.
Là, le printemps toute l'année
Y conserve sa gaieté,
L'automne sa maturité,
Et l'été, sans brûler les herbes,
Chaque mois y donne des gerbes,
Et tous trois, des fruits ravissants,
A la fois mûrs, nés et naissants... »*

De là, une croyance, singulièrement vivace, comme toutes celles qui apaisent l'imagination et leurrent agréablement le sens critique, une croyance à la fécondité naturelle de ces « îles surnaturelles », comme on a dit, à la fertilité sans cesse renouvelée de leur sol, à la générosité de leur climat. Tout pousse où tout peut pousser aux Antilles. Il n'y a qu'à laisser faire la terre nourricière. On a pu prétendre que la République d'Haïti fournirait le vivre et le couvert à vingt millions au moins d'habitants... De même, pour ce qui est des rapports naturellement équilibrés de l'alimentation et du travail : nourriture légère, travail léger, suffisant à fournir la provende quotidienne, qui, à son tour, démontre et excuse à la fois l'activité modérée. Est-il, aujourd'hui encore, inutile de faire toucher du doigt ce cercle vicieux, doublement vicieux ?... Il n'est pas jusqu'au soleil qui n'apparaisse comme l'épurateur universel, transmettant son pouvoir curatif à toute une pharmacopée végétale, dont l'empirisme, vieux comme la sagesse du monde, conserve les secrets et l'usage. Enfin, cet équilibre ancestral des besoins et des ressources, cette participation directe à la vie des choses, s'expriment sans contrainte par une gaieté foncière, qui coule de source, la « gentillesse » des Isles.

Voilà réunis, sous une forme assurément trop schématique et un peu désinvolte, quelques-uns des éléments de ce qu'on pourrait appeler la vision optimiste du monde antillais. Cette vision, de plus en plus menacée, d'ailleurs — doit-on le regretter ? — en appelle une autre, presque aussi sentimentale, malgré ses fondements scientifiques ou prétendus tels : que les sols antillais, minés et lessivés par l'érosion, outrageusement déboisés, s'épuisent à une allure de catastrophe ; que la grande masse des popu-

lations antillaises vit à la limite de la sous-alimentation chronique et de la famine, dans d'effroyables conditions sanitaires ; que tout est sombre dans l'avenir de ces « poor houses » manquant de possibilités véritables.

Ainsi se dégage une sorte d'unité sentimentale et factice du monde antillais. Et pourtant, si l'on porte les yeux sur le statut politique des Iles, le spectacle s'offre immédiatement d'un surprenant cloisonnement...

...En somme, à l'unité douçâtre ou amère que nous propose une « géographie sentimentale » du monde antillais, s'oppose d'emblée déjà la constatation du morcellement. Ne serait-ce pas alors nous mettre sur le chemin d'un paradoxe et d'un jeu de mots : les Antilles, ou de la diversité dans l'unité, ou de l'unité dans la diversité ? La nature et la vie humaine des Iles vont maintenant nous aider à justifier l'un et l'autre...

La géographie humaine nous apporte une autre illustration de la pseudo-unité du monde antillais. Certes, il serait facile de broder, et on l'a fait, sur le thème des facteurs communs de l'économie antillaise. On sait que toute la vie antillaise repose sur le travail de la terre, et, plus précisément, sur quelques cultures dont l'exploitation commande la situation financière, l'équilibre de la société, bref toute l'activité des Iles. On n'ignore pas non plus que ce système économique, issu de l'ère coloniale, est couronné par une sorte de trinité de denrées — canne à sucre, café, banane — au sein de laquelle la canne à sucre est la reine avec son cortège de sous-produits, par les espaces qu'elle occupe et la population qu'elle fait vivre. Est-il besoin de rappeler que les Antilles fournissent les 9/10 de la production mondiale de sucre de canne et 30% encore de celle de sucre tout court ? On pourrait accumuler les chiffres qui démontrent une prééminence allant jusqu'à la sujétion. A Cuba, quand le sucre va, tout va ; en Haïti, quand le café « baille en pile », les affaires s'activent. C'est également un lieu commun que la fragilité d'une économie qu'on voit chanceler quand l'une de ses « cariatides » vient à s'affaisser ; témoins les crises qui ont accompagné les lendemains de l'Indépendance, la disparition du travail forcé et les remous des années 30. Enfin, personne ne conteste que la vocation presque exclusivement agricole des Iles les place naturellement dans le sillage des nations industrialisées, et que cette dépendance prend la forme, soit du « cordon ombilical » les reliant à la mère-patrie, soit de toute autre « priorité commerciale » ; cela s'applique au rhum martiniquais comme au sisal haïtien. Qui plus est, si l'on pénètre plus avant dans l'observation des genres de vie

antillais, et surtout des genres de vie ruraux, les similitudes s'affirment. Entre le « moune morne » d'Haïti, le paysan guadeloupéen et le « jibaro » porto-ricain — pour ne citer que ceux-là — on retrouve un air de famille, assez difficilement exprimable, mais qui tient à l'utilisation des mêmes instruments aratoires — la fameuse « machette » — à un attachement identique aux techniques ancestrales, à la parenté de l'alimentation, du vêtement, de l'habitat et de bien d'autres choses encore.

Cette remarque se prolonge dans l'étude de la société antillaise toute entière. Là aussi, des traits uniformes se dessinent. Le thème de la surpopulation antillaise est connu. La moyenne — 65 habitants au km² — paraît déjà anormalement forte pour un ensemble insulaire aussi morcelé et tourmenté. Les extrêmes sont bien plus impressionnants : plus de 2.000.000 d'habitants à Porto-Rico, soit 230 au km² ; une densité qui atteint 270 à la Martinique et même 500 sur les 400 km² de la Barbade. L'accroissement rapide de la population antillaise, la pression démographique très forte, ne sont pas sans poser de graves problèmes, sans susciter des inquiétudes, plus ou moins fondées, le temps manque pour en disserter ici. Qu'il suffise de signaler que l'administration de Porto-Rico pronostique 4.000.000 de bouches à nourrir pour 1985... c'est l'un des aspects les plus sombres du drame porto-ricain, surtout quand on sait que cette prolifération est en grande partie le résultat d'une excellente politique sanitaire, et que l'organisation économique actuelle de l'île ne lui propose, semble-t-il, aucune issue humainement valable.

La pyramide sociale aux Antilles a également fait l'objet de nombreux commentaires, satisfaits, indifférents, pessimistes ou vengeurs. Nous constatons ici que le passé pèse très lourdement sur le présent et que le clivage entre les couches sociales, d'épaisseur relative très disproportionnée, se fait d'une manière radicale. Des enquêtes d'origine panaméricaine ont cherché à circonscrire les éléments qui pourraient composer les classes moyennes antillaises. Ces éléments manquent en général de consistance et de stabilité...

Le monde antillais qu'on veut parfois nous présenter comme l'image de la somnolence, le champ clos du « nirvanah », en réalité bouge, se transforme, progresse. Cette évolution est si réelle qu'elle rend de plus en plus illusoirs et périmés, tous les essais — le précédent y compris — de réduction au commun dénominateur. Encore une fois, la diversité perce sous l'unité apparente et ne peut être écartée. Il me semble que la meilleure façon de l'évoquer est d'établir rapidement, de façon malheureusement sommaire, la « fiche signalétique » de quelques-unes au moins

de ces îles, de dégager en quelque sorte le sens actuel d'un certain nombre d'expériences antillaises...

Ainsi donc, au terme de cette revue succincte, l'image d'un monde considérablement nuancé se précise. D'ailleurs, elle fait un peu écho au passé : le dicton du XVIII^{ème} siècle distinguait déjà « Les Seigneurs de Saint-Domingue, les messieurs de la Martinique et les bonnes gens de la Guadeloupe ». Mais telle quelle, cette image risque de renforcer l'impression désenchantée du particularisme antillais. Or, il est bien vrai que, depuis 1939 surtout, les Iles subissent un ensemble de sollicitations communes. L'énorme évolution provoquée par le deuxième conflit mondial a soudainement accentué le contraste entre les nations supermodernisées et leurs voisines anachroniques, entre la Cadillac de l'année et le cabrouet de style colonial, entre l'éclairage au néon et la lampe à huile de palma-christi. Les Antilles ne pouvaient pas ne pas en prendre une conscience nouvelle, et ne pas subir, « par ricochet », l'influence de transformation si rapides. Partout, dans les Iles, le mot d'ordre est à la modernisation de l'économie, c'est-à-dire à sa libération de l'hypothèque coloniale, par l'industrie, en particulier. L'ère industrielle a débuté aux Iles...

Il existe une autre ressource commune aux Iles, pour « désachaiser » leur économie : le grand tourisme. Ce n'est pas la vocation naturelle qui fait défaut. La mise en scène des sites et du pittoresque humain ouvre de nouveaux chapitres d'activité et crée de nouvelles spécialisations ; elles vont de la dame de réception au vague courtier en curiosités, parlant sabir. L'exemple haïtien dispense de toute autre illustration. L'ère du tourisme conscient et organisée a également commencé aux Antilles.

Effort commun de modernisation. L'expérience est toute neuve. Elle a cependant déjà laissé se dégager un certain nombre de leçons. On voudrait en faire le bilan... Il tombe sous le sens qu'une modernisation du monde antillais est éminemment souhaitable, à une triple condition : qu'elle s'adapte aux données naturelles et humaines propres aux Iles ; qu'elle ne donne pas lieu à une « course contre la montre » avec une spéculation sans frein ; qu'elle suscite, surtout, en même temps le progrès social. Les embûches ne manquent pas, on le voit, au travers du chemin assurément long et tortueux qui pourrait conduire à une nouvelle « équation » antillaise.

Mais les Iles possèdent une autre chance, bien plus précise de réaliser cette communauté humaine qui serait en quelque sorte une revanche sur l'histoire. Le monde aujourd'hui a ten-

dance à oublier que les idées sont parfois plus fortes que l'import-export. Il peut revenir aux Antilles de le rappeler, et de quelle manière !... Il est réconfortant que, dans le domaine intellectuel, les contacts inter-antillais manifestent une vigueur qui ne se dément pas. La sève est bonne. Elle irrigue un arbre généalogique commun sur lequel on lit les noms de Toussaint Louverture, José Martí, Alexandre Dumas, Jose Maria de Heredia, Théodore Chasériau, Bustamente, Jacques Roumain, et bien d'autres. Les congrès archéologiques, les rapports entre sociétés savantes et groupements littéraires et artistiques, et toutes les manifestations culturelles authentiquement pan-antillaises, traduisent un sentiment de saine curiosité, une volonté de compréhension mutuelle...

Il y aurait à commencer par l'école. N'est-il pas étrange que les programmes de littérature, d'histoire ou de géographie, entre autres, ne fassent pas la belle part à la littérature, à l'histoire ou à la géographie antillaises ? Ici, on apprend par le menu la France ; là, l'Ecosse et le Pays de Galles et même l'Australie ; là encore, les velours d'Utrecht et l'Université de Leyde ; un peu partout enfin, l'Egypte des Ptolémées, la Grèce de Périclès et la Rome du Bas Empire... Non qu'il faille répudier ces vieilles leçons, toujours actuelles. Au contraire, ces enseignements indispensables trouveraient leur signification et leur dynamisme véritables à faire cause commune avec ceux du petit monde, et jeune, mais qui parle, lui aussi « à qui sait l'entendre ». L'humanisme antillais de demain est ici, et pas ailleurs. Que l'on rappelle une fois de plus l'extraordinaire rencontre, en cette partie du globe, des races, des langues, des civilisations différentes. « Zone de contact entre l'Ancien et le Nouveau Monde, entre le monde de couleur et le monde blanc », comme l'a écrit Eugène Revert. Il dépend des Antillais eux-mêmes qu'il en sorte une contribution exemplaire à l'évolution de l'humanité. Dans ce concert antillais idéal, les pays de langue française ont une partition dominante à jouer, surtout si l'on veut continuer à croire, selon le mot d'un grand intellectuel chilien, que la langue française porte en elle « le don de parler pour tous les hommes ».

ANTOINE INNOCENT, ETHNOGRAPHE*

par le Dr. PRICE-MARS

Je suis l'un des rares compagnons de sa jeunesse qui ont eu le privilège de le coudoyer sur les bancs du vieux Lycée Pétion, il y a quelque cinquante ans.

Nous achevions alors nos classes d'humanités sous la direction des mêmes maîtres. Nous étions consumés par la même flamme d'espérance vers la conquête des mêmes objectifs de gloire et de considération.

Et depuis, nous nous sommes souvent rencontrés chacun selon sa tâche dans la même directive de l'honneur et de la droiture...

Cependant quoiqu'il eut été savoureux de rappeler « les neiges d'antan » ce n'est pas sous le signe du souvenir que je vous prierai de mêler nos joies éphémères à notre dilection de nous retrouver côte à côte, ce matin, pour apporter nos hommages à Antoine Innocent.

Je voudrais vous convier à quelque chose d'autre, à la mission plus instructive de découvrir quelques uns des aspects les plus originaux du talent de notre écrivain.

Il s'agit de démontrer en quoi Antoine Innocent s'est révélé dans « Mimosa » un historien des mœurs, un analyste de nos coutumes, un ethnographe enfin, avant que cette discipline se fut implantée dans les préoccupations de nos hommes d'étude.

Mais, me direz-vous, *Mimola* n'est-il pas un roman dont la fabulation repose sur les péripéties de la vie d'une petite fille qui apesantie de lourdes hérédités souffrit du déséquilibre de sa personnalité à l'assaut des effluves pubères.

Peut-être est-ce bien là, apparemment du moins, la trame de ce petit livre qui n'a d'ailleurs énoncé d'autres prétentions que celles d'être un conte, une nouvelle, une œuvrette d'imagination. Peut-être n'avez-vous été attaché, à la lecture de *Mimola* qu'au

* Extraits d'un discours prononcé à l'occasion du jubilé d'Antoine Innocent, le 29 mai 1949.

récit relatif à l'histoire de cette cassette dont les protagonistes du drame ont voulu se débarrasser en la jetant à la mer, sans penser que leur geste pouvait avoir des répercussions profondes et inattendues sur la courbe de leur vie.

Mais il y a quelque chose d'autre dans *Mimola*. Antoine Innocent, en analysant les motifs d'action de son héroïne, s'est attaqué à la complexité d'un problème plus grave. Il a essayé de démontrer que nos plus lointains ancêtres peuvent exercer un apport à la constitution biologique de notre personnalité mais aussi par leur participation inexplicable au mécanisme psychologique de cette personnalité.

Troublante énigme qui, en ce moment-ci même, divise les savants les plus notoires du monde entier. Ne fait-elle pas surgir la question de l'hérédité psychologique et celle des caractères acquis ?

N'essayons pas en un tournemain de prendre position dans ce débat épineux. Il dépasse nos moyens d'information et d'investigation. Il s'inscrit dans les terribles conjonctures d'une joute scientifique qui dresse aujourd'hui l'Orient contre l'Occident dans une âpre bataille idéologique dont le destin même de notre planète est le dramatique enjeu.

Du reste, Antoine Innocent n'a fait qu'ébaucher les données du problème comme une illumination de précurseur en le posant en manière de substrat sur quoi s'échafaudent les croyances dans les profondeurs de l'inconscient.

Alors, dans la description des états de conscience de son héroïne, il a été amené à faire valoir quelques traits de mœurs haïtiennes qui sont si caractéristiques d'une époque maintenant périmée, qu'il est bon de nous y arrêter un instant afin de marquer combien la course inexorable du temps peut rendre inutile et inopérant tel aspect des croyances qu'on imaginait fondées en raison.

Vous connaissez tous, n'est-il pas vrai, dans quelle attitude d'anxiété et d'angoisse vivait Madame Georges, la mère de *Mimola*, lorsqu'elle s'est trouvée en présence de la maladie de langueur qui faisait dépérir sa fille, sujette à des crises morbides au cours desquelles cette jeune personne perdait connaissance et restait inerte pendant des heures sans qu'aucune médication rationnelle put la soulager, encore moins enrayer le retour de ces crises inquiétantes.

Il vous souvient, n'est-il pas vrai, que c'est au cours d'un rêve que Tante Rosalie, l'aïeule africaine, de Madame Georges, apparut à Mimola et lui fit savoir que Madame Georges avait transgressé les injonctions des dieux du Vodou en jetant à la mer la fameuse cassette suivie des reliques du culte ancestral consistant en jarres, *couis*, assiettes et autres objets tabou après la mort de Tante Rosalie, l'Africaine.

Enfin, vous vous rappelez qu'incontinent Madame Georges jura de reprendre les traditions cultuelles qu'elle avait voulu abjurer. Dès lors, elle fit des *promesses* aux dieux de leur consacrer des offrandes, des libations, des repas en cérémonies d'expiation pour les avoir offensés inconsciemment afin d'éloigner le malheur qui semblait menacer la vie fragile de sa fille unique.

Et les premières réalisations de ces promesses se concrétisèrent en aumônes collectives, en des actes spécifiques de repas piaculaires et communiels divisés en quatre catégories distinctes :

Un café-les-pauvres

Un manger-les-âmes

Un manger-les-morts

Un manger marassa.

*

* *

De ces quatre ordonnances, nous ne retiendrons que les deux premières parce que depuis qu'elles ont été décrites, elles ont disparu de nos mœurs et ensuite par ce que leur disparition même comporte un enseignement dont nous tirerons profit.

Elles ont disparu parce qu'elles correspondaient à un besoin qui a cessé d'exister. Elles étaient les organes d'une fonction aujourd'hui désuète.

Mais au fait savez-vous ce que fut il y a 40 ou 50 ans *Un café des-pauvres* ?

Encore que ces vocables soient suffisamment expressifs, ils ont tout de même besoin d'une explication complémentaire.

Le café des-pauvres consistait en une distribution solennelle d'un bol de café noir préalablement édulcoré accompagné d'un petit pain qu'à une occasion donnée on offrait à un groupement donné de pauvres gens habituellement logés ou réunis quelque part dans une ville déterminée.

Supposons que la ville dont il s'agit fut Port-au-Prince. Eh

bien ! en notre capitale, il y avait jadis trois endroits expressément désignés où l'on pouvait rencontrer les pauvres assemblés dès quatre ou cinq heures du matin jusque tard avant midi. Ce fut l'esplanade de la vieille cathédrale, celle de l'Eglise Sainte-Anne et celle de l'Eglise Saint-Joseph. Que si donc quelque *ordonnance* eut assigné la dévotieuse distribution d'un *café aux pauvres*, il fallait préparer une quantité du breuvage, une trentaine ou une quarantaine de litres environ destinés à être transvasés dans un nombre adéquat de récipients, accompagnés d'autant de petits pains pour en faire l'offrande aux pauvres de la Cathédrale, de Ste.-Anne ou de St.-Joseph, tôt, aux heures matinales où l'on était certain de rencontrer ces troupeaux à leurs postes.

Puis-je évoquer ici un souvenir personnel ?

Dans ma petite ville, à la Grande Rivière du Nord, une telle offrande avait presque toujours lieu quelque part, près du marché, le plus souvent le jeudi, le vendredi ou le samedi, dans un vieux hangar où les « pauvres » de l'endroit avaient leur permanence.

Plus rarement ils étaient appelés dans les maisons privées. Le groupement avait son chef et si je ne me trompe ce chef avait « un ménage » de sa condition. C'était à lui qu'échétait le privilège d'attribuer sa part à chacun des convives du repas collectif. La cérémonie commençait et s'achevait par des prières et des cantiques de circonstance composés d'un jargon dont ma mémoire malgré sa défaillance a retenu quelques bribes.

Un air de cantique :

« En donnant aux pauvres
Ça qui l'aura
Ça qui sacrifiera
Pour l'amour de Marie ». etc.

Voilà ce que fut le café des pauvres dans une ville de province et le cérémonial n'était pas bien différent du spécimen dont Antoine Innocent nous a donné la description dans « *Mimola* ».

Il faut tout de même remarquer que jusque dans cette condition de misère humaine, il y avait des prétentions de hiérarchie, voire de distinction qui dénotent la profondeur de nos vanités.

Vous connaissez, sans doute, la boutade indignée de ce « pauvre » d'aujourd'hui qui répliqua fièrement à ce qu'il considérait comme un manque d'égards : « *m'pas pauvre con toute pauvre, moin cé pauvre Sacré Cœur* ».

Je suis sûr que peu de gens dans cette assistance savaient ce que signifiait au juste l'expression pittoresque de *café des pauvres* pour la raison bien simple qu'elle énonçait l'existence d'une coutume qui a disparu ou presque disparu de nos mœurs — tout au moins à Port-au-Prince.

Sauf aux jours de fêtes paroissiales, la Police a débarrassé les abords de nos églises du troupeau d'infirmes, de loqueteux, d'estropiés qui en étaient les hôtes habituels.

Beaucoup d'entre eux n'encombrent plus la circulation dans les grandes villes. Ils sont maintenant gardés et soignés dans les Asiles de telle sorte que le *café des pauvres* qui était en fait une forme d'assistance sociale parée d'une résonance religieuse a également disparu de nos coutumes.

Ne faut-il pas savoir gré à l'auteur de « *Mimola* » de nous en avoir retenu le souvenir ?

Mais il a signalé deux ou trois autres traits de mœurs dont il convient de noter l'étrangeté.

*

* *

Et d'abord il a consigné des habitudes qui furent communes, semble-t-il aux vieilles personnes proches de leur ascendance africaine et dont la perpétuation serait considérée, en ce moment, comme d'intolérables outrages à l'hygiène.

En effet, il a noté avec quelque malice que Tante Rosalie, l'aïeule, toute pleine de l'onction que donne l'autorité de l'âge, usait d'un geste singulier envers les jeunes gens qui s'arrêtaient devant elle pour lui présenter leurs respectueux hommages. Elle leur prenait la main dans ses mains osseuses et tremblantes et crachait trois fois dessus.

Drôle de mœurs.

Ne nous en moquons pas cependant.

J'ai entendu Monsieur Alfred Metraux dans la première Conférence qu'il fit jadis à la Société d'Histoire et de Géographie d'Haïti, raconter que quelque part, en Afrique, le Souverain d'une principauté a provoqué un grave incident diplomatique entre son pays et l'Angleterre pour avoir lancé un jet de salive au visage d'un Chef de Mission anglaise venu en visite dans son palais. Ce qui avait été considéré par le fils d'Albion comme il eut été pour nous la plus incisive insulte n'était pourtant pour le Chef Africain qu'une marque de haute satisfaction et d'estime.

Si fantastique qu'ait été ou que nous paraisse ce paradoxe du protocole africain, il n'en a pas moins exprimé un aspect des coutumes du pays. Tant il est vrai que selon l'axiome bien connu chaque pays a ses coutumes et ses mœurs.

Qui sait peut être si le geste insolite de Tante Rosalie n'était pas qu'un souvenir venu de quelque coin du vieux Continent...

*

* *

D'autre part, Antoine Innocent nous a donné des recettes culinaires de mets africains dont beaucoup ont eu leur vogue autrefois, en ce pays.

Par exemple, connaissez-vous le *Tom-tom* mélange de bananes mûres et vertes réduit en pâtes par l'action du pilon et du mortier ? le *cham-cham* mélange pulvérisé de sésame (roroli) de pistaches grillées et de piment ? le *moussa* préparation de farine de maïs cuite dans de l'eau de poule bouillie ?

Ce sont autant de spécimens de mets africains qui n'ornent plus les tables haïtiennes et dont on ne peut plus retrouver les traces qu'à la campagne parmi les traditions religieuses des masses rurales.

*

* *

Par ailleurs, notre écrivain a livré à la dilection de ses lecteurs des tranches de vie si saisissantes dans leur respectabilité d'un demi-siècle d'existence que leur analyse procure un indicible plaisir à l'observateur d'aujourd'hui.

Tel est le *manger des âmes*.

Il consistait tout à la fois en un rite de pénitence et en un acte de pitié sociale. Il était, par essence, un devoir solennel de charité accompli au bénéfice d'une multitude d'hommes perdus de détresse et confondus de misère. Il s'adressait à une catégorie de pensionnaires de la terrible institution de la Rue du Centre : la Prison. Il consistait en secours culinaires à apporter à un groupe spécial de prisonniers d'avant l'Occupation Américaine de 1915, avant la réforme des prisons.

Et savez-vous ce que furent ces prisonniers ? des condamnés de droit commun aux travaux forcés à perpétuité, des repris de justice dangereux, soustraits à la circulation pour la protection de la société, des meurtriers et des voleurs en instance de jugement et fort souvent oubliés par les juges d'instruction d'alors — tous des inconnus à jamais ignorés de la pitié humaine, et se mê-

lant à eux dans la confusion des détresses insondables — un ramassis d'êtres étranges et extravants, les détraqués, les fous, les déments sombrés dans la déchéance irrémédiable de leur personnalité, tous jetés pêle-mêle dans une promiscuité sordide, malodorante et sans issue. Telle fut la catégorie des âmes auxquelles la pitié sociale de temps en temps accordait le bénéfice d'une assistance temporaire sous forme de mangeaille collective.

Ce fut à cela qu'on décocha la qualification de *manger des âmes*, il y a quelque 50 ans. Et ce fut l'accomplissement de cet acte de solidarité humaine que les croyants du Vodou transformèrent en rite religieux en attribuant une vertu de rédemption à la soumission du fidèle aux impératifs de cette ordonnance des dieux.

Et d'abord, avant d'y obtempérer il fallait offrir un témoignage d'humilité.

En général, ce devoir incombait aux femmes. La croyante, vêtue ou non d'une robe de pénitente en calicot, brabant ou toile écrue devait se munir d'un panier et d'une écuelle et pénétrer dans les marchés publics ; puis devant chaque étalage solliciter l'aide d'autrui en clamant : « *manger les âmes* » sans se soucier ni des railleries ni des quolibets éventuels. Mais je dois dire toute de suite, qu'en général, elle était accueillie partout avec bienveillance et c'était à qui s'empressait de jeter dans le panier ou l'écuelle de la pénitente tout ce dont il pouvait disposer.

Ainsi, en fort peu de temps, elle pouvait convertir sa provision en d'imposantes victuailles préparées à l'intention des prisonniers.

Alors, au jour fixé, on pouvait voir défiler, à travers Port-au-Prince, indifférent, une grande procession de porteurs de baquets et d'ustensiles divers, recouverts de nappes blanches, en direction de la Prison.

Voici d'ailleurs comment Antoine Innocent décrit la scène à l'arrivée de la procession.

«Après avoir franchi la grande barrière rouge et l'avant-cour, il fallait traverser un long corridor aboutissant à la cour intérieure.

C'est là que l'orgie doit avoir lieu.

On dépose à terre gamelles, casseroles, terrines, marmites, paniers.

Aussitôt sortent des cellules sombres où ils sont parqués par vingt, trente, quarante, des monstres à forme humaine, à demi nus, aux torses luisants et crasseux, aux pantalons effilochés, aux guenilles sordides.

Tout ce bétail couvert de *carangues* et d'autres vermines parasites, se rue sur ces femmes peureuses qui finiraient par abandonner la place sans l'intervention de la garde.

Alors les coups de bâtons tombaient dans le dos, sur la tête de ces affamés qui se sauvaient et revenaient encore sous cette grêle réclamer leur pitance.

Ce n'était plus une rûche mais une caverne de brigands, de voleurs, de bandits de toute espèce, de toute nuance, de tous les degrés. »

Telle était la caractéristique du *manger des âmes* en l'an 1906.

N'est-ce pas que la coutume et le spectacle méritaient d'être rappelés du point de vue folk-lorique puisque tout cela s'est évaporé aujourd'hui que le régime des prisonniers de toute catégorie s'est amélioré par un contrôle plus effectif de l'Etat ?

Et puis, enfin, non seulement notre âge est devenu plus sceptique sur l'efficacité des gestes mystiques tels que celui qui incarnait le *manger les âmes* mais, la circulation effarante de l'automobile n'eut point permis le pieux défilé des processions destinées à transporter le matériel des banquets de commisération sans compter que la pression économique rend la générosité publique plus réticente en tout ce qui concerne la collecte pour des fins comme celles dont il s'agit.

*

* *

Et maintenant faut-il poursuivre nos remarques en considérant dans l'œuvre d'Antoine Innocent l'apport qu'il a fourni aux études d'ethnographie haïtienne en décrivant le *manger des morts* et le *manger marassa* ?

Si pittoresque et si vivante que soit la relation qu'il en a faite dans *Mimola*, ces cérémonies forment l'ossature des offrandes piaculaires et commémoratives des rites vodouesques encore en honneur dans les centres ruraux. D'ailleurs la matière a été si souvent discutée, sassée et ressassée depuis que notre école ethnographique en fait l'objet de ses recherches, qu'il serait superflu d'en parler ici.

Ce qu'il faut en dire de suite c'est qu'Antoine Innocent fut le premier à l'utiliser dans l'élaboration de l'œuvre d'art.

A ce propos, il a situé à Saut d'Eau le pèlerinage obligatoire qui associait la démarche des vodouisants à la ferveur chrétienne des désespérés en quête d'un soulagement à leurs misères. Aussi nous-a-t-il donné un tableau d'une randonnée à Ville-Bonheur fort dissemblable du spectacle qui s'offre à nous à l'heure actuelle au jour de la fête paroissiale de cette petite localité. Tout de même c'est en décrivant les préparatifs du pèlerinage qu'il a mis sur les lèvres d'un personnage de Mimola la candide chanson suivante :

*A la dix zè sonnin
Maman mété m' déhò
Machine moin en bas bram'
Pititt' moin sou coté m'*

Refrain

*Pas pleuré mon enfan
Pas pleuré !
Pas pleuré mon enfan
Pran courage (bis)*

*

* *

Quel qu'en soit le mérite au jugement de la plus lointaine postérité, elle (l'œuvre d'Antoine Innocent) gardera à jamais celui d'avoir été l'initiatrice du mouvement qui fit entrer la matière des croyances populaires dans un ouvrage de fiction.

Certes, à la même époque que parut Mimola, Justin Lhérisson fit état de la même matière dans « La Famille des Pitite Caille ». Mais c'était pour corser son immortelle satire sociale et politique qu'il utilisa un fait social du moment à la portée de l'observateur le moins attentif tandis que Antoine Innocent a mis en relief l'importance capitale que revêt le phénomène des croyances dans la structure psychologique de la personnalité haïtienne. Il a ainsi ouvert la voie à d'autres romanciers, un Jacques Roumain, un J. B. Cinéas, un Maurice Casséus, un Phito Marcelin, un Pétion Savain pour ne citer que les plus notoires.

UNE VIEILLE COUTUME HAITIENNE

par Odette MENNESSON-RIGAUD

« Celui qui aura chassé le bouc émissaire dans le désert lavera ses vêtements et lavera son corps dans l'eau... Après cela, il rentrera dans le camp ».

(LEV. : XVI-26)

Le bain de bout de l'an, pour « retirer la déveine » est une coutume curieuse, très ancienne, qui semble avoir été pratiquée partout sur le littoral d'Haïti, tant sur les côtes du Sud que sur celles du Nord. Il est pris par beaucoup de gens du peuple dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, de préférence à minuit juste. Il a pour but de retirer la « déveine » qui a pu s'attacher à la personne pendant toute l'année écoulée et de la préparer à commencer l'année nouvelle sous la protection de Dieu, des Saints ou des Loas.

La coutume est plutôt observée par les vodouisants qui habitent le littoral ; les autres ne l'observent guère parce que plus éloignés ; cependant ceux qui y sacrifient n'appartiennent pas tous forcément au Vodou, du fait que le « bain du bout de l'an » n'est pas considéré comme une obligation de cette religion, mais comme une pratique bénéfique d'ordre universel.

Les membres des Sociétés vodou ne s'y rendent pas en groupe, mais, isolément ou en famille ; chacun va se baigner à l'endroit qu'il trouve à sa convenance, généralement le plus rapproché de son domicile. Quelques lieux déterminés sont particulièrement affectionnés, comme, par exemple, pour la région de Port-au-Prince : Source Salée, Martissant, La Saline, et, plus loin, du côté des Sources Puantes. L'extension actuelle de la capitale gêne naturellement de plus en plus cet usage ancien qui tendrait à disparaître.

Un vieil haïtien me disait qu'au Cap-Haïtien, dans sa jeunesse, c'était une véritable foule qui se pressait sur le rivage. Hommes et femmes, mais surtout des jeunes filles, se baignaient et c'était un fort joli spectacle que de les voir entrer dans la mer.

Je me trouvais, il y a quelques années, du côté de Martissant,

aux alentours de minuit, le 31 décembre. Grâce à la courbe du rivage on apercevait un peu plus loin les lumières de la capitale en fête, au travers des cocotiers, des arbres à pain et des manguiers qui descendaient jusqu'au bord de l'eau. La mer, comme toujours au fond du golfe, était calme comme un lac, mais une quantité de petites lueurs tremblotaient dans l'ombre. Au pied des grands arbres de nombreuses personnes se tenaient avec des petites bougies allumées. Peu de bruit, des chuchotements, un murmure de prières ou de chants, à voix basse, parfois un éclat de voix, jeune et frais, un petit rire, un appel, ou une « grand moune » bougonnant en sourdine. Un clapotement léger des vagues, et la rumeur de la fête, en ville.

Chacun de ceux qui étaient là tenait sa petite bougie allumée, ou bien elle était déposée à terre, sur une grosse pierre, pendant le temps nécessaire pour se dévêtir. Le rivage était en pente rapide, et peu large. Nombreux étaient ceux qui se tenaient face à la mer, déjà déshabillés, un vague « tanga » aux reins, dont la couleur blanchâtre se décelait dans l'ombre. Bras écartés, une des mains tenant la petite bougie rituelle, ils prononçaient à demi-voix la « demande ». Parfois la ferveur avec laquelle ils demandaient un mieux-être pour la Nouvelle Année les portait à quelque imploration naïve, sur un ton plus élevé, et une curieuse sonorité courait au ras de l'eau sombre.

Les « Gadép ititt ou, Papa... » alternaient avec les « Cé gnou ti la vie que m'vini mandé ou... » et les « t'en prie, t'en prie Papa Bondié, t'en prie... » avec force signes de croix ne manquaient pas, pour ponctuer. Le bruit d'une piécette de monnaie, ou celui plus sourd d'un caillou, tombant dans l'eau, précédait l'entrée dans la mer. Ils n'allaient pas bien loin, mais se baignaient consciencieusement.

Sur les côtés, à l'écart, d'autres se passaient simplement un peu d'eau, prise dans le creux de la main, sur la tête, les bras, les jambes et enfin le corps. Certaines raisons particulières les obligeaient à s'abstenir du bain total. Des chants vagues couraient par moments au-dessus de la foule.

A mesure que minuit approchait plus personne ne restait sur la rive. C'était une procession de petites lumières qui descendaient vers la mer pour y entrer bientôt après et se disperser en longueur de la plage minuscule. Quelques vieilles personnes, seules étaient restées à la garde des effets. Les vêtements quittés sont mis de côté pour être soigneusement lessivés par la suite. En sortant du bain il faut revêtir des effets neufs ou, tout au moins, nouvelle-

ment lavés. Le linge, avec lequel le bain a été pris, est laissé sur place, pour « quitter la déveine ».

Le bain du bout de l'an nécessite quelques préparatifs. La veille on achète ce qui est nécessaire, et qui peut varier suivant les régions ou les personnes ; ainsi, on peut se servir de cosses de « pois congo » pour se frotter (Jacmel), ou bien se servir uniquement de citrons. Certains jettent en offrande à la mer un mélange de pain, de cassave, de bonbons émiettés, avec des graines de maïs et d'arachides grillées.

Voici ce qu'achète pour se baigner Docilia, jeune femme originaire de Port-de-Paix et vivant depuis longtemps à Port-au-Prince. Elle appartient à une Société Vodou où elle a un certain grade : 10 centimes de savon, plusieurs paquets de feuilles (un paquet de persil, un paquet de feuilles soucis, un paquet de feuilles houx) 7 citrons, une queue de morue salée, un coui neuf, une petite bougie. Tout cela doit être acheté d'une certaine manière, en disant tout bas : « Savon m'ap acheté ou, mais cé pas ou que m'acheté, cé déveine m'pr'al acheté, m'al remett lan mer li. M'al vendd li ac la mer-a. »

Chez elle, avant de sortir pour aller au bain, sans parler à personne, Docilia prend le coui neuf, le « croisigne » avec de la farine de froment, de la farine de maïs pilé, du marc de café, puis trace un cercle avec ces poudres sur le mince rebord, et une large croix à l'intérieur du coui. Enfin, après s'être signée, elle dépose dedans 7 petites pincées de terre, prises au carrefour, avec 77 centimes et tout ce qu'elle a acheté. Toujours sans parler, Docilia se dirige vers le rivage, de manière à être prête à se baigner à minuit juste. Arrivée à l'endroit choisi elle se tient face à la mer ; après avoir présenté et orienté le coui aux 4 points cardinaux, elle prend en main tout ce qu'elle a acheté, la petite bougie étant allumée d'abord et tenue bien droite. Le coui est placé sur sa tête. Alors, à l'aide de feuilles, Docilia se « croisigne » largement en disant : « Toutt bon entré, toutt mauvais sorti. Abonocho, Abonocho, Abonocho. Clédo ! » Puis elle continue : « Je me présente au nom de St. Nicolas, Soleil de la Justice, qui se couche en bas et se lève en haut. Agoué-Ta-R-Oyo, Mamzelle-La-Sirène, c'est pour que vous me donniez la Force, la Sécurité, la Santé, la Vie, la Prospérité, de quoi manger, de quoi dormir. Je suis votre enfant, c'est vous qui devez veiller sur moi. Dieu le Père, Dieu le Fils, Dieu le St. Esprit. » En disant ces derniers mots Docilia se signe.

Il est minuit. Docilia se déshabille prestement, ne gardant que juste ce qu'il faut pour être décente. Elle prend et verse sur sa tête

7 petites gouttes d'eau de mer, puis elle entre dans l'eau et s'asperge le corps avec la main. Elle prend la queue de morue et la passe soigneusement sur elle, sur « les 4 parties, tout du long », c'est-à-dire sur la poitrine, le dos, les côtés jusqu'aux pieds, en disant : « Toutt bon entré, toutt mauvais sorti ! » Après la morue, c'est le tour du bouquet de persil, puis des feuilles de soucis et enfin de houx, dont elle se frotte et se lave le corps en les trempant dans la mer. Docilia se sert maintenant des 7 citrons (certaines personnes les fendent, mais ce n'est pas obligatoire). Il faut toujours répéter la même formule tout le temps que dure l'opération.

Enfin il est permis de se savonner de la tête aux pieds puis d'entrer un peu plus avant dans la mer pour se rincer. En certains endroits, comme à Source Salée, il y a des sources d'eau douce sur la grève même, ou à quelques pas ; on s'en sert pour un dernier rinçage. On peut aussi se munir d'une bouteille d'eau douce à cette fin.

Docilia, dûment frottée, baignée, savonnée, rincée, prend le coui qui est « remis à la mer » avec les 77 centimes et tout ce qui reste des éléments du bain. En le lâchant sur l'eau il faut dire : « M'acheté comptant, m'payé comptant. Alleluia ! ». Docilia précise que certaines personnes ne disent pas Alleluia.

Docilia revêt des habits neufs, laissant avec la « déveine » le linge avec lequel elle s'est baignée. Elle part sans se retourner.

L'indigence peut parfois empêcher de réunir les 77 centimes ; en s'en excusant on jette alors, avant de se baigner, pour « payer la mer » une seule petite pièce de 5 cobs, ou même un caillou, en priant Papa Agoué de s'en contenter.

L'EVOLUTION DE LA TOPONYMIE DANS LA PARTIE ANCIENNE DE PORT-AU-PRINCE

par Roland DEVAUGES

Si l'on examine avec quelque attention un plan moderne de Port-au-Prince⁽¹⁾, on aperçoit dans le tracé des rues trois parties courbes de niveau⁽²⁾, on aperçoit dans le tracé des rues trois parties bien distinctes : d'abord, le long de la mer, un long boulevard rectiligne, bifurquant vers le nord et qui semble relativement séparé du reste de la ville ; plus à l'est, un rectangle de rues à angle droit s'étendant du nord au sud sur une bande à peu près plane de terrain, parallèle au rivage ; à l'est, enfin, et au sud de ce quadrilatère, une énorme masse de quartiers au tracé anarchique étirés vers l'ouest le long de la route de Léogâne et vers l'est en direction de Pétionville sur les premières pentes qui précèdent les flancs abruptes du morne de l'Hôpital.

Si nous rapprochons maintenant de ce plan celui contenu dans ce que l'on appelle couramment l'atlas de Moreau de St. Mery,⁽³⁾ établi en 1785, à la veille de la Révolution française, nous voyons que Port-au-Prince se limitait alors à ce damier intermédiaire compris entre le boulevard de bord de mer et la masse des quartiers excentriques. Cette partie est délimitée, dans la toponymie actuelle, au nord par la rue Tiremasse ; à l'est par les rues des Pucelles et Mgr. Guilloux ; au sud par la rue du Dr. Dehoux et le tronçon de la rue Oswald Durand qui se trouve dans son prolongement ; à l'ouest enfin, par le boulevard Harry Truman ou du Bi-Centenaire qui longe le rivage. Celui-ci, à l'époque coloniale pénétrait beaucoup plus avant dans l'intérieur des terres : arrivant à peu de distance de

(1) Pour une étude générale sur Port-au-Prince, voir : R. Devauges : Une capitale antillaise : Port-au-Prince (Haïti), à paraître dans « Les Cahiers d'Outre-Mer », 1954, avec 4 cartes et 16 photos.

(2) GEORGES SEJOUR : Carte-guide et plan de Port-au-Prince, 1947, imprimé par la Compagnie lithographique d'Haïti, avec un index des rues et des principaux monuments. Les courbes de niveau y sont figurées.

— Institut Haïtien de Statistique. Ville de Port-au-Prince. Dessiné par J. J. Charles et E. Roy ; 29 mars 1952. Echelle approximative 1/000. Les courbes de niveau ne sont pas portées, mais le tracé est à peu près à jour.

(3) MOREAU DE ST. MERY : Recueil de vues des lieux principaux de la colonie française de St-Domingue, gravées par les soins de M. PONCE... accompagné de cartes et plans de la même colonie, gravé par les soins de M. PHELIPEAU..., Paris, APDR, 1791, 1^{er} volume de 31 planches.

l'actuelle Banque Nationale, il formait, entre la rue des Césars et la rue Macajoux une indentation qui atteignait presque la rue Courbe. A partir de là, en allant vers le nord il se rapprochait de ses limites actuelles.

Le tracé colonial, qui n'a subi depuis cette époque que de rares additions, comportait 13 rues nord-sud, parallèles au rivage. Certaines de celles-ci se trouvent dans le prolongement l'une de l'autre, à un léger décalage près à hauteur de l'actuelle rue Pavée. Ce décalage remonte aux origines de Port-au-Prince : la première ville, fondée en 1749, comportait seulement la partie au nord de cette rue. Dès l'année suivante, la partie sud lui fut adjointe, et, sans que l'on puisse savoir s'il s'agit d'un fait volontaire ou accidentel, les nouvelles rues n'aboutirent pas exactement dans l'axe des anciennes ; Moreau de St. Mery mentionne ce fait sans en donner d'explication satisfaisante. Ces voies décalées seront considérées au regard de la toponymie tantôt comme deux rues différentes tantôt comme une seule. Sur le plan de Moreau, elles portent 11 noms différents ; les deux dernières, tracées l'une à cheval sur le rivage, l'autre sur la mer, semblent là seulement à titre de projet. Dans le sens est-ouest, le plan de Moreau comporte 15 rues toutes baptisées. A celles-ci, il faut ajouter pour notre étude une place et 3 lieux-dits qui ont subsisté dans l'usage actuel.

Pour nous en tenir aux seules rues, l'examen des plans moderne nous montre que sur 31 noms relevés dans Moreau, 16 sont parvenus jusqu'à notre époque. Ce sont, dans le sens nord-sud, la rue des Pucelles et la Grand'Rue et, dans le sens transversal, les rues Tiremasse, des Césars, des Fronts-Forts, de Bonne-Foi, des Miracles, la ruelle d'Ennery et la rue St. Honoré. Il faut y adjoindre la place Vallières et les noms de St. Joseph, Léogâne, Belair et Ste. Claire. Les deux premiers désignant, l'un une batterie, l'autre un chemin. Plus tard, à une époque que nous ignorons, ils dénommèrent des portails semblant marquer les limites nord et sud de la ville. De nos jours, les portails ont disparu, mais les expressions Portail Léogâne et portail St. Joseph sont encore utilisées. Le nom de Ste. Claire a eu cours jusqu'à la construction, en 1950, du quartier dit de l'Exposition ; celui de Belair n'est plus porté par aucune rue mais continue à désigner le morne qui avait déjà ce nom avant même la fondation de la ville et, par extension, le quartier qui s'y est construit.

Au moment où nous avons découvert cette persistance des noms coloniaux dans la toponymie actuelle, leur concentration à la partie septentrionale de la ville nous avait suggéré une hypothèse

en rapport avec nos recherches à l'époque. Constatant l'état de sous-développement de ces quartiers par rapport à certains autres, il nous avait paru tentant d'étendre à leur toponymie ce caractère général d'archaïsme. Malheureusement, du moins pour les noms de la période antérieure à la Révolution, cette explication pourtant séduisante ne paraît pas devoir être conservée. Une autre beaucoup plus évidente nous paraît en effet résider dans le caractère même de ces noms. Ceux-ci peuvent se diviser en trois catégories : d'abord des noms de provinces ou de familles françaises ou évoquant la royauté ; soit 17 au total sur lesquels 2 seulement ont subsisté, ceux de place Vallières et de ruelle d'Ennery ; ensuite 5 noms de saints parmi lesquels 3 ont survécu, St. Honoré, Ste. Claire et St. Joseph ; restent enfin 8 noms que nous qualifierons de neutres parce qu'ils ne rappellent aucun souvenir politique. Or, tous ceux-ci sans exception, rue des Pucelles, Grand'Rue, rues Tiremasse, des Césars, des Fronts-Forts, de Bonne Foi, des Miracles, ainsi que le nom de Belair ont intégralement passé dans l'usage contemporain. Les faits paraissent donc ici extrêmement clairs : tout ce qui dans la toponymie pouvant rappeler la France ou le régime colonial, à deux exceptions près, a été remplacé ; les noms de saints et les noms neutres au contraire se sont maintenus dans la proportion de 11 sur 13.

Le caractère particulier de ces changements suggérait immédiatement l'idée de les attribuer à la nation haïtienne au lendemain de son indépendance. Cependant, si l'on comparait minutieusement les deux séries de noms — l'ancienne et la nouvelle — certaines difficultés apparaissaient. Quelques-uns des changements effectués ne nous semblaient guère pouvoir être d'origine haïtienne : par exemple ceux de rue d'Orléans en rue de la Révolution ou de rue Royale en rue Républicaine. En effet, aux yeux des Haïtiens, la série d'événements ayant précédé 1804 s'est plutôt cristallisée sous le nom de guerre d'Indépendance que sous celui de Révolution. Ce mouvement, d'autre part, malgré la conscience que ses promoteurs avaient d'agir dans l'esprit de la Révolution française, ne comportait pas à proprement parler de mystique républicaine puisque le premier chef du nouvel état, Dessalines, devant se faire bientôt proclamer empereur. L'explication possible nous fut suggérée par le nom de Magasin de l'Etat remplaçant celui de Magasin du Roy que nous rapprochâmes immédiatement du cas de rue Républicaine substitué à rue Royale. Il semblait y avoir là un phénomène de conversion analogue à ceux du même genre que l'on avait pu observer en France à la même époque. On pouvait alors supposer que ces changements avaient été opérés toujours sous la colonie,

entre 1789 et 1804, au moment peut-être où Port-au-Prince avait été baptisé Port-Républicain.

Cette idée aurait pu demeurer indéfiniment à l'état d'hypothèse lorsque, à la fin de 1953, des documents sur St. Domingue parvinrent à l'Institut Français d'Haïti. Lorsqu'il nous fut donné d'y avoir accès, lors de leur exposition publique, nous trouvâmes un plan de Port-au-Prince datant de 1799⁽¹⁾ qui, non seulement confirmait notre hypothèse, mais encore lui donnait une importance que nous étions loin de soupçonner. L'étendue des changements subis par la toponymie était telle qu'elle rendait nécessaire de diviser la période française en deux parties, l'ancien régime et la période révolutionnaire au lieu de l'opposer simplement comme une totalité à l'époque haïtienne.

Le tracé, sur le plan de 1799, diffère peu de celui de Moreau. Les deux rues nord-sud tracées en pointillé par Moreau sur le rivage et la mer sont devenues des réalités. Il semble d'ailleurs qu'elles aient été construites sous l'Ancien Régime, car il est fait mention de leur nom « ci-devant ».⁽²⁾

La rue du Roule et la rue Traversière, dans le sens est-ouest, ainsi que la place du Morne-à-Tuf ont été également ajoutées.

Au regard de la toponymie, les rues nord-sud continuent à être au nombre de 12 malgré l'adjonction de deux voies nouvelles du fait que les deux rues St. Philippe et St. Jean-Baptiste ne sont comptées que pour une seule et que la rue Royale ou Grand'Rue n'a plus qu'un unique nom. En outre, deux rues situées côte-à-côte sont dénommées de la même façon rue de la Révolution. Il est plus que vraisemblable qu'il y a là une erreur, d'autant que l'une d'elles, actuellement la rue de la Réunion, donne sur la place Pétion appelée précisément place de la Réunion. L'absence de documents, cependant, ne nous autorise pas à faire la correction. Dans le sens est-ouest, il y a 17 rues au lieu de 15 dans Moreau, toutes baptisées. Il faut y ajouter 4 noms de places au lieu d'un seul chez ce dernier,

(1) Plan de la ville de Port Républicain et ses environs. Anonyme. S.d. Manuscrit. Ms. 98 x 70 cm. Archives Nationales. Ce document, qui porte la toponymie peut être daté grâce au document suivant : — Plan d'une partie de la ville de Port Républicain... Du Cap, le 4 Ventôse, An 7 (22 février 1799). Archives Nationales.

(2) Le plan de G. Séjour, datant de 1943 ne porte rien d'équivalent à ce quai. D'après les deux documents que nous utilisons ci-dessus, il se serait étendu entre les rues des Miracles et du Champ-de-Mars. Peut-être correspondait-il, à cette époque, au port-du-Roy. L'ancienne base d'Hydravions dite Sea Base et l'actuel petit port de plaisance situé à côté du Casino en sont sans doute de lointaines survivances continuant à utiliser la passe en eau profonde qui devait y aboutir.

augmentation qui correspond à une place nouvelle et à deux autres, non dénommées dans Moreau.

Tous les noms de l'Ancien Régime parvenus jusqu'à nous se retrouvent dans le plan de Port-Républicain à l'exception de trois, ceux de Grand'Rue, ruelle d'Ennery et place Vallière qui, fait curieux, seront rétablis après l'Indépendance. Tous les autres ont été remplacés par un nom nouveau ou simplement convertis. C'est bien à cette époque par exemple que, comme nous l'avions supposé, la rue Royale et le Magasin du Roy ont été transformées en rue Républicaine et Magasin de l'Etat. Les noms religieux comme St. Honoré ou St. Joseph ont vu le Saint supprimé et sont devenus Honoré ou Joseph tout court.

Si nous faisons maintenant la comparaison avec les plans contemporains, il apparaît que, pour les rues seulement, pas moins de 14 de ces 29 noms révolutionnaires sont passés dans l'usage actuel, soit, pour les rues parallèles au rivage, les rues de l'Egalité, du Réservoir, du Peuple, du Centre, Républicaine, Courbe, du Magasin de l'Etat, de la Réunion, de la Révolution et du Centre, et pour les rues transversales, celles du Roule, Traversière, des Casernes et du Champ-de-Mars⁽⁴⁾. La ci-devant place Vallière est devenue place des Fontaines, celle au pied des jardins de l'Intendance a pris le monde de Place de la Réunion ; l'actuelle place Dessalines, s'appelle place du Champ-de-Mars. La place Ste. Anne enfin a été ouverte mais elle porte le nom de place du Morne-à-Tuf. Les lieux-dits que nous avons signalés sur le plan Moreau n'ont pas changé à l'exception de St. Joseph devenu simplement Joseph, comme nous venons de le dire.

Au total, la période révolutionnaire nous apparaît comme une phase importante, comme la plus importante même, ainsi que nous le verrons plus loin, dans l'évolution de la toponymie. C'est à elle qu'il faut attribuer le remplacement de tous les noms évoquant la France ou le régime colonial par des noms exaltant l'esprit nouveau ou, plus souvent encore par de simples noms neutres.

La période haïtienne, dont on aurait au contraire attendu les

(1) Il faut peut-être faire dater aussi de cette époque le nom, ou le surnom de Boulevard des Veuves — que l'on trouve mentionné dans le plan du Bureau de Statistiques — porté par l'actuelle rue Macajoux et qui perpétuerait le souvenir sinistre du bal donné dans cette rue par le gouverneur Rochambeau aux dames des colons mulâtres dans le même temps qu'il faisait assassiner leurs maris, ainsi que celui de rue de l'Enterrement donné à la rue de la Réunion, le Cimetière Extérieur à qui elle conduit ayant été ouvert si nos souvenirs sont exacts en 1802 par Rochambeau au moment où une épidémie de fièvre jaune ravageait le corps expéditionnaire français.

plus grands bouleversements, s'est montrée, elle, remarquablement conservatrice. Le tracé a subi quelques modifications : percement de la rue Pétion derrière la nouvelle cathédrale, de la rue Courte à travers un bloc voisin et, à la partie sud, de la petite ruelle Brouard et de la rue Oswald Durand, à quoi il faut ajouter le décalement de la rue du Dr. Dehoux par rapport à l'ancienne rue de Normandie.

L'étude de la toponymie contemporaine nous montre non seulement le maintien des noms de l'Ancien Régime échappés au bouleversement révolutionnaire, mais encore le rétablissement de trois d'entre eux supprimés à cette époque ainsi que la restauration des noms de saints. Ce n'est pas que la période haïtienne n'ait eu aucune action sur la toponymie, mais celle-ci s'est exercée d'une façon beaucoup plus modérée et sans doute, bien que nous n'ayons pas de documents pour le prouver, progressive.

Cette action revêt deux formes ou plutôt deux degrés, du moins quant aux résultats observables aujourd'hui. Dans la plupart des cas, un nom haïtien a été ajouté au nom ancien sans arriver à le faire disparaître et les deux continuent à coexister à peu près à égalité dans l'usage courant. Ceci se présente 13 fois soit pour 7 rues nord-sud et 6 rues est-ouest qu'il serait fastidieux d'énumérer mais que l'on peut facilement retrouver dans le tableau joint à cet article. Le second procédé est évidemment le remplacement pur et simple du nom ancien par un nouveau. On le rencontre dans 7 cas seulement, pour les rues Américaine ou Eugène Bourjolly dans le sens nord-sud et Macajoux, Pavée ou Dantès Destouches, Carbone, Joseph Janvier, Charéron et du Dr. Dehoux pour les rues transversales. En ce qui concerne les places, l'ancienne place Vallières devenue place des Fontaines sous la Révolution a repris son premier nom, celle du Morne-à-Tuf est devenue plac Ste. Anne, les places de la Réunion et du Champ-de-Mars ont été rebaptisées, l'une Pétion, l'autre Dessalines tandis que le nom de Champ-de-Mars ne devait pas être perdu, mais reporté sur une place nouvelle construite à l'est du Palais National.⁽¹⁾

Maintenant que nous avons analysé ces quelques documents jalonnant les phases essentielles de la transformation de la toponymie, nous pouvons essayer de faire un bilan d'ensemble des survivances et des disparitions à l'époque contemporaine. Pour nous limiter une fois de plus aux noms de rues, les seuls pour lesquels nous ayons des énumérations exhaustives, nous relevons aujourd'hui, le tracé colonial, sur 9 noms de l'Ancien Régime, 11 de l'époque

(1) Depuis l'anniversaire du cent cinquantième de l'Indépendance, au début de 1954, cette place a pris le nom de place des Héros de l'Indépendance.

révolutionnaire sur le tracé de Moreau et 13 sur celui de 1799 ; 20 noms enfin, pour l'époque haïtienne. Nous avons éliminé comme inclassables le boulevard des Veuves et la rue de l'Enterrement. Les noms de ces différentes époques sont respectivement dans 2, 6 et 8 cas employés seuls ; 7 de la première et 7 de la seconde période française sont doublés d'un nom haïtien. Dans un seul cas enfin, celui de la Grand'Rue ou rue Républicaine ou avenue Trujillo, un nom d'Ancien Régime et un nom révolutionnaire existent côte-à-côte. Encore s'agit-il d'une restauration du premier datant de l'époque haïtienne.

Le groupement dans l'espace de ces noms, sans vouloir entrer dans les détails à cause du trop petit nombre de faits existants, laisse apercevoir quelques particularités assez significatives pour être relevées. Les noms d'Ancien Régime sont, en grande majorité, groupés au nord de la rue Pavée ; en outre, ils désignent presque toujours des rues transversales. Les noms révolutionnaires au contraire, baptisent toutes les rues parallèles au rivage à trois exceptions près seulement qui sont un nom colonial, un nom haïtien et un cas douteux. Rappelons que nombre de ces rues portent un nom haïtien associé à un nom français. Ces dernières ne présentent aucun groupement caractéristique. Les noms haïtiens employés isolément, enfin, sont groupés principalement dans les rues transversales situées à la partie la plus méridionale de l'aire coloniale.

Pour en revenir à l'évolution de la toponymie, les trois phénomènes principaux qui viennent de nous apparaître au cours de cette étude, à savoir la persistance dans de nombreux cas des noms de l'Ancien Régime, les changements et conversions de l'époque révolutionnaire et la relative stabilité de l'époque haïtienne, semblent loin de constituer un fait limité à l'aire que nous venons d'étudier. On les retrouve dans les noms géographiques : noms de villes et villages, noms de régions naturelles.. etc. Il semblerait même que la toponymie des villes de province ait fait preuve dans plusieurs cas d'un conservatisme encore plus grand que celle de Port-au-Prince. Nous n'avons sur ce point que des renseignements extrêmement fragmentaires, mais si ce fait était confirmé, le problème que nous venons de poser de la stabilité des noms de rues à Port-au-Prince serait retourné, ou plutôt il deviendrait, au sein du problème général de la persistance des noms coloniaux, le problème particulier de leur moindre résistance dans la capitale comparée aux villes de province.

Parallèlement à ces recherches de caractère plutôt historique et qui, basées uniquement sur des plans donnent de la réalité une

vision peut être plus officelle que réelle, il faudrait ajouter une enquête purement ethnographique sur ce que l'on pourrait appeler la microlocalisation, c'est-à-dire sur la manière dont les habitants s'y prennent pour localiser des endroits précis dans la ville, lorsqu'ils veulent, par exemple indiquer l'adresse d'une maison déterminée. Le cadre restreint de cet article et surtout l'insuffisance de notre documentation ne nous permettent pas d'aborder ici une étude de ce genre (1)

(1) Une telle enquête ne pouvant avoir, pour être valable, qu'un caractère largement collectif, l'auteur accueillera avec reconnaissance tous les renseignements que ses lecteurs voudraient bien lui faire parvenir tant sur le problème des persistances que sur la façon de désigner des endroits précis ou les expressions courantes relatives aux différentes parties de la ville, aussi bien pour les villes de province que pour Port-au-Prince. Il les en remercie à l'avance.

EPOQUE COLONIALE

EPOQUE HAITIENNE

Ancien Régime

Rues Nord-Sud (de l'Est à l'Ouest).

rue des Pucelles
 rue de Conty
 rue des Favoris
 rue de Condé
 rue de Vaudreuil
 rue d'Orléans
 rue Dauphine
 rue Royale ou Grande Rue
 rue St Philippe
 rue St Jean-Baptiste
 rue Ste Claire
 rue non dénommée
 rue de Rohan (d'après le plan de 1799)
 quai de Rohan (d'après le plan de 1799)

Période Révolutionnaire

id.
 rue de l'Egalité
 rue du Réservoir
 rue du Peuple
 rue de la Révolution
 rue du Centre
 rue Républicaine
 rue Courbe
 rue du Magasin de l'Etat
 rue du Commerce
 Quai Marchand

Rues Est-Ouest.

rue Tiremasse
 rue du Belair
 rue des Césars
 rue des Fronts Forts
 rue de Bonne Foy
 rue des Miracles
 rue d'Aunis

id. ou rue Monseigneur Guilloux
 id. ou rue du Dr. Aubry
 id.
 id.
 id. ou rue de l'Enterrement
 id. ou rue Hammerton Killick
 id. ou Grande Rue ou Avenue Trujillo
 id.
 id.
 id. ou rue Abraham Lincoln
 rue Américaine ou Eugène Bourjolly
 id.
 id.
 rue du Roule
 id.
 rue Traversière
 id.
 id.
 id.
 rue du Port
 id. ou rue Justin Lhérisson
 rue Macajoux ou Boulevard des Veuves
 id.
 id. ou rue Marion
 id.
 rue Pétion
 id. ou rue Thomas Madiou
 id. ou rue Roux
 id. ou rue Féron
 rue Pavée ou Dantès Destouches

PERIODE COLONIALE

EPOQUE HAITIENNE

Ancien Régime

Période Révolutionnaire

rue de Provence
 rue de Rouillé
 ruelle d'Ennery
 rue Saint-Honoré
 ruelle d'Argoult
 rue de Penthièvre

 rue de Bretagne

 rue de Normandie

rue des Casernes
 rue du Champ de Mars
 rue Courte
 rue Honoré
 rue du Cul de Sac
 rue de l'Hôpital

 rue de la Descente

 rue de la Poudrière

id. ou rue Ennéus Robin
 id.
 ruelle d'Ennery
 rue Saint-Honoré ou Mgr Baugé
 ruelle Carbone
 rue Joseph Janvier
 ruelle Brouard
 rue Charéron
 rue Oswald Durand
 rue du Dr Dehoux

Places et lieux-dits divers

Place Vallières
 Place de l'Intendance
 Place du Gouvernement

 Batterie St-Joseph
 Chemin de Léogâne
 Fort Ste Claire
 Magasin du Roy

Place des Fontaines
 Place de la Réunion ou du Marché
 Place du Champ de Mars
 Place du Morne à Tuf
 Batterie du Nord ou Joseph
 id.
 Magasin de l'Etat

Place Vallières
 Place Pétion
 Place Dessalines
 Place Ste Anne
 Portail St Joseph
 Portail de Léogâne
 Fort Ste. Claire
 id.

III. DE SAINT-DOMINGUE A HAITI

LA PROPAGANDE ET LE RECRUTEMENT POUR LES COLONIES D'AMERIQUE AU XVII^e SIECLE (*)

par l'abbé J. LE BER et G. DEBIEN

« Pour qui voudrait étudier... l'expansion coloniale de la France en Amérique, écrit M. Chinard, il serait nécessaire de distinguer entre la Nouvelle France et les « isles ». Mais si jusqu'à la fin « le Canada a son histoire à lui et doit être considéré à part » ne forçons pas trop le contraste. « Chez les aventuriers des îles nous rencontrons au total les mêmes qualités et les mêmes défauts que chez les fondateurs de la Nouvelle France. Chez les uns comme chez les autres, nous retrouverons les mêmes enthousiasmes et les mêmes préventions, les mêmes illusions et le même optimisme. »⁽¹⁾

C'est que le recrutement de ces pionniers fut à peu près le même. Nos deux Amériques s'opposent beaucoup moins par les éléments humains français qui les peuplèrent, que par leur environnement indigène, leurs conditions de vie, leurs ressources naturelles et leur agriculture, par les mœurs bientôt : ici l'esclavage ; au Nord, seulement le travail blanc. Jusque vers 1670, les émigrants qui débarquent aux Antilles et sur les rives du Saint-Laurent viennent, des mêmes régions, des mêmes métiers. C'est seulement dans la mesure où le clergé du Canada put choisir et faire choisir les engagés qui se destinaient à la Nouvelle France qu'on peut remarquer une différence. Ce contrôle ne fut jamais total et ne put être continu. Les flibustiers d'Orgeron partent des mêmes villages que les recrues de la Dauversière. En gros, mêmes gens au départ, mais à l'arrivée, des milieux différents qui agissent différemment et poussent aux contrastes.

Cette partie commune de leur histoire, on espère la tirer un peu au clair. Il y faudra du temps. Aujourd'hui on ne mettra

(*) Cette étude avait été entreprise en 1949-1950, chacun apportant extraits de lectures et observations. Les préparations M. Le Ber correspondent ici aux pages 2, 3, 6, 7 et 9.

(1) *L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Paris, Droz, 1934, in-8°. (réimpression).

pas encore ces commencements en parallèles. Les cartes des lieux de départ ne sont pas complètes. La documentation n'est pas suffisante pour élaborer une comparaison précise. Mais elle se concentre et s'ordonne peu à peu sous ces questions. Nous nous tournons d'abord vers les Antilles. Il s'agit d'avancer sur un des bas-côtés de la route, d'essayer de voir comment se recrutèrent tous ces hommes qui par dizaines de milliers s'embarquèrent à La Rochelle, à Nantes, à Saint-Malo, à Port-Louis, dans les ports normands pour aller chercher fortune en Amérique, aux îles, car le courant principal fut vers les îles. Les uns quittèrent le pays spontanément, passagers libres, poussés par le seul esprit de lucre et de commerce. D'autres, de ces ports de La Rochelle et de Dieppe à si forte population protestante, songèrent à fonder en ces contrées d'outre-mer des établissements français et protestants, lieux de commerce, asiles de sûreté pour les jours de persécution dans la mère patrie. Ceux-là, une foi les éclairait. Il ne furent pas le plus grand nombre. Nous ne parlerons d'eux qu'à la rencontre.

Les autres, les vrais émigrants, qu'est-ce qui les attira outre-Atlantique ? Ils ne partirent pas pour fonder une France nouvelle, pour abattre l'Espagnol, mais la plupart d'abord pour vivre, pour fuir la misère, pour vivre mieux, pour gagner quelque argent en s'installant sur une terre à eux ; les uns pour voir du pays, par esprit d'aventure et de nouveauté, ou pour échapper aux huissiers ou à la justice. Mais il n'y avait pas de vie neuve qu'aux Amériques. L'embarquement n'était pas le seul moyen de faire souffler derrière soi les gens du roi. Quels moyens employa-t-on pour les attirer, pour les décider à laisser famille et patrie et à louer leurs services, les meilleures années de leur jeunesse, à des chefs d'expédition, à des entreprises de colonisation ? Il est clair que ce n'est pas par hasard que chaque hiver, de novembre à mars, on voit de pauvres diables affluer sur les quais. Comment furent-ils prévenus, dans les débuts surtout, avant le branle général de cette émigration, qu'ils pourraient y trouver de l'embauche, des passeurs, des vaisseaux en partance pour « les terres neuves » ou les îles ?

*

* *

I. Avant le XVII^e siècle.

Les premières compagnies coloniales à monopoles créées au temps de Richelieu n'eurent pas à innover. Les précédents ne manquaient pas. Déjà Jean de Béthencourt, du pays de Caux, revenu des Canaries en 1405, avait réuni en son manoir parents,

amis et seigneurs voisins pour un banquet. Et après leur avoir fait faire « grande chère », dit son chroniqueur et chapelain, il leur avait annoncé son intention de retourner bientôt par-delà et d'y emmener le plus de Cauchois qu'il pourrait. Son petit discours fut fort habile : « Je y veulx mener des gens de tous mestiers... et quant ils y seront, il ne fault point doubter qu'ils seront en bon pais pour vivre bien ayzes et sans grant paine de corps. Et ceulx qui y vendront je leur donneray assez de terre pour labourer se ils veullent prendre celle peine. Il y a beaucoup de gens mecaniqs en se pais (de Caux) qui n'ont pié de terre et qui vivent à grant paine, et si veullent venir par-delà je leur promé que je leur feré tout le mieux que je pourré...⁽²⁾ Les invités rentrés dans leurs châteaux répandirent la bonne nouvelle de terres à prendre « et tantost aprez, continue le chroniqueur, tout le pais sçeut que Monseigneur de Béthencourt vouloit retourner ès dictes illes de Canare et vouloir mener gens de tout mestiers et gens mariéz et à marier », de sorte que bientôt à sa porte vinrent frapper de bons Cauchois « sans avoir », désireux de posséder un coin de terre à eux. Ils accouraient pour se faire inscrire. Il y en avait dix, quinze et jusqu'à trente en un seul jour à son pont-levis, comme deux siècles plus tard chez les tabellions de Honfleur, de Rouen ou du Havre⁽³⁾. Ils s'offraient au premier des colonialisateurs français pour le suivre aux îles fortunées « sans demander nuls gages quelconques ». A part plusieurs gentilshommes et cent-vingt soldats pour la défense de la jeune colonie, c'étaient des ouvriers « mécaniques et gens de labour », presque tous du pays de Caux. Ils s'embarquèrent à Harfleur le 9 mai 1405 ; vingt-trois femmes suivaient leurs maris⁽⁴⁾.

Au milieu du XVI^e siècle Villegagnon partant pour fonder au Brésil une France antarctique employa une autre méthode. « Ledit voyage, rapporte Paul Haton dans ses *Mémoires*⁽⁵⁾ fut alors publié en la ville de Paris à la trompette par les carrefours affin que s'il y avoit genz desbauchez (sans travail) ou esclaves

(2) G. GRAVIER, *Le Canarien, livre de la conquête et conversion des Canaries (1402-1422) par Jean de Béthencourt gentilhomme cauchoix*, Rouen, Société d'histoire de Normandie, 1874, in-8°, p. 158-160.

(3) BREARD, *Documents relatifs à la marine normande et à ses armements au XVI^e et au XVII^e siècles* — Rouen, 1889, in-8°, p. 281.

(4) LA RONCIERE, *La découverte de l'Afrique au Moyen Age*, (Mémoires de la Société royale de géographie d'Égypte, T. VI, 1925, p. 22.

(5) Claude HATON, *Mémoires... contenant le récit des événements accomplis de 1553 à 1582, principalement dans la Champagne et la Brie*, p.p. F-Bourquelot, imp. imp. 12. Documents inédits sur l'hist. de France, Paris, imp. imp. 1857, 2 vol. in-4°, I, 32-36.

fugitifs de leur pays ou aultres qui eussent volonté d'aller voir la mer et le pais ils s'allassent enroller au logis dudit seigneur dedans Paris. » Mais cet appel par crieur public aux rôdeurs dévoyés ne procura à Paris qu' « aulcuns curieux », pour la plupart « rustiques et sans aucune instruction d'honnesteté et civilité addonnez à beaucoup de vices et dissolutions impudiques⁽⁶⁾ ». Les Parisiens restaient réticents. Au XVI^e siècle on est beaucoup moins porté à s'expatrier qu'au siècle suivant. Le mirage exotique n'est pas monté sur l'horizon. Les crieurs de Villegagnon poussèrent jusqu'en Normandie où ils furent plus heureux puisqu'on trouve dans le tabellionage de Rouen des contrats où des laboureurs, des maçons et des coureurs s'engagent à « aller demeurer au Brésil » avec lui⁽⁷⁾.

Le procédé par trompe publique est le même quand Jean Ribaut prépare son deuxième voyage en Floride en 1565. Il lui faut des volontaires. Pour allécher des soldats réformés, ou des paysans sans terre, il fait crier dans les carrefours que là-bas « les champs sans être labourez ou aucunement exercez produisent assez de quoy soutenir et suffisamment entretenir la vie du peuple qui y habiteroit, que cette terre est riche d'or et de toutes sortes d'animaux, que tout cela considéré ne pouvoit autrement advenir que l'homme ne trouvoit là grand plaisir et singulière délectation. » Et « plusieurs alléchez de telles promesses... se rendoyent par troupes en ceste ville où la monstre se devoit faire pour en choisir ceux qui au jugement du lieutenant du roi se trouveroient les plus idoines à continuer l'entreprise⁽⁸⁾. » La présence et le contrôle du lieutenant du roi nous indiquent qu'il y a eu demande et autorisation d'enrôler des émigrants.

En 1587 le marquis de La Roche, gentilhomme breton, veut reprendre la tentative de Jacques Cartier. Il part de Saint-Malo. Il va établir une colonie dans ce qui sera plus tard la Nouvelle France. Cet ancien page de Catherine de Médicis avait déjà reçu de Henri III commission pour coloniser le Canada, et s'était embarqué avec 300 colons et des missionnaires. Mais l'expédition

(6) J. CRESPIN, *Histoire des martyrs...* Genève, 1619, in f°, p. 400. cité par Ch. A. JULIEN, *Les voyages de découverte et les premiers établissements (XV^e-XVI^e siècles)*, Paris, P. U. F. 1948, in-8°, p. 189.

(7) Ed. GOSSELIN, *Documents inédits pour servir à l'histoire de la marine normande*, Rouen, 1876, in-8°, p. 147.

(8) G. GRAVIER, *Deuxième voyage du Dieppois Jean Ribaut a la Floride en 1565. Relation de N. Le Challeux précédée d'une notice historique et bibliographique*. Rouen, Société Rouen des bibliophiles, 1872, in-8°, p. 12 et 93.

était allée échouer devant Brouage⁽⁹⁾. Cette fois, avec deux navires, *la Catherine* et *la Françoise*, il pouvait emmener beaucoup plus de monde.

Parmi ses gens on trouve d'abord une compagnie de soldats, puis un bel assortiment de va-nu-pieds, de mendiants, de vagabonds et de sans-travail. Et voici ce qu'a fait La Roche. Il a d'abord fait imprimer à Rouen, chez Raphaël du Petit-Val, une retraduction d'une traduction italienne du *Voyage de Cartier* : *le Discours du voyage fait par le sieur Jacques Cartier aux Terres Neuves du Canada, Noremborgue, Hachelage, Labrador et pays adicaccus dites Nouvelle France, avec particulières mœurs, langage et cérémonies des habitants d'icelle* et en tête il fait arborer un curieux poème qui ressemble tout à fait à un prospectus d'agence d'émigration :

*Allons où le bonheur et le Ciel nous appellent
Et provignons plus loin une France plus belle.
C'est pour vous que de laict gazouillent les rivières
Que maçonnet ès troncs les mouches mesnagères
Que le champ volontaire en drus espics jaunît,
Que le fidèle sep sans peine se fournit
Qu'un fruict qui sous le miel ne couvre la tristesse
Ains enclot, innocent, la vermeille liesse⁽¹⁰⁾*

Les enrôlements durent être hésitants car La Roche eut ensuite recours au procédé si souvent utilisé au XVI^e siècle : il réclama au Parlement de Rouen des condamnés de droit commun et les registres, au 18 mai et au 15 octobre 1598, gardent trace de ses demandes de prisonniers⁽¹¹⁾. Tous les moyens, tous les hommes étaient bons.

Quand La Touche de la Raverdière et François de Razilly eurent fondé grâce aux capitaux de Nicolas de Harlay le poste de Saint-Louis sur les côtes nord du Brésil, que firent-ils pour faire venir des compagnons ? Ils firent connaître immédiatement au public français l'histoire de leur établissement et les espoirs qu'on y doit mettre. Saint-Louis avait été installé sur les rives du Maragnon à la fin de 1612 ; en 1613 sont publiés à Lyon des extraits de lettres envoyées aux siens par Pézieu, un membre

(9) LA RONCIERE, *Histoire de la marine française*, IV, p. 167 et 312.

(10) Cité par G. CHINARD, *op. cit.*, p. 94.

(11) GOSSELIN, *Nouvelles glances historiques normandes*, Rouen, 1873, in-8°, p. 10.

de l'expédition⁽¹²⁾. Et cet appel hâtif sera étayé en 1614 et 1615 par les récits des deux pères capucins, Claude d'Abbeville et Yves d'Evreux, aumôniers des hommes de Razilly⁽¹³⁾.

Au début du XVII^e siècle on a en Flandre et en Wallonie un exemple très clair de la marche suivie par un autre chef d'expédition coloniale au service d'une compagnie : Jessé de Forêt, né vers 1575 à Avesnes, protestant, teinturier de son état, marié à Sedan en 1601, était allé chercher refuge à Leyde avec beaucoup d'autres protestants de sa région. C'étaient des déracinés. L'exemple des puritains anglais résidant à Leyde (1609 - 1620) avant de partir pour l'Amérique sous les auspices de la Compagnie de Virginie, fit naître un projet d'émigration dans l'esprit de Forêt. Il agit auprès de ses compatriotes wallons et français et vint le 19 juillet 1621 présenter à l'ambassadeur d'Angleterre à la Haye une liste de candidats émigrants⁽¹⁴⁾ : 56 hommes, 227 personnes avec leurs familles. Il y avait des charpentiers, des scieurs de long, des paysans, des drapiers, des teinturiers, des fondeurs de cuivre, des brasseurs, des tisserands, des imprimeurs, un chirurgien, un étudiant en médecine et un apothicaire, bref à côté d'ouvriers indispensables à la fondation d'une colonie, des chômeurs et des suiveurs. Ils ne s'entendirent pas avec la Compagnie de Virginie.

Forêt se tourne vers la toute nouvelle compagnie hollandaise des Indes Occidentales et son offre est acceptée le 21 avril 1622. Il demande donc aux Etats Généraux d'être autorisé à enrôler des familles ou des particuliers protestants. La permission accordée le 27 août, le recrutement commence. Aucune précision ne limite les régions où pourra se faire la levée, aucune précision sur la destination : on part pour l'Amérique.

Embarqués le 1^{er} juillet 1623 à Amsterdam sur le *Pigeon* affrété par la Compagnie, les compagnons de Forêt entrent le 16 octobre dans la rivière des Amazones et s'établissent sur les rives de l'Oyapok. Le 1^{er} janvier 1624 le *Pigeon* repart pour la Hollande. Il laisse Forêt avec 8 hommes pour continuer les travaux.

(12) *Brief recueil des particularités contenues aux lettres envoyées par M. de Pezierre à messieurs ses parents et amis de France, de l'isle de Maragnon au Brésil.* Lyon, 1613, in-8°.

(13) *Histoire de la mission des Pères Capucins en l'isle de Maragnon et terres circonvoisines par le Révérend Père Claude d'ABBEVILLE,* Paris, Huby, 1614 ; et *Suite de l'Histoire des choses plus mémorables advenues en Maragnon ès années 1613 et 1614 par le P. Yves d'EVREUX,* Paris, Huby, 1615.

(14) *Calendar of State Papers, Colonial Series. America and West Indies,* ed. by No. SAINSBURY, Londres, 1893, in-8°, No 114, p. 160

Le navire rapporte des lettres, dont une, du 31 décembre 1623, a été publiée. C'est une description de la région de l'Oyapok, terre fertile, terre merveilleuse pour y fixer une colonie. Forêt attend des émigrants. Son appel s'adresse à des familles de langue française réfugiées à Leyde⁽¹⁵⁾.

Sa mort en 1624 dirigea vers d'autres rives les ménages prêts à partir. Ils allèrent dans le futur état de New York, et Baudartius rapporte qu'un navire ramena de Nieuw Nederland plusieurs lettres de ces émigrants à leurs amis et connaissances⁽¹⁶⁾. Celle qu'il reproduit exprime leur bonheur : pays agréable produisant tout en abondance, où le gibier et le poisson sont à volonté, les terres faciles, les indigènes pacifiques. Il ne manquait que du bétail que d'ailleurs on attendait de Hollande. Qui se rendrait dans ce pays avec sa famille ne le regretterait pas, et Baudartius ajoute que ces lettres décidèrent bien des familles à partir : elles retrouvaient des compatriotes. Ces lettres, commentées au bon endroit, avaient agi de proche en proche sur un milieu connu des premiers émigrants⁽¹⁷⁾.

*

* *

II. Pour les Antilles.

Retournons en France et en pays de Caux où Belain d'Esnam-buc, le père des Antilles françaises, arrive des Antilles. Il y a troqué des marchandises avec les Caraïbes. Il a ramené du tabac avec du bois de brésillet, le tout d'un bon prix. Il y a trouvé de bonnes terres et avait fait planter par son équipage quelques places de tabac. Déjà d'assez nombreux Cauchois s'étaient d'eux-mêmes fixés dans l'une ou l'autre des petites Antilles. D'Esnam-buc avait compris le parti qu'on pouvait tirer de ce commerce généralisé et de ces petites plantations individuelles et encore clandestines, et vu le danger qu'elles couraient en face des Caraïbes et des Espagnols ou Hollandais. Il était allé trouver Richelieu et avec Roissey l'avait convaincu de l'intérêt qu'il y

(15) *Journal du voyage fait par les pères de famille envoyés par Mrs les directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales pour visiter la coste de Guyanne*, publié par MM F. J. DEFOREST dans *A Wallon Family in America: Lockwood de Forest and his forbears, 1500-1878, with Voyage to Guiana being the Journal of Jesse de Forest and his Colonists (1623-1625)*, Boston and New-York, 1914, 0 in-8°, II p. 188-279.

(16) G. BAUDERTIUS, *Memoyren ofte Cort Verhael der Gedenck-waerdichste... gheschiedenissen* (année 1624), p. 63.

(17) A. de SMET, *Les Belges et la fondation de New-York*, Bin Soc. roy. de Belgique, 1953, 77e année, II, p. 77-112.

avait à soutenir ces colons débutant et à les protéger officiellement. La première Compagnie des Indes Occidentales avait été alors fondée. Pour peuplée les « isles du Pérou », elle eut à recruter des colons.

Les trois premiers navires de la compagnie : *la Victoire*, *la Catholique* et *la Cardinale* partirent avec 300 hommes environ. Nul témoignage contemporain ne nous dit comment ils furent recrutés, mais nous avons leurs noms et la paroisse d'origine du plus grand nombre⁽¹⁸⁾. D'Esnambuc et Roissy, les deux chefs de l'expédition, emmenèrent d'abord des membres de leur famille : Pierre de Roissey, Roissey de la Trinitière, Isaïe de la Regnardière, puis des amis ; René Diel du Parquet attire Adrien et Nicolas Diel et Diel de la Voldroque ; puis des compagnons des précédents voyages, et beaucoup d'hommes de Haute-Normandie, de Harfleur, du Havre, de Fécamp, de Saint-Valery et de Dieppe. C'est autour de ces ports et à Paris qu'on a répandu la nouvelle que des terres fertiles et d'établissement facile attendaient aux îles des travailleurs de bonne volonté. Des récits merveilleux passaient de bouches à oreilles sur les fabuleuses richesses de ces terres oubliées dans le sillage doré des galions d'Espagne.

Le fort du contingent est normand, mais il est aussi des Champenois, cinq ou six Poitevins, des Bordelais, des Bourguignons, un Toulonnais et un Savoyard, même deux Portugais. Il n'y a pas apparence que ces hommes aient été atteints par la propagande de Belain d'Esnambuc et de Roissy dans leur paroisse d'origine, d'ailleurs qu'on ne nous donne pas quand les recrues viennent de lointaines provinces. C'est comme si entre le jour où ils ont quitté leur petit pays et celui où ils vont s'embarquer il y avait la brume d'un long dépaysement. La plupart de ces terriens devaient se trouver dans les ports du pays de Caux en quête de travail ou d'aventure, et c'est là que la Compagnie les a recueillis, car ses agents n'auront cherché qu'en pays bien connus. *La Victoire*, *la Catholique* et *la Cardinale* firent voile de Port-Louis en Bretagne. Mais d'Esnambuc ne parait avoir tenté aucun recrutement de ce côté. La zone de la propagande de la dernière Compagnie des Indes Occidentales fut la Normandie et plus précisément le pays de Caux.

*

* *

Après quelques années d'expérience, c'est-à-dire pas mal de déboires, on cherche à attirer aux îles des hommes capables de bâtir des maisons, des ouvrages fortifiés, de dresser des futailles

(18) Ph. BARREY, *Origines de la colonisation française aux Antilles*. Le Havre, Soc. havraise d'ét. diverses, 1917, p. 245.

et d'entretenir les armes et les outils. Il faut arriver pour cela en 1635 à la transformation de la Compagnie des Indes Occidentales en Compagnie des îles de l'Amérique. Le privilège de la nouvelle compagnie l'obligeait à faire passer 4.000 colons en vingt ans.

Elle commença par s'entendre avec une société de marchands dieppois qui convinrent de transporter 2500 hommes à la Guadeloupe avant 1641. On décida que le sieur Faulcon représenterait des Dieppois. « Et pour lui donner plus grand nombre de personnes qui veuillent passer dans ladite isle il pourra envoyer aux curés des paroisses des billets sous le nom de la Compagnie pour advertir que ceulx qui voudront passer en ladite isle le pourront aux conditions qui leur seront proposées⁽¹⁹⁾. » Souvenons--nous que les curés étaient alors obligés de faire en chaire ce que nous appelons aujourd'hui les publications officielles et légales. Un règlement du Parlement de Paris précise même en 1619 que pour toute publication certifiée, le curé recevra deux sols. Il annonçait au prône les contrats de vente, d'échange ou de location de terre, les arrêts relatifs à la perception des tailles, les ordres des juges seigneuriaux au sujet des dîmes ou du glanage, etc.⁽²⁰⁾. C'était le journal parlé de l'époque. Les assistants apprenaient ainsi les nouvelles. Ces annonces étaient ensuite affichées à la porte de l'église. Il est probable que si la Compagnie des Iles autorise les marchands de Dieppe à faire cette publicité, c'est qu'elle en usait déjà elle-même et que les simples particuliers n'en avaient pas le droit. Voyons là un effet de son privilège qui lui donnait la possibilité de lever des hommes comme en levaient les capitaines ou les sergents recruteurs de l'armée.

On se représente les pauvres hères massés au fond de l'église ou la foule des petits tenanciers à leur banc de famille. Tous vivent péniblement. Ils apprennent qu'ils peuvent eux aussi devenir propriétaires, et qu'il y a au delà des mers des terres faciles où tout vient sans à-coups. Et l'on entend les conversations à la sortie, sur la place de l'église, aux tables des tavernes et le soir aux veillées. Des vagabonds, des sans-gîte, des mendiants se firent enrôler aussi. Les arrêts des parlements, les ordonnances municipales, la méfiance de tous, les poussaient hors du royaume, et « le renfermement des pauvres » n'était pas une vaine menace. Bon nombre partirent pour l'Amérique. Mais

(19) Délibérations du Conseil de la Compagnie des Isles — 14 avril 1635 — Bib. Nat. Nouv. Acq. Fr. 9323, f° 58.

(20) J. CAHAGNE— *Le curé et la perception des dîmes* — Revue Cathol. de Normandie, 1901, p. 357.

il est évident que ce n'était pas d'abord cette population flottante que les Compagnies recherchaient et à elle que s'adressait leur publicité.

Cette propagande en chaire et sous le porche des églises eut le renfort d'affiches et de l'action des notaires. Ces affiches ne sont plus celles des portes d'église mais celles des carrefours et des jours de marché⁽²¹⁾. Une requête présentée au roi en juin 1653 contre la Compagnie des sieurs Malinault et Roguille nous dit en passant qu'ils avaient « fait publier et afficher par les coins des rues de cette ville de Paris et dans toutes les villes de la province de Normandie que tous les Français qui voudroient aller à l'Amérique pour y habiter eussent à s'adresser à eux et qu'ils traiteraient de leur passage et établissement »⁽²²⁾.

Le 4 février 1635, les associés de la Compagnie des îles prient l'un d'eux, Cavelet du Heurteley de vouloir bien, après avoir apuré les comptes, continuer de recevoir les hommes et les choses à embarquer au Havre, et de vendre les tabacs qu'on débarque. Heurteley, homme d'affaires, a été choisi à cause de ses relations avec tout le pays de Caux. A Dieppe, la Compagnie décide de se faire représenter par le sieur Manicher, notaire de la Vicomté de Dieppe et d'Arques, et de 1635 à 1640 au moins, Manicher sera l'agent qui recrute les engagés, les colons, les artisans et des femmes qui demandent à gagner Saint-Christophe, la Martinique ou la Guadeloupe.

—2 Septembre 1637 — Et sera prié pour le travail du coton « que les sieurs du Heurteley et Rozée cherchent deux ou trois femmes qui sachent filer le coton pour les envoyer à Saint Christophe, qu'ils leur promettent des gages honnestes pour leur nourriture.

5 mai 1640 — Il sera mandé au sieur Manicher qu'il fasse diligence pour chercher des ouvriers avec lesquels il fera condition raisonnable pour leurs gaiges à la charge qu'ils ne pourront travailler à faire petun et autres marchandises que leur temps ne soit fait ; savoir deux charpentiers, deux scieurs de long, un menuisier, un armurier, un salpêtrier, un potier de terre. A tous lesquels ledit Manicher accordera leur passage franc et de leurs femmes s'ils en ont⁽²³⁾. »

(21) Ph. BARREY, *op. cit.* LFQ — LA RONCIERE, *Histoire de la marine*, IV, 482 ; V, 233.

(22) Bibl. Nat. Nouv. Acq. Fr. 9336, f° 58.

(23) Arch. Nat. Colonies F2 A19 f° 308 et 394.

Tout cela n'a pas besoin de long commentaire. On se souviendra du rôle tenu par les notaires du XIX^e siècle aux gages des agences canadiennes. Le notaire qui dresse les contrats d'engagement des émigrants, ou les contrats de passage des colons libres, est comme le curé, au carrefour de tous les besoins, aux écoutes de toutes les misères locales.

III. Pour la Guyane.

La *Véritable relation de tout ce qui s'est fait et passé au voyage que M. de Brétigny fit à l'Amérique Occidentale*, de Boyer du Petit-Puy⁽²⁴⁾ est un bon résumé des opérations de publicité pour la « recrue » de 1643.

Au point de départ la formation d'un mirage, cette fois au dessus de la Guyane, fondé comme si souvent, sur des paroles de marchands. En 1638, « quelques Français qui revenaient de ce pays ayant par hasard fait la connaissance du sieur Poncet de Brétigny, lui en firent une description si pompeuse qu'il résolut d'aller s'y établir. Il vendit donc tous ses biens et alla offrir ses services à la Compagnie qui les accepta et lui donna le commandement de l'expédition qu'elle préparait »⁽²⁵⁾.

Poncet fait afficher les avantages que la Compagnie offre aux paysans et ouvriers qui voudront partir avec lui. Mirifiques promesses ! Poncet assurait que non seulement ils ne manqueraient jamais de la moindre chose, mais qu'« ils les comblerait de biens infinis et de grâces éternelles »⁽²⁶⁾. Des compagnons arrivèrent par petits groupes, de deux, de cinq, de dix, dans « l'espérance d'acquérir une partie de ces trésors inépuisables que l'on croit estre aux Indes »⁽²⁷⁾. Il fallut attendre avant de s'embarquer, et ces émigrants commencèrent par manger « tout leur petit butin durant qu'ils étaient à terre ». Il leur restait tant d'espérances ! Ils chantaient dans les rues de Rouen, faisaient la fête, gaspillaient leurs provisions : vin, eau-de-vie, pacotille. Quand ils montèrent à bord, beaucoup regrettèrent de s'être engagés pour si longtemps à servir la Compagnie et à de si pauvres conditions. Ils étaient las et découragés et là-bas ce fut un échec. Et le P. Dutertre qui aime à tirer la leçon des choses, de conclure sur cette propagande pour écervelés : « Il arrive

(24) Paris, 1654, in-16. Bibl Nat. LK12-786.

(25) TERNAUX-COMPANS — *Notice historique sur la Guyane*, Paris, 1843, p. 37.

(26) BOYER DU PETIT-PUY, p. 21.

(27) id. p. 2.

que ceux qui sont les premiers moteurs intéressez de toutes les nouvelles entreprises, ne faisant ordinairement paraître que le beau côté de la médaille en étalent toutes les richesses, en exagèrent tous les bonheurs et en déguisent en même temps toutes les peines et toutes les infortunes de sorte qu'ils engagent facilement dans l'exécution de ces nouveaux projets des hommes naturellement disposez à y rechercher des biens qu'ils ne possèdent pas et ces projets n'estant bien souvent établis que sur des fondements déguisez, exagerez ou faux, ils ressentent quelquefois des bouleversements horribles qui ensevelissent toutes ces fortunes imaginaires avec la vie de ceux qui les ont trop légèrement embrassées dans la pensée de devenir plus riches et plus heureux qu'ils ne l'étaient auparavant⁽²⁸⁾. »

Cette mésaventure n'éteignit pas l'éclat de ce monde enchanté. Moins de dix ans après l'échec de 1643 la Guyane restait la même rive de bonheur facile et de terre riche, le refuge des malheureux et ils étaient nombreux par ces temps de Fronde. Des compagnies de colonisation s'ébauchaient ou parvenaient à se constituer pour affréter des navires, pour appâter des hommes, comme s'il y avait eu là sur les chemins, dans les tavernes ou dans les petits métiers des villes et des villages une multitude qui attendait. Cette permanence du mirage américain nous étonne.

Elle doit être l'effet de mille récits enjolivés colportés de bouche en bouche par quelques colons heureux, beaux parleurs revenus au pays ; ils entretiennent un courant d'opinion, réchauffent les conversations, les attentes, éveillent les projets de départ. Pensons aussi que les ennemis de Mazarin pouvaient craindre au retour, prévisible, du ministre qu'on leur chercherait au moins tracas et qu'il était prudent pour eux de prendre du champ. N'est-ce pas un de ces colons, de retour à Paris qui décida Scarron lui-même à former une Compagnie pour aller fonder un établissement à la Guyane ? Ce colon est Cabart de Villermont qui arrivait de Cayenne. Non seulement il fit connaître à Scarron, Mademoiselle d'Aubigné, qui avait passé plusieurs années de son enfance à la Martinique, mais il fit miroiter à ses yeux les bienfaits des Indes Occidentales au climat merveilleux pour la santé. Scarron attendit de l'air de la Guyane richesse et santé. On croit rêver. Mais sans doute aussi avait-il alors un intérêt politique précis à se faire oublier. Premier point :

(28) *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*, Paris, T. Jolly, éd. de 1667-1671, 3vol. III, 10.

le Cabart de Villermont commença par se faire céder une partie de l'appartement que le poète infirme occupait à l'hôtel de Troyes⁽²⁹⁾. Loret ne manqua pas de persifler l'entreprise, mais sans nous l'expliquer :

*Monsieur Scarron, dit-on, se pique
De transporter dans l'Amérique
Son corps maigrelet, faible et menu,
Quand le printemps sera venu.*

Dans une lettre à Sarrazin Scarron fait assez crânement ses adieux à tout ce qu'il va quitter : « Mon chien de destin m'emène dans un mois aux Indes Occidentales. Adieu France ! Adieu Paris !.. Je renonce aux vers burlesques, aux romans comiques et aux Comédies pour aller dans un pays où il n'y aura ni Mazarin, ni faux béats, ni filous de dévotion, ni inquisition, ni hiver, ni saison, ni fluxion qui m'estropie, ni guerre qui me fasse mourir de faim⁽³⁰⁾ ». Tout cela nous montre plutôt un malheureux qui ne trouve plus à vivre en France.

Mais quand ces attentes sont transposées en vers le ton est si délibérément enthousiaste, qu'on se défie un peu et qu'on songe à une poésie de commande, à une pièce volante qui servirait d'amorce, en rapetassant les restes de Virgile :

*Là nulle fluxion, ni goutte,
Là, nul froid que tant je redoute,
La nuit seulement, un vent frais
Y semble fait tout exprès
Contre le chaud de la journée.
Là, le printemps toute l'année
Y conserve sa gaité,
L'automne sa maturité,
Et l'été sans brûler les herbes
Chaque mois y donne des gerbes,
Et tous trois des fruits ravissants
A la fois mûrs, nés et naissants⁽³¹⁾*

Le public prenait à cette nouvelle expédition un intérêt passionné. Elle devait partir au printemps de 1652. La folie était générale ; on ne parlait que de cette « recrue » :

(29) SCARRON — *Œuvres complètes* — pp. la Société des Belles-Lettres par M. BENAC, 1951. T. I *le Romant Comique*, p. 18.

(30) Cité par M. CHINARD op. cit. p. 34.

(31) id.

*Une prudente maréchale
Dans l'Amérique occidentale
Va, dit-on, planter le piquet
Ninon la belle courtisane,
Est aussi de la caravane.*

Ninon, Scarron, Françoise d'Aubigné ; ce n'était pas tout. Segrais aussi était du rassemblement. Mais les engagés seuls partirent. Les volontaires de la galanterie et de la poésie auraient-ils été là seulement pour la rubrique ?

*Hier samedi, chose certaine,
Sur le beau fleuve de la Seine,
S'embarquèrent dessous Paris,
Tant veufs, que garçons, que maris.
Non point pour aller en Afrique,
Mais en un coin de l'Amérique,
Des hommes jusques à sept cents
Sans y comprendre les absents⁽³²⁾.
De plus sept douzaines de filles,
Pour y établir des familles
Et multiplier audit lieu,
Suivant l'ordonnance de Dieu⁽³³⁾.*

*
* *

Le P. Dutertre est encore là pour nous raconter que les Directeurs de cette compagnie. « Pour échauffer les gens fort refroidis par ce qui estoit arrivé à l'isle de Cayenne imprimèrent quelques feuilles volantes qui furent distribuées par Paris et en d'autres villes de France pour instruire le public de la fertilité du pays où ils voulaient s'establir et des grands profits qu'on en voulait espérer⁽³⁴⁾. » Ces pays étaient toujours la Terre promise. On ne disait pas comme jadis aux Hébreux que le miel et le lait y coulaient en véritables ruisseaux, mais qu'on y trouvait toutes choses en abondance et qu'on y pouvait faire fortune presque sans effort. « On eût dit qu'il n'y avait plus qu'à mettre la nappe pour faire bonne chère ». Et l'on revit les mêmes petites arrivées d'engagés, le même jeu des rabatteurs, les uns envoyant cinq hommes,

(32) Les absents, c'est-à-dire, sans compter les engagés qui ont promis de partir et n'ont

(33) *La Muse Historique*, 16 mai 1652.
pas répondu à l'appel du jour de l'embarquement.

(34) I, 480.

d'autres vingt⁽³⁵⁾. Même après la déconfiture de cette expédition anéantie dès son arrivée sur les côtes d'Amérique, on reprit la propagande. L'on « informa toute la France », ce qui est beaucoup dire, par des imprimés « remplis d'une infinité de belles choses qu'on trouvait en ce pays »⁽³⁶⁾.

IV. Feuilles volantes et relations des missionnaires.

Aucune de ces feuilles n'est parvenue jusqu'à nous, du moins sous sa forme originale. Mais un manuscrit de la Bibliothèque Nationale nous conserve probablement la copie d'un de ces petits imprimés⁽³⁷⁾. Elle nous présente la vie aux Antilles sous les couleurs les plus engageantes. On y vante le climat des îles, la longévité et l'aménité des Indiens, la vertu miraculeuse des eaux qui sourdaient de partout. Là-bas, c'était encore l'âge d'or « où on vivait sans souci et sans argent ». Au bout de trois ans, les engagés y « recevront suffisante quantité de terre deffrichée et... en peuvent prendre autant d'autres qu'ils en pourront déffricher, leur estant aussi loisible de prendre des serviteurs tels qu'ils ont esté. » En plantant du manioc pendant huit jours ils en auront assez pour se nourrir toute l'année. L'appât était tentant et l'on ne se lassa jamais d'y mordre. Ici, on veut mieux que le tout-venant ordinaire, on veut des colons, des paysans ; non point des casse-cous, des soldats ou des chercheurs d'or, mais comme disait déjà Lescarbot au début du siècle, « des gens qui fassent génération. »

L'article paru dans la *Gazette de France* (No 23, 24 février 1638) sous le titre *Exploits et Logement des François dans l'isle de Gardeloupe* a aussi les dehors d'une réimpression de feuille volante. Le Bureau d'adresses de Théophraste Renaudot servait d'office de publicité. Ces *Exploits* sont la relation des faits et gestes, des disputes aussi, de Charles Liénart sieur de l'Olive et de Jacques Duplessis d'Assonville. C'est d'abord une apologie, mais l'île y est peinte sous les couleurs d'une complaisante image d'Epinal. On veut accommoder la réalité, laisser de côté toutes les ombres. « Le país qui n'est là et presque partout ailleurs qu'un bois de haute futaye continuel au-dessous duquel est un taillis assez épais et ce qui est de plus remarquable, tous les arbres sont fruitiers de diverses espèces qui portent fruits en pour ce que le plus grand froid de leur hyver est moindre que

(35) I, 493.

(36) I, 494.

(37) Nouvelles acq. Fr. 10695. Relation des isles de Saint-Christophe, Guadeloupe et la Martinique.

le nostre depuis may jusques en juillet, et sont d'une si prodigieuse hauteur qu'il s'en trouve de plus de cent-cinquante pieds de haut et tel que six hommes ne scauroient embrasser⁽³⁸⁾. »

*
*

Apparemment les relations des missionnaires ont été des moyens plus efficaces de propagande. Au début de presque tous les établissements partent des capucins ou des dominicains. Les jésuites les suivent de près. Ils s'en vont pour soutenir les efforts des colons et pour convertir les Caraïbes. Il ne restent pas tous en Amérique. Quand ils reviennent ils se laissent persuader de se faire les historiographes des nouvelles entreprises d'outre-mer. Ils connaissent à peu près l'art d'écrire, et cherchent celui de persuader. On met leur expérience au service de la colonisation. Déjà Razilly en 1613 avait emmené au Maragnon les PP. Claude d'Abbeville et Yves d'Evreux qui dès leur retour y étaient allés chacun de leur narration. L'optimisme de leurs conclusions prêchait la bonne parole coloniale. Ces rives américaines étaient faciles à souhait, leurs habitants bons et hospitaliers, les maladies y étaient inconnues. Le P. Yves fait un appel particulier aux jeunes nobles, « qui n'ont rien que l'épée et le poignard quant aux biens de fortune, mais riches de courage, voire trop ». « Je voudray leur demander que faytes-vous en France, sinon espousez les querelles de vos frères aisnez ? Que ne tentez-vous fortune ou au moins n'enrichissez-vous votre esprit de la veuë des choses nouvelles ? Vous passeriez le temps tandis que votre cœur s'accoisiroit et votre jugement s'affermiroit : vous feriez service à Dieu et à votre Roy visitant cette nouvelle France. Là vous iriez découvrir terres nouvelles, vous pourriez trouver quelque chose de prix, soit pierres précieuses, soit autre chose ; et quand il n'y aurait que ce seul point qu'à votre retour parmy les compagnies vous ne demeuriez muetz ; toujours celuy qui a voyagé a son pain acquis⁽³⁹⁾. »

Mais la grande époque de la propagande pour les îles par les récits et descriptions des missionnaires se place entre 1640 et 1670. Elle est l'écho, irrégulier, des *Relations* que les jésuites du Canada avaient commencé de publier quelques années plus tôt pour attirer des colons et des aumônes de leur côté. Ce n'est plus de la propagande naïve, des descriptions enfantines de la nature exubérante des îles, ou de leur faune anodine. Les cou-

(38) Bib. Nat. L c2 1/1638. p. 89.

(39) Cité par M. Chinard, p. 21.

leurs sont moins grossières que dans les propos des chefs d'expédition du début du siècle. Il ne s'agit plus de faire pâlir les aurores du paradis terrestre, de séduire des imaginations frustes en répétant qu'en ces terres « les arbres étaient de sucre et les fleuves de sirop ». Ces relations ont en général une manière de présenter les choses, de chatouiller les attentes, qui ne déforme pas sensiblement la réalité ; et quand un de ces missionnaires décrit « les patates... plus savoureuses que nos truffes, les goyaves du goût des pommes de reinette, les bananes plus douces que les figues, les ananas remplis d'un suc délicieux qui surpasse le muscat » on peut le croire sincère. D'ailleurs le ton n'est pas toujours à ce diapason-là. Ces livres ne sont plus pour les engagés, mais plutôt pour des gens un peu instruits. Les narrateurs doivent savoir manier d'abord le genre réticent.

Ces intentions de propagande discrète transparaissent au milieu des critiques mêmes de quelques-uns de ces voyageurs. Ainsi chez Boyer du Petit-Puy et chez Biet⁽⁴⁰⁾. Il faut que la publicité résurgisse comme ces vérités que l'on cache en vain. C'est qu'il y a toujours des préjugés à détruire, des imprudents, des innocents à mettre en garde contre certaines illusions et des abus, contre ceux « qui viennent de pays lointains et qui en racontent les biens et fertilité prou souvent avec amplification — car ainsi pensent-ils devoir faire pour estre plus attentivement escoutez⁽⁴¹⁾. » Boyer du Petit-Puy, qui dit pourtant sans fausse pudeur tout ce que les futurs colons eurent à souffrir en mer, se met à démontrer qu'en peu de temps on peut gagner en Guyane des sommes considérables exactement comme si son livre était un ouvrage payé, de défense et de riposte. Il était sans doute nécessaire de répondre habilement à des critiques précises en faisant la part du feu qui n'est jamais mieux ménagée que par soi-même.

Une des plus franches de ces premières relations n'est pas d'un missionnaire mais d'un ancien engagé, revenu dans sa ville natale, de Guillaume Coppier lyonnais⁽⁴²⁾. Il est largement porté sur des descriptions géographiques. Elles ne sont pas digressions. Elles se plient au but que Coppier ne perd pas de vue. Il peint les animaux et les productions des îles pour y attirer des hommes. Il fait des phrases et il n'oublie jamais qu'il écrit un

(40) *Voyage de la France équinoxiale en l'isle de Cayenne, entrepris par les Français en l'an 1652*, Paris, Clouzier, 1654, in. 4° (B. N. LK12 788).

(41) REV. P. BIARTE — *Relation de 1626*, éd. THWAITES, III, 64.

(42) *Histoire et Voyage des Indes Occidentales*, Lyon, 1645, in. 8° (Bib. Nat. Rs. P. 766)

livre qui doit faire parler de son auteur, mais il veut aussi servir. Il songe à composer une manière de guide de l'engagé. Il sait que dans un ouvrage de ce genre les détails pratiques ne doivent pas être oubliés.

A voir le plan général de son livre, ses chapitres sur le climat, la flore, la faune et les mœurs des sauvages de ces îles indoises, le P. Maurile de Saint-Michel aurait les mêmes arrière-pensées. Il aime à s'attarder sur les nombreuses abjurations de protestants qu'il a savamment préparées. C'est retour d'amour-propre. Mais il reprend vite son propos qui est d'encourager le peuplement des îles par les Français, par des catholiques français⁽⁴³⁾.

Il n'y aurait pas longtemps à chercher pour trouver dans l'*Histoire générale des isles de Saint-Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique et autres de l'Amérique* du P. Dutertre, qui est de 1654⁽⁴⁴⁾ et dans l'*Histoire naturelle et morale des Iles Antilles*, de Rochefort⁽⁴⁵⁾, pasteur, qui l'un et l'autre avaient séjourné aux îles, des intentions de propagande coloniale. Le mot *Histoire* ne doit pas trop nous en faire accroire, et c'est dans les éditions suivantes que ces ouvrages prendront le tour d'ouvrages historique. Tous les deux veulent d'abord donner une idée exacte du pays qu'ils connaissent « pour satisfaire, dit Rochefort, aux louables... inclinations de plusieurs honnêtes gens qui nous ont témoigné de désirer avec ardeur d'être informez des colonies qu'on estime les plus propres à recueillir plusieurs familles »⁽⁴⁶⁾. On ne saurait parler plus net.

Le P. Bouton est probablement le plus habile. Sa *Relation de l'establissement des Français depuis l'an 1635 en l'isle de la Martinique*⁽⁴⁷⁾ est un guide court et judicieux à l'usage des émigrants. Il est dédié aux directeurs de la Compagnie de Saint-Christophe, mais on n'a pas besoin de cette enseigne pour juger des intentions. La défense de la Compagnie prend la forme d'une apologie indirecte de son œuvre.

Il avait fort peu de temps séjourné aux îles, quinze mois au plus, et plus probablement trois mois⁽⁴⁸⁾, le temps d'y installer

(43) *Voyage des Isles Camercales en l'Amérique qui font partie des Indes Occidentales*, le Mans, 1652, in. 8° (Bibl. Nat. Pt 1 A).

(44) Paris, Langlois, in-4°, 481 p. (B. N. Lk12, 11).

(45) Rotterdam, Arnould Leers, 1658, in-4°.

(46) Appendice de l'édition française de 1681, p. 41.

(47) Paris, S. Cramoisy, 1640, in-8° 141 p.

(48) J. DE DAMPIERRE, *Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises (1492-1664)* Paris, 1904, in-8° (article Bouton).

les pères jésuites que Duparquet avait demandés⁽⁴⁹⁾. Il aurait bientôt « repassé les mers » pour « donner au public ce petit narré ». Ce serait le livre d'un chargé de mission, d'un observateur quasi-officiel dont le rapport attendu fut publié dès le retour⁽⁵⁰⁾.

Le plan du livre est déjà significatif. L'essentiel est un tableau général de l'île : situation (p. 26-34), histoire de la prise de possession (34 - 43), exposé des avantages et des denrées d'exportation qu'elle offre (43 - 88), ses « incommodités » (88 - 95), des Français : colons, engagés ; des esclaves et Caraïbes (85-130). Pour finir, dix pages sur « le fruit spirituel qu'on peut espérer de cette isle », comme si la question de l'évangélisation des indiens n'était là que pour acquit de conscience. Les louanges à l'adresse de la Compagnie sont discrètes... « Il vous est important qu'on sache que vous en avez tant fait par le passé et voulez tant faire cy-après en ces pays que ceux qui les décrivent pour n'y avoir pas trouvé leur compte ne les blâment pas si justement qu'on peut et doit blâmer leurs fautes et malversations, véritables causes du désordre où ils se trouvent. Il vous est aussy important que les autres qui y veulent aller⁽⁵¹⁾ [puissent] avec raison se promettre ce qu'ils peuvent légitimement désirer pour leur profit ».

Point de massifs paragraphes pour exciter la curiosité et le désir de partir, mais de multiples petites considérations glissées sous les faits : « Nous avons près de mille Français en ceste isle et nous espérons que le nombre croistra notablement à l'advenir par le soin des seigneurs de la Compagnie de ces isles et le bon ordre qu'ils donneront tant pour faciliter les passages en diminuant le prix que pour rendre ces isles plus utiles...⁽⁵²⁾. »

Presque toutes ces descriptions que distribue à peu près le même plan, insistent sur trois points : sur la salubrité du climat, sur la fertilité des terres et la fécondité des arbres fruitiers et sur les avantages des îles françaises sur les anglaises. C'est là le premier point commun. Le récit des aventures quand il en est ne trouve place qu'après cette partie descriptive. On pense

(49) DUTERTRE, I, 118.

(50) Le P. Bouton a quitté la Martinique au début de l'été de 1640 et la permission d'imprimer est du 6 octobre.

(51) Préface.

(52) P. 41 et 95.

sans doute qu'il intéressera moins les lecteurs que la partie proprement documentaire.

La situation des colons anglais et surtout celle de leurs serviteurs, les *indentured servants* qui correspondent à nos engagés rochelais ou alloués normands est décrite comme bien plus dure que celle de nos hommes. Les missionnaires veulent détourner les colons catholiques des îles protestantes. Mais ils insistent trop sur la vie intolérable qu'ils auraient en Virginie, aux Bermudes, à la Barbade et dans la partie anglaise de Saint-Christophe⁽⁵³⁾ pour qu'il n'y ait pas une autre arrière-pensée de contre-propagande et l'inspiration des Compagnies françaises de colonisation. Les engagés anglais doivent non pas trois ans de service, comme les français, mais sept ans. Ils sont nourris comme il se trouve, battus pour un rien, laissés en haillons. Pour la conclusion, on peut faire confiance à l'esprit du lecteur. L'on veut dégoûter les pauvres diables, d'écouter les offres alléchantes des capitaines et des marchands de Bristol ou de Londres qui viennent dans nos ports recruter jusqu'à des enfants⁽⁵⁴⁾.

Puis ces récits et ces descriptions sont disposés pour mener doucement les candidats-colons et les candidats-engagés vers telle ou telle île. On insiste sur la facilité d'accès de telle rade, sur l'excellent climat de tel quartier. Ce ne sont pas toujours des guides très habiles, mais ce sont des guides. Rien ne nous oblige à croire que cette littérature soit désintéressée. Ecrire est ici un acte. Les compagnies ou des marchands ont pu ménager certains accommodements entre auteurs et éditeurs, prêter des fonds, prendre une partie des frais d'impression. S'ils n'ont pas tous eu l'influence directe qu'on attendait, ces livres auront au moins entretenu une atmosphère de curiosité pour les choses de par-delà.

Ces capucins, jésuites ou dominicains ont souvent ramené avec eux des hommes, des familles quand ils retournaient en Amérique. On avait confiance en eux. Des mères leur donnaient leurs enfants à protéger, comme au P. Fraysse, dominicain, passant à la Martinique. Elles ne demandaient pas toujours des gages, assurées de mettre leurs fils en bonnes mains. Des orphelins passaient ainsi. Recrues choisies. La pratique était courante pour le Canada, ou bien des religieux s'en remettaient à des curés de leurs amis qui leur trouvaient du monde. Le curé de

(53) Par exemple, BIET, p. 290, et CAPIER lui-même, 137.

(54) G. DEBIEN, *Les engagés pour les Antilles (1634-1715)*, Paris, Larose, 1951, in-8°, p. 40 et 86.

Saint-Sulpice fut un bon agent de recrutement de filles pour la Nouvelle-France. Aux Antilles, les traces de ces moyens de « levée » sont moins visibles. Le P. Dutertre raconte cependant que le comte de Cérillac qui allait prendre possession de la Grenade ayant beaucoup de mal pour recruter les 400 hommes qu'il voulait emmener, « se laissa persuader par le capitaine de ses gardes de prendre certains religieux capucins qui lui promettaient de luy fournir autant d'hommes qu'il en faudrait »⁽⁵⁵⁾. D'où on conclurait facilement en voyant presque toutes, sinon toutes les expéditions coloniales partir avec des religieux, qu'elles se munissaient ainsi non seulement d'aumôniers et d'historiographes⁽⁵⁶⁾, mais aussi qu'elles trouvaient utile d'embarquer les recruteurs qui avaient prêché les richesses des îles, promis là-bas une vie merveilleuse et qui ne pouvaient mieux faire que de montrer le chemin par l'exemple.

*

* *

L'on pense sans doute aussi à deux moyens de propagande : au droit de maîtrise accordé aux compagnons qui consentiraient à gagner l'Amérique pour y exercer leur métier, et aux lettres de noblesse qui devaient récompenser ceux qui installeraient « par-delà » une centaine d'hommes. Nous n'en parlerons que pour mémoire, parce que si les édits en faveur des Compagnies ne manquent pas d'en faire étalage, nous n'observons aucun de leurs effets aux îles.

Le contrat rétablissant la Compagnie de Saint-Christophe, signé le 12 février 1635 par Richelieu, et par Berruyer au nom des associés, disait déjà en son article XII : « Les artisans qui passeront ès dites isles et y exerceront leurs mestiers pendant six années consécutives seront réputez maistres de chef d'œuvre et pourront tenir boutique ouverte en toutes les villes... à la réserve... de Paris en laquelle ne pourront tenir boutique ouverte que ceux qui auront pratiqué leurs dits mestiers ès dites isles pendant dix années⁽⁵⁷⁾ ». Et les lettres de ratification du nouveau contrat du 29 janvier 1642 répétaient cet octroi⁽⁵⁸⁾.

Elles précisent (art. XII) que la Compagnie dispose de 4

(55) I, 428.

(56) Comme le pensait M. Chinard, p. 32.

(57) G. SERVANT, *Les Compagnies de Saint-Christophe et des îles de l'Amérique* (1626-1653) Rev. d'hist. Col. franç. 1913, p. 44.

(58) MOREAU DE SAINT-MERY, *Loix et Constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le vent*, Paris, 1784-1790, 6 v. in-4°, I, 51-55.

lettres de noblesse pour ceux « qui occuperont et habiteront à leurs frais quelques unes des dites isles et y demeureront sous l'autorité de la Compagnie pendant deux ans au moins avec cinquante hommes ». De plus (art. VII) elle pourrait donner des terres en fief avec haute, moyenne et basse justice, et que sur sa demande le roi accorderait des titres de baron, de comte et de marquis. De telles grâces eurent de l'effet sur le peuplement du Canada mais nullement aux îles. Du moins apparemment. Aux greffes des Conseils Supérieurs de la Guadeloupe et de la Martinique de répondre — s'ils ont des épaves de leurs papiers du XVIIe siècle.

La permission à tous gentilshommes et « officiers du Conseil, cours souveraines et autres », de s'établir aux îles, d'y faire commerce sans déroger ni rien perdre de leurs privilèges⁽⁵⁹⁾ paraît avoir eu une tout autre force. C'est un faisceau de généalogies coloniales, sincères, précises qu'il faudrait interroger pour savoir quelle fut la réponse de la petite noblesse à ces assurances. Elles ne faisaient, il faut le dire, qu'enregistrer un fait et l'état de l'opinion qui ne considéra jamais comme une dérogeance de planter du tabac, du coton et des cannes et de vendre ces produits.

*

* *

Mettons aussi à part la propagande pour le recrutement des femmes. Elle fut orale. Elle nous échappe donc à peu près complètement. Elle se fit par l'exemple et souvent dans le cadre des hôpitaux qui étaient alors aussi des orphelinats. On y demandait des volontaires. Des jeunes filles partirent pour se faire un état, pour se marier. C'étaient les filles du roi, comme disent les Canadiens parce que le roi leur accordait un trousseau et un petit pécule. Elles faisaient la traversée sous la surveillance d'une religieuse ou d'une dame dévouée.

Dans plusieurs cas on voit de vraies entreprises de recrutement féminin. En 1639, avec l'autorisation de la Compagnie des îles, Marie Maugendre conduit à Saint-Christophe des femmes et des filles « pour demeurer et être mariées »⁽⁶⁰⁾. Elle les a réunies elle-même en France. Toutes, disait-elle, étaient filles d'honneur. Le 5 décembre 1641, la Compagnie acceptait d'employer la même pourvoyeuse à « envoyer plusieurs hommes, femmes et filles aux dites isles... ainsi qu'il a été fait avec hon-

(59) SERVANT, 411 ; DUTERTRE, I, 214.

(60) Arch. Nat. Colonies, F2 19.

neur, avantage et augmentation des dites isles »⁽⁶¹⁾. Mademoiselle La Fayolle conduit en 1643 à la Guadeloupe un groupe de jeunes filles prises à l'hôpital Saint-Joseph de Paris⁽⁶²⁾. Un peu plus tard ce sera le groupe de Mademoiselle Journée. Ces deux femmes ont dû recruter les jeunes filles et femmes qu'elles ont conduites.⁽⁶³⁾

VI *La Compagnie des Indes Occidentales (1664-1670)*

Avec les années 1660 on peut dire que les débuts de la colonisation des petites Antilles sont finis, et l'on prend plus largement pied à la Guyane et à Saint-Domingue. Depuis quelques années, de La Rochelle et de Dieppe un grand courant d'engagés s'en va vers toutes les îles. De ce côté des expéditions de fondation ne sont plus nécessaires. Comme leveuses d'hommes, les Compagnies de colonisation pourront perdre de leur importance.

Colbert arrivé au pouvoir va chercher à prendre la direction de ce courant d'émigration vers les colonies, et à regrouper ces efforts, et de 1664 à 1670 environ, sous son inspiration, une nouvelle Compagnie, la Compagnie des Indes Occidentales jouera dans le recrutement et la mise en route des colons et émigrants un rôle plus important que celui d'aucune autre compagnie. Elle affrétera toute une flotte qui conduira des engagés à Cayenne d'abord, à la Martinique, à la Guadeloupe, à Saint-Domingue et aussi, et en grand nombre, au Canada. Son activité est un des plus intéressants chapitres de notre histoire coloniale du XVII^e siècle. Mims ne l'a qu'esquissée⁽⁶⁴⁾. Comment cette Compagnie aux antennes multiples, épaulée par toutes les administrations du royaume va-t-elle s'y prendre pour décider le plus possible de jeunes gens à la vocation incertaine, de chômeurs, d'ouvriers itinérants, de ruraux : bêcheurs, laboureurs à bras, indigents et garçons de service, à quitter la France pour l'Amérique lointaine ?

Nous voyons quatre des moyens qu'elle mit en œuvre. Ils ne sont pas tous nouveaux. Elle laissa aux gouverneurs coloniaux qu'elle choisit une très grande part d'initiative dans le recrute-

(61) id. Colonies, F3 52, f° 229.

(62) Lettre à M. de la Marguerie, pp. L. G. PELISSIER, in *Correspondance historique et archéol.* T. VI, 1899, p. 166.

(63) DUTERTRE, I, 291.

(64) S. L. MIMS, *Colbert's West India Policy*, New Haven, Yale Univ. Press, 1912, in-8°.

DE PAR LE ROY.

MESSIEURS DE LA COMPAGNIE DES INDES
Occidentales, font à sçavoir qu'ils feront partir des Rades de la Rochelle dans
la fin du present mois d'Aoust, trois Vaisseaux du port de 350. à 400. tonneaux
chacun, pour envoyer, l'un en l'Isle de Cayenne, dont ils sont presentement
en pleine possession, & les deux autres en celles de la Martinique, Gardeloupe,
& autres Isles de la Merique; dans lesquels Vaisseaux, toutes sortes de personnes
de l'un & de l'autre Sexe pourront passer ausdits Pays avec les meubles & vstan-
cilles qu'ils voudront y porter, aux conditions suivantes.

Familles ou Particuliers qui voudront s'establi en ladite Isle de Cayenne
ne payer aucune chose pour leur passage, en portant des vivres p
prix raisonnable, & sera donné soldes Familles ou Particuliers
sire qu'ils en pourront cultiver & faire cultiver, pour les posséder en so-
tée, ny de avance telle ou personnelle pendant six ans, apres lesquels
le pratique aux Isles, ainsi qu'ils seront reglez pour tous les Habitans.
Leur sera fourny de armes par la Compagnie des bons & marchans pour faire leur habitation, & des Negres & bestiaux
pour faire valloir leurs terres à prix raisonnable, & de tout du temps pour les payer sans aucun interest, afin qu'ils le puissent
faire à l'usage des terres qu'ils cultiveront.
Qu'il leur donne des gages & appointemens raisonnables aux Artisans & Ouvriers qui voudront passer ausdits Pays, tant qu'ils
travailleront pour le service de la Compagnie, & de là present les terres qu'ils pourront faire cultiver par leurs femmes & enfans.
Ces ceux qui voudront aller aux Isles de la Martinique, Gardeloupe, & autres Isles de la Merique, pour y habiter, &
travailler de leur Mestier, seront passés & nourris dans lesdits Vaisseaux à la maniere accoustumée, en payant pour leur passage &
nourriture cinquante livres chacun, moitié comptant de l'autre moitié six mois apres leur arrivée ausdites Isles.
Sera pareillement donné à ceux qui voudront établir ou faire établir des Habitations ausdites Isles, des terres en propriété tant
qu'ils en pourront cultiver & faire cultiver, sans pour ce payer aucune chose, avec exemption de tous droits pendans ou à venir,
& leur sera aussi fourny & avancé par la Compagnie, des bons, marchans, Negres, & bestiaux.
Et à l'égard de ceux qui voudront passer tant en ladite Isle de Cayenne qu'en celle de la Martinique, Gardeloupe, & autres Isles,
de s'engager au service de la Compagnie pour trois années, ils y seront conduits & nourris pendant ledit temps, & auront les gages
accoustumés, & à la fin de ces trois années, s'ils desirent y demeurer, on leur donnera des terres en propriété, autant qu'ils en
pourront cultiver.
Les Artisans & Gens de Mestier qui passeront, soit en ladite Isle de Cayenne, ou sur autres Isles de la Merique, seront reposes
de toutes les tailles de France où ils voudront s'establi, apres y avoir enregistré leurs Arts & Mestiers le temps porté par la con-
cession, verifiée au Parlement, & sera fourny de outils à ceux qui n'en auront point.
Les Habitans desdites Isles de Terre ferme de la Merique, pourront envoyer en France pour leur compte, toutes les denrées qui de-
viendront de la culture de leurs terres, & faire porter de France les vivres, denrées & Marchandises dont ils auront besoin pour
l'entretien de leurs Familles & habitations, dans les Vaisseaux de la Compagnie, laquelle pour faciliter l'envoy de retour desdites
denrées & marchandises, les acquittera de tous droits de mise & de sortie, en luy payant ce qui sera convenu raisonnablement, tant
pour le fret desdites marchandises, que pour le paiement desdits droits.
Tous les Artisans, Gens de Mestier ou Manouvriers qui voudront s'engager au service de ladite Compagnie dans lesdits Pays,
de ceux qui voudront passer dans lesdits Vaisseaux pour y établir, s'adresseront au Bureau de la Direction Generale étably à Paris,
ou dans les Ports de Mer aux Doyens & Commissionnaires pour ce établis, qui ont pouvoir suffisant pour convenir avec eux
des conditions cy-dessus, lesquelles seront ponctuellement exécutées.
FAIT au Bureau de la Direction Generale de la Compagnie des Indes Occidentales à Paris le huitième jour d'Aoust 1664.

Affiche de la Compagnie des Indes Occidentales pour le recrutement de colons
et d'engagés. 8 août 1664.

Archives de la Gironde C. 3784 (270mm × 360)

ment de leurs hommes et elle sut choisir Ogeron le meilleur leveur de colons du siècle. Elle se servit aussi longuement de l'affichage. Elle patrona plus ou moins directement une littérature de relations de voyages et d'histoire qui tint ouverte l'attention du public. Enfin elle eut un réseau d'agents et de sous-agents commissionnaires qui opérèrent dans les ports et dans certaines villes de l'intérieur.

* *
*

L'affichage des conditions de départ n'a rien de bien nouveau, mais ce sont les conditions de la Compagnie qui vont être nouvelles. Une de ses affiches nous reste. Elle est mutilée. Elle a dû être collée et pliée⁽⁶⁵⁾. Mais elle en dit assez pour se faire comprendre. Elle est d'août 1664, du début de la Compagnie. Elle appelle des colons, des ouvriers, des engagés. Elle leur résume comment ils pourront passer et s'installer en Amérique. Entre la Guyane que l'on veut établir à tout prix et au plus vite et les îles, ses offres sont différentes :

Pour la Guyane, passage gratuit des candidats-colons et de leurs familles, leurs vivres, meubles et ustensiles payant seuls un fret raisonnable. Les bois et matériaux de construction, outils, bestiaux et même des esclaves leur seront avancés par la Compagnie qui donnera « du temps pour les payer sans aucun intérêt afin qu'ils le puissent faire du revenu des terres qu'ils cultiveront. »

Les isolés et les familles qui iront aux Antilles payeront 50 livres par tête, ce qui était le prix moyen du passage à cette date. Mais il ne leur sera demandé comptant que 25 livres ; le reste pourra n'être versé que six mois après leur débarquement. Jamais le plus généreux armateur n'accordait plus d'une quinzaine de jours de crédit après l'arrivée à la colonie.

« Les artisans et gens de métier qui passeront, soit en ladite isle de Cayenne ou aux autres isles de la Méridionale seront réputés maîtres en telles villes de France où ils voudront s'habituer, après y avoir exercé leurs arts et métiers le temps porté par la concession... et sera fourny des outils à ceux qui n'en auront point. »

Les sans-meubles, les sans-crédit qui consentiront à servir

(65) Archives de la Gironde. Chambre de Commerce de Guyenne, C. 3784. Elle mesure 27 cm x 86 cm.

trois ans la Compagnie seront passés gratuitement et recevront le salaire des engagés ordinaires : 300 livres de sucre ou de tabac selon la colonie. Jusque là c'est la coutume même des îles. Le point original est le rôle qu'on fait jouer aux distributions de terre pour attirer du monde. Tous auront des terres ; de la terre « autant qu'ils pourront en cultiver et en toute propriété. Chaque paragraphe le redit, sans rien payer d'autre — à la Guyane au bout de six ans, et de trois ailleurs, — que « les droits seigneuriaux comme il se pratique aux isles, ainsi qu'ils seront réglés pour tous les habitants. » Les femmes, les enfants d'artisans et les engagés après leur service auront aussi de la terre, et l'outillage de mise en train des plantations, le fret régulier des vaisseaux de la compagnie « pour les vivres, denrées et marchandises de France dont ils auront besoin pour l'entretien de leurs familles et habitations » et pour « toutes les denrées qu'ils retireront de la culture de leurs terres ». La Compagnie s'offre comme un immense établissement de crédit colonial prêt à fournir l'équipement nécessaire à une vie nouvelle pleine d'espérances. Ses conditions sont plus humaines que toutes celles qu'on avait proposées jusque-là.

Des centaines d'hommes se présentèrent. Nous avons les listes à Dieppe et à La Rochelle. La propagande avait été bien faite. Cette insistance sur les grands lots de terre et la longue exemption de tous impôts eurent un effet direct sur tous les bordiers et fermiers qui quittaient leur travail pour ne pas payer les tailles trop lourdes. Le P. Maurile de Saint-Michel, quelques années plus tôt il est vrai, en 1652, cite un jeune homme et une jeune fille que leur « père avait amenez en ce pays [de Saint-Christophe] pour s'y habituer, peut-être pour éviter le payement des tailles comme beaucoup de ménages s'y transportent à ce dessein »⁽⁶⁶⁾.

*
* *

A Saint-Domingue Ogeron les recevait en père de famille. Il a laissé la réputation d'un maître qui savait soigner ses gens et être juste avec eux. Il n'amena pas tant d'hommes — plus de 1000 de 1667 à 1669 dans un moment où les engagés allaient se raréfiant, — avec des promesses de paradis terrestre, mais en payant de sa personne et en surveillant l'exacte exécution des contrats que lui-même ou ses représentants avaient signés. Il fit des emprunts dans sa famille pour lever des engagés, et

(66) *Voyage des isles camercanes*, p. 48.

passa à ses frais plus de 300 hommes par an jusqu'en 1670⁽⁶⁷⁾. « Il avait donné ordre à ses correspondants de faire passer » dans le navire qu'il envoyait chaque année en France pour ramener des recrues, « à crédit tous les habitants qui se trouveraient sur le port de mer sans argent⁽⁶⁸⁾. » Il prêtait des fonds à ceux qui voulaient s'établir à la Tortue ou à Saint-Domingue⁽⁶⁹⁾. Oexmelin nous a conté comment lui, pauvre bougre d'engagé, presque anonyme, lui devait la vie pour l'avoir racheté des mains d'un brutal maître de case.

Les engagements à Ogeron ne sont plus les monotones formules des conditions de départ ordinaires. Ils sont plus humains. Par exemple le 2 mars 1665, devant Belon notaire à Nantes, François Lacomble, maître arquebusier de la paroisse Saint-Sébastien de Nantes s'oblige au représentant d'Ogeron, François Boucher, marchand « de s'embarquer de jour à autre dans le navire la *Nativité* de présent à Paimbeuf appartenant audit Ogeron » et de le servir trois ans à « commencer du jour où le navire fera voile vers les îles ou quoi que ce soit, à la feste de la Quasimodo prochaine pour faire armes de sa vocation seulement sans pouvoir être employé à autres choses ». Conditions généreuses parce que les trois ans courent, non de l'arrivée aux Antilles, mais du jour de l'appareillage ; mieux même, de la Quasimodo si le navire est encore en rade à cette date. Le retour est payé, et l'entretien de vêtement durant les trois ans. Le salaire : 180 livres la première année, 150 chacun des deux autres, est fort large. Lacomble est un ouvrier professionnel, il est vrai. Mais peu d'armuriers obtenaient ces conditions-là. La main généreuse d'Ogeron est la plus intelligente des propagandes.

On n'est pas trop surpris ensuite de trouver des actes de Plouage qui sont des offres de servitude volontaire. Le 6 juin 1667, par devant Le Mareschal notaire à Dieppe, Nicolas Descancour écuyer, et Michel Cavalliers, de Turin, s'adressent au sieur Paul Baudry pour aller servir Ogeron, gouverneur de la Tortue et de Saint-Domingue, « comme il le jugera à propos et pour tel temps qu'il conviendra, aux gages qui seront arrêtez entre eux. Le sieur Bauldry promet leur payer passage et leur fournir choses qui se donnent d'ordinaire ou la valeur d'icelles, comme aux personnes qui passent auxdits lieux, qu'ils employeront en ce qu'ils jugeront leur être le plus nécessaire pour ledit voyage. »

(67) CHARLEVOIX, II, 60 et 83.

(68) DUTERTRE, II, 149.

(68) DUTERTRE, III, 149.

La liste de ces engagés qui choisissent de partir au service d'Oge-ron et non d'un autre maître serait fort longue ainsi que celle des artisans au sort privilégié.

*
* *

Notons maintenant à quel moment du XVII^e siècle sont édités les plus nombreux récits de voyage et les plus longues histoires des îles. C'est exactement entre 1664 et 1670. Il est peu vraisemblable que cela soit l'effet du hasard. Le P. Dutertre transforme en 1667 la première partie de son *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*⁽⁷⁰⁾. Rochefort réédite son *Histoire naturelle et morale des Iles Antilles de l'Amérique* en 1665 et en 1667. Les *Voyages* de Jean Mocquet, en *Afrique, Asie Indes Orientales et Occidentales*, parus en 1616, réimprimés à Rouen en 1645, au moment où s'équipait le grand départ pour la Guyane, est remis sous presse en 1665. Thévenot, géographe officiel, fait éditer son recueil de *Relations de divers voyages curieux*, en 1663, en 1664, en 1666, dans les années de jeunesse et d'élan, de la Compagnie. Cette œuvre est d'un propagandiste colonial. N'est-elle point inspirée ? Le *Voyage de la France équinoxiale*, de l'abbé Biet, paraît en 1664, juste quand s'organise le premier convoi de la Compagnie pour la Guyane. Ce n'est pas un livre de propagande, mais il paraît alors pour profiter de la curiosité générale pour les questions coloniales. C'est en 1665 que l'abbé de Pure trouve avantageux de traduire *l'Histoire des Indes Orientales et Occidentales* du Père jésuite J. P. Maffiée⁽⁷¹⁾. Peut-on parler des caprices du destin ? On sait trop qui orientait l'humeur du destin et la plume de l'abbé de Pure. Si l'on en doutait qu'on regarde ce que faisait à la même date, pour le compte de la Compagnie jumelle des Indes Orientales, le talent éloquent du gros Charpentier⁽⁷²⁾. Lui aussi il appuyait de ses effets de voix les lettres du roi qui énuméraient les avantages offerts aux prêteurs par la Compagnie. Charpentier y était allé d'un *Discours d'un fidèle sujet du Roi tendant à l'établissement d'une compagnie française pour le Commerce des Indes Orientales* (juin 1664), suivi en mai 1665 d'une *Relation de l'établissement de la Compagnie*. Il y a dans tout cet effort de librairie une direction générale qui veut susciter des vocations coloniales et faire rouler les pistoles vers les caisses des Compagnies des

(70) Paris, R. de NINVILLE, ECCT, in-6° (Bib. Nat. Lk12-12)

(71) Paris, R. de NINVILLE, 1665, in 4° (Bib. Nat. G 6333).

(72) R. BOUVIER, *Le lancement d'une affaire coloniale au grand siècle*, *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1931, p. 869-885.

Indes. Et les contrats d'engagement des minutiers dieppois et rochelais sont là pour nous prouver que ces efforts bien orchestrés réussirent tant que dura la paix.

*
* *

Ils sont là aussi pour nous apprendre que l'effet de cette propagande par l'affiche, par des conditions de service plus humaines et par la littérature de voyages fut recueilli par les actifs représentants que la Compagnie chargea du recrutement dans les pays de la Loire, en Poitou, en Angoumois et en Saintonge. Des rabatteurs durent aller de bourg en bourg, de foire en foire. En effet au même moment partent des mêmes villages, par petits groupes, des hommes qui viennent à la Rochelle s'engager à la Compagnie. La même semaine, par l'entremise du même marchand d'autres hommes s'engagent à la Compagnie les uns à Poitiers⁽⁷³⁾, les autres à La Flèche, les autres à La Rochelle. Comment ne pas parler d'un recrutement organisé ?

Il ne sera jamais très facile d'établir précisément les liens de ces engagements avec les grandes foires régionales du Poitou ou de Normandie, parce que des paroles données un soir de foire n'auront été transformées en acte chez le notaire que plusieurs semaines après et ce décalage efface à nos yeux toute liaison. En Poitou au moins on distingue beaucoup mieux les rapports entre les dates des plus nombreux engagements et celle de la fin de l'année agricole. C'est à la Saint-Michel, le 29 septembre, que dans les plaines poitevines finissent les baux à ferme. Or c'est au début d'octobre que viennent s'engager de nombreux hommes de service, des paysans à coup sûr. Ainsi à Poitiers le 1er septembre 1664, six journaliers se louent à la Compagnie par l'intermédiaire de P. Boitel, marchand à Paris, qui les emmène à la Guyane⁽⁷⁴⁾.

Tous sont pris en charge à La Rochelle pour la Compagnie par Paul Thévenin sieur des Gléreaux, ou par Pierre Gaigneur. Thévenin s'occupe de ceux qui vont à la Guyane ou aux Antilles. Gaigneur reçoit, habille, pourvoie d'une avance, ceux qui partent pour le Canada, comme si avant le départ il y avait une certaine répartition des engagés selon leur talent ou leur origine.

(73) Archives de la Vienne — E4 minutes Gaultier, 1664.

(74) A. RAMBAUD, *Un contrat d'émigration à Cayennes*, *Bin. Soc. Antiq. Ouest*, 1919-1921, p. 644-645.

Après l'effort de la Compagnie des Indes Occidentales, à partir de 1668, les départs vont sensiblement se ralentir. Il y aura d'autres compagnies, de même ambition, mais qui ne feront que de courtes tentatives. La main d'œuvre blanche qui part pour les petites Antilles va s'y heurter à la concurrence grandissante des esclaves. Le recrutement des engagés se fera désormais — sauf de 1648 à 1703 — surtout d'homme à homme, homme par homme. La propagande et ses effets seront beaucoup moins discernables.

*
* *

Voilà les modes de recrutement et l'action des principales entreprises qui au XVIIe siècle s'efforcèrent de conduire aux Antilles et en Guyane le plus d'hommes possible. Mais c'est se contenter des gros faits, de la partie de l'histoire qui vient au-devant des yeux. Car ces levées par ces chefs d'expéditions coloniales et par les directeurs des Compagnies ne sont pas tous les départs, pas même le tiers. Depuis les années 1630, il y eut parallèlement à ce courant et indépendant de lui, un autre courant de départs, plus obscur, spontané, et moins capricieux et qui traduit des constantes plus profondes de misère et d'instabilité. Le recrutement n'a rien d'une œuvre menée de haut et semi-publique. Que les résonnances de la propagande, le grand nombre des compagnies et l'ombre de Colbert ne nous cachent pas cette réalité-là, moins spectaculaire, muette et encore mal connue des mouvements d'hommes vers l'Amérique !

Mais cette histoire de la propagande coloniale a l'avantage de nous mettre en évidence plusieurs faits qui nous expliquent les origines mêmes de ces mouvements.

D'abord elle ne nous éloigne guère de la Normandie et, dans l'Ouest, de la région Poitou-Charentes. Ces arrières-pays des grands ports du XVIIe siècle sont le champ préféré des recruteurs. Mais la multitude des engagés qui partent par d'autres voies que celle des recruteurs, vient de ces mêmes provinces. Là est donc le réservoir naturel de l'émigration coloniale du XVIIe siècle. Nouvelle constatation d'un fait observé depuis longtemps.

Avec une insistance obstinée les recruteurs soulignent tous l'abondance des terres coloniales, leur travail facile, leur fécondité régulière. Ils savent ce qui attirera des engagés. La propagande s'adresse donc d'abord à des paysans. Le principal mobile des départs — que ne montrait pas l'analyse des actes d'engage-

ment — est bien l'attente d'une terre. Les ruraux sont le fond de l'émigration coloniale

L'impossibilité où fut cette propagande d'atteindre ces ruraux chez eux, l'immense diversité des métiers de ceux qui partent, la grande distance qui sépare souvent la paroisse d'origine du lieu de l'engagement, soulignent le caractère flottant d'une partie importante de la population ouvrière et même de la population rurale. Et il ne s'agit pas là des sans-abri, des rôdeurs de grands chemins, mais des itinérants. Assurément, la nature même des documents que sont les contrats d'engagement met d'abord en relief cette part là de la population, et les déplacements des chômeurs. Mais aussi par leur nature ils sont un soudain déclic au flash sur les mouvements internes de classes sociales qui échappent d'ordinaire à nos regards.

Resterait à mesurer la part de la misère dans cette incessante fluidité humaine, dans ces va et vient qui mènent aux quais d'embarquements. Elle fut grande. On la sent dessous, mais nos documents, nos moyens de saisir dans ce passé l'accrochent mal. La cause profonde de ces départs n'est pas à chercher d'abord dans l'activité habile d'une propagande qui fut intermittente mais dans la situation sociale du pays, dans les difficultés de la vie agricole, dans l'instabilité chronique des classes ouvrières, dans un malaise général, qui transformaient aux yeux des paysans, des artisans et des risque-tout, les îles et les rives lointaines en réserves immenses d'espace libre et vierge, en pays de l'occasion généreuse.

LA LUMIERE FRANÇAISE AUX ILES ALIZEES

par le Dr Clément LANIER.

QUATRE VISAGES DE MISSIONNAIRES ET DE CHERCHEURS

P. Raymond Breton (1609-1679)

P. Jean-Baptiste Dutertre (1610-1689)

P. Charles Plumier (1647-1706)

P. Jean-Baptiste Labat (1663-1738)

...On est dans le champ de l'apostolat missionnaire comme au spectacle d'une belle nuit. Le Ciel est tout en étoiles et l'œil ébloui est impuissant à s'en faire un choix. Dans cette magnificence de la voûte, détachons à la lunette quatre points d'une lumière effacée, et laissons-nous rappeler pour tout le profit qu'il y a à les bien connaître sous leurs véritables aspects, ce que furent dans les Iles Françaises, le P. Raymond Breton, le P. Jean-Baptiste Dutertre, le P. Charles Plumier et le P. Jean-Baptiste Labat...

I

Le P. Raymond Breton...

...Dans l'expédition française de 1635 qui, partie de Dieppe le 25 mai installa les couleurs bleues fleurdelisées d'or le 28 juin à la Guadeloupe, se trouvait parmi les quatre religieux de l'Ordre de St. Dominique sous l'habit et le capuchon blancs, un moine de vingt-six ans, le P. Raymond Breton, de Beunnes.

Le fils des vignobles bourguignons était né le 3 septembre 1609. Un jeune homme actif, riche de tempérament simple et laborieux, alla frapper en 1663 à la porte du Couvent St. Jacques, du faubourg St. Germain à Paris. La Maison jouissait d'une si grande renommée que le vocable de sa chapelle commençait déjà à devenir une dénomination à l'ordre lui-même. On appelait en effet les hommes pieux de sa communauté les Jacobins, par rapport à la chapelle, comme les appelait les Frères Prêcheurs par rapport à un des caractères de l'Institut et les Pères blancs par rapport à la couleur de leur costume.

De grands papes étaient sortis de l'Ordre : un Innocent V, le célèbre Pierre de Tarentaise de l'Université de Paris ; un Benoit V, le neuvième maître général de la communauté, le pontife infatigable de la réconciliation des peuples ; un Pie V, le protecteur des pauvres qui lavait leurs pieds et visitait les lépreux en signe d'humilité. De grands savants avaient illustré leurs rangs : un Albert le Grand, le docteur universel, dont les connaissances étaient attribuées par ses contemporains à des relations avec le diable ; un Thomas d'Aquin, l'Ange de l'École, dont la Somme contre les Gentils était devenue le bréviaire des religieux partant pour les pays de mission.

Dix-sept ans après la conquête colombienne de St.-Domingue, en 1509, les Moines de St.-Domingue, de la province d'Espagne, avaient établi pour l'éducation des jeunes Indiens un couvent dans la ville de Santo-Domingo pour la partie orientale et un autre dans la ville de Santa Maria de la Vera Pas y de Yaguana pour la partie occidentale. Une des grandes voix qui devaient s'élever contre la conduite impitoyable des colons envers la population aborigène, fut celle de Barthélemy de Las Casas ordonné prêtre en 1516, dans l'île même.

La sollicitude du moine de la Province de Séville allait-elle inspirer les démarches du moine de la province de St.-Louis ?

La France, mère de la liberté ne permet aucun esclave, déclarait en 1571, le Parlement de Guyenne en ordonnant d'affranchir sur le champ un groupe de noirs amenés par un navire dieppois au marché de Bordeaux. Trente ans auparavant, en 1532, le Pape Paul III avait dans un Bref retentissant affirmé « que tous les hommes quels qu'ils soient ont un triple droit : le droit d'être maîtres de leur personne et de posséder ». Le Bref appelait encore la « malédiction du ciel sur les Européens qui asservissaient les Indiens et toute autre catégorie d'hommes ». La colonisation française devait malheureusement à l'instar de la conquête espagnole et portugaise faire subir la plus amère disgrâce à la morale évangélique et infliger le plus cruel démenti à la protestation indignée de la chaire de St. Pierre.

Dès les premiers pas de l'entreprise de 1635, le P. Breton se trouva en présence d'une guerre d'extermination des populations caraïbes de l'île. Ce que fut son attitude nous est révélé par un passage du P. Labat qui nous apprend avoir rencontré à l'orée d'un bois en 1722, une croix plantée par l'un de nos premiers missionnaires, appelé Raymond Breton et ajoute « ce bon religieux accompagnait les habitants qui allaient combattre les Sauvages pour les

chasser de la Guadeloupe ». Le sort des esclaves noirs ne pouvait pas être meilleur. Un Bref du 22 avril 1639 du Pape Urbain VIII, le pape qui avait autorisé la direction spirituelle de l'expédition française de Lienad de l'Olive aux Frères Prêcheurs du couvent de St. Germain des Prés à Paris, était venu défendre en terme exprès « de priver les noirs de leur liberté, de les vendre ou de les acheter, de les enlever à leur patrie, à leurs femmes et à leurs enfants, de les dépouiller de leurs propriétés ». Comme pour lui donner une réplique, une Compagnie de Rouen se constitua la même année pour l'achat d'esclaves destinés à la culture du tabac dans les Antilles. Un Arrêt du Conseil d'Etat du 20 août 1670, en exonérant de l'impôt de 5% la traite négrière, stipulait qu'il n'était rien qui contribue davantage à l'augmentation des colonies et la culture des terres que le laborieux travail des nègres.

Un aspect plus heureux de l'activité du fils de St.-Domingue est l'étude à laquelle il se livra sur la langue et les coutumes des populations caraïbes de l'Archipel et, en cela, il reste à proprement parler le véritable créateur de l'américanologie française. Durant les vingt années passées dans les îles, le P. Breton s'exerça à recueillir les matériaux d'une œuvre importante qui sauva de la destruction l'âme de la race aborigène. Il fut le premier à signaler l'étrange phénomène de deux parler distincts dans une même agglomération indienne, et de formuler les explications qu'il avait obtenues des chefs même de la nation. « J'ai appris des capitaines de l'île de la Dominique que les mots de Galibis et de Caraïbes, c'étaient les noms que les Européens leur avaient donnés et que leur véritable nom était Gallinago, qu'ils ne se distinguaient que par ces mots Oubao banum Boloiebanum c'est-à-dire des Iles, ou de terre ferme ; qu'ils étaient détachés du continent pour conquérir les Iles ; que le capitaine qui les avait conduits était petit de corps et qu'il ne buvait presque pas ; qu'ils avaient exterminé tous les naturels du pays, à la réserve des femmes qui ont toujours gardé quelque chose de leur langue ; que, pour conserver la mémoire de ces conquêtes, il avait fait porter les têtes des ennemis que les Français ont trouvées dans les rochers qui sont sur le bord de la mer, afin que les Pères les fissent voir à leurs enfants et successivement à tous les autres qui descendaient de leur postérité. Ils m'ont dit qu'ils avaient eu des Rois, que le mot Houyou était celui de ceux qui les portaient sur leurs épaules, et que les Caraïbes qui avaient leur Carbet au pied de la Souffrière de la Dominique, au-delà d'Arnichon étaient descendus de ces Rois ».

La légende grecque amena Hercule au rouet d'Omphale.

Une réalité tout aussi belle amena un farouche cacique caraïbe

venu de l'île de la Guadeloupe en Haïti, le fier Caonabo, à la lyre d'une poétesse arrouague, Anacaona, pour la solution heureuse des deux races de la Maguana.

Dès son retour en France en 1665, le P. Breton placé à la tête du sous-prieuré de Blainville en Lorraine put à loisir mettre la dernière main à ses travaux. Il publia à Auxerre comme un hommage à sa Bourgogne natale le Catéchisme caraïbe dont il s'était servi dans ses tournées paroissiales à la Guadeloupe et dans ses voyages à travers l'Archipel pour les cérémonies du culte. L'année d'après, il livrait à la publicité un Dictionnaire caraïbe-français et un Dictionnaire français-caraïbe où, en regard de 400 mots français, se placent les deux vocables caraïbe et arrouague, l'un appartenant au parler des hommes et l'autre au parler des femmes. En 1677, il faisait éditer une Grammaire caraïbe où il montre l'influence grammaticale exercée par la langue arrouague sur la langue caraïbe, la distinction du genre masculin, du genre féminin et du genre neutre spécial à l'arrouague et les éléments pronominaux du verbe.

Les dernières années de la vie du moine érudit se passèrent en Normandie, à Caen, où il avait été placé à la direction du prieuré. Une philosophie plus humaine que celle qui l'avait stimulé au cours de sa carrière apostolique aux Antilles était descendue sur son âme dans le cadre solennel du monastère. On assistait à un lent détachement d'un être des sphères de la vie militante où ses pas l'avaient engagé et où il était le premier à reconnaître n'avoir pas été toujours au diapason des frémissantes harmonies du sacerdoce. Le 8 janvier 1629 la grave pensée de la mort se réalisa sur ses lèvres.

II

Le Père Jean-Baptiste Dutertre

...Une figure étrange de religieux apparaît avec le P. Jean-Baptiste Dutertre. Une figure de marin picard que les aventures ont séduit, qui se bat un peu partout, vaillamment, et qui après s'être bien battu se tourne vers la religion pour lui apporter tout le zèle et toute l'ardeur qu'il avait mises auparavant au service des armes et de la vie diversifiée.

Né à Calais, le 25 juillet 1610, au lendemain de la mort tragique du Roi Henri IV, dans ce pays reconquis en 1595 où les influences anglaises étaient encore au vif, il est d'abord Jacques Dutertre. Les vicissitudes ne manquent pas à son enfance et, à l'âge où l'on est encore sous la férule des maîtres d'école, lui, est déjà engagé

dans les batailles de l'existence. La marine flamande en plein développement l'attire et il s'enrôle sous le pavillon des Provinces Unies. La route des cygnes, comme les vieilles chansons du Pays normand appellent la mer, le voit passer et repasser, allant aux Grandes Indes, montant vers les fiords scandinaves, au Groenland, parmi les phoques et les ours blancs où il est un jour tout surpris de rencontrer un couvent de St.-Domingue qui fait sur lui la plus vive impression. La première lueur d'une conversion est sortie de la nuit blanche du ciel arctique.

Un premier cycle est achevé. Un autre cycle commence. Il se fait soldat. Il prend part à toutes les campagnes du Limbourg et au siège de Maestricht en 1635 sous la bannière du Duc d'Orange Henri ; il se signale à l'attaque et à la prise de places de guerre. La vie militaire ne tarde cependant pas à le lasser avec ses servitudes multiples et, rassasié de la carrière des armes, le voilà cette fois répondant à l'appel des grands devoirs sacerdotaux qui vont le prendre pour toujours.

L'Ordre de St.-Dominique qu'il avait vu à l'œuvre au Groenland a sa préférence. Le couvent du faubourg St.-Germain le reçoit en 1635 au moment où, victorieux de la campagne de Maestricht, il allait être l'objet de la part du prince d'un bel avancement, et pour signifier que sa vie antérieure est complètement ensevelie, il prend en entrant en religion le prénom de Jean-Baptiste. La piété dont il fait preuve, ses connaissances variées, en font vite un sujet de valeur. Il parle avec éloquence. Le tour d'esprit que revêt sa parole, partout où la conversation le porte, est fascinant par sa vivacité à répondre à la curiosité de ses interlocuteurs. Un jour, le Cardinal de Richelieu qui depuis 1635 pousse de temps à autre ses visites au monastère de la rue St.-Honoré pour ses entreprises au-delà des mers, fait venir le P. Dutertre pour une mission importante aux Antilles. On est en 1640. Le Frère Prêcheur s'embarque au Havre. Les rivalités ont commencé dans l'Archipel entre les colons anglais et les colons français. Des travaux de fortifications sont à faire. Une enquête sur les possibilités du développement des entreprises réclame une mise au point. On va désormais trouver le P. Dutertre à la Guadeloupe, à la Martinique, à la Dominique, à Ste. Lucie, à St.-Domingue, dans toutes les îles de la grande courbe géographique du golfe du Mexique. Durant quatorze ans il amasse tout ce qu'il peut emporter pour sa satisfaction propre car le travail particulier destiné au Cardinal lui est expédié au fur et à mesure des questionnaires. Richelieu est mort en 1642, laissant un dossier copieux obtenu du missionnaire dominicain. Le P. Dutertre rentre en France en 1653 et la même année, il publie son Histoire des Iles de St.-

Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique et autres qui sont habitées par les Français. La grande dispute pour St.-Domingue est ouverte. On se bat pour se maintenir à la Tortue. Ce que le Frère Prêcheur a vu dans ses différents voyages pour l'avenir français est ici révélé comme en demi-jour, tamisé par une certaine réserve de narrateur soumis à des scrupules de chancellerie. Une vie de Ste. Austreberte est publiée en 1654 pour montrer que les études religieuses ne sont pas absentes des préoccupations de son esprit.

Deux ans après cette publication, une cession de l'île de Grenade au Comte de Cerillac fait sortir le religieux de sa retraite du couvent de Paris. Les agents de l'Angleterre mirent aussitôt la Cour de Police secrète de Londres au courant du voyage du Père Dutertre et le navire qui le portait fut au large de Nantes saisi par un corsaire et emmené à Douvre. Conduit à Londres devant Cromwell, il fut libéré et reçut des lettres patentes du Protecteur pour continuer son voyage. Devenu prudent, le moine se rendit en Hollande et prit un vaisseau de Trexel qui le débarqua à la Martinique aux fins de recevoir les dernières conditions du gouverneur Dyel du Parquet cessionnaire de la Grenade et des Grenadilles. De là, il alla visiter les îles en question et, son enquête achevée, il reprit une voile hollandaise pour Flessynges. En France, il exposa au comte de Cerillac la vraie situation et accepta de l'accompagner avec des religieux de son ordre dans l'exploitation envisagée. Un gouvernement était en somme entre ses mains. Incontinent, il s'aboucha avec des marchands pour des engagés de trente six mois et, le recrutement des moines effectué, l'expédition quitta le Havre pour les Antilles. Une tempête survint deux jours après leur départ qui obligea le bâtiment à gagner l'Angleterre. Le contre-temps découragea cette fois le P. Dutertre qui se décida à rentrer à Paris avec ses compagnons et à laisser le gentilhomme cessionnaire se rendre avec ses engagés à la Grenade.

Le prieuré de Tulle était vacant. Dutertre y fut envoyé. Dans le monastère de la Corrèze il se mit à refondre la première édition de son ouvrage avec d'autres éléments recueillis au cours de son dernier voyage. Le titre fut modifié. Les quatre volumes qui parurent de 1667 à 1674 sont en effet intitulés : Histoire générale des Iles de l'Amérique habitées par des Français. Un certain progrès dans l'extension du domaine s'était opéré. L'île de la Tortue était de plus en plus incorporée à la Capitainerie-générale de St.-Christophe et de sa terrasse les regards se portaient avec plus de confiance sur St.-Domingue. Des paroisses s'étaient constituées qui marquaient une étape de franchise dans la voie des revendications tran-

çaises. Un sieur de la Bouère-en-Jalais, Bertrand d'Ogeron, avait fait de la Tortue un domaine prospère avec une société organisée.

Le couvent de St.-Jacques devait revoir une dernière fois le religieux, en 1675. Une santé profondément atteinte le ramenait à son point de départ. Cependant, les chancelleries et les bibliothèques se le disputaient de plus en plus. Il était comme un de ces livres qui n'ont plus de vogue, mais qui n'en possèdent pas moins de prix étant devenus eux-mêmes des documents. Un soir de 1681, la cloche du monastère annonça que c'était bien fini d'une vie où tant d'ombres se mêlent à des lumières.

Un travail de réel intérêt avait été réalisé par le religieux qui reste encore le gardien du seuil de l'histoire des îles françaises. Un style sans prétention, juteux comme un fruit mûr, avec seulement un petit goût d'acide qui est sa pointe d'ironie, entraîne le lecteur, le captive et l'instruit. Les sentiers battus par le P. Breton dans la voie des renseignements recueillis sur le double parler des aborigènes de l'Archipel ont été parcourus par Dutertre et il appuie encore les assertions avec plus de force. « La seconde chose qui le confirme et de laquelle nous parlerons dit-il, c'est d'abord la diversité du langage des hommes et des femmes qui dure encore aujourd'hui car ils disent que cette diversité a pris son origine dans le temps de cette conquête d'autant que les Galibis ayant tué tous les mâles de ces îles et n'ayant réservé que les femmes et les fils auxquelles ils donnèrent des jeunes hommes de leur nation pour maris, les uns et les autres conservèrent leur langage originel. A quoi, si vous ajoutez la conformité de religion, de mœurs et de langage, il n'y a pas lieu de douter qu'ils ne tirent leur origine de la terre ferme ». Ce que c'est que leur religion, Dutertre se dégage des lisières de son époque et ne manque pas de souligner certains traits de ressemblance avec la religion hébraïque. « Il faut mettre au nombre de leurs superstitions l'abstinence qu'ils font du sel, de la chair de porc, de tortue, de lamentein, de graisse, d'œufs et de quantité d'animaux qui auraient passé pour immondes en la loi de Moïse et cela avec leur coutume d'épouser leurs cousines germaines et que les cousins, fils de deux frères s'appellent frères, qu'ils n'ont point de surnoms comme les Juifs a fait croire qu'ils étaient descendus des Juifs, mais ils ne rendent aucune raison qui fasse connaître qu'ils pratiquent toutes ces coutumes par aucun motif de religion, de sorte qu'il n'y a pas lieu d'en tirer aucune conséquence. Ils croient à l'immortalité de l'âme mais ils tiennent que chaque personne en a trois, une au cœur, une à la tête et l'autre au bras. Celle du cœur qui se manifeste par ses battements va, disent-ils droit au Ciel après la mort pour y être bien heureuse, celle du bras et de la tête

qui se manifestent par le battement du pouls et par le mouvement des artères deviennent Mabouyas c'est-à-dire des esprits malins auxquels ils imputent tout ce qui leur arrive de sinistre et de funeste ».

Voulez-vous d'autre part un trait entre mille pour vous montrer la vie allure de la narration et l'esprit de délicate malice qui joue à colin-maillard dans bien des épisodes de l'ouvrage, voici un morceau sur la constitution de la société coloniale :

« Les familles d'aujourd'hui sont bien différentes de celles du commencement où la rareté des femmes obligeait les habitants d'épouser les premières venues, ce qui fait que quantité de pauvres filles ont trouvé de fort bons partis car on ne travaillait que pour avoir une femme et la première chose qu'on demandait aux capitaines quand ils arrivaient de France, c'étaient des filles. A peine étaient-elles descendues qu'on courait tout ensemble au marché et à l'amour. On n'y examinait bien souvent ni leur naissance, ni leur vertu, ni leur beauté et deux jours après qu'elles étaient arrivées, on les épousait sans les connaître, car il n'y avait presque pas une de ces précieuses qui ne se vantât d'être bien alliée en France ; quoi qu'il en fût, le mari les habillait le plus superbement qu'il pouvait et s'estimait encore bien heureux d'en avoir à ce prix. Mais ce qui était au commencement si recherché est aujourd'hui un sujet de rebut : les filles qui étaient la meilleure marchandise qu'on pût mener aux îles, sont aujourd'hui de contrebande, si ce n'est qu'elles y aient quelques parents, qu'elles passent à leurs dépens car pour lors, elles peuvent espérer de trouver un bon parti. La cause de ce changement vient de ce qu'à présent il y a quantité de filles nées aux îles, que les habitants aiment mieux prendre de bonne heure de la maison du père et de la mère pour s'allier dans l'île que d'épouser des personnes qu'ils n'ont jamais vues ni connues ».

La source est de bonne émergence. On peut y puiser à grands seaux.

III

Le Père Charles Plumier...

...Un ermite de St.-François de Paul devait illustrer son Ordre et la science française aux Antilles par une vie d'ascète et une œuvre de botanique qui défie la critique : le P. Charles Plumier de Marseille.

L'Ordre des Minimes était un Institut de pénitence et d'humilité formé en redressement de l'introduction au moyen-âge de trop de fléchissements apportés à la pratique de la dévotion des quarante heures. On se privait de viande, de lait, de beurre et de fromage et l'on jeûnait presque toute l'année. De grands noms étaient au cartulaire de la communauté, à commencer par son fondateur lui-même St.-François de Paule en Calabre. Le Roi de France, Louis XI appela celui-ci à son chevet dans la pensée d'obtenir une guérison par les prières et la présence de l'homme pieux : et cette présence eut la vertu de permettre au monarque, après une vie si mouvementée, une fin de résignation édifiante. Le Roi Charles VIII lui demanda de venir tenir sur les fonds baptismaux son fils le dauphin.

Le disciple marseillais était né le 4 novembre 1646. Tout enfant il montra, disent ses biographes, grande ardeur à aimer son Dieu et les hommes. Il révéla un jugement sûr, une volonté ferme et un besoin de l'initiative efficace et déterminée. Il entra à quinze ans dans les ordres à Toulouse où le monastère de Saint-François de Paule était en grand honneur. Un célèbre savant le dirigeait à cette époque. Le P. Emmanuel Maignan qui avait fait faire aux mathématiques de si éclatants progrès, que le Pape Urbain VIII l'avait appelé à Rome en 1636 pour venir enseigner cette branche de connaissance au couvent de la Trinité du Mont. Il n'était revenu qu'en 1650 dans sa ville natale et à son monastère. De nombreux ouvrages en latin édités à Rome, à Lyon, et à Toulouse servaient à vulgariser les méthodes du maître. Le Roi de France Louis XIV passant à Toulouse, après avoir visité le cabinet d'expériences de Maignan lui proposa en vain de venir à Paris s'installer pour développer son enseignement, dans un cadre plus large. Le religieux eut des paroles de la plus touchante humilité pour se soustraire à la demande du souverain. Bien en prit à son élève. Plumier après s'être adonné aux mathématiques finit par s'éprendre pour la botanique. Ses vœux prononcés, il devint le collaborateur de son maître qui mourut en 1676 satisfait d'assister au plein essor de son fils spirituel.

Le mérite de l'élève parvint au Roi. Sur les instances de Guy Crescent Fagon, premier médecin du monarque et professeur de botanique et de chimie au Jardin Royal, une tournée avait été décidée pour une enquête étendue sur la botanique. Un autre Minime, le P. Louis Feuillée, fut choisi pour se rendre au Pérou et au Chili, Lippi fut désigné pour l'Égypte, Joseph de Tournefort pour l'Asie. Le P. Plumier lui, se vit assigné l'Archipel des Antilles. La

médecine et les apothicaires attendaient avec impatience les résultats d'une pareille investigation qui devait apporter à la science de guérir des données nouvelles.

Les Iles françaises connurent alors une première fois un religieux de toute grande sobriété, partant le matin pour les bois accompagné d'un garçon initié à son travail, se refusant à utiliser des esclaves pour le transport de ses boîtes et instruments pour ne pas avoir l'air de consacrer un régime qui allait à l'encontre de sa doctrine et de ses sentiments. Les loisirs qui lui restaient étaient consacrés à visiter les ateliers, intercéder auprès des maîtres et des officiers en faveur de la grande pitié de la glèbe forcée. Saint-Domingue fut particulièrement le centre de ses observations. Un premier travail parut en 1693, au retour de ce voyage sous le titre de **Description des plantes de l'Amérique**, avec 101 planches dessinées par l'auteur lui-même. Les mêmes contrées devaient revoir en 1701, le savant religieux qui, de St.-Domingue, poussa au Mexique dans le but de vérifier certaines variétés d'espèces d'insectes hemiptères. Ce second voyage amena la publication en 1703 d'une **Dissertation sur la Cochenille** dans les Mémoires du Trévoux et son œuvre maîtresse en latin **Nova Plantarum americanae genera**. Un troisième voyage ramena le **Traité des Fougères de l'Amérique** en 1705. Sur la demande de Fagon qui avait écrit un opuscule sur les **Admirables qualités du quinquina dans les fièvres** et qui désirait une étude détaillée des espèces, le P. Plumier prit la mer une quatrième fois, en 1706. Ses différents déplacements, l'austérité de son jeûne avaient considérablement affaibli sa résistance physique. Dans une relâche au port Ste.-Marie, près de Cadix, il fut pris de défaillance et rendit le dernier soupir, laissant un grand nom dans les annales scientifiques, de très nombreux manuscrits et le souvenir d'un religieux compatissant aux misères de l'esclavage.

Un de ses pairs, méridional comme lui, Tournefort qui n'allait pas tarder à le suivre dans la tombe, lui avait consacré, de son vivant même, un genre de la famille des Apocynées : le genre *Plumeria* représenté dans notre Flore haïtienne par le frangipanier. Un autre de ses pairs et un religieux de son ordre, le P. Feuillée, professait pour Plumier, âgé de deux ans de plus que lui, une si fervente déférence qu'il s'était refusé à publier les résultats de ses investigations personnelles en botanique du vivant du savant auteur de la **Nova Plantarum**, en disant que la parole devait être laissée à Plumier dans cette branche. Les observations de physique, mathématiques et botanique faites sur les côtes orientales de l'Amérique méridionale et dans les Indes Occidentales devaient en effet paraître en 1706, pour être suivies en 1723 d'une **Histoire des plantes médicinales en usage au Pérou et au Chili**.

L'unité de l'œuvre de Plumier est précieuse pour la science. Le premier il a ramassé, interprété une multitude de matériaux de la flore américaine et le premier, il a présenté une classification précise aussi bien qu'une dénomination rationnelle. Les lacunes qui se révèlent dans son œuvre sont dûes non à ses méthodes mais bien à l'impossibilité où il s'était maintes fois trouvé de tout explorer dans une région. Le premier, il a dégagé la science des divagations dangereuses des voyageurs bénévoles où la simple curiosité et les fantaisies de la mode conduisaient souvent une mauvaise préparation. On peut en croire sur parole les savants qui dans la suite des âges se sont exercés à vérifier ses données dans les lieux même où ses recherches avaient été faites.

« Le plus grand nom de la botanique avant Linné, disent les uns ! » « Un grand nom français à côté du grand nom suédois de disent les autres ».

Un savant traceur de routes, dirons-nous ici en nous inclinant. La postérité nous a du reste devancé.

Le Père Jean-Baptiste Labat...

Un enfant de Paris dans tout l'esprit de la capitale française avec sa témérité, ses subtilités, ses exubérances et sa riche bonne humeur : tel est le P. Jean-Baptiste Labat. D'aucuns le firent naître en 1665, sans rien des repères de jour et de mois. On peut le croire plutôt de 1663 en se référant à ce qu'il a dit d'un événement survenu en 1693 : « J'étais âgé de trente ans ».

D'excellentes études classiques réalisées qui en avaient fait un fort en thème, en philosophie et en mathématiques, le jeune Jean-Baptiste entra à vingt ans au couvent des Dominicains de la rue St.-Honoré où, le 11 avril 1683, il prononçait ses vœux de sacrifice religieux. Tout de suite, il se vit assigné un poste dans l'enseignement au monastère même de St.-Jacques. Le couvent de Nancy l'appela trois ans après pour occuper d'abord une chaire de philosophie, ensuite une chaire de mathématiques. Le jeune maître commençait à se lasser de la pédagogie dans l'ombre du cloître lorsqu'un événement vint en 1693 lui ouvrir une voie désirée. Une épidémie de fièvre jaune avait causé des pertes effrayantes dans toutes les communautés françaises employées aux Antilles : Capucins, Jésuites et Frères Prêcheurs. Une lettre circulaire du Supérieur de la Mission dominicaine à la Martinique étant tombée entre les mains du professeur de Nancy, celui-ci en prit

immédiatement son parti avec l'agrément de ses supérieurs. Le 5 août, le P. Labat faisait ses adieux à la ville lorraine, prenait diligence pour Paris avec un engagé de trente six mois, se rendait ensuite à la Rochelle où il rencontra huit confrères et un jésuite, s'embarqua le 28 octobre sur une flûte royale voyageant de compagnie avec une flotte de trente-sept bâtiments et une corvette.

La traversée fut féconde en incidents de toutes sortes. Le religieux comme tous les autres se vit appliqué le baptême de la mer : cérémonie traditionnelle à bord au passage du Tropique du Cancer qui consistait à être placé sur une cuve d'eau et à recevoir un sobriquet d'occasion de la part d'un parrain de circonstance, à subir une douche sur la tête et à payer une contribution à l'équipage. Il assista à la peine de la boulimie sèche infligée à un soldat blasphémateur qui fut contraint à courir du gaillard avant au gaillard arrière pendant quinze minutes, exposé aux coups de tous les passagers. Il participa à un combat naval entre sa flûte et un navire anglais en vue de la Martinique et, le 29 janvier, il débarquait dans l'île pour se voir confier le 12 février 1695, la cure de la paroisse de Ste.-Anne du Macouba. Le 21 décembre 1695 il était nommé Procureur Syndic de la Mission et chargé d'établir une sucrerie au Fonds Baptiste sur la propriété de la communauté. L'industrie sucrière et la distillation doivent au religieux un mécanisme nouveau qui consiste en une série de quatre chaudières dans lesquelles le jus de canne passe pour être amené au degré de concentration nécessaire. Le P. Labat construisait des églises au Fonds St.-Jacques, au Cul de Sac Robert. Il cultiva la vigne au Macouba. Les esclaves qu'il eut sur les plantations de son Ordre mangeaient à leur faim, mais n'eurent jamais à se réjouir de la manière forte du religieux qui en cela ne le céda à aucun commandeur de la colonie. Les sorciers passaient avec lui de très rudes épreuves. Une nuit, raconte-t-il, il fit en 1698 une constatation dans une case d'esclaves où un rebouteux faisait des incantations devant un petit marmouset de terre cuite pour une femme malade. Il fit distribuer trois cents coups de fouet qui l'écorchèrent depuis les épaules jusqu'aux genoux et il ajoute avec alacrité :

« Je fis mettre le sorcier aux fers après l'avoir fait laver avec une pimentade, c'est-à-dire avec de la saumure dans laquelle on a écrasé des piments et de petits citrons. Cela cause une douleur horrible à ceux que le fouet a écorchés mais c'est un remède assuré contre la gangrène qui ne manquerait pas de venir aux plaies ».

Entre temps le P. Labat fut envoyé à la Guadeloupe en qualité d'architecte de la Mission et là après une étude sérieuse des régions de l'île il présenta en 1700, au gouverneur de l'île un plan de fortifications pour mettre la colonie en état de résister aux attaques

des Anglais et des Hollandais. Trois ans plus tard une flotte britannique vint opérer un débarquement à la Guadeloupe sous la conduite de l'amiral Walter Benbow. Les colons français surpris furent contraints à prendre la campagne pour une guerre de partisans. Une compagnie de noirs fut levée par le P. Labat qui courut au-devant des troupes anglaises et après une lutte acharnée à la baïonnette força les agresseurs à reprendre la mer. On avait vu le religieux de temps à autre aller pointer le canon contre l'ennemi.

En 1704, le moine alla à Saint-Domingue visiter les paroisses de l'Ouest et du Sud dirigées par son ordre et recueillir sur les diverses parties du pays des observations diverses destinées à des relations sur l'Archipel. Il visita dans la suite la Barbade, colonie anglaise, dont la direction spirituelle était confiée aux Frères Prêcheurs. Il visita la Dominique, St.-Christophe et St.-Thomas, butinant comme une abeille dans le champ de l'ethnographie, de la botanique usuelle et faisant d'amples moissons pour un travail de haut intérêt.

De retour à la Martinique la même année, il devint Supérieur de la Mission de St.-Pierre et Vice-Préfet Apostolique. Il ne resta qu'un an dans cette fonction, car son caractère tranchant, ne ménageant personne, avait fini par lui susciter des animosités qui se chargèrent de soustraire désormais la colonie à ses critiques blessantes. Le religieux s'est peint quelque part quand il dit : « Je ne suis pas naturellement souffrant surtout quand je suis sûr d'avoir raison ». Il fut appelé en France en 1705, mais il y rentra par le chemin des écoliers, en faisant un peu d'école buissonnière en Espagne où sa passion des informations le retint pendant quatre ans. Un appel pontifical le fit ensuite partir pour Rome en 1709. Durant quatre années il voyagea en Italie, compulsant des notes pour une œuvre fourmillante de vues et d'idées nouvelles. Rentré à Paris en 1716, plus assagi et plus circonspect, il se mit à rédiger ses souvenirs, à réunir ses informations, à revoir ses manuscrits et, dès 1720, commença la publication de ses **Nouveaux Voyages aux Iles de l'Amérique**. On prête à un de ses compatriotes illustres de Paris ce mot : « Je prends mon bien où je le trouve ». Dans les **Nouveaux Voyages**, le P. Labat, un peu comme Molière, utilise de longs passages des auteurs antérieurs, sans s'attacher à la loyauté des guillemets et des tirets. Que de vieilles connaissances déjà faites dans les ouvrages des PP. Breton, Dutertre et Plumier, on est obligé de saluer de fois à autre dans l'œuvre complexe et touffue et cependant marquée au coin de la propre originalité de l'auteur. Le succès ne manqua point à la publication. Il devait se reproduire avec une nouvelle édition en 1742. Travaillant sur les Mémoires de

Truc, le religieux donna en 1728 la **Nouvelle Relation de l'Afrique Occidentale** où il avoue cette fois n'avoir jamais mis les pieds dans le pays décrit. Dans le même genre, il fit encore paraître le **Voyage du Chevalier des Marchais en Guinée** et les **Mémoires du Chevalier d'Arvieux** contenant la description de la Syrie, la Palestine, l'Égypte et l'Asie, et la **Relation historique de l'Éthiopie** d'un auteur italien Cavazzi de Montecuccolo. En 1730 il publia ses **Voyages en Espagne et en Italie** où toute sa verve parisienne s'étale en abondance sur les hommes et les choses observés dans les deux péninsules latines.

Une retraite silencieuse enveloppa les dernières années du religieux. Le pèlerin infatigable qui avait frappé à tant de heurtoirs, qui avait projeté les lumières de son esprit sur tant d'événements avec leur plein chargement d'hommes, qui avait ri de bon cœur et bousculé de puissantes vanités, acquiesçait de plus en plus à la méditation rétrospective où l'humanité reparaît pour un premier examen de la conduite de la vie et de la conduite des devoirs. Le 6 janvier 1738, le couvent du Faubourg St.-Germain récitait les prières de la séparation définitive autour du P. Labat.

Des légendes errent encore dans l'Archipel sur la figure et la vie du religieux. Dans ses **Esquisses Martiniquaises**, le célèbre voyageur louisianais Lafcadio Hearn rapporte, suivant une narration recueillie en 1889 d'une ancienne esclave du nom de Thereza, la légende de la lanterne du P. Labat. Vous me permettrez de la placer sous vos yeux.

« Je ne sais si vous avez vraiment vu la lanterne du P. Labat
« On aperçoit beaucoup de lumières après la tombée du jour parmi
« les mornes. Certains sont des feux de Zombis, d'autres encore
« sont des feux brûlant dans les ajoupas perchés si haut dans la mon-
« tagne qu'on n'aperçoit que de temps en temps le reflet parmi les
« arbres. Ce n'est pas tout le monde qui perçoit la lanterne du P.
« Labat qui ne présage pas du reste bonne chance. Le P. Labat
« était un prêtre qui vécut ici il y a des centaines d'années et il écrivit
« un livre sur ce qu'il avait vu. C'est lui qui le premier a introduit
« l'esclavage à la Martinique, et l'on dit que c'est pour cela qu'il y
« revient la nuit. C'est la pénitence qui lui a été imposée pour avoir
« établi l'esclavage. On disait avant 1848 que, lorsque l'esclavage
« serait aboli, on ne verrait plus la lanterne du P. Labat. Mais je
« me souviens très bien de l'abolition de l'esclavage et j'ai vu la
« leur bien des fois depuis toutes les nuits claires. Elle gravissait
« le Morne d'Orange, je la voyais très bien de ma fenêtre quand
« j'habitais St.-Pierre. On savait bien que c'était le P. Labat, parce

« que la lumière montait jusqu'à des hauteurs que nul homme ne
« pouvait gravir, mais depuis que la Statue de Notre-Dame a été
« placée sur le Morne d'Orange on me dit qu'on ne voit plus la lu-
« mière. On la voit ailleurs et elle porte malheur. Tout le monde
« a peur de l'apercevoir et les mères disent à leurs enfants lorsqu'ils
« ne sont pas sages : « Je vais te faire prendre par le P. Labat ».

Un grand savoir, fruit d'un labeur considérable se donne librement carrière dans l'œuvre du religieux avec toutes les familiarités d'une langue riche en fantaisies, au spectacle de la vie ondoyante et multiple de la société coloniale. Ouvrage touffu s'il en est, où toutes les curiosités trouvent leur compte, les méthodes de préparation usitées dans certaines industries sont décrites avec ampleur. Il n'y a pas un livre de distillation moderne qui ne mentionne, ne serait-ce que pour mémoire, le mécanisme du P. Labat qu'on retrouve encore dans beaucoup d'Iles françaises. Les minutieuses descriptions de la flore et de la faune antillaises, les précisions sur les travaux de langue du P. Breton, relatifs au phénomène du double parler caraïbe, les pratiques de sorcelleries d'esclaves, et de survivances indiennes, l'histoire de la colonisation française dans les différentes îles : tout cela fait de l'ouvrage un travail extrêmement attachant, en dehors d'autres qualités qui lui sont propres. Une pensée revêche sur l'humanité vient de fois à autre comme pour gronder le lecteur à travers la trame entraînant du livre : l'auteur n'aime pas tout le monde et parmi ceux qu'il n'aime pas du tout et sur lesquels il fait cingler ses coups de cravache, il y a en troisième lieu les astronomes amateurs de plantes et il y a enfin les missionnaires des autres ordres. Sa verve a le plus beau jeu pour pétiller...

Des âmes pieuses ont loué la vie sereine et pure du P. Plumier. Inspirées des mêmes devoirs, elles ont exprimé des réserves et formulé des restrictions sur les vies accidentées des PP. Breton, Dutertre et Labat, malgré les fins édifiantes de chacun d'eux. Le siècle que ceux-ci parcouraient était une voie semée d'embûches où la franche aventure qu'était la piraterie, la grande iniquité qu'était l'esclavage faisaient trébucher les pas les plus solides. Mais tels que les trois fils de Saint Dominique nous apparaissent au palier des connaissances humaines, ils se révèlent de riches et précieuses acquisitions dont il serait gravement injuste de nier la valeur et de controuver l'importance. Ils ont ouvert des chemins jusque-là inconnus à l'histoire, à la géographie, à la science des mœurs, des religions et du langage des populations de l'Archipel. Ils ont recueilli et noté dans un but pratique sur l'histoire naturelle des Antilles les propriétés et les dénominations usuelles que Plumier

devait nécessairement négliger dans son œuvre scientifique. Ils nous ont laissé pour charmer nos loisirs et bercer nos ennuis des récits savoureux où nous relevons des saillies et des traits, des états et des attitudes généralement rattachés à une tout autre origine. Ils nous ont permis de bien nous convaincre que si réellement les morts parlent dans notre humanité sensible et spirituelle, le retentissement est parfois tout aussi fort, des morts de la conquête que des morts de la servitude. Il nous ont enfin appris à reconnaître qu'il y a encore dans ces vieux bahuts abandonnés que sont leurs ouvrages, des parfums subtils et pénétrants susceptibles de plaire à nos âmes et à nos esprits car les langes de notre patrie en sont profondément imprégnés.

L'EXPERIENCE HAITIENNE DE VICTOR JACQUEMONT REALITE ET MIRAGE

par Gilbert CHINARD

Parmi les voyageurs français qui ont traité de Saint-Domingue et plus particulièrement d'Haïti, Victor Jacquemont mérite une place à part. Il ne paraît pas cependant que son nom figure dans les recueils et dans les bibliographies qui traitent de l'histoire de l'île. L'occasion est excellente non pas pour le tirer de l'oubli, mais pour convier les amis d'Haïti à redécouvrir un écrivain qui fut un des premiers à ressentir profondément et à exprimer le charme des Antilles et qui, en plus, étudia avec intelligence et sympathie les problèmes que posait l'existence d'une république libre dans un monde qui avait été longtemps exploité par un colonialisme sans scrupules. Il est loin d'être un inconnu. M. Pierre Maes a donné de Jacquemont une excellente biographie sous le titre peu exact parce que trop étroit de *Un ami de Stendhal : Victor Jacquemont*, Paris, s. d., et de nombreux articles lui ont été consacrés. Le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris lui a rendu hommage pour le centenaire de sa naissance et l'Académie française, par la voix de M. André Chevrillon, a tenu à s'associer à cet hommage. Même alors, il semble que son voyage à Haïti ait été oublié. Il importe d'autant plus d'attirer l'attention sur cet épisode de la carrière de Jacquemont et de rappeler que s'il fut un précurseur, il ne fut pas un isolé.

Rappelons brièvement qu'il était né à Paris, le 8 août 1801. Il fut élevé dans le milieu des idéologues, continuateurs sous l'Empire des philosophes du dix-huitième siècle ; mais il fut préservé de la sentimentalité et de la sensiblerie par ses fréquentations personnelles et en particulier par son amitié pour Stendhal et Mérimée. Il acquit auprès d'eux une affectation de dandysme, une certaine pose ironique parfois choquante et qui cachait mal une extrême sensibilité. Il se séparait encore de ses amis par une éducation scientifique très poussée. Il fit de bonnes études de médecine et n'avait plus qu'à écrire sa thèse pour conquérir le titre de docteur ; mais de bonne heure il fréquenta le Muséum et se familiarisa avec les disciplines variées comprises alors sous le nom général d'histoire naturelle. Doué

d'une extraordinaire capacité de travail, il était arrivé à mener de front la vie mondaine et même les aventures d'amour et ses études scientifiques. En 1825, à la suite d'une liaison malheureuse, il paya le prix de ce surmenage et de cette vie trop intense ; il sentit le besoin de changer d'air, de se reprendre et, poussé par sa famille et ses amis, décida de partir pour les Etats-Unis. Il avait plusieurs raisons de choisir l'Amérique pour se dépayser. Traité comme un fils par Lafayette, ayant grandi parmi des libéraux pour qui les grands noms de Washington, de Franklin et de Jefferson symbolisaient encore la terre de la liberté, ayant des relations d'amitié avec plusieurs jeunes savants américains, il était tout naturel qu'il fût attiré par le pays qu'avait chanté Chateaubriand et dont Tocqueville devait décrire les institutions politiques quelques années plus tard. Il avait en plus des raisons plus personnelles. Son frère Frédéric, établi à Haïti depuis plusieurs années, avait fait de fréquents voyages à New-York et y avait des relations d'affaires qu'il était en train de liquider avant de retourner en France. Mais au moment où il s'embarqua sur le *Cadmus* en octobre 1826, Victor Jacquemont se doutait peu qu'il serait presque forcé de visiter la grande île des Antilles.

Le voyage fut décidé par suite de circonstances accidentelles. Quelques jours après son arrivée à New-York, il fut, sans raison valable et sans provocation, grossièrement insulté par un réfugié bonapartiste, le général Charles Lallemand qui menait alors une existence assez misérable à New-York, après l'équipée du Champ-d'Asile. Un duel était inévitable, mais les autorités américaines intervinrent, arrêtaient Jacquemont et Lallemand qui furent relâchées sous caution et sous promesse de ne pas se battre. Jacquemont pensa alors que le gouvernement d'Haïti se montrerait plus libéral. Il lança un défi à son adversaire, l'invitant à le rencontrer à Port-au-Prince et il s'embarqua sur un méchant brig le *Volant* à la fin de janvier 1827.

La traversée le remplit d'aise. Il avait quitté New-York en plein hiver ; l'Hudson était pris par les glaces et rendait la navigation difficile, un froid intense, une neige épaisse avaient rendu les excursions aux environs extrêmement pénibles. Jacquemont avait horriblement souffert du froid, au point, dit-il, d'avoir l'esprit engourdi et de ne plus pouvoir penser. Très tôt sur le *Volant*, il put flâner sur le pont en costume léger sans se préoccuper de l'étiquette du bord qui était des plus lâches. Il lut, travailla, rêva et surtout se détendit pour la première fois depuis son départ de France. Il débarqua à Port-au-Prince le 18 février, un mois jour pour jour après s'être embarqué à New-York. Dès l'arrivée, il subit en plein le choc des tropiques. Nous y revien-

drons ; notons simplement ses premières impressions. Pendant qu'on était allé chercher son frère qu'il n'avait pas vu depuis plusieurs années et à qui il avait tant à dire, il se mit à la fenêtre :

...L'admiration émerveillée que j'éprouvai pour cette nature nouvelle suspendit pour quelques moments les sentiments les plus profonds et les plus violents dont mon âme oppressée allait décharger le poids dans le cœur d'un ami. Etendant mes regards de proche en proche par dessus la ville jusqu'aux montagnes qui s'élèvent au Sud et rencontrant partout des formes et des teintes nouvelles, je restai en contemplation devant cet admirable tableau, dans une extase d'attendrissement dont la vue de mon frère put seule me tirer... Frédéric m'entraîna au dehors ; étroitement liés l'un contre l'autre nous traversâmes silencieusement quelques rues poudreuses, et bientôt nous nous trouvâmes hors de la ville parmi des bosquets sauvages, sur une pelouse solitaire semée çà et là d'arbustes fleuris, d'aloès et de mimosa à cimes aplaties, au dessus desquels s'élançaient quelques palmistes effilés. Là, nos âmes s'épanchèrent librement et la sérénité de la nature que nous avions seule pour témoin y entra doucement.

...plus d'une fois avant de rentrer à la ville, je laissai le bras de mon frère pour cueillir, en tremblant de plaisir, les plantes les plus communes, les cassias, les cistus, les plumbago, les lantana, les boehrvia que nous trouvions à chaque pas.

Je suis resté à peine plus de trois mois à Haïti, mais ce pays me sera cher à jamais.⁽¹⁾

Les premiers jours furent consacrés à des devoirs de courtoisie. Jacquemont présenta au général Inginac la lettre d'introduction que lui avait remise un ami de New-York ; il entra en relations avec les officiers du stationnaire français qui était dans le port. Mais il n'a aucun désir de se laisser prendre par la vie de société de Port-au-Prince. Il sait que son séjour sera bref et il veut en utiliser tous les moments. Il va donc s'établir à Marquissant*, dans « une mauvaise petite maison » située à une lieue de la ville sur les bords de la « Rivière Froide », au penchant des montagnes. Là il commence à travailler fiévreusement du lever au coucher du soleil, recueillant des plantes

1. Tiré des « Passages supprimés dans le journal » conservés par la famille dans les archives Jacquemont, et communiqué par Mlle Petitbon. Le passage a été incomplètement et imparfaitement reproduit par M. Pierre Maes, p. 282.

* Actuellement, le lieu dit Martissant (et non pas Marquissant) qui se trouve à la partie sud de la ville, s'arrête bien avant la Rivière Froide.

(NDLR)

qu'il étudie pendant la nuit, pestant à l'occasion contre les soupçons des propriétaires ruraux qui ne comprennent pas pourquoi cet Européen ramasse des pierres dans leurs champs. Une fois par semaine, il redescend en ville pour un dîner à bord de la frégate française, d'autres fois, Frédéric accompagné d'amis des deux sexes vient animer cette austère solitude.

A sa grande surprise, au lieu de se sentir alangui par la température, il ressent une sorte d'exaltation du corps et de l'esprit⁽²⁾. Il est rassuré sur l'issue de son algarade avec le général Lallemand, car ce dernier n'a pas accepté son défi et a même disparu de New-York. Il ne tarit pas d'éloge sur un climat qui lui avait été représenté comme pénible. Il écrit le 14 avril à son ami Jean de Charpentier : « Que c'est beau les Tropiques ! Aucune saison de nos climats n'est comparable à la monotone perfection de celui-ci ; jamais de pluie dans le jour, jamais de froid, toujours chaud et presque jamais trop chaud... La chaleur est tempérée pour les animaux et pour tout ce qui ressent les effets de l'évaporation par des brises de terre et de mer qui se succèdent régulièrement sans laisser presque jamais d'intervalles entre elles. Elle n'est pas énervante comme dans les jours chauds de nos étés d'Europe. Elle n'abat point les forces musculaires et n'ôte point à l'esprit son activité, sa vigueur ». (L. Bultingaire, *Lettres de Victor Jacquemont à Jean de Charpentier*, Paris, 1934, p. 199).

Mais cet enchantement ne peut durer. Jacquemont a accepté la mission dans l'Inde dont le chargeait le Muséum ; la saison des pluies est arrivée et la délicieuse petite Rivière Froide déborde. Il fait encore une excursion aux Gonaïves ; il dit adieu à ses amis, à la charmante Tinette Chapeau, toute jeune Haïtienne avec qui il continuera de correspondre et à qui il demande de lui écrire dans le langage du pays, et il s'embarque le 26 mai sur l'*Artibonite*, à destination de New-York. De là il repartira pour la France et, un an plus tard, pour le grand voyage de l'Inde au cours duquel il devait trouver la mort en 1832.

Il ne semble pas qu'il ait tenu aucun journal, ni même pris beaucoup de notes pendant le séjour à Haïti. Il en rapportait cependant une riche moisson de souvenirs et d'impressions qui revinrent hanter sa mémoire aux cours des voyages qu'il entreprit ensuite. Il avait aussi étudié la situation politique avec plus d'attention qu'il ne veut le laisser entendre. Il était arrivé à

2. Lettre à Chaper, Marquissant, 13 avril 1827. Aimablement communiquée par le professeur Marshall de Whittier College, Californie.

Port-au-Prince à un moment où l'inquiétude commençait à remplacer l'exultation avec laquelle avait été saluée l'ordonnance royale du 17 avril 1825, par laquelle la France reconnaissait, à des conditions fort onéreuses pour Haïti, la complète indépendance de la jeune république. Mais c'était aussi le moment où l'on commençait à se demander si le Président Boyer, après avoir réussi à rétablir l'ordre, pourrait formuler et mener à bien un programme constructif. A Port-au-Prince et encore plus à Marquissant, Jacquemont s'était entretenu de l'avenir du pays avec un jeune Haïtien, Prosper Fouchard, qu'il supposait capable de jouer un rôle utile dans les destinées d'Haïti. Il lui avait donné de précieux conseils de méthode pour l'étude de la botanique et en même temps lui avait emprunté des ouvrages sur la constitution haïtienne et l'état du pays. Dans les loisirs que lui laissaient la traversée de Port-au-Prince à New-York, quelques semaines plus tard, pendant le séjour qu'il fit dans la vallée solitaire de Ramapo, dans le New Jersey, il entreprit de formuler ses conclusions dans deux longues lettres et dans deux fragments non datés qui constituent un véritable petit traité de science politique.⁽³⁾

Pour un jeune Français, qui avait grandi parmi des esprits libres et n'avait pu éviter au milieu de ses divertissements mondains et de ses travaux scientifiques de se préoccuper des problèmes du jour, la république d'Haïti offrait un spectacle fascinant, une occasion unique d'observer *in vivo* comment un peuple sans tradition politique, sans organisation sociale, sans philosophie arrêtée et sans éducation théorique, était arrivé en vingt-cinq ans à se constituer en une nation indépendante. Aussi Jacquemont pouvait-il écrire au début de son « Aperçu de l'état social et politique de la république d'Haïti » :

C'est une expérience neuve dans l'histoire de l'espèce humaine que celle qui se poursuit depuis un quart de siècle dans l'ancienne colonie de Saint-Domingue : une population de race africaine, affranchie violemment de la domination de ses maîtres blancs, est devenue maîtresse exclusive de tout le territoire de cette île superbe, s'y gouverne elle-même, s'y essaye aux arts et à la civilisation de l'Europe, et, déjà réunie en une seule nation soumise aux mêmes institutions, elle forme une société nouvelle, admise par la politique européenne au rang des Etats indépendants.

3. On trouvera ces documents dans l'édition malheureusement aujourd'hui fort rare de la *Correspondance inédite de Victor Jacquemont*, publiée à Paris en 2 vols. avec une introduction de Prosper Mérimée, Paris, 2 vols, 1867., p. 116-143 et 209-220. Nous y renvoyons une fois pour toutes.

Il aurait été chimérique de s'attendre à ce qu'en un laps de temps aussi court, une société quelconque pût atteindre la perfection ou même pût mettre sur pied un système fonctionnant sans heurt. Jacquemont était trop bon observateur pour n'avoir pas noté les défauts évidents du gouvernement haïtien et les imperfections des hommes qui le dirigeaient alors. Il voulait aussi mettre en garde à la fois son ami haïtien et ses amis français contre la tendance trop facile qui porte à croire qu'il suffit de promulguer une constitution pour que son fonctionnement soit assuré automatiquement. Entre la constitution haïtienne et la réalité il existait un écart, que Prosper Fouchard avait dû déplorer, mais qui, selon Jacquemont, n'était ni plus considérable ni plus alarmant que celui que l'on pouvait observer « ailleurs qu'en Haïti et dans des pays où les lois écrites, mieux adaptées aux mœurs de la société, seraient facilement exécutables. »

A ce sujet, il importe de se souvenir que la philosophie politique de Jacquemont rejoint et continue, par dessus la Révolution, la philosophie d'Helvétius. L'homme en effet a pour objet essentiel dans la vie d'être heureux, et pour droit fondamental la recherche du bonheur, *the pursuit of happiness* reconnue officiellement en 1776 par tout un peuple. Il en résulte qu'il ne saurait y avoir de formule de gouvernement s'appliquant également et convenant également à tous les peuples. L'erreur trop commune est de croire « que les mêmes routes de la civilisation peuvent être parcourues avec un égal succès, avec un égal avantage pour le bonheur individuel qui est tout, par les diverses races humaines. »... « J'ignore, ajoute-t-il, jusqu'à quel point, je ne dis pas les mêmes formes de gouvernement, mais de civilisation, de société intérieure, leur conviennent à toutes. »

A ce point, Jacquemont se souvient qu'il est un « naturaliste » et de son éducation scientifique pour affirmer qu'il faut se garder de décréter que « tels ou tels traits de l'organisation physique décident de la supériorité ou de l'infériorité intellectuelle. » Il faut simplement reconnaître que les différences physiques entraînent des différences morales qui font que chaque race a des penchants dominants qui sont accentués par le milieu et par le climat. Quels sont ces penchants, c'est ce que nous savons fort mal, car la science de l'homme est encore trop peu avancée non seulement pour déterminer quelles sont ces caractéristiques essentielles, mais encore « quelles sont dans tous les temps et dans tous les pays les jouissances communes à tous les hommes. » Le jour où des enquêtes systématiques auront permis de répondre à ces questions, mais alors seulement on pourra « forcer hardiment le développement » de ces tendances « qui

doivent appartenir à toutes les civilisations, et n'encourager qu'avec réserve ce qui pourrait n'avoir qu'une utilité particulière à une nation ou à une race d'hommes. »

Ce relativisme dans lequel on reconnaît les théories de Montesquieu, élargies et assouplies par Helvétius, n'empêche point Jacquemont de reconnaître qu'une des aspirations fondamentales de la nature humaine est l'amour de la liberté. Dans la pratique, et en particulier dans le cas de la race noire, ce qui lui paraît dominer est la flexibilité, par là il entend « une aptitude à la civilisation » dont est totalement dénué « l'homme rouge indigène de l'Amérique septentrionale » que ni les bons traitements, ni la contrainte, ni la violence ne peuvent amener à accepter les formes de la civilisation européenne. Mais il ne suffit pas que les Haïtiens se soient déclarés indépendants, il faut encore qu'ils apprennent à être libres. Ils devront donc au début adopter la formule aux termes en apparence contradictoire de « la liberté imposée ». Il leur faudra se garder de deux dangers qui les menacent par suite de la proximité des Etats-Unis et de l'exemple américain. Ils devront bien se garder d'adopter sans les modifications nécessaires la Constitution des Etats-Unis, qui est l'expression de la société américaine et qui ne peut fonctionner que parce que les mœurs peuvent s'y conformer sans difficulté. Il faudra également éviter l'erreur de croire que la civilisation industrielle qui déjà faisait la richesse des Etats-Unis pouvait être introduite chez un peuple dont les formes de vie étaient foncièrement différentes.

Cette civilisation qui n'était pas le monopole des Etats-Unis, peut se justifier, selon Jacquemont, « chez les peuples du Nord, généralement très consommateurs et qui se résignent assez facilement à une grande somme de travail ; ils s'adonnent à travailler beaucoup, pour pouvoir beaucoup consommer de toutes choses. Les peuples du Midi, sobres et économes, ne pourraient souffrir plus vivement de quoi que ce soit que de cette surcharge de travail ».

Dans cette recherche du bonheur laquelle de ces deux formules doit-elle être encouragée, c'est ce que Jacquemont se refuse à juger ; mais il est facile de voir où vont ses préférences dans la comparaison qu'il établit :

Lequel est le plus heureux, du pauvre paysan, grec ou italien, qui travaille peu, vit de rien et passe son temps à fumer ou à rêvasser, ou de l'artisan anglais, bien vêtu, bien nourri, bien logé, qui passe chaque jour de la semaine quinze heures emprisonné dans un atelier, et, le dimanche, lit la Bible et les journaux ? Je

l'ignore, et personne ne peut le savoir d'une manière absolue ; mais vous voyez sûrement l'immense portée de la réponse à cette question, si jamais on pouvait en obtenir une certaine.

Ce n'est point du tout que Jacquemont approuve la torpeur intellectuelle et l'indolence physique dans laquelle ont sombré certains habitants de Port-au-Prince. C'est plutôt une question de rythme et de proportion, comme on peut le voir dans le programme qu'il trace pour son ami haïtien, lui conseillant des lectures sérieuses et pour commencer Helvétius et Destutt de Tracy. Il avait même établi une liste comprenant une centaine d'ouvrages qui malheureusement ne nous est pas parvenue. Il trace pour le pays un programme d'éducation qui au total a été suivi. Il y aurait grand avantage « à envoyer un certain nombre d'enfants recevoir leur éducation en France et en Allemagne ; ils reviendraient de ce dernier pays très instruits d'abord parce que les universités y sont très savantes, et sans doute aussi très moraux, ce qui vaudrait encore mieux ». Il est inutile d'ajouter que cette dernière partie de la recommandation de Jacquemont porte la marque du temps, car Jacquemont se flatte d'avoir un patriotisme qui n'est « ni local, ni géographique ».

Plus intéressant encore est son dernier avis. Ses voyages n'avaient fait que renforcer sa conviction que les mœurs comptent plus que les institutions et que, tôt ou tard, les institutions finissent par refléter les mœurs. C'est là et en particulier dans la famille que la femme peut exercer une influence décisive. Aussi pense-t-il que s'il est fort désirable d'établir un lycée pour les garçons « un pensionnat serait encore plus utile qu'un lycée. »

Il aimait trop Haïti pour n'avoir pas senti la nécessité de nombreux progrès. L'ordre de choses qui y régnait lui semblait « presque à tous égards négatif » ; il aurait voulu le pays « plus prospère ». Dans ses lettres à Prosper Fouchard, il a tenu à ménager la susceptibilité de son correspondant. Dans son « Aperçu » il a donné sa conclusion philosophique :

Il est bien difficile de prévoir l'avenir d'une société dont les éléments diffèrent tellement de ceux des nations européennes ; cependant, et sans rien préjuger ici de l'infériorité ou de la supériorité des diverses races humaines, on peut avancer, je crois, que des races très différentes par l'organisation physique se distingueront aussi par leurs goûts, leurs penchants, leurs aptitudes de tout genre, et que non seulement elles marcheront d'un pas inégal dans la carrière de la civilisation, mais qu'elles y suivront quelquefois des directions différentes. Peut-être un jour se développera-t-il

en Haïti des mœurs originales très polies. Mais qu'on se rappelle de quel degré d'abaissement et depuis combien peu d'années elle est partie, et l'on ne s'étonnera point que sa civilisation soit encore si peu avancée.

Tel était le jugement dépourvu de toute sensiblerie auquel Jacquemont était arrivé dans la solitude de Ramapo. Il devait y apporter des modifications et des atténuations importantes après avoir vu, en allant vers l'Inde, les pays où sévissait encore l'esclavage et qui se flattaient d'avoir adopté un système de gouvernement représentatif, alors que leur vie dépendait entièrement du travail des esclaves. Bien qu'il eût rencontré quelques esclaves et quelques affranchis à New-York et dans l'Etat du New Jersey, son imagination avait été impuissante à lui représenter les horreurs de l'esclavage. Le spectacle de navires négriers entrant dans le port de Rio avec leur cargaison humaine « dépassait en horreur tout ce qu'il avait pu imaginer. » « C'est l'abomination de la désolation que le Brésil », écrit-il le 11 décembre 1830 à M. de Mareste. Des riches couverts de plaques, des esclaves noirs que l'on fait travailler à coups de fouet ; supprimez l'esclavage personne ne travaille plus et tout s'écroule ». Aussi, par comparaison, l'organisation naissante d'Haïti, si rudimentaire qu'elle fût, lui semble de beaucoup supérieure. « Je vous ai parlé de Saint-Domingue, avait-il déjà écrit à Chaper, le 10 novembre de la même année, je ne vous en ai sans doute point fait un tableau brillant ; eh bien, à mon avis, Saint-Domingue est plus près que le Brésil de la civilisation. »

Ce n'était pas là une impression passagère notée sous le coup de l'horreur et de l'indignation qui l'avait fait se révolter devant les scènes dont il avait été témoin à Rio de Janeiro. Il n'a aucune indulgence pour les chefs qui ont usé et abusé d'un pouvoir dictatorial pour faire l'unité d'Haïti et il juge sévèrement Boyer, surtout parce qu'il considère qu'il n'est pas à la hauteur de la tâche qu'il a entreprise. Mais si condamnables que soient les méthodes qu'ils ont employées, ils n'en ont pas moins été des chefs qui ont donné au peuple haïtien « un principe nécessaire d'action. » Rien de tel n'existe dans l'Amérique du Sud, et à chaque fois qu'il entend parler de nouveaux troubles survenus dans les anciennes colonies espagnoles, la comparaison avec Haïti s'impose invinciblement à son esprit. Près de deux ans après avoir quitté Rio, il écrit à Joseph de Hezeta, le 17 septembre 1830 : « il y a plus de police et d'ordre public dans la république nègre de Saint-Domingue que dans aucune des vice-royautés espagnoles du continent voisin. C'est que l'homme qu'on y appelle président est

de fait un roi absolu. Il a le pouvoir de fusiller un village où un acte de brigandage se serait commis. Il faut cela au commencement. Or toutes vos jeunes républiques espagnoles n'en sont encore qu'à ce commencement » (*Correspondance inédite*, 11, 24). Six mois plus tard, il exprime la même idée en des termes encore plus forts dans une lettre à Victor de Tracy : « Haïti, quelque grossière que soit son organisation politique, me paraît la république, ou plutôt le gouvernement modèle, parmi tous ces nouveaux états. C'est le seul où l'on ne se tue pas sans cesse » (28 mai 1831, *Correspondance*, 11, 34).

*
* * *

Il appartient aux spécialistes de l'histoire d'Haïti d'apprécier la justesse et l'originalité des vues de Jacquemont. Quel que soit leur verdict, on ne peut mettre en doute que le correspondant de Prosper Fouchard fait preuve de qualifications qui se rencontrent assez rarement au même degré chez les voyageurs du temps. On ne constate en effet chez lui aucun préjugé de race ou de couleur, aucune attitude de supériorité ou d'infériorité, aucun désir de vanter les avantages de la société française ou d'établir entre son pays et le pays qu'il étudie des comparaisons avantageuses et, ce qui est encore plus rare, aucune sensiblerie. On peut attribuer cette objectivité à l'éducation scientifique de l'observateur. Mais si l'objectivité suffit pour l'étude des sociétés animales, elle ne saurait suffire pour l'étude des sociétés humaines et des êtres humains, il faut y ajouter, comme corollaire nécessaire, la sympathie. Cette sympathie transparaît dans toutes les lettres écrites de Port-au-Prince et de Marquissant et sans doute Jacquemont avait-il fait plus d'amis « parmi les gens du pays bien entendu », qu'il ne le laisse entendre. Ce fut tout d'abord le docteur Sobet « que l'exercice de sa profession et sa bonté font ici l'ami de bien des gens » ; ensuite « le curé en chef de la ville, un homme de couleur, ci-devant curé dans la partie espagnole de l'île, instruit, bon, tolérant », qu'il serait intéressant d'identifier ; enfin la toute jeune Tinette Chapeau, en qui il avait trouvé « douceur, bonté, toutes les qualités que j'aime » et qu'il traite cérémonieusement de « chère Mademoiselle ». Aussi aurait-il pu répéter l'adieu du Père Dutertre aux Antilles : « La façon d'être du pays est si agréable, la température est si bonne, et l'on y vit dans une liberté si honnête, que je n'aye pas vu un seul homme, ny une seule femme, qui en soient revenus, en quoi je n'aye remarqué une grande passion d'y retourner ».

Cette nostalgie des Antilles que le vieux missionnaire a été

un des premiers à noter devait poursuivre Jacquemont jusque dans l'Inde. Il l'a analysée avec une acuité et une émotion qui font de lui un des grands maîtres de l'exotisme antillais. Cet exotisme a chez lui une qualité toute particulière. Dans aucune de ses lettres on ne trouve de descriptions pittoresques et détaillées des scènes de la nature. Mais il emporta avec lui des souvenirs et des visions qui ne cessèrent de hanter son imagination.

Il a noté avec beaucoup de justesse, en décrivant son arrivée à New-York, que « cette première impression que nous éprouvons de la vue d'un pays nouveau s'efface difficilement. » Aux premiers temps de la découverte, il était encore possible d'aborder dans des terres nouvelles avec des yeux neufs et sans image préconçue du spectacle qui attendait le voyageur. Pour les voyageurs modernes il en est autrement. Avant de s'embarquer, ils ont formé une image du pays qu'ils vont visiter. La photographie, le cinéma documentaire, une littérature abondante nous ont fait perdre cette fraîcheur de vision et de sensation qui fait le charme des anciennes relations. Aussi arrive-t-il souvent que la première confrontation du spectacle imaginé et de la réalité a pour résultat une désillusion. Il en est autrement des Tropiques. Les descriptions les plus colorées, les reproductions photographiques ou cinématographiques, l'imagination la plus vive ne peuvent donner qu'une pâle image qui toujours reste en dessous de la réalité.

Sans aucun doute, Jacquemont connaissait en botaniste la végétation des Tropiques. Il en avait étudié au Muséum les plantes des herbiers. Il avait à maintes reprises erré avec délices dans le jardin dans lequel Bonpland, le compagnon de Humbolt, avait reconstitué pour Joséphine, à la Malmaison, le décor des Antilles. Le paysage hollandais de New York en hiver l'avait désappointé et déprimé ; en arrivant à Port-au-Prince il reçut en plein le choc des Tropiques. C'était plus que « le rêve du botaniste » ; il ressentit comme une exaltation de toutes ses facultés, ce renouvellement de tout son être que tout voyageur doué de quelque sensibilité éprouve en prenant contact pour la première fois avec l'inimaginé. J'ai cité plus haut le passage où il décrit l'ivresse véritable qui s'empare de lui en découvrant ce monde nouveau. On peut en rapprocher un passage analogue de Humbolt :

Beaucoup d'Européens ont exagéré l'influence du climat équatorial sur l'esprit, et affirmé qu'il est impossible ici de supporter le travail intellectuel ; mais nous devons publier le contraire et dire,

d'après notre expérience propre, que jamais nous n'avons joui d'autant de forces qu'en contemplant les beautés et les magnificences qu'offre ici la nature. Sa grandeur, ses productions infinies et nouvelles nous électrisaient pour ainsi dire, nous remplissaient d'allégresse et nous rendaient invulnérables.⁽⁴⁾

Le temps ne fit que renforcer cette première impression qui, à maintes reprises, s'est imposée à son esprit et l'a empêché de pleinement apprécier les scènes de la nature dans son voyage de l'Inde. « A l'égard du pittoresque, écrit-il de Calcutta à son père, l'Inde est bien pauvrement partagée. Serait-ce, me demandé-je quelquefois, que la source de l'admiration serait épuisée en moi ?... Mais j'ai admiré passionnément les scènes de la nature à Saint-Domingue, et depuis au Brésil... Le mal n'est pas en moi ; la faute en est aux choses » (*Correspondance*, 1, 232). Tout à la fin de son voyage, il écrit à Adrien de Jussieu, le 1er juillet 1831 : « Jusqu'ici, depuis mon arrivée dans l'Inde, je n'y ai encore vu aucune forêt qui réalisât ce qu'un botaniste rêve du tropique, ce que j'avais admiré avec passion à Saint-Domingue, à Bourbon et aux environs de Rio-de-Janeiro » (*Correspondance inédite*, 11, 332). Si d'aventure il admire un paysage, c'est encore pour le rapprocher d'un paysage haïtien. Il est en pleine montagne quand il note dans son *Journal de voyage* (11, 14) :

Malgré sa solitude et son élévation, Dehra me rappelle plus les scènes du tropique que j'admire en Amérique pour la première fois, qu'aucune autre partie de l'Inde que j'aie encore vue. Les formes hardies des montagnes, les teintes variées des forêts dont elles sont recouvertes, me rappelleraient plutôt les scènes des Alpes, mais la profusion des bananiers me reporte à Haïti.

Il savait fort bien qu'en notant ses impressions de l'Inde avec cette sincérité, il allait à l'encontre d'une tradition admirative qui était déjà fixée. Peu lui importait qu'on l'accusât plus tard d'impuissance à sentir, à voir et à peindre ; il était trop le disciple des idéologues et de Maine de Biran pour ne pas s'analyser et pour ne pas rechercher si cette insensibilité révélait une faiblesse personnelle ou si, au contraire, elle n'avait pas une origine plus profonde, plus cachée et en même temps plus générale. C'est ainsi qu'il fut amené à faire du sentiment exotique et du charme des Tropiques une des analyses les plus pénétrantes que je connaisse. Elle est assez longue ; je n'en citerai que les parties essentielles :

4. Cité dans le beau livre de René Bouvier et Edouard Maynial, Aimé Bonpland, Paris, 1950, p. 94.

Je ne connaissais pas encore l'hiver de la zone intertropicale avant de venir dans l'Inde, je n'en avais encore visité que les îles ou des rivages ; mais à Haïti, où je vis la fin de février, à Rio de Janeiro, éloigné autant que Calcutta de l'équateur, où je passai le premier mois du printemps, à Bourbon où je demeurai le même espace de temps au plus fort de l'été, dans tous ces lieux je sentais dans l'air, dans sa température, dans sa mollesse, je voyais dans sa lumière quelque chose d'extraordinaire, d'étrange qui me rappelait sans cesse combien j'étais loin de l'Europe, je sentais un ciel nouveau au-dessus de ma tête. Ici, je n'éprouve pas cette sensation. Je ne suis pas constamment frappé de l'idée de mon éloignement de la patrie. Il me semble que je pourrais souvent rapporter au Levant les scènes qui se présentent à moi, et la Grèce lie l'Europe à l'Orient. Les dattiers sont les seuls palmiers que j'aperçoive ; et ils sont rares. Les bananiers, plus rares encore, ne sortent guère des jardins. C'est sur le feuillage européen des mangues que les mosquées dessinent leurs coupes ; le costume de la population est celui de l'Orient ; la religion d'un grand nombre est la même ; le langage pareillement. Non, ce n'était pas le brusque passage d'un hiver de Canada au printemps des Antilles, ce n'était pas la seule nouveauté d'une contrée équinoxiale et mon imagination frappée du contraste qui me faisait éprouver à Haïti cette sensation d'étrangeté. Bien qu'il soit naturel d'accorder la préférence aux objets absents ou aux jours du passé, sur ceux présents, quand c'est l'imagination qui juge de leur beauté, je sais faire aussi justice à l'évidence qui se montre. J'ai admiré les Alpes dans les Alpes... La grâce de sites sans nom m'a de plus bien des fois arrêté. Si je ne trouve dans l'Inde ni grandeur, ni grâce, ni originalité, ce n'est pas que mon goût malade ou blasé y voit devenu insensible, c'est qu'il n'y en a pas réellement.

Pour l'originalité et la grâce sans doute j'ai rencontré des exceptions, mais elles n'étaient que des exceptions, et tout était magnifique ou gracieux, ou étrange à Haïti. (*Voyage*, 1, 445)

Bien des voyageurs et bien des écrivains avant Jacquemont avaient reconnu le charme unique de la nature des tropiques. Des pages extraites de leurs œuvres on pourrait composer une anthologie d'une extraordinaire richesse. Si elle n'avait d'autre objet, elle servirait au moins à démontrer que, selon la théorie avancée par Chateaubriand au début du dix-neuvième siècle, la poésie de la nature rétrécie et amoindrie par les souvenirs mythologiques s'était réfugiée chez les voyageurs. « Et c'est là, ajoutait-il, que nous avons puisé cet espèce de style que nous croyons si nouveau aujourd'hui » (*Génie du christianisme*, 2ème

partie, liv. 4, ch. 1-5). Dès 1808, Alexandre de Humbolt dans ses *Travaux de la Nature* écrits en allemand et traduits immédiatement en français, avait développé la théorie de Chateaubriand dans la partie qui traite de la « Représentation et de la physiologie des plantes » *Ideen zu einer Physiognomik der Gewächse*. Il y faisait appel aux artistes pour révéler au public la splendeur de la nature tropicale. Il a repris la même idée à plusieurs reprises et lui a donné une forme définitive dans le chapitre de *Cosmos* consacré entièrement à la peinture des paysages. Tout en reconnaissant le génie des peintres européens qui avaient réussi à produire des chefs-d'œuvre dans le cadre borné de la nature qu'ils avaient sous les yeux, il invitait à la découverte des tropiques les artistes qui ne découvriraient pas en eux-mêmes une puissante inspiration créatrice : « On ne s'aperçoit pas chez ces grands maîtres, écrivait-il, des bornes étroites dans lesquelles ils étaient retenus ; et plus nobles, le sentiment de la vie voluptueuse qui anime le monde tropical, offrent à la peinture de paysage des matériaux plus riches et capables d'exciter plus activement la sensibilité et l'imagination d'artistes moins heureusement doués » (*Scènes de la nature*, p. 366, n.).

Ferdinand Denis était allé encore plus loin dans un ouvrage publié en 1824, presque à la veille du départ de Jacquemont pour l'Amérique, et l'avait intitulé hardiment *Scènes de la nature sous les Tropiques, et de leur influence sur la poésie*. Il y donnait une sorte d'inventaire de ces richesses inexploitées et formait l'ambitieux projet « de faire connaître aux Européens le parti qu'ils peuvent tirer des grandes scènes dont ils n'ont souvent qu'une idée imparfaite. » Ainsi replacée dans son cadre historique, l'analyse que Jacquemont a donné du sentiment exotique pourrait sembler manquer d'originalité. Pour en saisir toute la valeur il faut la compléter par un autre passage du *Voyage dans l'Inde* (I, 307).

Il se trouve en effet que cette nature tropicale est si étrangère aux sentiments qui forment le fonds et la substance de notre vie intime, qu'elle nous trouble, nous bouleverse, nous remplit d'admiration, mais n'éveille pas en nous de résonances familières. Ici nous retrouvons une nouvelle application de la théorie que Jacquemont avait esquissée en discutant des formes de gouvernement qui conviennent aux différents peuples. La vie intérieure et affective de l'Européen a été, en effet, conditionnée par le climat tempéré, par l'alternance des saisons qui reproduit le rythme de l'existence humaine, depuis l'éveil du printemps jusqu'aux approches de l'hiver, « alors que la végétation toute entière est près d'expirer. »... « Il y a dans les climats tempérés,

entre le cours des saisons, les périodes de la vie végétale et animale, et, plus haut, entre elles et la condition des hommes, un rapport, une harmonie sublime et touchante. » Il n'en est pas ainsi dans les tropiques où la monotonie de l'existence correspond à la permanence de la vie végétale.

La portée de cette simple remarque est telle que si l'on acceptait la théorie de Jacquemont, il faudrait reprendre toute l'histoire de l'exotisme. Elle aiderait en tout cas à préciser le sens du terme et à distinguer entre différentes sortes d'exotisme qui sont trop souvent confondues. Sous sa forme la plus ancienne, qui est essentiellement descriptive, l'exotisme se rencontre chez de nombreux voyageurs, il a fourni et fournit encore aux écrivains des cadres et des décors et aux artistes de nouveaux horizons, de nouvelles formes et de nouvelles couleurs. Sous sa forme la plus moderne, l'exotisme est la recherche d'un frisson nouveau, une évasion ou une aspiration vers l'évasion, quelquefois un refuge dans un mirage intérieur. C'est la forme qui se rencontre chez plusieurs écrivains et non des moindres et chez ceux même qui ayant voyagé ont senti l'impossibilité de rendre avec des mots accoutumés, les « vivantes images de la nature exotique. » C'est, chose inattendue, la conclusion à laquelle était arrivé, à la fin de sa vie, le père d'Atala : « L'homme n'a pas besoin de voyager pour s'agrandir ; il porte avec lui l'immensité. Tel accent échappé de votre sein ne se mesure pas et trouve un écho dans des milliers d'âmes ; qui n'a point en soi cette mélodie, la demandera en vain à l'univers. Asseyez-vous sur le tronc de l'arbre abattu au fond des bois ; si dans l'oubli profond de vous-même, dans votre immobilité, dans votre silence vous ne trouvez pas l'infini, il est inutile de vous égarer aux rivages du Gange » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, Liv. 44, ch. 6). En termes moins éloquents et moins grandioses, Giraudoux a repris la même formule dans ce roman où il a condensé, l'essence de ses expériences et de ses rêves d'évasion, *Suzanne et le Pacifique* :

Qu'as-tu vu dans ton exil ?
Disait à Spencer sa femme,
A Rome, à Vienne, à Pergame,
A Calcutta ? Rien... fit-il...
Veux-tu découvrir le monde,
Ferme les yeux, Rosemonde.

Quand l'immense champ de la littérature exotique a été parcouru et il renferme bien des chefs d'œuvre, l'historien est forcé d'admettre que tous sont, à des degrés différents, artificiels et que nulle part on ne rencontre l'expression directe et puissante

de la vie des tropiques. Le mirage des tropiques et plus particulièrement le mirage antillais, le mirage des « Iles » mériterait une étude toute spéciale. Il a stimulé et enchanté l'imagination des Européens depuis la découverte. Pour en nier la magie, il faudrait oublier les plus beaux poèmes de Baudelaire et de Rimbaud et refuser de reconnaître la place et la valeur du rêve dans la vie affective de l'homme. Mais aucun voyageur, aucun touriste et encore moins aucun auteur qui se nourrit de lectures ne peut entrer en communion directe et intime avec une nature qui malgré tout lui reste étrangère. Humbolt avait déjà remarqué fort justement que « ces jouissances et beaucoup d'autres encore sont refusées aux peuples septentrionaux », mais il avait tort de croire que « la fantaisie brillante du poète » et « l'art imitateurs du peintre » soient à eux seuls « des sources abondantes de dédommagement où notre imagination peut puiser les vivantes images de la nature exotique » (*Tableaux de la nature*, p. 370).

Jacquemont n'est pas tombé dans cette erreur. Il croyait qu'à d'autres que de purs Européens était dévolu le privilège de créer un art et une littérature autochtones et d'exploiter un immense domaine d'une richesse inouïe et inimaginée. Aussi termine-t-il son analyse du paysage exotique par ces lignes prophétiques :

La littérature française possède d'admirables descriptions poétiques de la nature équinoxiale, mais il y a dans la nature une poésie plus touchante que celle de Bernardin de Saint-Pierre et les scènes des tropiques doivent être peintes par des hommes nés parmi elles, élevés au milieu d'elles. Sous ce rapport un vaste champ est ouvert à la poésie descriptive.

Il ne nous appartient pas de faire plus que de mentionner le développement de cet art tropical. Il est juste de rappeler que Jacquemont l'avait pressenti et annoncé.

NOTE BIO-BIBLIOGRAPHIQUE

Jacquemont quitta Port-au-Prince en mai 1827. De retour à New-York, il explora la région, le New Jersey, fit le voyage du Niagara avec retour par le Canada. Il s'embarqua pour la France à la fin de septembre 1827. A Paris, il prépara son grand voyage dans l'Inde et partit le 9 août 1828 sur la *Zélée* qui fit escale aux Canaries, à Rio de Janeiro, au Cap de Bonne-Espérance, à l'île Bourbon et à Pondichéry. Il mourut à Bombay le 7 décembre 1832 après avoir voyagé trois ans et demi dans l'Inde.

L'ouvrage essentiel sur la vie de Jacquemont est la biographie de Pierre Maes : *Un ami de Stendhal, Victor Jacquemont*. Préface de Fortunat Strowski, Paris Desclée de Brouwer, s.d.

Une première édition de ses lettres parut en 1833-34 sous le titre de *Correspondance de Victor Jacquemont avec sa famille pendant son voyage dans l'Inde*. Elle fut suivie de rééditions nombreuses, la sixième parut en 1867, la dernière en 1887.

En 1867 une nouvelle série de lettres entièrement différente de la collection précédente parut sous le titre de *Correspondance inédite de Victor Jacquemont avec sa famille et ses amis, 1824-1832*, avec une introduction par Prosper Mérimée, Paris, Michel Lévy, 2 vols.

De 1835 à 1844, fut publié le *Voyage dans l'Inde pendant les années 1828 à 1832*, sous les auspices de M. F. Guizot, ministre de l'Instruction publique, en six volumes dont deux volumes de planches.

Les *Lettres de Victor Jacquemont à Jean de Charpentier* ont été publiées avec une introduction de L. Bultingaire et des notes de Pierre Maes, publications du Museum National d'Histoire Naturelle, No 2. Paris, 1934. Le professeur Freeman de Whittier Collège, Whittier, Californie, prépare une édition des lettres de Jacquemont à Chaper. Nous croyons pouvoir ajouter que prochainement un volume consacré à Jacquemont sera prochainement publié dans une collection dirigée par M. Roger Heim, Directeur du Muséum National d'Histoire Naturelle et consacrée aux grands naturalistes.

L'HISTOIRE D'HAÏTI VUE A TRAVERS LES MONNAIES ET LES PIÈCES DE MUSEE (*)

par Kurt FISHER

Parler de l'histoire d'Haïti, c'est évoquer l'un des chapitres les plus fascinants de l'histoire universelle. Je ne sais ce qu'il y a de plus délicieux dans la vie que de se pencher sur des documents, des lettres datant de plusieurs décades ; d'étudier de vieilles médailles, des pièces de monnaie du passé. Quoi de plus beau que de revivre une période déjà écoulée. D'ailleurs, la source de notre vitalité, de notre régénération se trouve dans l'étude du passé.

Le pays n'a jamais connu de périodes tranquilles depuis son entrée dans la carrière des peuples libres et indépendants. C'est d'abord la lutte entre les conquistadors et les indiens ; c'est ensuite la colonisation française précédée de l'arrivée des pirates, des flibustiers et des boucaniers ; c'est la révolution à St.-Domingue ; c'est la guerre de l'Indépendance ; ce sont nos luttes fratricides auxquelles l'occupation du territoire national a mis fin.

Je vous invite à revivre avec moi, à travers des documents et des pièces de musée, les dernières années de la colonie française de Saint-Domingue et d'analyser quelques efforts tentés par des Chefs d'Etat qui se sont succédés à la tête du nouvel Etat connu sous le nom d'Haïti.

Est-il nécessaire d'évoquer les dernières années de la colonie de Saint-Domingue ? Rappelerez-vous la splendeur du Cap-Français, le Paris des Antilles, avec ses buildings riches et imposants, ses casernes, son théâtre, ses cercles mondains et scientifiques, comme la Société des Philadelphes que présidait à un certain moment le Dr. Artaud, auteur d'une série d'études scientifiques de réelle valeur qu'on peut reprendre aujourd'hui devant des assemblées scientifiques.

Voici la Révolution de 89. Elle traverse les océans et remue Saint-Domingue. Celle-ci est à feu.

Une des figures les plus admirables de l'histoire sort de l'obscurité pour gravir les plus hauts sommets. J'ai nommé Toussaint Louverture.

* Extraits d'une conférence prononcée à l'Institut Français le 1er décembre dernier.

Il n'y a pas de carrière plus rapide. Génie extraordinaire, Toussaint constituait un exemple vivant que la nature ne produit que dans des circonstances exceptionnelles.

De Santo-Domingo, il écrivit une lettre datée du 23 pluviôse an IX dont nous extrayons ces lignes :

« Je n'ai pris les armes contre Rigaud que pour repousser la force par la force et si le sang coula ce ne fut que dans le cas d'une juste défense puisque ce fut Rigaud qui, après avoir mis tout en mouvement commença les premières hostilités — vous voyez, citoyen Ministre que, quoique subalterne, je vous dis ma façon de penser. La franchise forme la base de mon caractère et mon respect pour mes chefs n'atteindra jamais mon amour pour la vérité. Vous avez dans vos bureaux tous les détails de la révolte du Sud ; vous y avez les preuves matérielles de la conduite de Rigaud et de la mienne depuis le commencement de la révolution jusqu'à ce jour ; consultez-les ; et si après les avoir soumis au Gouvernement français le premier consul ne me rend pas la justice que j'ai droit d'attendre de son impartiale équité, si l'or que Rigaud a enlevé de Saint-Domingue l'emporte sur les mille preuves que j'ai données de mon dévouement à la France, je ferai la triste expérience que le sort de l'homme de bien fut toujours d'être calomnié comme celui du méchant d'être récompensé ; alors il ne me restera pour dédommagement de tous mes sacrifices que le témoignage de ma conscience et le souvenir du bien que j'aurai fait ».

Son gouvernement était bien organisé. Il contrôlait minutieusement les moindres détails et tout devait passer par lui.

Travailleur infatigable, il pouvait écrire des centaines de lettres par jour, les lire in extenso et les signer toutes. Il est juste d'ajouter que sa correspondance était rarement écrite entièrement de sa propre main.

Les officiers de Toussaint les plus influents étaient Christophe, Dessalines, Belair, Dieudonné, Moïse, Vernet ; son secrétaire, Pascal, était Français.

Voici une lettre de Henry Christophe, général de Brigade, adressée à Pascal en date du 27 janvier 1802. Cette lettre par laquelle il continuait à appeler Pascal, Secrétaire-Général du gouvernement, révèle bien le caractère de Christophe et sa fidélité à l'amitié :

« Je suis privé depuis longtemps de vos nouvelles et cette privation m'est sensible. Mon amitié en souffre et j'éprouve bien vivement le

désir de savoir l'état de votre santé. Quant à moi, mon cher ami, une révolution de la bile qui me passait dans le sang me travaille depuis plusieurs jours et me cause une indisposition qui, j'espère, cédera bientôt à l'effet des médicaments que je prends. Ma famille vous adresse mille amitiés et vous désire comme moi une santé parfaite. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Votre attaché ami,

Henry Christophe

Maintenant, nous arrivons à une date très importante dans l'histoire de Saint-Domingue : les premiers jours du mois de février 1802 (Pluviose, An IX de la République Française, Une et Indivisible). Il est intéressant de noter en passant que toutes les en-têtes de lettres écrites par Christophe portent les dates du calendrier républicain français, au dessous desquelles il ajoutait celles du calendrier normal, ce qui révèle un trait de son caractère. Le 1er février 1802, du Cap, il envoie au Citoyen Toussaint Louverture, Gouverneur de Saint-Domingue, la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous soumettre ci-inclus un mémoire formé par le citoyen Faraud, Ingénieur en chef de ce Département, touchant la batterie qui avait été projeté au nord du Fort Picoulet et sur les moyens de parvenir à son établissement.

« Ce mémoire en présentant l'aperçu de la dépense de la main d'œuvre nécessaire pour ce travail, démontre l'importance de cette batterie dont je vous remets ci-joint le plan. Si vous approuvez ce projet, mon cher Gouverneur, et qu'il vous plaise me donner vos ordres pour l'effectuer, tout sera mis en œuvre pour son exécution.

« Le citoyen Jean Louis Gille vous remettra la présente que je le charge de vous apporter.

« J'ai le plus grand désir de vous voir, mon cher Gouverneur et j'attends l'ordre que vous m'avez annoncé à cet égard pour connaître le lieu où je devrai vous aller joindre.

« Je vous prie de me marquer vos intentions à cet égard. Je désire que ma lettre vous trouve jouissant d'une santé parfaite.

Salut et Amitié,

Henry Christophe.

Rien ne prouve mieux l'organisation parfaite de l'Administration de Toussaint que cette lettre que lui adressa Christophe le

1er février 1802. Elle montre bien la parfaite régularité de son Administration où tout se faisait sans contrainte ; par ailleurs, et chose importante à retenir, la teneur de la lettre révèle que Toussaint ne se trouvait pas du tout aux environs du Cap quand la Flotte de Leclerc se montra au large.

Le même jour et quelques heures après Christophe fit parvenir à Toussaint une autre lettre ainsi conçue :

« Mon cher Gouverneur,

« Je m'empresse de vous annoncer qu'il vient d'entrer en ce port un bâtiment américain dont le capitaine rapporte qu'il a laissé vers la grange une flotte française composée de quelques bâtiments de guerre et de bâtiments marchands et à bord de laquelle se trouve votre fils.

« Je vous ferai parvenir de plus amples détails aussitôt qu'elle paraîtra et sera à portée d'être signalée et reconnue. Ceux que je vous transmets ici n'étant que le résultat du rapport du capitaine américain qui l'annonce.

« Je désire que ma lettre vous trouve jouissant d'une santé parfaite.

Salut et Amitié,

Henry Christophe ».

Le même jour, et peut-être avant même d'écrire sa deuxième lettre à Toussaint, Christophe en écrivit une autre au Gouverneur ; la phrase que nous extrayons montre que l'on ne s'attendait pas à l'arrivée de la flotte française :

« Il n'y a rien autre chose de nouveau qui mérite de vous être annoncé, la tranquillité continue toujours à régner parfaitement dans cet arrondissement ».

Le lendemain Christophe était déjà en état d'alerte et ses estafettes portaient des lettres à tous les commandements. Pour n'en citer que deux, en voici une au citoyen Louis Labelinai, chef de bataillon du Commandement Militaire à Limonade, le 2 février 1802, ainsi conçue :

« Citoyen Commandant,

« Une escadre vient de paraître devant ce port. Sa mission n'étant point encore connue et n'ayant point encore reçu les ordres du Gouverneur à son égard.

« Vous voudrez bien vous tenir sur vos gardes et ne laisser entrer dans votre port aucun des bâtiments qui la composent.

« Vous demeurerez responsable de la moindre négligence qui pourroit contrarier le présent ordre.

Salut et Amitié,

D'ordre de l'Adjudant Général ».

Sur l'enveloppe il y a le sceau du Général Christophe et une remarque : Service Extraordinaire Presse.

Quelques heures plus tard, une autre estafette fut envoyée par Christophe au Citoyen Louis Labelinai, chef de bataillon, Commandant militaire de Limonade. Elle remit au Commandant le pli suivant :

« Au reçu de la présente, vous voudrez bien m'envoyer ici quatre cents hommes d'infanterie et une compagnie de cavalerie, bien armés. Vous garderez le reste de la force armée de votre quartier pour le défendre.

Salut et Amitié,

Henry Christophe ».

Afin de revivre avec vous ces jours émouvants, je vous lirai encore une autre lettre écrite par Christophe le 15 Pluviose An X (2 février 1802).

« Mon cher Gouverneur,

« L'escadre française que je vous ai annoncée par ma lettre d'hier est aujourd'hui en présence de ce port. D'après vos ordres je lui ai fait connoître qu'elle n'entreroit en ce port que d'après les ordres que j'attendois de vous. J'ai reçu la lettre dont copie est ci-incluse du Général Leclerc qui commande l'expédition. J'exécuterai vos ordres. Quoiqu'il puisse arriver et j'emploierai tous les moyens qui sont en mon pouvoir pour arrêter l'effet de ce qu'il m'annonce. Je lui ai répondu que, comme officier français, subordonné à un chef français, je devois exécuter vos ordres en ne laissant point entrer cette escadre sans avoir reçu de vous de nouveaux ordres que j'attends.

« Je vous remets pareillement un exemplaire de la proclamation de 1er Consul aux habitants de cette île et que le général Leclerc m'a envoyée.

« Je désire que ma lettre vous trouve jouissant d'une santé parfaite.

Salut et Amitié,

Henri Christophe ».

Le Général de division Dessalines eut lui aussi sa correspondance avec le Gouverneur ; voici une lettre écrite par lui à Toussaint au Quartier Général à Marchand le 9 Floreal An X :

« Mon Gouverneur, arrivée à Mon Poste je M'empresse à Vous en aviser. Je n'y ai rien trouvée de Nouveau, qui soit digne de Votre Connaissance, Vous trouverés inclus, l'original de la lettre du Général de brigade Charles Belair qui vous prouvera son Entêtement. Je ne vous envoy que deux sacs de selle Vu que c'est tout ce qui m'a été donnée, devant en renvoyer chercher. Je vous férés passer Par la prochaine occasion une plus grande quantité, je Vous prie mon Gouverneur de vouloir bien m'envoyer six Damjeanne de tafia, car je prévois que j'en aurés besoin si l'ennemy marche comme je le présume... Tous mes officiers me prie de vous faire agréer leurs respects et sincère attachement. Le chef de brigade Gabart particulièrement, et se recommande à vous pour avoir quelques bouteilles de tafia il vous envoy le peu de selle qu'il a. Salut et respect Dessalines ».

La bataille est engagée entre les troupes françaises et les troupes indigènes. La supériorité de ravitaillement et l'armement plus effectif de l'expédition Leclerc joints à la pauvreté de l'armée indigène conduisirent à la reddition de cette dernière.

Le Capitaine général Leclerc n'était pas un officier de parade, mais comme beaucoup d'historiens le disent un officier français de grandes qualités.

Comme le Gouverneur Toussaint, sa correspondance, son administration étaient admirables. Sa mort prématurée était une grande perte pour la France. Son successeur, le général Rochambeau, était le plus mauvais choix que la France pouvait faire. Cette nomination et la loi du 30 Floreal An X dont je vais vous donner lecture, ont précipité la perte pour la France de la plus riche de ses colonies.

Premier janvier 1804 ! Saint-Domingue est libre. La déclaration d'Indépendance est lue aux Gonaïves. Malheureusement l'original de ce texte capital est perdu pour la nation.

Je possède une médaille française du Conseil des Cinq-Cent et qui servait de pièce d'identité aux Députés. A l'envers de cette pièce on peut voir une couleuvre qui se mord la queue.

Pétion qui était en France à cette époque a certainement vu cette médaille et il s'en est inspiré dans des pièces frappées de 1814 à 1816 et sur lesquelles se retrouve le même motif de la couleuvre se mordant la queue.

J'ai publié il y a quelques années dans la « Numismatic Review » un article sur les pièces de monnaie de Pétion. J'expliquais alors que Pétion avait fait éditer cette série pour répondre à celles très belles, frappées en Angletrre et à Vienne par Christophe. J'émettais l'hypothèse que Pétion avait adopté le symbole de la couleuvre, qui devait évoquer Damballa,⁽¹⁾ pour donner plus de prix à ces pièces aux yeux des paysans capables de comprendre les symboles voudouesques.

Le savant collectionneur américain Pond président de la Société Numismatique de Boston me fit l'honneur de répondre à mon article en déclarant que le symbole de la couleuvre était purement Français et rien de plus. Je montrai alors que pour comprendre l'explication d'un symbole de ce genre, il fallait, aux sources historiques traditionnelles, joindre la connaissance ethnologique du milieu haïtien.

(1) Damballa est une des plus importantes, sinon la principale parmi les divinités du culte populaire du vodou (N. D. L. R.).

IV. HAITI ET LA LANGUE FRANÇAISE

LA LITTÉRATURE MILITANTE EN HAITI AU LENDEMAIN DE L'INDEPENDANCE

(Extraits d'une *Histoire littéraire de l'Amérique française*
à paraître très prochainement).

par Auguste Viatte

Les lendemains de l'Indépendance ne pouvaient avoir qu'une littérature de combat. Les insurgés marchaient au son de chansons frustes, comme celles de Coquille, maître d'école aux Cayes :

*Eh bien ! les mulâtres,
Dits lâches autrefois,
Savent-ils se battre,
Campés dans les bois ?
Ces nègres à leur suite,
Armés jusqu'aux dents,
Vous font prendre la fuite :
Vive l'indépendant !*

Leurs chefs lançaient des proclamations souvent rédigées par des blancs⁽¹⁾ dans le style ampoulé de la Révolution française. Plus tard, il s'agira de réfuter les colons qui poussent les Bourbons à la revanche. Ils s'agitent, avec à leur tête des porte-parole tels que le poèteureau Herquin-Duvallon ; ils gagnent des personnalités, ainsi le baron Malouet ; les libéraux les contredisent, et les articles, les discours parlementaires s'échangent pour et contre, d'un côté Bonald, de l'autre Manuel ou Lainé, pendant dix ans, jusqu'à ce que Charles X se résigne ; c'est de cette discussion que naît en France Bug-Jargal. En Haïti, toute une équipe y prend part autour de Christophe. Vastey, qu'il a nommé baron et qui périra lors de sa chute, en 1820, à quatre-vingt-cinq ans, prodigue les brochures et quelques gros ouvrages. « Haïtien, élevé sur le sommet des montagnes, au milieu des forêts », « insulaire qui n'a jamais eu d'autres maîtres que ses livres, d'autre stimulant que la haine des tyrans », il témoigne de l'effort obstiné que durent accomplir ses contemporains pour

(1) Selon Vastey, l'abbé Bosquet, blanc, rédige les proclamations de Rigaud, un certain Salnave, blanc, celles de Toussaint-Louverture (Vastey, *Essai sur les causes de la Révolution et des guerres civiles d'Hayti*, Sans-Souci, 1819, p. 16).

sité à tout fait, la plupart se sont instruits par le secours des livres. J'en ai connu parfaitement plusieurs qui ont appris à lire et à écrire d'eux-mêmes, sans le secours des maîtres ; ils marchaient avec leurs livres à la main, ils interrogeaient les passants, sur leur demande s'ils savaient lire, ils leur priaient (*sic*) de leur dire ce qui signifiait tel signe ou tel mot... Moi-même qui écris ceci, avoue-t-il, je croyais que le monde finissait là où ma vue pouvait s'étendre : mes idées étaient tellement bornées que les choses les plus simples m'étaient inconcevables, et tous mes compatriotes étaient aussi ignorants et même plus que je l'étais, s'il était possible de l'être davantage ». Aussi bien n'entreprend-il pas « d'aspirer à la gloire d'être homme de lettres, mais bien d'être utile à mes compatriotes, de les éclairer et de dévoiler la vérité aux Européens ». Sa précipitation, sa mauvaise santé n'améliorent pas son style, dont il s'excuse : ce style rude, incorrect, a pourtant de la force, même s'il la confond avec la grandiloquence héritée des Conventionnels.

Le fond ? Ce sont des réquisitoires passionnés contre l'esclavage, des appels à la lutte, qu'il regrette de ne mener que par la plume, la dénonciation des atrocités européennes, dès l'origine, envers les premiers habitants de Saint-Domingue ; il reproche aux blancs leur usage hypocrite de l'Évangile. Pourtant il n'est point anti-religieux ; il exalte les miracles de la Providence en faveur des siens ? « Grand Dieu ! que tes œuvres sont grandes ! C'est au sein d'un troupeau d'esclaves, que ta toute-puissance forma les éléments nécessaires pour venger les divines lois ! tu soufflas dans nos veines le feu divin de la liberté ; soudain nos chaînes furent brisées, nos oppresseurs disparurent de notre sol, et leurs préjugés et leur orgueil furent confondus pour jamais ! Ex-colons, êtres superbes et orgueilleux, reconnaissez dans ce qui se passe à Haïti la main divine et toute-puissante qui vous châtie ! Humiliez-vous donc, fléchissez vos genoux, au-devant des décrets du père universel des hommes, que vous avez trop longtemps méconnus et outragés ! » Sa virulence n'accable pas non plus l'Europe sans discrimination : « Généreux Sismonde de Sismondi, Wilberforce, Clardson, et vous tous Européens sensibles et vertueux, rassurez-vous, l'excès des maux que nous avons endurés ne peuvent nous rendre ni injustes ni ingrats ; ce n'est qu'à cette classe d'hommes féroces et barbares, ennemis du genre humain, que je puis imputer toutes nos infortunes ; c'est contre eux seuls que je dirige mes écrits ». Ne le sait-il pas ? La France révolutionnaire enthousiasmait les noirs de Saint-Domingue ; seuls les maléfices des colons ont rompu le charme. « Nous sommes français, se disait-on ; la France nous a donné la liberté ;

la France ne peut nous apporter de nouveaux fers, après les avoir brisés ; c'était un crime que de le supposer et d'en parler ; c'était une infâmie d'en concevoir la pensée »⁽¹⁾. Même après coup, « pouvons-nous haïr cette révolution qui nous a tirés du néant, et réhabilité l'homme dans ses droits naturels, sacrés et imprescriptibles ? » Il admire, autant que les républicains de Port-au-Prince, « l'immortel Raynal », le « vertueux Grégoire », le « savant et généreux Bernardin de Saint-Pierre » ; et si c'est aux passions et aux crimes des colons « que la France doit imputer à jamais la perte de la plus belle et de la plus riche de ses possessions d'outre-mer », il reconnaît en ces colons « des aventuriers » fuyant une patrie qui les repoussait avec horreur de son sein ». Bien plus : il souhaite la colonisation de l'Afrique, telle que la concevra la France du dix-neuvième siècle, ou qu'il en assigne la tâche à l'Angleterre : « Elle ne peut être civilisée que par la conquête faite en vue de la civilisation, et non de la manière barbare que les Espagnols, les Portugais se sont rendus maîtres des deux Indes ; il faut des moyens puissants pour changer les mœurs, détruire les usages et les préjugés établis... ; sans la conquête des Romains, les Germains, les Gaulois, les Bretons, seraient peut-être encore des barbares »⁽²⁾. Que Londres soit la nouvelle Rome : « Civiliser l'Afrique, en y apportant les sciences et les arts, en y faisant fleurir l'agriculture et le commerce, cette entreprise glorieuse est digne d'une nation magnanime et éclairée, elle est digne en un mot de la grande nation britannique ; « heureuse Sierra Leone » où la Société des Amis des Noirs inaugure cette immortelle entreprise. Ainsi peut-être, un jour, les lumières changeront-elles de climat :

« Alors la vieille Europe blasée par des siècles de lumière et de civilisation retournera dans la barbarie, dans l'état de nature et d'ignorance, jusqu'à ce que le temps et le concours des circonstances aient réuni et formé de nouveaux éléments pour la rappeler à la civilisation. Alors peut-être, après un long repos, l'Afrique réchauffée et rajeunie aura recueilli assez de forces et de facultés pour occuper la scène du monde, en s'élançant de nouveau, et peut-être avec plus de vigueur, dans la carrière de la civilisation et des lumières ».

L'entourage de Pétion s'exprime de façon plus modérée. Lorsque les agents de Louis XVIII publient des *Considérations offertes aux habitants d'Hayti*, Julien Prévost, porte-parole du

(1) *Ibid*, p. 20.

(2) *Réflexions politiques sur quelques ouvrages et journaux français concernant Hayti* (Sans-Souci, 1817), p. 186, note.

roi, jette l'anathème dans une brochure sur le *Machiavélisme du Cabinet français*, mais Sabourin, porte-parole du président, discute et réfute. Christophe poursuit la guerre, Pétion prépare des négociations, et la victoire diplomatique. Ses journaux désavouent la haine, distinguent entre les Français, sympathisent avec ceux qu'anime l'esprit de liberté :

« Les Français d'aujourd'hui, qui viennent parmi nous, sont étrangers aux causes qui allumèrent nos ressentiments ; presque tous élevés à l'école de la révolution, ils ont sucé le lait de ses principes et n'ont qu'une idée confuse de l'ordre des choses qui régnait ici autrefois... En France, les anciens colons, et ceux des dépositaires du pouvoir qui sont voués aux doctrines coloniales, voilà nos seuls ennemis ; le reste de la nation fait des vœux pour notre cause, applaudit aux efforts généreux que manifestent en sa faveur les députés de l'opposition et les philanthropes français.⁽¹⁾ »

Leur principal animateur, Hérard Dumesle, fondant aux Cayes en 1819 *l'Observateur*, y voulait assigner aux belles lettres le premier rang : encore que ses « nouvelles littéraires » ne commentent guère en fait que des ouvrages politiques, il insère des épigrammes, des madrigaux, des vers satiriques, des énigmes ; il badine ; il dédiera plus tard à sa femme Rose Estelle son *Voyage dans le Nord d'Hayti* qu'il entreprend avec entre les mains Sterne et Buffon et relate en prenant pour modèle les *Lettres à Emilie sur la mythologie*, s'extasiant sur les harmonies de la nature, égratignant au passage l'aveugle matérialiste, égayant son récit par des vers aimables,

« Heureux, si d'un pinceau léger
De Bernardin suivant les traces,
Je puis avec art ménager
Ce que la nature et les grâces
Offrent à nos sens d'enchanteur
Et, par un trait épisodique,
Comme un fécond narrateur,
Y joindre un grain de politique... »

Cette politique, hélas, s'exprime avec une grandiloquence adlatrice :

« Rois de la terre ! (écrit-il de Pétion) et vous Conquérants qui l'avez ravagée ! Que sont vos vains trophées à côtés de ceux de ce génie bienfaiteur ? Ce qu'est votre illibérale et astucieuse

(1) *Le Professeur haytien*, No. 2 Port-au-Prince. 1822

politique comparée à son système social, ce que sont les productions de l'art à côté des sublimes beautés de la nature. Vous mettez votre gloire à opprimer les mortels vos semblables, à détruire les cités et à forger des chaînes pour les peuples asservis : Alexandre Pétion, loin de suivre votre pernicieux exemple, plaçait sa félicité dans le soin de répandre parmi les hommes les bienfaits de la civilisation. »

Etonnons-nous s'il a pratiqué l'oraison funèbre : voici celle de ce même Pétion :

O toi ! qui es ravi à notre amour et à nos vœux, mais dont l'âme sublime s'est élevé vers cette essence divine dont elle émane du sein de l'immortalité, daigne encore fixer tes regards sur nous. Couvre-nous de tes ailes protectrices. Eclaire celui que tu as désigné pour nous conduire. Inspire-lui cet amour de la Patrie qui embrasa ton cœur pendant toute ta vie. Fais que comme toi, toute sa sollicitude ne tende qu'au bonheur du peuple, sans lequel ceux qui le gouvernent n'en peuvent goûter de véritable. Fais fructifier, dans cette terre chérie, les vertus, afin que le voyageur qui y abordera (quand la génération qui succédera à celle-ci sera remplacée par une autre) dise, en voyant les heureux effets de tes exemples : « Ici vivait ce bienfaiteur de l'humanité ; ces lois qui font le bonheur et la grandeur de cette nation ne sont dues qu'à son génie »⁽¹⁾

De discours pompeux en discours pompeux, il mène une carrière qui atteindra son apogée lorsqu'après 1843 son cousin, Rivière Hérard, devenu Président, le prendra pour ministre, mais qui s'achèvera dans l'exil, à la Jamaïque, où il meurt en 1858, âgé de soixante-quatorze ans.

(1) *Le Professeur haytien*, N° 2, Port-au-Prince, 1822.

L'ACTIVITE DU THEATRE EN HAITI — 1953

par Gabriel IMBERT

L'approche des fêtes du Tricinquantième de la République a suscité, dans toutes les associations théâtrales, une émulation patriotique qui les a portées à fusionner pour l'interprétation d'œuvres historiques.

Des auteurs haïtiens, déjà connus, tels que MM. Jean F. Brière, Luc Grimard, Dominique Hippolyte, Clovis Bonhomme, ont vu leurs œuvres primées au concours organisé par le Comité du Centcinquantième, sous le haut patronage de S. E. le Président de la République.

L'activité privée des groupements d'art dramatique a subi un ralentissement forcé, du fait que leurs principaux artistes et leurs animateurs se consacraient à la préparation des manifestations commémoratives de janvier 54.

Cependant, il faut signaler deux tentatives originales du groupe « Culture » (Morisseau-Leroy) et de la Société Nationale d'Art Dramatique. Il s'agit de deux expériences, qui ne sont pas sans rappeler la présentation, en France, de la *Mireille* de Mistral, jouée en provençal, voici quelques années, par Madeleine Sylvain : une *Antigone*, de M. Morisseau-Leroy, un *Œdipe* de M. Franck Fouché ; deux adaptations écrites et jouées en créole.

Le succès de ces deux œuvres fut réel, auprès des spectateurs cultivés, chacun des auteurs ayant fait preuve d'érudition et de grandes qualités scéniques. Mais la fidélité même de leur transposition, la hauteur des idées exprimées, la tenue du style, malgré leur effort pour n'user que d'une langue très familière, font que ces deux tragédies ont gardé leur caractère classique et ne peuvent être mises, comme on l'avait espéré, à la portée du grand public populaire.

En marge des organisations théâtrales, proprement dites, il faut signaler le Théâtre des Frères de St-Louis de Gonzague. Notons aussi que le Petit Séminaire Collège St-Martial présente chaque année un grand spectacle. En février dernier, avec le concours de ses élèves, de la SNAD et d'artistes du « Bon Théâtre », le Petit Séminaire nous offrait une magnifique *Jeanne d'Arc*. Le nombre des artistes, plus de deux cents, la multiplicité des décors, la richesse

des costumes, les lumières, la musique et le talent émouvant de la principale interprète, ont fait de cette réalisation un des plus grands succès de l'année

Bien que pratiquement réquisitionnée par le Comité des fêtes de 1954, la SNAD, en dépit des apparences, n'est pas restée inactive, relativement à son répertoire personnel. Elle a mis en chantier trois grands spectacles : une fort amusante comédie locale de M. Joseph Renaud : **Le Diable à trois têtes**. On répète également la pièce quasi-célèbre de Jacques Deval : **Ce soir à Samarkande** et, pour un peu plus tard, **Cyrano de Bergerac**. Nous n'aurons garde d'oublier parmi les spectacles donnés en 1958 par la SNAD **Le Premier Jour**, charmante comédie d'André Lem, primée par le ministère français de l'Education Nationale. Si les manifestations publiques n'ont pas été très nombreuses, le travail ne cesse pas, pour autant, dans la coulisse.

D'autre part, la Section des Spectacles de l'Institut Français, toujours avec le concours de ses élèves et de la Société Nationale d'Art Dramatique, a fait représenter **Le Médecin malgré lui**, de Molière, **Les Romanesques**, d'Edmond Rostand où se sont révélés de jeunes artistes pleins de promesses dont quelques-uns sont lauréats de l'Institut Français, Gérard René, Michelet Dominique, St Phard Castera, Nicole Garnier. La Section des Spectacles répète actuellement **Iphigénie** et prépare **Le Misanthrope**.

Enfin l'Institut Français ayant voulu lui aussi participer aux fêtes du Tricinquantième, sur le plan théâtral, a décidé de présenter au public haïtien le **Toussaint Louverture** de Lamartine et d'en fixer la première représentation, en Haïti, au 6 avril 1954, cent quatrième anniversaire du jour où ce drame populaire triompha sur la scène du Théâtre de la Porte St-Martin, à Paris (6 avril 1854). Les interprètes volontaires se sont mis, de tout leur cœur, à répéter cette œuvre animée d'un souffle si généreusement humain. Ils ont « marqué » leur rôle dès les premières répétitions: Pierre Blain, « une force de la nature » frémissant de colère et d'enthousiasme patriotique semble incarner plutôt Dessalines que le précurseur, patient et calculateur. Mais il est parfaitement le personnage rêvé par Lamartine.

Pour faire de cette représentation une fête d'amitié franco-haïtienne, il était nécessaire qu'un Français fût mêlé aux interprètes, compatriotes de Toussaint. M. Maurice Duwiquet a bien voulu se charger du rôle du Capitaine-général Leclerc, auquel il donne une autorité naturelle et une vérité d'expression dont nous aurons l'occasion de reparler. Madame Augusta Monchaux prête sa grâce et sa crânerie à l'amazone Pauline Bonaparte, qui visite le

camp français. M. Edgar Laforest compose l'énigmatique figure du Père Antoine — incarnation symbolique, auprès de Toussaint des idées de l'Abbé Raynal. Melle Adrienne Déjoie est l'héroïque et touchante « Adrienne » une nièce de Toussaint Louverture supposée par Lamartine. Gérard Résil, Carlo Résil mettent leur jeune et sensible talent au service des deux fils du héros : Isaac et Placide. MM. Gérard Brun et Edouard Dupont campent fièrement les généraux Boudet et Rochambeau. M. G. Dusseck est un séducteur dramatique à souhait. Toute une troupe de jeunes artistes, un groupe d'étudiants de l'Ecole Normale Supérieure, les élèves du Lycée Anténor Firmin, les pensionnaires du collège St-Martial, unissent leurs efforts et leur dévouement pour le succès de la représentation du **Toussaint Louverture** de Lamartine, le 6 avril 1954.

Nous donnerons en son temps un compte-rendu de cette soirée, hommage d'un poète français au précurseur de la patrie haïtienne.

Poèmes

Roussan CAMILLE (HAITI)

HEURES INACHEVEES (*)

à Louis Mercier

Eteintes vos clameurs
dans le silence des nuits graves.
L'obscurité des consciences
baigne vos victoires
d'ombre contradictoires.
Les transfigurés faciles
ont pétrifié en hâte
vos bouches entr'ouvertes
pour des appels plus vastes,
cavaliers de l'épopée
au geste inachevé.

Mais, je ne sais quels ressorts
aux tours inaccomplis
meuvent encore
vos caravanes harassées.
Par les soirs de vaudou,
par les vallées sans feux,
par les routes abruptes,
au long des biceps calmes
et du cœur muet des paysans courbés,
vous cheminez
en cohortes déçues
cavaliers de l'épopée
au geste inachevé.

Les auteurs haïtiens et français doivent adresser à l'Institut français les poèmes qu'ils aimeraient voir publiés à cette place.

(*) Extrait de : « Assaut à la nuit ». (Port-au-Prince, Imprimerie de l'Etat — 1940).

Aux heures où l'avenir
appelle le passé
par dessus le sommeil
amoncelé entre leurs feux,
quand la conscience
est un pays insurgé
plein de blasphèmes,
de remords et d'appels
répercutés aux termes des routes,
où des soifs torrides
se tordent au miroir sournois
des sources empoisonnées,
vous revenez de Vertières,
de toutes les batailles,
de toutes les heures,
de partout à la fois.
Et vous cheminez étrangement,
terriblement en moi
avec vos clairons retrouvés
et vos armes brandies,
cavaliers de l'épopée
au grand geste inachevé.

Gérard DAUMEC

MARIE-MADELEINE

Je cite ton nom comme une prière.
Je t'aime comme la liberté.

Je reviens d'un monde
où ton visage est le seul soleil des allées.
Je reviens d'un monde
où l'on te prie pour le pain retrouvé,
Je reviens d'un monde
où ton nom est une oraison
accompagnée de chants
mêlée aux tourments du tabala
et aux peurs des enfants.
Le soir
la flamme de ton regard
est la lanterne des sans abri.
Le gosse fermera ses yeux

si sa nourrice pleure ton nom,
 et chante — en des couplets gavés de mots d'amours —,
 ta soif de liberté pour les autres
 et ton désir de voir l'amour partagé.
 La jeune fille te remercie
 pour son ouvrage achevé,
 les laboureurs perdent leur journée
 s'ils oublient de se prosterner
 et de murmurer ce nom à jamais mystique
 pour l'homme, la femme, et les enfants.
 Le marin méprise la boussole
 parce que ton visage
 est à la proue de son navire.
 Les prisonniers ne crient plus
 parce que leur sommeil et l'oubli des heures
 sont tes messages.
 Je reviens d'un monde
 où ton église est bâtie
 sur la chaleur de ta tendresse
 pour qui le laboureur
 le marin
 les prisonniers
 font une longue prière
 qui est un vrai rosaire de remerciements
 d'amour
 et de reconnaissance.
 Diva des âmes en peine et des orphelins,
 me revêtiras-tu du pourpre manteau de tous les espoirs ?
 La nuit s'est faite en moi depuis ton absence,
 et ma voix sanglote un chant nègre
 où toutes les souffrances humaines
 viennent s'agenouiller.
 Je reviens vers toi,
 mon visage porte le sceau
 de toutes les douleurs
 Je dis l'oraison des marins,
 des prisonniers
 des laboureurs.
 Diva des cœurs sans joie — et des amoureux
 ma prière sait ton nom
 mon amour sait ton nom
 ma liberté sait ton nom.
 Me voici, Marie-Madeleine
 les mains liées à jamais au désir de te toucher,
 les pleurs ont éteint les feux de mon regard,

et mon rire s'est égaré
dans l'immensité de ma peine.
Me voici.
Diva des enfants tristes, et des cœurs en écharpe.
Dépose des soleils sur mon front.
Dis oui
et l'eau coulera des fontaines oubliées
Dis oui...
et la flamme de mes yeux servira de chandelle
pour les couloirs sans lune
pour la myopie du vieillard
et pour la peur de l'enfant.
Je ne crois plus que d'autres noms
puissent être cités pour le repos des âmes
pour le pain retrouvé
et pour le sommeil des prisonniers.

Camille JULIEN

« Et la belle danse naît de la ferveur
à danser. Et la ferveur à danser
exige que tous dansent, même ceux-
là qui dansent mal ».

Antoine de ST-EXUPERY.

Pour Homère St. Léger

IDENTITE

Je suis devenu amer, pareil à l'arsenic
Cynique comme des pierres
Aigu comme un poignard ... brûlant comme le feu !
Ils ont bu du whisky dans des coupes d'argent
et ils nous ont laissé l'odeur
l'odeur du Clairin-Vierge ... nous nous en saoulerons !
Ah ! je voudrais tout raconter ... et je voudrais tout dire
de ces nuits de souffrances
de ces nuits de misères
Car ils ont violé mes sœurs parce qu'elles étaient belles !
les mots me fuient ...
les mots m'échappent !
Car ils ont violé mes sœurs parce qu'elles étaient belles !
Car ils ont fouetté mes frères

parce qu'ils étaient fiers... parce qu'ils étaient noirs !
J'avais aimé le monde ! J'avais aimé les fleurs !
J'avais aimé les choses ! Je crus ...
en leur morale !
Maintenant !
Maintenant
A bas le Monde, fanées les fleurs
Cette infection !
A bas la Vie, pourries les choses
Ces cimetières !
A bas toute leur morale, trompés mes frères
Ces étoiles de Cristal !
Et je vous tends mes mains ... mes pâles et noires mains
pour danser, Frères, la danse du Congo
Car nous ne savons pas la danse du Fox-Trot
pour danser, Sœurs, la danse du Yanvalou
car la danse de la Rumba meurtrit nos souvenirs !
Et je vous donne alors —
mes prunelles de cendre ... ces lampions de Neige,
mes regards ...
ce poison qui active
Enfin !
Mon Cœur ... ce mouchoir d'étincelles.

Max PINCHINAT

LA LUNE

M'entra au dos morte débauche
Le coup de couteau de la guerre
Le coup de couteau de la guerre
Une mégère de vie
est souple et gras
Dans le dos de ma belle
Morte de faim

Je pêchais dans la lune
Dans le cours de mes années
Des souvenirs de rois morts
La chanson des biens comblés
Et ma bagarre aux faux semblants

*La drogue bleue dans la nuit
Les noirs coquelicots de ma drogue
Fainéante
Les pousses
De mes baisers de catin
Sous la malle des chemin de fer
Seule la blanche vestale
Donnait à mon geysier
sa giroflée
Dans le soleil
Ma blonde humeur
Bayait ses dents d'ivoire.*

LE DESESPOIR

*Vague image de mes désirs arqués
Vertige
Soulevez-moi cette porte
Où la foule s'épanche en pleurant
Le temps tissera ses plumes
A Toi tombe
Tombe
Large et royale songeuse
L'écho éclate en frissons
Ton éponge étrangle les oiseaux nés
De ta chair*

Steeve MORVEN (FRANCE)

FIGURE DE CIRE

*Princesse lointaine
venue des masques de papier mâché
sur la lune qui file un mauvais coton*

*princesse lointaine
venue des volcans rayés de la lune
avec des papillons dans tes malles*

*princesse lointaine
aux yeux changeants comme les pigeons
la chevelure serrée d'un anneau d'or*

*princesse lointaine
descendue en violon rouge des sources lumineuses
à travers la nudité émaillée des statuettes*

*princesse lointaine toujours vierge
pareille aux loups d'hiver par leurs dents de cristal
si tu trouves aux carrefours nus-pieds de la terre*

*un gamin affolé de tendresse
et qui s'écrit des lettres à lui-même
princesse lointaine lointaine*

*chasse vers lui
et chavire-le des arcs-en-ciel
qui ronflent à la fronde de ton sillage.*

BOIS AUX BELLES

*Où le ciel délaie ses sauces
les forêts nuageuses
marchent sur des filles aux jambes blanches
qui apaisent les voyageurs mieux que des auberges.*

*Les lapins lancent des boules de neige
et la chasseresse détendue
au chevet d'un platane qui chût d'amour
panse des archipels d'écorce.*

*C'était dans la clairière
mais à l'orée toute la grêle d'un nuage
qui bouchait le puits de cuivre du soleil
à crevé sur la plaine de mimosas blancs.*

LITANIE

*Les secrets perdus des conteurs
sont dans le coffret de santal
avec les bagues d'enchanteurs
fermé des fermoirs de métal.*

*Damoiselles en médaillons
sont dans le coffret aux parfums
les fards, la crème et les crayons
et la poudre perlimpinpin.*

*L'échiquier luisant des grands'mères
est dans le coffret aux histoires
fous sans grelots et rois sans terres
chevaux d'ébène et tours d'ivoire.*

*Jeunes garçons, jeunes fillettes
dans le coffret aux armoiries
ne jouez pas aux amourettes
la curiosité est punie.*

Silhouette

ANDRE MARIE

par Rémy Roure

La Troisième République avait eu de grands ministres de l'Education Nationale. On se souvient encore dans les milieux de l'Université de France de la magnifique controverse qui s'était déroulée à la Chambre des Députés, sur la culture ancienne et la culture moderne, entre M. Léon Bérard et M. Edouard Herriot, l'un et l'autre anciens ministres de l'Instruction Publique. La Quatrième République a, depuis 1951, à la tête de l'Education Nationale, un homme politique qui ne le cède en rien à ses prédécesseurs. S'il est un ministère où la continuité de direction est indispensable à la réalisation des grands desseins, c'est bien celui de la rue de Grenelle, chargé de la formation intellectuelle, morale et même physique de la Jeunesse. Le Grand Maître de l'Université qu'est le ministre est ainsi en même temps le grand éducateur, celui sur lequel repose la formation de l'élite de la nation. Il va de soi qu'il lui faut échapper à l'instabilité de la politique et des gouvernements, mais il doit encore représenter, dans la haute et délicate mission qu'il assume, cette culture française dont la caractéristique est son universalité. M. André Marie, Ministre de l'Education Nationale depuis deux ans et demi, ne l'a-t-il pas déclaré lui-même, dans une éloquente allocution prononcée dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, le 10 juillet 1952, à l'occasion de la distribution des prix aux lauréats du Concours Général ? — « Il n'y a qu'une culture, disait-il, qui est universelle, qui est humaine : celle qui meuble l'esprit selon les grandes directions platoniciennes, au mépris du contingent, c'est à dire du fortuit, fût-il surprenant, ou du provisoire, fût-il séduisant. »

Ces propos sur la culture forment comme une synthèse du recueil intitulé : **Hommages** qui vient d'être publié de quelques discours prononcés par M. André Marie au cours de son ministère, et qui témoignent précisément de la diversité, de l'étendue, de l'universalité, de l'humanisme d'un esprit rompu à toutes les disciplines intellectuelles. L'éloge de d'Arsonval, à l'occasion du centenaire de la naissance de l'illustre savant, celui de Léonard de Vinci pour

l'inauguration d'une exposition, au Palais de la Découverte, de l'œuvre scientifique du génial artiste de la Renaissance, rejoignent les discours consacrés à Péguy, à Emile Zola, à Edmond Rostand, à Victor Hugo, à Albert Glatigny, à Alain, à Louis Jouvet et à Charles Chaplin. Mais dans tous on retrouve le même souci de profond humanisme, de défense de la liberté spirituelle. « Dans le tumultueux courant qu'est la vie, sous les menaces qui pèsent sur le sort des peuples, devant l'énigme que pose, chaque jour naissant, la redoutable réalisation scientifique dont on mesure mal la réaction prochaine contre l'apprenti-sorcier, en un monde enfin durement saisi par le matérialisme qu'exige sa défense physique, rappelez-vous qu'il ne reste rien à celui qu'entraîne la ronde infernale, si ce n'est sa culture, qui est la dernière expression de sa liberté. »

Cette défense de la liberté de l'esprit, de la dignité de la personne, M. André Marie en connaît la nécessité. Il fut un soldat de la Résistance. Il a connu l'horreur des camps de déportation. Il a vu de près ce que représente la monstrueuse idéologie du nazisme. Mais il a pu également apprécier la valeur des sacrifices que la France, et surtout sa jeunesse, a consenti pour garder son âme. Le 8 février 1952, présidant la translation des cendres des cinq élèves du Lycée Buffon fusillés par les Allemands, le 8 février 1943, il évoquait « cette âme de la France immortelle » — « Ministre de l'Éducation Nationale, disait-il, je suis fier de proclamer que si la France a pu résister au plus formidable instrument de domination et de massacre qui ait jamais existé, elle le doit à la volonté indomptable de ses enfants qui portaient en eux assez d'orgueil pour préparer les coups de l'envahissement à l'affront de ses sourires ; elle le doit à leur respect pour la dignité humaine qui avait réussi à leur faire penser humanité et liberté où l'occupant pensait servitude et tribut ; elle le doit à toutes ces vertus ancestrales de notre race, développées, exaltées par l'École républicaine. Si la France, même aux jours les plus sombres de l'hiver 1943, a su afficher sa force résistante aux yeux du monde éprouvé, c'est que son système d'éducation avait su former des hommes qui n'étaient pas seulement des soldats, mais aussi des citoyens ; c'est que son École aurait su maintenir intacts dans le cœur de ses enfants le courage et l'héroïsme, sauvegarde de la Patrie tout en laissant s'épanouir les rêves — même les plus hardis — d'une démocratie éprise de justice et de liberté.

Le discours orné des lettres magnifiques des cinq jeunes héros, n'est certes pas le moins émouvant de ce recueil. Il en est, avec le discours sur la culture, le véritable centre. Ne montre-t-il pas, en effet, que la culture, c'est-à-dire l'humanisme, doit être défendue, protégée par les plus hauts sacrifices, par le sacrifice même de la vie contre les offensives de la barbarie, de la bestialité, du matérialisme, des pires instincts qui se réveillent parfois dans l'humanité ?

COURRIER DE FRANCE

QU'EST-CE QUE LE RHUMATISME ? (*)

par le Dr Stanislas de SCEZE

Après avoir accepté de faire une série de causeries sur le Rhumatisme, il est un peu désagréable de constater que le mot même de rhumatisme est difficile à définir. Rhumatisme vient d'un mot grec « rheuma » qui désigne le passage, l'écoulement, il contient l'idée de gonflement passager, transitoire, fugace. Pris dans son sens étymologique, le terme de douleurs rhumatismales devrait désigner seulement des douleurs éphémères qui vont et qui viennent ; le terme de rhumatisme articulaire devrait s'appliquer seulement aux gonflements articulaires qui surviennent un jour et disparaissent le lendemain. Or il n'en est rien. Bien sûr, il y a parmi les affections qui constituent le rhumatisme des inflammations articulaires qui ne font que passer. Mais il y a aussi, malheureusement, des rhumatismes qui ne passent pas ; il y a des lésions rhumatismales qui, une fois installées sur une articulation, ne la lâchent plus jusqu'à ce qu'elles l'aient à peu près complètement détruite. Il y a des rhumatismes qui envahissent progressivement tout le système articulaire jusqu'à l'ankylose totale de la colonne vertébrale et des articulations. Qu'est-ce donc alors que le rhumatisme ?

En fait, l'emploi du mot « rhumatisme » correspond à un besoin de délimitation. Il correspond au désir de placer dans un même groupe des affections qui, toutes ou presque toutes, présentent ce double caractère : 1° de frapper de préférence les articulations ou les structures fibreuses, tendineuses ou musculaires qui sont situées autour des articulations. 2° de relever d'une cause qui échappe à notre connaissance.

Voilà deux points qui méritent quelque développement.

Il faut savoir que l'embryon est formé de trois couches de cellules qui, en se multipliant, formeront l'une après l'autre tous les tissus et les organes de de l'homme adulte. Le feuillet superficiel, ou ectoderme, donnera la peau, les reins, le système nerveux. Le feuillet profond, ou endoderme, donnera le tube digestif, l'estomac, l'intestin, le foie... Entre le feuillet superficiel et le feuillet profond, il y a un feuillet moyen, le mésoderme, d'où proviendront tous les tissus qui vont constituer la charpente de l'individu, c'est-à-dire : d'abord les os, avec les ligaments qui les attachent ensemble, avec les carti-

(*) Extraits d'une conférence prononcée à l'Institut français le 15 décembre 1953.

lages qui leur permettent de s'articuler les uns avec les autres, avec les muscles qui leur donnent le mouvement et les tendons qui fixent les muscles sur les os. Du mésoderme provient aussi tout ce « tissu d'emballage » qui remplit les interstices entre la peau, les muscles, les os, les tendons, qui les unit entre eux tout en leur permettant de glisser les uns sur les autres. Tissu de glissement et tissu de jonction qu'on appelle le tissu conjonctif.

Et voici déjà une première caractéristique des affections qualifiées de « Rhumatisme ». Elles choisissent pour victime les tissus dérivés du mésoderme, c'est-à-dire les articulations, les muscles, les tendons, le tissu conjonctif. Nous avons dit : les muscles. Et comme le plus gros muscle de l'organisme est le cœur, certains rhumatismes toucheront en plus des articulations, le cœur et ses enveloppes.

Mais nous avons dit que les rhumatismes ont un deuxième caractère, un caractère négatif, celui-là ; c'est la cause nous en est inconnue ; ou plutôt que nous ne possédons sur cette cause, ou sur des causes, que des connaissances partielles, des présomptions, presque des suppositions ; rien de précis et surtout rien d'absolument certain. Voilà qui demande encore une explication.

Il y a des maladies articulaires dont la cause nous est connue. La tuberculose articulaire, par exemple qui est due à la présence du bacille de Koch dans l'articulation. Eh bien, toutes les fois qu'une maladie articulaire est due à la présence dans la jointure d'un microbe que l'on peut y trouver, il ne s'agit pas de rhumatisme. Suivant qu'il s'agira de tel ou tel microbe, on parlera d'arthrites tuberculeuses, d'arthrites gonococciques, etc... mais on ne devra pas parler de rhumatisme. Autre exemple : Certains gonflements douloureux des jointures sont dus à une substance chimique bien connue, l'acide urique, qui précipite tout d'un coup dans les tissus articulaires, en y provoquant une inflammation irritative très intense et parfois des dépôts d'acide urique ; c'est la goutte articulaire — ce n'est pas du rhumatisme. Si un genou devient gros et douloureux à la suite d'une chute, ou d'un coup frappé sur l'articulation, on parlera d'arthrite traumatique, mais pas de rhumatisme. Répétons le : il n'y a rhumatisme que là où il y a inflammation ou altération des tissus de l'articulation sans que l'on puisse attribuer des lésions à une cause précise et déterminée.

Dès lors, deux groupes de maladies des jointures méritent ainsi d'entrer dans le cadre des rhumatismes.

1. Celui des rhumatismes dit « inflammatoires » ou Arthrites.
2. Celui des rhumatismes dit « Dégénératifs » ou Arthroses.

Dans le premier groupe, celui des Arthrites, nous sommes en présence d'articulations gonflées, un peu chaudes, et bien entendu douloureuses. On dit que l'articulation est enflammée. Et il est de fait que la synoviale, c'est-à-dire cette membrane de glissement qui contient un liquide lubrifiant qu'on appelle

la synovie, est rouge, épaisse, congestionnée, présentant tous les signes de l'inflammation. Et cette inflammation est semblable à celle que pourrait produire un microbe qui aurait pénétré à l'intérieur de l'articulation. Seulement, il n'y a pas de microbes dans l'articulation. Inflammation articulaire sans microbe, voilà ce que c'est qu'un rhumatisme inflammatoire, voilà ce que c'est qu'une arthrite rhumatismale. Si plusieurs jointures sont enflammées, on parlera de polyarthrite rhumatismale.

Il y a des polyarthrites rhumastimales aiguës, qui donnent lieu à des poussées d'inflammation articulaire fébriles et de courte durée, qui disparaissent en quelques semaines, comme elles sont venues ; c'est le rhumatisme aigu qui se voit surtout chez l'enfant et qui serait une maladie bénigne n'était sa déplorable tendance à toucher plus ou moins sévèrement le cœur et ses enveloppes.

Il y a des polyarthrites rhumatismales chroniques. Pas de fièvre ici, mais les gonflements et les douleurs articulaires sont tenaces, durent pendant des années et peuvent conduire, si le traitement ne les arrête, à des infirmités sévères. A qui sont dûes ces inflammations si douloureuses, ces arthrites rhumatismales ? Naturellement on ne le sait pas puisque si on le savait ce ne serait plus du rhumatisme. On en a bien quelque idée tout de même. On n'a jamais réussi à mettre en évidence des microbes dans ces articulations enflammées, c'est un fait. Mais cela ne prouve pas que l'infection microbienne ne joue aucun rôle dans la production de ces rhumatismes. On a de bonnes raisons de penser, au contraire, que les microbes interviennent au moins dans certains cas. Seulement ils n'interviennent pas « personnellement ». Bien cachés dans un foyer d'infection silencieux, qui peut être situé à la racine d'une dent, ou dans le fond de la gorge, ou dans l'utérus, ou n'importe où, ces microbes secrètent des poisons toxines, qui passent en petite quantité dans le sang qui les amène aux articulations. Les articulations réagissent en s'enflammant : une arthrite rhumatismale est constituée. Cette explication paraît au premier abord satisfaisante, car il est vrai que beaucoup de rhumatisants sont porteurs d'une petite infection que l'on peut trouver si on se donne la peine de la chercher ; infection dentaire, rhinopharyngite, métrite... Le malheur, c'est que des petites infections de ce genre on peut en trouver, en cherchant bien, chez presque tout le monde. Qui donc est sûr de n'avoir pas une dent infectée, quelques microbes dans le nez ou les amygdales, ou ailleurs... On n'a donc fait que reculer le problème : Pourquoi certains sujets ont-ils des articulations tellement sensibles qu'elles s'enflamment sous l'influence de petites infections si banales qu'elles existent chez presque tout le monde ? Si l'on pouvait répondre à cette question, alors on saurait ce que c'est que le rhumatisme. Malheureusement, on ne le sait pas. Naturellement il y a des hypothèses. Mais enfin ce ne sont que des hypothèses, et la véritable cause des rhumatismes inflammatoires ou arthrites rhumatismales est encore entourée de mystère.

Il en est de même en ce qui concerne les rhumatismes dits dégénératifs ou arthroses.

Pour comprendre ce dont il s'agit, voyons d'abord comment au cours de l'avancée en âge, les articulations vieillissent. Les cartilages qui, chez le jeune, sont épais et présentent une surface unie, brillante, parfaitement lisse, présentent chez le sujet qui prend de l'âge des petites surfaces ternes, dépolies, qui sont comme des plages d'usure. Au voisinage l'os s'épaissit, donne lieu à de petites excroissances, des épines, des becs, des crochets, qu'on appelle des ostéophytes ; ce qui veut dire en grec excroissance osseuse. Mais tout cela reste léger, discret ; on le voit sur une radiographie si par hasard on en fait une, mais les malades n'en éprouvent aucune gêne.

Eh bien, chez certains sujets, sous une influence que nous ne connaissons pas, cette usure des cartilages, et cette tendance de l'os à proliférer pour faire des ostéophytes, est à la fois exagérée et accélérée ; en peu d'années, sur une ou deux articulations, guère plus, le cartilage se détruit au point que l'articulation devient très douloureuse au mouvement, tandis que l'os pousse de tous côtés des bec, des épines, des crochets qui déforment la jointure. Douleur par usure et destruction du cartilage. Déformation par excroissances osseuses, sont les deux signes de l'arthrose qui est surtout une maladie des gens de 50 à 60 ans. Il y a des arthroses de la colonne vertébrale, qui donnent des douleurs dans le cou ou dans le dos, ou dans le bas des reins. Il y a des arthroses de la hanche, et des genoux, qui rendent la marche douloureuse et pénible. Il y a des arthroses des doigts qui déforment les doigts en faisant de petites boules dures à la base de la dernière phalange.

LETTRES, SCIENCES ET ARTS EN HAITI

LES FIANÇAILLES DE ZOUZOUNE

par Franck CLAUDE
à Roland DEVAUGES

— I —

Nos paysannes font beaucoup souffrir ceux qui désirent les posséder. Elles savent qu'aimer c'est bien mais qu'il est également bien de faire passer les amoureux par certaines épreuves.

Zouzoune avait deux prétendants : Octavius et Horaüs. Chaque matin, ce dernier se rendait au bord de la « rivière-diline »⁽¹⁾ pour voir la belle qui venait remplir de grosses Calebasses qu'elle ne parvenait pas à mettre aisément dans des « sacs-paille » (sacs faits en paille de latanier) que les rats avaient endommagés. Horaüs offrait ses services à la jeune fille et profitait de ces minutes agréables pour admirer ses dents qui étaient blanches comme de l'ivoire, ses jambes bien proportionnées, sa taille fine, ses pieds mignons et ses yeux qui avaient un je ne sais quoi qui fascinait. Son visage reflétait la joie.

Le jeune homme était extrêmement sympathique avec sa blouse bleue, ses jolies « sapattes »⁽²⁾ et sa belle gaine en cuir contenant une magnifique « machette-couline »⁽³⁾ neuve. Il le devenait davantage, quand tirant son « ralefor »⁽⁴⁾ il disait à Zouzoune : « mamezèle, tout ça qui ladans cé pou rou » (Mademoiselle, tout son contenu vous appartient).

C'étaient des ramiers, des ortolans pris dans des « pèlins » (pièges) qui artistement bien faits, ne leur ôtaient pas la vie, mais seulement la liberté. Zouzoune les prenait, les lâchait immédiatement. Ils lui manifestaient leur reconnaissance en faisant : « quiqui liqui », « quiqui liqui ». Ce qui voulait dire : merci, mademoiselle. D'autres fois, c'étaient « des zannannas pain de sucre » (ananas extrêmement sucrés) des oranges juteuses, capables de satis-

(1) rivière-diline, nom d'une rivière située dans les hauteurs de Maccary

(2) sapattes, sortes de sandales que nos paysans portent

(3) machette-couline, machette de qualité supérieure qui n'est pas sujette à la rouille.

(4) ralefor, petit sac à rabat fait en paille de latanier.

faire les palais les plus difficiles. Zouzoune se montrait totalement indifférente et ne manquait pas de dire à Horaüs qu'il ferait mieux d'aller vendre ces fruits à Port-au-Prince.

Une telle attitude déplut à Monsieur qui commença à noyer son chagrin dans du « clairin » (rhum blanc). Si Zouzoune reste insensible à tant de marques d'amour, pensait-il, c'est qu'il y a « gnou angui sous roche » (une anguille sous roche, c'est-à-dire un autre prétendant).

En effet, Horaüs avait un concurrent sérieux en Octavius. Celui-ci était le fils de Tinandigue, le « chef-section »⁽⁵⁾ de Maccary. Cet homme manœuvrait en faveur d'Octavius qui avait déjà expédié au papa de Zouzoune, Monsieur Carilus Claude : « lettre-démande »⁽⁶⁾ « p'tits mouchoirs » (petits mouchoirs) et une bouteille de vin rouge qui, chez nos paysans, symbolise la pureté.

L'heure des fiançailles d'Octavius approchait et Horaüs le sut. Il fit l'acquisition d'un terrain planté en figue-banane, fit construire une coquette petite maison et déclara que tout cela était destiné à la plus jolie fille de l'endroit.

Octavius eut vent de la chose et alla dire à son père qu'Horaüs le persécutait et que « baton pas capab nan mains li, pou li quitté chien enragé mordu li » (Il ne peut pas avoir le pouvoir et se laisser faire).

Tinandigue surnommé : « l'état mauvé » (le mauvais représentant de l'État) fit appeler Horaüs et lui parla ainsi :

— « J'ai appris que vous ne voulez pas laisser mon fils en paix, gars à vous ».

— « Gare à lui »

— « Impertinent ».

— Espèce de « chef-savane » (chef qui n'est d'aucune utilité).

Le « chef-section » administra sur l'heure deux gifles à Horaüs. Celui-ci perdit son sang-froid et lui donna au front un grand coup de « manche-pilon ». Tinandigue tomba raide mort.

Horaüs fut arrêté, mis en prison, jugé, acquitté. Et le jour où il quitta la prison, c'est Octavius qui y entra. Il avait eu besoin d'argent et n'avait trouvé rien de mieux que de voler un bœuf.

Quand les parents de Zouzoune apprirent cette nouvelle, ils s'empressèrent de lui retourner « lettre-démande », « p'tits mouchoirs » et bouteille de vin rouge, et exhortèrent leur fille à la patience lui disant de ne plus penser à Octavius.

— « Moin pas janmain rainmin li » (Je ne l'ai jamais aimé). Il ne sait

(5) chef-section, autorité militaire dans nos mornes.

(6) lettre-démande, lettre par laquelle un jeune homme demande en mariage une jeune fille.

pas écrire, il n'est qu'un excellent « tambouillé » (homme qui bat le tambour)

— Et Horaüs ?

— « Si Octavius est la nuit, lui, il est le jour. Il a un terrain planté en figue-banane, « belle ti caille » (jolie petite maison). Il est brave et c'est lui qui a délivré la région de ce tyran de Tinandigue. J'aimerais bien voir « Horaü » (surnom d'Horaüs) la veille de la Noil (Noël) chez nous. « Li gain gnou ti viélon, papa écrit-li » (Il a un petit violon, papa écris-lui).

* *
*

Maccaru, 22 décembre 1908.

Monsié Horaüs Multidor,

« Horaüs, mon chè, ou cé gaçon-cançon. Je attend la veille Noil, la caille-moin. Je besoin. Nous avé plusieu chauses à di.

(Signé) : Carilus Claude

(Maccary, 22 décembre 1908.

Monsieur Horaüs Multidor,

Horaüs, mon cher, vous ne portez pas le pantalon pour rien. Je vous attends à la maison, la veille de la Noël. J'ai besoin de vous et j'ai à vous entretenir de beaucoup de choses.)

(Réponse d'Horaüs)

« Merçu beaucoup, lectu pris. Bonjou à Zouzoune ».

(J'ai pris lecture de votre missive, merci beaucoup, bonjour à Zouzoune).

On commença les préparatifs de la petite fête de famille. La maison de Carilus fut blanchie avec du lait de chaux et une tonnelle couverte avec de la paille de cocotier avait été aménagée pour la circonstance. Rien ne manquait. Il y avait du rhum, clairin, bonbon⁽¹⁾ et une bouteille de vin rouge et les parents attendaient avec impatience l'arrivée du « prince charmant ».

Dès qu'il apparut, Zouzoune le prit par le bras et lui dit : « Hora, chita » (Horaüs, asseyez-vous).

— Mon père vous appellera tout à l'heure dans sa chambre. C'est un homme prudent et qui craint les « joudas » (les gens de mauvaise langue).

(1) Bonbon signifie en créole tous les gâteaux et les sucreries que l'on distribue avec le tafia et le clairin dans les fêtes paysannes (N. D. L. R.).

— En pareil cas, mieux vaut donc aller le trouver immédiatement.

— « Main oui » (mais oui).

Carilus qui avait déjà bu pas mal de « grog » (*) s'adressa ainsi à son futur gendre :

— « Pitite moin, moin content ouè ou la caille moin, moin tellement content quém barou autorisation quimbé main fi moin (mon fils, je suis tellement content de vous voir chez moi, je suis tellement content que je vous donne la main de ma fille).

Zouzoune qui n'attendait que cela, entra aussitôt dans la chambre et le « tonton » (le père de famille) continua son discours :

— « Horaü, s'écria-t-il, moin prale bouè divin pacéqué bon Dié fait Zouzoune remporté gnou grand victoi. Li fait moin remporté gnou grand victoi. Li fait ou mainme remporté gnou victoi totale ». (Horaüs, je vais boire du vin parce que le bon Dieu a fait remporter à Zouzoune une grande victoire, parce qu'Il m'a fait remporter une grande victoire, parce que à vous, Il a fait remporter une victoire complète). « Cé tifi moin barou » (c'est une fille vierge que je vous donne).

— « Cé pas blague » (ce n'est pas de la plaisanterie) cria Zouzoune qui courut embrasser Horaüs et qui chuchota à son oreille : « Pou qui moune terre figue-banane la ? (A qui est le terrain de la figue-banane ?) « belle, belle ti caille-là » (la jolie, la belle petite maison).

— « A toi

Le papa sourit. La maman pleura de joie. Horaüs saisit son violon et joua : « Mademoiselle jé vous aime et nous mariés pou nous pas janme quitté » (Mademoiselle, je vous aime et nous allons nous marier pour toujours).

(*) On appelle grog en créole un petit verre d'alcool bu sec, sans eau. (N.D.L.R.)

LIVRES ET REVUES(*)

Louis Duplessis-Louverture — « Face à face »
et Antoine Dodard — « Tambour » :

Deux recueils de vers dans une même plaquette

(Gonaïves, Haïti. Collection du Cent-Cinquantenaire de l'Indépendance)

(Les éditions des Presses Artibonitiennes. Sd. 38 pages)

« Face à face » s'ouvre par un quatrain d'une ampleur majestueuse qui peut donner la plus haute idée du talent de l'auteur. Je dois confesser que la suite m'a paru plus décevante. Certaines pièces trahissent, me semble-t-il une influence trop marquée de l'esthétique parnassienne : symboles un peu désuets, exotisme rugueux. Des vers comme :

« Avec ton Badagri sauvage et sans entrailles »

ou

« Par les prés de gagale et de galatas blonds »

Ne semblent-ils pas échappés d'une parodie de Leconte de Lisle par quelque émule de Reboux et Muller ? D'autres, comme « Jazz » ou Vitraux sont déparées par trop de prosaïsmes.

Il semble pourtant qu'on soit en droit d'attendre de M. Duplessis-Louverture une œuvre saine et forte.

Des thèmes qui ont inspiré M. Antoine Dodard, le moins qu'on puisse dire est qu'ils commencent à s'user. Je n'oserais affirmer que ce poète, apparemment très jeune lui-même, ait su les rajeunir. L'abus des vocables brutaux, des majuscules et des mots imprimés en capitales ne suffit pas à donner l'illusion de la vigueur ; et la prose, pour être découpée en lignes inégales reste de la prose :

« Toi pauvre créature
Pour répandre TON JUSTICIALISME
Sublime effort
Tu conquis le Verbe
ET les échos de ta Voix
De par le Monde répandus
Résonneront jusqu'à la fin des siècles ».

* Les auteurs sont priés d'adresser directement à l'Institut français les ouvrages dont ils désirent faire rendre compte dans cette rubrique.

Prosper Chrisphonte — *Un écrivain par les textes.*

Premier travail de licence ès lettres et troisième tome sur Massillon Coicou.

(Port-au-Prince, 1953 — Imprimerie Telhomme — 66 pages)

On peut féliciter M. Christophonte d'avoir offert au public de larges extraits de l'œuvre de Massillon Coicou mais aussi regretter, en dépit de l'emploi de caractères différents, qu'il ait cru devoir incorporer son commentaire au texte du poète.

A une tirade particulièrement pathétique de l'auteur de « Vertières », l'exégète fait succéder cette remarque : « En lisant ces vers, si l'on n'a pas envie de rire, même de sourire, c'est que l'émotion n'égale que l'éloquence du silence ».

A. M.

Jacques Delphin — *Rythmes et fleurs* — Poèmes

Collection du Cent-Cinquantenaire

(Port-au-Prince, Cie Lithographique d'Haïti — décembre 53 — 58 pages)

Même si le portrait de M. Jacques Delphin n'ouvrait pas la première page de cette plaquette il serait aisé de conjecturer son âge, aussi ne songerai-je point à lui faire grief de se montrer trop docile à l'influence de maîtres d'ailleurs bien choisis. Pour évoquer des échos parfois un peu trop familiers certains vers, certains poèmes même, de ce recueil n'en sont pas moins excellents et font heureusement augurer de la carrière poétique de leur auteur. Il emploie « payse » au sens de « paysanne »... disons que c'est une catachrèse ; il use une fois du verbe « apothéoser » qui, en dépit de l'autorité (aujourd'hui bien chancelante, d'Edmond Rostand, est affreux. Ces minuscules réserves faites, je me plais à signaler que sa langue présente une originalité presque provocante : elle est correcte. Elle est même assez souvent sobre, nerveuse et nuancée.

A. M.

Antoine Bervin — *Mission à La Havane*

Collection du Sesquicentenaire de l'Indépendance d'Haïti

(Imprimé en Suisse, s.d. — 137 pages)

Ministre Plénipotentiaire d'Haïti à Cuba de 1942 à 1945, M. Antoine Bervin a rapporté de son séjour dans l'île voisine la matière d'un livre auquel il a donné ce modeste sous-titre : Notes et Souvenirs.

Fort heureusement pour mon goût — et sans doute pour celui de nombre de lecteurs — les récits de négociations et de tractations diplomatiques n'y tiennent que la place indispensable en pareil sujet. Ils sont d'ailleurs tracés d'une plume alerte, souvent avec humour, mais sous l'amertume peyrefittienne (ou-tique ?).

Les autres chapitres sont consacrés aux paysages, surtout urbains, aux mœurs, à la culture et à la civilisation de la patrie de Marti ainsi qu'à des portraits de diplomates et d'hommes d'Etat. On peut recommander la lecture de ce livre au touriste « honnête homme », j'entends à celui qui désire savoir du pays qu'il se propose de visiter, autre chose que le nombre des chambres climatisées, la température des piscines et l'emplacement des boîtes de nuit.

« Mission à La Havane » est en outre illustré de 24 photographies hors-texte toutes techniquement parfaites, mais d'intérêt inégal. Je préfère, pour ma part, trois jolies filles au premier plan d'un harmonieux paysage et l'enfilade de la grouillante Calle Galiano à tels banquets officiels et à telles remises de grands cordons à des gentlemen venturs et chauves, mais c'est sans doute que j'ai mauvais esprit.

A.M.

Dantès Bellegarde — *Histoire du Peuple haïtien (1492 - 1952)*.

Collection du Tricinquantaire de l'Indépendance d'Haïti

(éd. Held, Lausanne, Port-au-Prince, 1953 — 365 pages)

Cet ouvrage a été très largement commenté dans la presse haïtienne. Les témoignages de M. Dantès Bellegarde ne peuvent passer inaperçus, surtout sous un titre tel que celui-ci. Car ce titre est un périlleux engagement. Louons d'abord l'auteur d'en avoir assumé à l'avance tous les risques : « Mais c'est la nation elle-même qui reste en définitive le sujet essentiel — comme la matière première de l'histoire. Comment elle s'est formée ; quelles transformations se sont produites, le long des siècles, dans sa vie mentale et son existence matérielle ; quelles circonstances intérieures et quels événements extérieurs ont accéléré ou retardé sa marche vers la civilisation : tel est le réel objet d'étude pour l'historien qui se propose autre chose que l'anecdote pittoresque ou le détail dramatique. Engagement périlleux, avons-nous dit, si, négligeant la scène étroite où les grands de la politique jouent leur rôle pour la postérité, on s'engage « dans la coulisse » où se tient « le véritable héros de la pièce ».

Suivons donc M. Dantès Bellegarde dans la coulisse de l'histoire haïtienne. C'est là que la difficulté commence, surtout à partir de la proclamation du 1er janvier 1804 : « Quel était ce peuple qui applaudissait au serment de ses chefs ? »... L'auteur vient de poser la question. Il en a tout le mérite. Elle reste encore sans réponse valable. Qu'étaient, en effet, ces « laboureurs » assujettis aux règlements de culture, main-d'œuvre pour toutes les rébellions, compromettant sans cesse l'équilibre des combinaisons politiques, refusant de se laisser désarmer et embrigader dans les grandes habitations reconstituées ? Quels furent leurs reflexes au lendemain de 1804 ?... Comment interprétèrent-ils l'indépendance et la liberté par eux conquise ?... En « boisant », en s'installant dans les mornes, en défricheurs isolés et un peu clandestins ?

Autant de questions qui suggèrent déjà que le problème agraire a peut-être constitué dès l'origine de la nation haïtienne, le leit-motiv central de l'histoire. De toute façon, on ne peut pas l'escamoter. La nation haïtienne n'est-elle pas formée, pour 90% et plus, de ruraux ? Le pouls du pays ne bat-il pas au rythme des exportations agricoles ? Une histoire du peuple haïtien devrait être avant tout, à notre sens, une histoire de la paysannerie. M. Dantès Bellegarde l'a incontestablement pressenti. Il accorde une attention spéciale aux mouvements confus qui, de temps à autre, agitent les campagnes ; il s'attarde sur l'aspect agricole de l'administration des premiers gouvernements. Oserons-nous regretter qu'il ne soit pas allé assez loin dans cette voie ?... Défaillance des documents ?... Certes. Cette histoire est en grande partie anonyme. Seuls, nous parviennent des échos « revus et corrigés », amortis ou déformés pour les besoins de la cause. Cependant, que d'indices ! Ils valent la peine qu'on les interroge : les multiples dissidences, l'assassinat de Dessalines, la rivalité de Pétion et de Christophe, le code rural de 1826, les jacqueries larvées qui préludent à la grande révolte d'Acaau, etc... Comme toile de fond : une économie détruite et qui, anarchiquement, se renouvelle pour survivre ; le café et les bois qui ont remplacé le sucre ; l'antagonisme sourd de « l'Autorité » qui veut développer la grande culture des denrées commerciales dans les plaines et la masse paysanne qui s'éparpille dans les hauteurs du pays vivrier ; les deux aristocraties rurales, l'ancienne et la nouvelle, qui s'affrontent et se forgent chacune une idéologie ; le poids de l'indemnité française, etc... M. Dantès Bellegarde a fort bien vu la portée décisive des événements de 1842-43. Le début du chapitre qu'il intitule « Présidences éphémères » est probablement l'un des meilleurs du livre.

A partir de là, il nous paraît s'être laissé distraire de son propos initial. N'a-t-il pas été, lui, aussi, sollicité par la « nomenclature de chefs d'Etat » et la « liste de révolutions » ?... Et pourtant, le thème rural se poursuit, avec des motifs identiques. Il s'amplifie même dans l'ère des généraux — grands propriétaires, des officiers subalternes — spéculateurs en denrées et des soldats « de moitié »...

L'auteur a jugé l'Occupation américaine avec clairvoyance et objectivité. Mais là encore, il y a la corvée, les « cacos », Charlemagne Peralte, Marchaterre, les compagnies fermières, Le fil directeur est apparent. Enfin, pour la période actuelle, l'exposé est lucide et ferme. On retrouve — l'a-t-on d'ailleurs jamais quitté ? — l'historien « sincère » de la nation haïtienne. Peut-être, en somme, aurions-nous préféré un autre titre à l'ouvrage ? En tout cas, M. Dantès Bellegarde n'a pas évoqué en vain, dans sa préface, la grande figure de Charles Seignobos.

L'« Histoire du Peuple haïtien » mérite, à plus d'un titre, de rester classique. Elle comporte au moins deux leçons qu'on ne saurait oublier. D'abord, que l'histoire est une discipline littéraire. (Faisons, à l'occasion, des vœux pour que la « documentomanie » qui menace une histoire privée trop long-

temps de ces sources, ne détourne l'historien du précepte éternel ! « ce qui se conçoit bien... ». L'auteur conserve sa « belle plume ». On prend toujours grand plaisir à lire cet authentique et ingambe représentant de la « vieille garde » des Lettres haïtiennes ; un de ces hommes « qui, au milieu des tragiques difficultés de l'existence nationale, ont eu assez de foi dans l'action morale et dans l'effort intellectuel pour travailler avec ferveur à l'évolution spirituelle » du peuple haïtien.

Que l'auteur nous pardonne, dans sa grande modestie, la paraphrase. C'est la seconde leçon. Elle est émouvante. P. M.

Dr. François Duvalier — *Considérations sur cent cinquante ans d'évolution du régime alimentaire dans le prolétariat urbain et rural en Haïti — (1804 - 1954).*

(Union Médicale du Canada, Tome 82, 10 pages — juin 1953)

A l'occasion du 150ème anniversaire de l'Indépendance d'Haïti, le Docteur Duvalier a pensé, à juste titre, qu'il n'était pas sans intérêt de présenter un tableau de l'évolution de l'alimentation dans le prolétariat urbain et rural en Haïti, depuis la fin de la période coloniale.

L'auteur examine successivement la valeur alimentaire des différentes denrées utilisées par l'ouvrier, le paysan et le petit fonctionnaire haïtiens pour leur subsistance. Il arrive à la conclusion que la diététique de ces groupes sociaux n'a guère varié depuis l'indépendance et que leur nourriture est loin d'être hygiénique et suffisante.

Il suggère la création d'un Ministère des Affaires Sociales qui étudierait les mesures à prendre en vue d'assurer à ces « économiquement faibles » un régime alimentaire mieux approprié. Il ne cache pas qu'il s'agit en fait, avant tout, d'élever le niveau de vie de l'ensemble de la population laborieuse d'Haïti. Il pose donc là, en définitive, un problème de politique économique générale.

Comme dans ses publications antérieures, le Docteur Duvalier envisage les questions d'un point de vue à la fois scientifique et humain, mais en essayant d'y apporter le minimum de passion. C'est ce qui donne à ces conclusions généreuses toute leur valeur. Nous sommes heureux de lui présenter nos très sincères compliments pour cette substantielle étude.

J. B.

Dr. Rulx Léon — *Les maladies en Haïti.*

(Collection du Tricinquantième — Port-au-Prince, Imp. de l'Etat, 1953, 345 p.)

Le Docteur Rulx Léon est considéré, à juste titre, comme le principal historien de la médecine haïtienne. Il s'est consacré depuis de nombreuses années à l'étude de l'évolution des méthodes de traitement utilisées en Haïti de la période coloniale à l'époque actuelle. Il était tout indiqué qu'à l'occasion du

Centcinquantenaire de l'Indépendance d'Haïti, le Docteur Léon présentât une synthèse de ses recherches sur ces problèmes.

Dans une importante introduction, il précise les principaux travaux réalisés dans le domaine de la médecine et la pharmacopée en Haïti, tant en ce qui concerne la guérison des malades que la formation des officiers de santé et des médecins, pendant l'époque coloniale et depuis l'indépendance. Il dresse ainsi, dans un style direct, un tableau très suggestif et particulièrement vivant qui met en lumière les principales étapes de la recherches médicale dans ce pays. Le corps de l'ouvrage est plus particulièrement consacré à l'étude systématique des maladies les plus fréquemment rencontrées en Haïti. Pour chacune d'elles, il étudie l'historique du traitement, la fréquence, les caractères particuliers qu'elle présente en Haïti, les observations faites par les spécialistes les plus éminents. Chaque chapitre se termine par une liste bibliographique.

Le Docteur R. Léon a eu la très bonne idée de donner, en annexe, une liste des principales plantes médicinales indiquant les propriétés qui leur sont attribuées.

La synthèse que nous offre le sympathique et éminent praticien et l'écrivain est d'un grand intérêt. L'ouvrage se lit d'un bout à l'autre sans fatigue, malgré la densité et l'aridité de la matière présentée. Mais on ne peut s'empêcher d'être étonné de la somme de renseignements et d'observations qu'a recueillis l'auteur et qui représente le fruit de plusieurs années de longues et patientes recherches. Le Docteur R. Léon mérite toute notre gratitude et toute notre admiration et il est certain que son ouvrage aura droit à une place de choix dans la Bibliothèque du Centcinquantenaire de l'Indépendance de la République d'Haïti.

J. B.

Thalès de Azevedo : *Les élites de couleur dans une ville brésilienne.*

(Paris, 1953, éd. de l'UNESCO, coll. « Race et Société », 1 vol., 108 pages illustré de 12 photos hors-texte.)

Le Brésil est connu comme un pays où des groupes humains d'origine différente, indienne, européenne et africaine, vivent côte-à-côte de façon harmonieuse, du fait que les conflits inter-raciaux y sont réduits au minimum, non seulement en théorie, mais dans la vie quotidienne.

Il est particulièrement intéressant de noter que cet état de choses n'a pas toujours existé, mais qu'il est le résultat d'un progrès constant dont les Brésiliens sont parfaitement conscients.

La présente étude a été menée à Bahia, la ville la plus libérale du pays, par un sociologue qui y est né et qui a su analyser le problème à la fois avec

finesse et précision. Il ressort de son livre, et c'est un phénomène qui se retrouve dans bien d'autres pays, qu'à l'intolérance raciale se superposent souvent des barrières sociales qui risquent de provoquer une illusion en faisant conclure à une attitude raciste là où il s'agit en fait de barrières entre classes sociales.

Une autre idée, dont la portée nous paraît être aussi très générale, se dégage de l'étude qu'il fait des différents secteurs de la vie bahianaise. Les groupes les moins tolérants sont ceux du grand commerce, les clubs mondains et sportifs et le milieu de la religion. Les secteurs à hiérarchie fixe tels que l'armée ou la bureaucratie ou ceux où la valeur personnelle de l'individu peut se manifester librement en échappant aux cadres traditionnels tels que les professions libérales les arts et même la politique sont au contraire les plus largement ouverts.

Notons que les héros nationaux de Bahia sont de tous les types physiques.

Un fait particulièrement intéressant que l'auteur souligne dans sa conclusion, est que la notion même de racisme n'est pas admise par la société, fut-ce dans les groupes réactionnaires, et que les velléités dans ce sens de quelques groupes politiques dans le passé ont toujours été unanimement dénoncées. S'il reste encore des survivances dans certains groupes traditionalistes ou quelques stéréotypes plus ou moins vidés de substance, le sens général de l'évolution n'est pas douteux et s'effectue vers un libéralisme toujours plus large.

Roland Devauges

G. E. Camerlynck : *L'Education de base dans les territoires d'Outre-Mer.*

(Dakar, Service Fédéral de l'Education de Base de l'AOF,

Education Africaine, série Education de Base, no 1, 1953, 1 brochure, 27 p.)

Après quelques considérations pratiques pertinentes sur le milieu africain et un bref résumé des notions essentielles de l'éducation de base — affaire de techniciens placés sous le signe de l'efficacité et du rendement dont l'auteur se fait le défenseur convaincu — celui-ci propose un plan de développement des expériences en cours qu'il accompagne de suggestions précises au sujet de leur réalisation pratique et de leur financement. Par ce moyen, affirme-t-il, chaque « alphabétisé » reviendrait à mille francs à l'Etat et l'on pourrait dès lors lever l'hypothèque des budgets insuffisants, seul obstacle au développement rapide de l'instruction dans ces immenses territoires.

R. D.

Milo Rigaud : *La tradition voodoo et le voodoo haïtien.*

(Son temple, ses mystères, sa magie)

Photographies de Odette Mennesson-Rigaud.

(Paris, 1953, éd. Niclaus, 1 fort vol., 432 p., index hagiographique, glossaire, table des illustrations hors-texte, ill. de nombreux dessins et de 50 photographies hors-texte sur papier glacé.)

Ce livre est d'un homme qui compte parmi ceux qui connaissent le mieux les questions dont il parle. Il est aussi d'un homme qui a sur ces questions une philosophie très méditée et très arrêtée et d'un partisan non seulement du vodou, mais de l'ésotérisme en général. Ceci indique à la fois en quoi cet ouvrage luxueusement présenté intéresse directement l'homme de science et en quoi il sort aussi du champ de sa compétence. Pour l'ethnologue au sens strict du mot, en effet, le vodou, comme d'ailleurs toute espèce de phénomène humain relevant de son domaine, se limite à un ensemble de rites observables ainsi qu'aux mythes et aux motivations qui accompagnent et justifient ces rites dans ces deux domaines qui relèvent du travail sur le terrain, il peut ensuite aborder des questions plus générales telles que celle de l'origine ou des origines, si elles sont multiples, des phénomènes étudiés. Il peut aussi poser le problème de savoir si un phénomène comme le vodou est un simple agrégat de pratiques et de croyances sans lien comme le prétendent certains auteurs ou s'il forme au contraire une totalité cohérente comparable à la religion des Dogons ; c'est à cette dernière opinion que se rallie M. Rigaud.

L'auteur, dont certaines pages rappellent justement parfois Griaule lorsque il explique, par exemple, le rôle symbolique du poteau mitan dans le houmfort, réaliserait certainement ce projet de façon remarquable si tel était son désir. Ici, il dépasse de façon délibérée et consciente le plan scientifique pour nous donner sa propre conception métaphysique, théosophique et même politique du vodou. Il nous rappelle le rôle de cathaliseur joué par ce culte dans la révolte des esclaves à St.-Domingue et nous montre aussi comment, par la suite, certains héros de l'Indépendance se sont intégrés à sa tradition. Sur un plan plus ethnographique, se dégage aussi de cet ouvrage un aspect du vodou comme culte de la végétation et de la fécondité — notions qui sont généralement liées — montrant autant que les similitudes de noms le lien vivant qui le rattache à tout ce groupe de cultes de l'Afrique Occidentale dont il est sorti et que l'on range assez improprement parfois sous l'adjectif d'animistes. Ceux-ci représentent la plus ancienne tradition africaine, bien antérieure à la pénétration de l'Islam à laquelle ils ont d'ailleurs victorieusement résisté au cours des siècles sur toute cette bande de territoire qui s'étend de la Guinée à la Nigeria.

Insistons enfin de façon particulière sur la valeur de l'illustration graphique et photographique, cette dernière d'un intérêt tout spécial et de l'au-

thenticité de laquelle, outre ses qualités picturales, ceux qui connaissent Mme Mennesson-Rigaud et ont eu l'occasion de la voir opérer sur le terrain peuvent se porter garant.

De toute façon, même si l'ethnologue de stricte obédience ne peut, de son point de vue purement empirique, suivre sur le terrain de ses interprétations et de ses analogies l'auteur qui est aussi un croyant et un apologiste, ce livre, dont la présentation matérielle, littéraire et picturale est digne de tous les éloges, lui apporte une mine de documents dont le temps dégagera toute la valeur sur cette importante section du folklore populaire haïtien.

R. D.

Gérard M. Laurent — *Toussaint Louverture à travers sa correspondance (1794 - 1798)*.

Collection du Tricinquantaire de la République d'Haïti

(Industriais Graficas Espana, S. L. Mexico, 49, Madrid 1953. 480 p.)

Cent-dix lettres de Toussaint Louverture à Etienne Laveaux (Bibliothèque Nationale — Fr. 12.102, 12.103 et 12.104) constituent le corps de cet ouvrage dont on n'a pas assez, semble-t-il, souligné l'exceptionnel intérêt. A notre avis, il convient de saluer le travail de M. G. M. Laurent comme une initiative très originale et, souhaitons-le, comme l'annonce d'une nouvelle orientation de la jeune génération des historiens haïtiens. Nous voilà enfin sur le chemin d'une réalisation de longue haleine, modeste et patiente, mais décisive : La publication in extenso de la totalité de la correspondance connue de Toussaint Louverture. Une fois cette tâche primordiale achevée, les commentaires pourront venir et l'exégèse des textes fera aisément sortir l'histoire des ornières de la compilation. L'auteur, lui-même, nous laisse déjà espérer « un autre volume qui sera consacré à l'étude des diverses lettres ici publiées ». Le matériau est, en effet, bien tentant...

Certes, une notable partie de cette correspondance a été utilisée par Th. Madiou, B. Ardouin ou P. Sannon, pour ne citer que ceux-là. (Et qui, selon une vigoureuse tradition, répugnent à faire état de leurs sources, comme s'ils réinventaient, pour leur propre compte, tous les événements...). Mais, à parcourir l'une après l'autre toutes ces pièces rassemblées, dans leur intégralité, leur nudité, un Toussaint Louverture nous apparaît, vivant, complexe, auquel les paraphrases ne nous avaient pas accoutumés. A-t-on, par exemple, jamais entrevu, à travers le général noir des belles années 94-95, l'image des « soldats de l'an II » qui, au même moment, se couvraient de gloire sur les champs de bataille européens?... Il y a là une émouvante et réelle affinité. Toussaint Louverture à côté des Hoche, Marceau, Kléber... Pourquoi pas?... « Mon apparition au cordon n'a fait que ranimer le courage et l'énergie des braves guerriers républicains qui le gardent et le sauront conserver... » ; « Rendus (les ennemis) à la portée du pistolet, je les ai fait servir à la républicaine »...

« Mais rien n'a pu résister à la valeur des sans-culottes... » ; « M'ayant promis les gazettes ou copies des nouvelles des exploits des braves républicains français, veuillez, je vous prie, profiter de cette occasion : je brûle d'un feu dévorant de connaître leur courage valeureux... ». De même, les lettres à Laveaux révèlent avec une singulière précision les qualités du stratège, de l'administrateur, du futur homme d'Etat, enfin.

Il y a plus. Leur étude attentive éclairera les problèmes militaires et surtout politiques du gouvernement de Laveaux. La fameuse affaire du 30 ventôse paraît avoir de sérieux antécédents qu'il faudra examiner de près (affaire Blanc Cazenave, affaire Valleray, affaire Flaville, etc...). La rébellion de Villatte est bien plus, sans doute, qu'un simple mouvement d'humeur contre l'ascension de Toussaint Louverture. Conspiration savamment ourdie par les hommes de couleur, avec l'aide perfide des « Léorpadiens », contre la nouvelle aristocratie noire, née des guerres de l'Indépendance ? Prélude à la lutte Toussaint-Rigaud ?... On n'en peut plus guère douter (Et M. G. M. Laurent nous paraît faire erreur sur ce point). Quant aux véritables rapports entre Toussaint Louverture et Laveaux, par delà les « mon bon papa » et « je vous embrasse un million de fois », nous n'en savons pratiquement rien. Cette longue correspondance peut contribuer à mettre sur la voie une interprétation valable. Enfin, après le départ du gouverneur (et dans quelles circonstances ?) les longues lettres-rapports que Toussaint continue à lui adresser à Paris sont des éléments de première importance pour juger de l'éviction de Sonthonax et d'Hédouville. En somme, la seule publication honnête de tous ces documents suffit à soulever des problèmes, à poser des questions, à orienter des recherches. N'est-ce pas le vrai cheminement de l'étude historique ? Pour cela, le travail de M. G. M. Laurent a droit aux plus vifs éloges.

Bien sûr, on peut encore récriminer. Les deux premières parties de l'ouvrage qui forment un condensé des événements révolutionnaires, avant 1794, n'étaient pas indispensables. On aurait pu également resserrer au maximum les commentaires qui « servent d'introduction » — jusqu'à les faire disparaître, même — en dressant, par contre, un index précis des noms de lieux et de personnes et en composant quelques notes explicatives sous les textes transmis. Au titre « Toussaint Louverture à travers sa correspondance », nous aurions peut-être préféré, plus simplement : « Les lettres de Toussaint Louverture à Etienne Laveaux : 1794-1798 ». (Quitte à ce que l'appendice des dix lettres de Sonthonax à Toussaint soit réservé pour une autre publication...). Mais ce ne sont là que des broutilles. L'impression générale demeure. Voilà un ouvrage éminemment utile, un très bon ouvrage. On lui souhaite une large diffusion. Sa meilleure récompense sera de susciter des travaux analogues, grâce auxquels, un historien haïtien pourra, dans un proche avenir, nous donner le vrai « Toussaint Louverture » que nous attendons. L'œuvre est grande. Le héros en est cent fois digne.

P. M.

CHRONIQUE

CONFERENCES A PORT-AU-PRINCE.—

Voici le tableau des conférences du 1er cycle des « Mardis » de l'Institut Français de l'année universitaire 1953-54.

Mardi 17 novembre : M. Mauclair Zéphirin, Secrétaire d'Etat de la Présidence de la République, « Ce que seront les fêtes du Centcinquantenaire ».

Mardi 24 novembre : M. Adrien Martin, Membre de la Mission Universitaire Française : « Comme un Basque l'espagnol » (langue populaire et langue littéraire).

Mardi 1er décembre : M. Kurt Fisher : « L'Histoire d'Haïti vue à travers les monnaies et les pièces de musées ».

Mardi 8 décembre : M. Pierre Marzin, Directeur du Centre National d'Etudes des Télécommunications : « Les progrès récents de la technique française ».

Mardi 15 décembre : Docteur Stanislas de Sèze, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris : « Qu'est-ce que le rhumatisme ? ».

Après les causeries les bandes documentaires suivantes ont été projetées :

Mardi 17 novembre : « Cœur d'amour épris ».

Mardi 24 novembre : « Une rivière de France, le Lot ».

Mardi 1^{er} décembre : « Le drapeau haïtien a 150 ans », (film haïtien)

Mardi 8 décembre : « Barrages futurs » et « Au fil des ondes : câbles hertziens (films apportés par le conférencier).

Mardi 15 décembre : « Le praticien devant l'actualité rhumatologique ».

*
* *

Voici en quels termes M. Lando accueillit à la tribune de l'Institut S. E. Monsieur Mauclair Zéphirin dont la conférence inaugurait ce premier cycle :

« L'orateur ?

Un des membres les plus éminents de l'actuel Gouvernement ; proche allié, par surcroît du Chef de l'Etat.

Le sujet ?

Une première esquisse des Fêtes du Cent-cinquantième, précédée d'un résumé des efforts accomplis par les autorités en vue de cette célébration.

L'auditoire ?

Celui des grands jours. Plusieurs centaines de personnes ; jeunes et vieux ; étudiants et professeurs ; parlementaires, journalistes intellectuels ; hommes et femmes du monde. Aux premiers rangs de cette assistance, Ministres en exercice, les plus hautes personnalités religieuses, les chefs des principales missions diplomatiques, les représentants des grands corps de l'Etat.

L'état d'esprit ?

L'impatience, légitime et immense, qui se suspend aux lèvres de celui qui, d'une voix particulièrement autorisée, doit faire connaître, dans tout leur déroulement, les fastes d'une solennité dont la portée ne saurait échapper à personne.

Sont-elles ainsi assez clairement indiquées, les circonstances qui prêtent à cette ouverture de nos « Mardis » un caractère aussi flatteur qu'inusité ; aussi honorifique qu'exaltant ? Que du moins notre illustre conférencier ainsi que ses collègues du Gouvernement, veillent bien se persuader de la pleine et reconnaissante conscience que l'Institut Français a de l'insigne faveur qui lui est faite. Notre Maison, où tant de fois a été exaltée l'amitié franco-haïtienne, va goûter, j'en suis sûr, quelques-unes de ses belles heures dont le souvenir est ensuite évoqué avec le plus de fierté.

*

* *

Secrétaire d'Etat à la Présidence de la République et aux Cultes depuis tantôt deux ans, M. Mauclair Zéphirin vient seulement de franchir le cap de la quarantaine. Fils d'un homme célèbre à travers tout le pays pour sa bravoure, il est né, comme vous le savez tous, au Cap-Haïtien dans une famille où les illustrations, militaires et civiles, n'ont jamais fait défaut. Ses études secondaires achevées au Collège Notre-Dame du Cap-Haïtien, il conquiert son diplôme d'avocat, à l'Ecole libre de Droit de sa ville natale. Il fait ensuite un stage relativement long dans l'enseignement. Il sera en effet, douze années durant, professeur au Lycée Philippe Guerrier du Cap (1933 à 1945). Pendant la deuxième moitié de cette période (1940-1945), il est chargé, en plus, d'une chaire à l'Ecole libre de Droit et remplit les fonctions de Substitut du Commissaire du Gouvernement près du Tribunal Civil.

Mais, dès 1938, se découvre chez lui une veine diplomatique et politique qui ne doit plus se démentir. Il accomplit, cette année là, une première mission à l'étranger, en qualité de Secrétaire de la Délégation d'Haïti à la VIIIème Conférence Inter-Américaine de Lima. Premier secrétaire de l'Ambassade de

Washington et Délégué Suppléant auprès de l'Organisation des Etats Américains ; membre, puis Président de la Délégation à l'Assemblée de l'ONU ; tels sont les échelons qu'il gravit rapidement avant d'être nommé Ministre d'Haïti à Cuba, poste qu'il occupera pendant deux ans (1948-1950), tout en ayant, à la Havane, l'occasion de représenter son pays à deux importantes conférences internationales. Il était, vous ne l'ignorez pas, Chef de la Légation d'Haïti à Rome lorsque la confiance du Chef de l'Etat l'appela aux hautes fonctions dont il est revêtu actuellement.

Professeur, juriste, diplomate et journaliste — je ne veux pas oublier qu'il a dirigé au Cap le « Messenger du Nord » — exerçant tour à tour ou simultanément tous ces emplois ; esprit mobile servi par une très vaste culture, M. Mauclair Zéphirin fait briller avec un égal bonheur les talents les plus variés. Dans aucun domaine, il n'a connu l'échec ou vu son étoile pâlir ; au contraire. Le voici chargé d'honneurs dès la quarantaine, — il est Grand Officier ou Grand-Croix d'au moins quatre ordres nationaux — ayant déjà parcouru bien des avenues, non exceptées celle du pouvoir, et, portant son fardeau allègrement le front haut et sans plis, les yeux tantôt malicieux, tantôt attendris, les lèvres toujours promptes à un sourire indulgent. Nul, dans l'intimité ou dans l'exercice de ses charges, ne l'a surpris en proie à la colère ou à l'impatience. Homme d'Etat et Homme du Monde : il est parfaitement, inséparablement l'un et l'autre. J'ai dit sa formation classique. Elle a été remarquablement affinée et complétée par le voyage. Les flâneries dans les galeries d'Art, dans les librairies, dans les bibliothèques, dans les théâtres et dans les salles de concert de l'Europe ont répandu sur le juriste précis, sur le fonctionnaire méticuleux, le charme d'une distinction incontestable et d'un dilettantisme du meilleur goût. Tous ceux qui ont le privilège de l'approcher, soit en ville, soit devant les rayons de sa vaste bibliothèque, soit au milieu des vitrines qui abritent ses collections d'art subissent un ascendant qu'un commerce prolongé ne peut que renforcer. Ils savent aussi ce qu'une très gracieuse compagne, partageant et encourageant ses curiosités artistiques et « bibliophiliques », ajoute aux joies spirituelles qu'on goûte lorsqu'on est admis à son foyer.

Tel est en lui-même, et pour ses amis, notre conférencier.

*

* *

Nous lui promettons de l'écouter très attentivement, de méditer ses paroles, non point seulement par respect pour son pays hospitalier, mais aussi et surtout parce que la sublime aventure des hommes qui seront célébrés le 1er janvier intéresse tous les amis de la liberté à travers le monde, tous ceux qui continuent de souffrir et à qui la justice est encore refusée. Haïti est un symbole cher et important. C'est ce qu'a senti Toussaint Louverture, le génial fondateur de votre patrie. Dans une de ses dépêches adressée au Ministre de la Marine et des Colonies et qui sera bientôt exposée ici, il écrivait à la date du 9 Prairial, An V

« Je remplirai une tâche bien glorieuse et bien douce, celle de montrer
« aux autres nations que la liberté est le germe des vertus. Mes efforts pour
« faire sentir à tous mes frères un bien si précieux seront continuels et sans
« relâche. Je me plais à croire du moins qu'ils ne seront pas infructueux.
« Insensiblement, les lumières de l'éducation s'étendront sur notre sol régé-
« néré. L'homme jadis courbé sous un joug aussi odieux qu'avalissant s'élèvera
« sur les ailes de la liberté au rang que lui a marqué la nature. »

Je me garderai bien, pour ma part, de rien retrancher à cette magnifique profession de foi. Elle est de celles qui méritent d'être gravées dans le marbre, au fronton de toutes les écoles haïtiennes, comme de toutes les écoles du monde.

Après une émouvante évocation de la bataille de Vertières, l'un des principaux épisodes de la lutte qui devait conduire les Haïtiens à l'Indépendance, l'orateur expose le programme des fêtes que le Gouvernement a élaboré pour célébrer le Centcinquantième anniversaire de la naissance du pays à la vie nationale. Il énumère d'abord non sans humour, les difficultés de tous ordres qu'ont rencontrées puis résolues les divers comités chargés de cette préparation. Il passe ensuite en revue les monuments déjà achevés ou tout près de l'être qui doivent témoigner avec éloquence de la gratitude des Haïtiens d'aujourd'hui envers leurs grands ancêtres. Vient enfin l'annonce des diverses manifestations et cérémonies tant religieuses que civiques ou mondaines qui se dérouleront du 31 décembre au 4 janvier prochain. Ce tableau est brossé d'une manière si vivante que l'auditoire pourrait cultiver l'illusion d'entendre le récit d'événements passés plutôt que l'anticipation de faits prochains.

L'exceptionnel intérêt de ce sujet d'une brûlante actualité, le tact avec lequel il aborda certains points délicats, son ardent patriotisme, sa chaude éloquence servie par une voie prenante, tout cela valut à l'orateur une très longue ovation d'un public conquis.

*

* *

Traitant de la langue populaire et de la langue littéraire, M. Adrien Martin montra d'abord qu'il n'est pas aisé de tracer une démarcation nette entre ces deux « étages » — du moins quand il s'agit du français car il en va tout autrement dans d'autres langues — (chinois ou arabe par exemple). Ce qui les distingue c'est évidemment leur degré de correction ; par une analyse précise et subtile de la notion de faute, il nous conduisit à la conclusion qu'il n'y a pas de critère interne de la correction et que, par suite, la grammaire normative (celle que les écoliers appellent grammaire tout court) ne repose sur aucun fondement stable. Seules la linguistique historique, qui formule des lois de succession, et la linguistique fonctionnelle, qui propose, à la lumière de la psychologie et de la sociologie, des explications possibles, peuvent se réclamer d'une attitude scientifique. Il n'y a donc pas entre les tournures de la langue du peuple et celles de l'idiome des gens

cultivés de différence fondamentale. Les unes et les autres procèdent des mêmes besoins et sont issues de procédés analogues, et elles sont également conformes au génie de la langue.

*
* *

Comme il convient à un savant archéologue, M. Kurt Fisher est un collectionneur passionné et patient. Il avait tiré de son riche musée privé et de ceux de certains de ses confrères une quantité impressionnante de reproduction photographiques en couleurs de monnaies, médailles, documents et pièces diverses ayant trait à l'histoire d'Haïti et les a présentées sur l'écran de l'Institut et accompagnées de judicieux commentaires. Les auditeurs les plus érudits — et à fortiori ceux qui l'étaient moins — y ont pu apprendre force détails peu connus et du plus haut intérêt sur l'administration de Toussaint Louverture, de Dessalines, de Christophe et sur d'autres faits importants de la vie du peuple haïtien.

*
* *

C'est M. Henry Chollat, ancien élève de l'École Polytechnique, Président de la Chambre de Commerce Française, qui présenta M. Pierre Marzin. Nous reproduisons, ci-dessous, un passage de son allocution.

« M. Pierre Marzin est un de nos plus éminents ingénieurs français, technicien chevronné, inventeur, savant estimé internationalement. Bien que jeune sa carrière est déjà longue et bien remplie. Ancien élève de l'École Polytechnique de la promotion de 1925, il en est sorti dans les premiers et a choisi la profession d'ingénieur des Télécommunications, où il s'est dès l'abord brillamment distingué. En effet, dès 1930, à peine sorti des écoles, il a inventé et mis au point le nouveau poste téléphonique adopté à cette date par la France. Pour qui connaît les compétitions techniques en France avoir su s'imposer comme jeune ingénieur, pour un coup d'essai était un coup de maître.

Il ne s'en est pas tenu là. En 1934 il réalisait la première installation téléphonique mondiale par câble sous-marin de grande longueur entre la France et la Corse. On n'avait su utiliser jusqu'alors les câbles sous-marins pour les liaisons télégraphiques. Il a fait alors œuvre de pionnier qui ne peut manquer de faire école.

En 1937 il a réalisé les premiers équipements français de téléphonie à courants porteurs qui permettent de transmettre sur une seule paire de fils conducteurs de nombreuses communications téléphoniques simultanées sans qu'elles s'interfèrent ou se gênent.

Ayant ainsi acquis des titres indiscutables, il s'est trouvé tout désigné pour créer, organiser et développer le laboratoire de recherches des Télécommunications des Postes, télégraphes et téléphones français. Ce laboratoire

compte maintenant plus de mille techniciens uniquement consacrés aux recherches et aux études nouvelles concernant les télégraphes, téléphones, radio-communication et télévision.

Bien plus, tous les laboratoires analogues des autres Ministères français tant civils que militaires ont fusionné avec le laboratoire des P.T.T. pour constituer un organisme national français indépendant, le Centre National d'Etudes des Télécommunications. Pour diriger, coordonner et animer ce puissant organisme c'est à M. Marzin qu'il a été fait appel. Ceci vous apporte la preuve de sa grande valeur qui s'impose et de la confiance dans laquelle il est tenu par les hautes autorités françaises.

Vous savez combien la guerre avait laissé la France ruinée, meurtrie, dévastée. Son réseau téléphonique était parmi les rouages les plus particulièrement endommagés. Nos difficultés financières si lourdes nous obligeaient à des solutions très étudiées, très économiques et de grand rendement. C'est alors que des hommes comme M. Marzin font merveille. Aussi il eut sa grande part dans la reconstruction et la modernisation du réseau téléphonique français. Non seulement reconstruisant, mais allant de l'avant, de ses laboratoires est sortie la technique française des câbles coaxiaux, technique qui en compétition avec celles des autres pays étrangers a été adoptée par la Suisse.

La réalisation selon des conceptions originales françaises d'une formule absolument neuve de la liaison téléphonique entre Paris et Lille par faisceaux hertziens, c'est-à-dire sans fil, a permis par un procédé simple d'acheminer simultanément sur le même train d'ondes à la fois plusieurs centaines de communications et même un programme de télévision. Cette technique française toute nouvelle s'est déjà étendue à la Belgique.

La dernière installation a été la mise en service d'un système très économique de téléphone interurbain automatique avec le cadran d'appel normal entre Paris et Lyon (500 kms.) et Paris et Toulouse (1.000 kms.).

Je ne voudrais pas vous fatiguer avec l'énumération de tous les titres de M. Marzin. J'ai voulu seulement vous donner un aperçu de l'étendue de ses réalisations pratiques concrètes qui font du savant un homme d'action. C'est sa principale et légitime fierté et ceci vous explique les postes éminents occupés, ses titres, ses décorations.

Tel est l'homme que le Gouvernement français dans le cadre de l'assistance technique réciproque a tenu à envoyer au Gouvernement haïtien comme conseiller extraordinaire de l'Administration Haïtienne des téléphones, apportant ainsi une preuve tangible de plus de l'efficacité de l'amitié Franco-Haïtienne ».

Dans un exposé sobre et clair, qui n'étaient que plus convaincant pour être dépourvu de toute recherche et de tout « effet », M. Marzin a démontré que la technique française est, sur nombre de points, à l'avant-garde du progrès.

Le conférencier a étudié plus en détails les dernières réalisations de nos ingénieurs dans le domaine de l'équipement hydro-électrique, des transports ferroviaires, et de sa propre spécialité : les télécommunications. Il a mis surtout l'accent sur les efforts des techniciens pour mettre au point des systèmes conciliant la plus haute perfection dans le rendement et la plus grande économie dans l'installation, ce que les mathématiciens appellent la solution élégante ».

*
* *

Après avoir salué LL. EE. MM. Pierre Liautaud et Roger Dorsinville, respectivement Secrétaire d'Etat aux Relations Extérieures et à l'Education Nationale et à la Santé et au Travail, et souhaité la bienvenue aux médecins de la Martinique et de la Guadeloupe, arrivée le matin même, le Directeur de l'Institut présentait ainsi Monsieur le Professeur Stanislas de Sèze :

« Le Docteur A. Miot, le collègue haïtien le plus proche de Stanislas de Sèze par l'objet de ses travaux et recherches, a campé magistralement, hier, à l'Amphithéâtre d'Anatomie, le maître incontesté de la Rhumatologie française. D'autre part, la Providence qui veille sur les journaux de Port-au-Prince épargne, heureusement, à mon incompetence un exposé des titres que je me crois aussi indigne de lire qu'incapable de comprendre. Aussi admettez-vous que le profane que je suis ne s'arrête, dans la personnalité de notre visiteur, qu'aux qualités de l'homme. Ce savant que sa patience, son énergie et ses talents ont placé vraiment à l'extrême pointe de sa spécialité, cet organisateur hors pair qui a su faire du Centre de Rhumatologie de Lariboisière une réalisation inégalée jusqu'à présent, au milieu même des mille difficultés héritées de la seconde guerre mondiale, est l'être le plus simple et le plus séduisant qui se puisse imaginer. Aux approches de la cinquantaine, il a l'allure souple, la stature svelte, la fraîcheur et la noblesse de traits d'un jeune violoniste qui serait aussi un peu champion de pelote basque. L'auteur de tant d'études ardues et minutieuses, Chevalier de la Légion d'Honneur à titre militaire, celui que son laboratoire retient pendant de si longues heures penché sur des clichés radiographiques, n'a pas oublié le chemin qui mène au cœur des êtres qui souffrent. Stanislas de Sèze est un artiste et un sensible. Perfection morale et beauté plastique le font également vibrer. La gentillesse de l'hospitalité haïtienne — ne l'a-t-il pas confessé hier à la Faculté — ne l'émeut pas moins que les fleurs qui longent la route de Kenscoff ou ornent les jardins de Pétionville. Il se félicite plusieurs fois par jour, j'en suis témoin, d'avoir été délégué par notre gouvernement pour le représenter au IIIème Congrès Antillais. Je n'ai cure de me rendre coupable à nouveau d'une de ces agressions contre la modestie de nos conférenciers que dénonçait ici même notre ami Maurice Armand, camarade d'internat du professeur Stanislas de Sèze. Je me tairai donc sur les raisons que nous avons, vous et nous, de nous féliciter de ce choix et je lui passe une parole que je m'excuse d'avoir trop retardée ».

Devant un auditoire exceptionnel, au premier rang duquel LL. EE. MM. Pierre Liautaud, Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et de l'Education Nationale, M. Roger Dorsinville, Secrétaire d'Etat de la Santé Publique, M. Roger de Bercegol, Ambassadeur de France, M. André Sam, Sous-Secrétaire d'Etat de la Santé Publique et qui comprenait, en dehors du public habituel des « Mardis », les participants au Congrès médical antillais de langue française et en particulier les délégués de la Martinique et de la Guadeloupe, le Professeur de Sèze a fait un exposé remarquablement ordonné et particulièrement lumineux sur les diverses formes du rhumatisme.

Il a montré que nous étions encore très mal informés sur les causes de cette redoutable affection, bien que de nombreuses hypothèses aient été émises. Par contre, grâce aux travaux des rhumatologues de tous les pays, la lutte contre cette maladie, multiforme, a pu être menée avec succès. En particulier l'utilisation de la cortisone, hormone des glandes surrénales, a produit des résultats spectaculaires. Et c'est sur une note optimiste que l'orateur a terminé sa causerie. La tenue scientifique élevée de son exposé et la simplicité avec laquelle il a su présenter ces questions difficiles ont valu une chaleureuse ovation au sympathique conférencier.

Un film remarquable, réalisé par le Docteur de Sèze sur le même sujet, a permis au public de revivre par l'image les différentes parties de la causerie qu'il venait d'entendre. Au total, une très belle soirée, à la fois par la personnalité du Conférencier, la qualité de son exposé et de son film, et l'assistance choisie qui était présente à cette manifestation.

UN MESSAGE DE L'ACADEMIE FRANÇAISE A LA NATION HAÏTIENNE A L'OCCASION DU CENTCINQUANTENAIRE

Le jeudi 5 novembre dernier, S. E. le Général Paul E. Magloire, Président de la République accordait une audience spéciale à S. E. M. Roger de Bercegol de Lile, Ambassadeur de France. Celui-ci était accompagné de M. Simon Lando, son Attaché culturel.

Le Représentant de la France remit au Chef de l'Etat une lettre de l'Académie Française, dans laquelle l'illustre compagnie félicite chaleureusement la Nation Haïtienne et Celui qui, depuis bientôt trois ans, préside avec tant de prestige à ses destinées, de leur fidélité à la langue et à la culture françaises, dans le même temps quelle leur apporte le témoignage de son affection et de son admiration à l'occasion du Cent-cinquantième anniversaire de l'Indépendance.

Ce message, d'une pensée et d'un style également élevés est signé de trois noms illustres : Georges Lecomte, Prince Louis de Broglie, Fernand Gregh ; respectivement, Secrétaire-perpétuel, Directeur et Chancelier de l'Académie Française.

La délicate attention des Quarante à l'égard du peuple haïtien et de son

Chef suprême ne manquera pas d'être appréciée à sa juste valeur aux approches des Fêtes du 1er janvier. La solidarité et la communauté spirituelles dont elle est la haute expression s'inspirent d'une courtoisie et d'un sens historique et humain qui sont à la gloire d'un patrimoine commun qu'il importe plus que jamais de chérir et de conserver.

« Conjonction » ne saurait manquer de publier cet important document :

Institut de France
Académie Française

Paris, le 19 octobre 1953.

A S. Exc. Monsieur le Président de la République d'Haïti,
à Port-au-Prince.

Monsieur le Président,

Depuis 150 ans bientôt la République d'Haïti a proclamé son indépendance, et elle se prépare à célébrer l'anniversaire de ce grand événement.

La France, qui n'oublie ni sa mission fraternellement institutrice, ni l'Histoire, aura sans doute à cœur de s'associer à cette belle fête. Mais il appartient à l'Académie Française de dire bien haut que le peuple haïtien fait honneur à la langue par lui choisie depuis longtemps, et qu'il parle sans défaillance.

Le peuple haïtien, qui donne des écrivains et des lettrés, représente la sentinelle avancée du beau langage français dans cette région du monde.

L'Académie est heureuse de le féliciter, de le saluer pour cette noble maintenance.

Que la République d'Haïti persévère, qu'elle continue de faire bon usage de ce bon instrument.

L'Académie française la prie de trouver ici ses vœux confiants.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer, avec cette adresse que, selon un vote de l'Académie Française je vous écris et vous envoie en son nom, l'hommage de notre haute considération et de nos vœux pour la prospérité et le bonheur de votre beau pays, dans la paix du monde.

Le Secrétaire perpétuel
GEORGES LECOMTE

Le Directeur
LOUIS de BROGLIE

Le Chancelier
FERNAND GREGH

L'EXPOSITION TOUSSAINT LOUVERTURE.—

Dans le cadre des manifestations destinées à commémorer le Cent-cinquantième anniversaire de l'Indépendance d'Haïti, l'Institut Français a organisé une grande exposition historique sous le titre : « Toussaint Louverture et l'Indépendance d'Haïti ».

Grâce à l'extrême obligeance de MM. Charles Braibant, Directeur des Archives de France, C. Laroche, archiviste du Ministère de la France d'Outre-Mer et Julien Cain, Administrateur Général de la Bibliothèque Nationale, un grand nombre de documents originaux d'une valeur exceptionnelle ont pu être réunis.

Dans le vestibule, spécialement aménagé ont été installées deux cents pièces relatives à l'évènement qu'Haïti célèbre actuellement : autographes et documents manuscrits, estampes, textes imprimés, cartes et plans en couleur, monnaies et médailles et enfin objets divers. De Paris provient le lot le plus important : Archives Nationales, Ministère de la France d'Outre-Mer, Bibliothèque Nationale. Cependant, diverses collections de Port-au-Prince ont également contribué à enrichir l'exposition, en particulier, celles du Gouvernement haïtien, de M. Kurt Fisher, de l'Institut Français et du Dr. Rodolphe Charmant.

La mise en place et la présentation de tous ces documents ont été assurées avec autant de goût que de compétence par M. Paul Moral, professeur à l'Institut Français et Madame Simon Lando.

Cette Exposition a été placée sous le haut patronage de MM. Mauclair Zéphirin, Secrétaire d'Etat à la Présidence et Président du Comité du Tri-cinquanteaire et Pierre Liautaud, Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et de l'Education Nationale. Sur l'invitation de M. l'Ambassadeur de France et du Directeur de l'Institut Français, S. E. le Général Paul E. Magloire, Président de la République, a bien voulu, le 28 décembre, procéder lui-même à l'inauguration. Le Chef de l'Etat était entouré de tous les membres de son Cabinet et des plus hautes personnalités politiques, religieuses et militaires du pays. Les membres du Corps Diplomatique, la colonie française, la Presse et de nombreux représentants du monde intellectuel assistaient également à cette cérémonie.

Avant de remettre à Son Excellence le Président de la République les ciseaux avec lesquels il devait couper le ruban qui barrait symboliquement l'entrée, M. Lando a prononcé l'allocution reproduite au début de ce cahier.

Après s'être longuement arrêtés devant toutes les vitrines, les invités se rendirent dans l'Auditorium où un champagne d'honneur leur fut offert.

L'Exposition fut ouverte dès le lendemain au grand public, elle ne fermera pas ses portes avant le 31 janvier. Un catalogue détaillé a été édité par les soins de l'Institut. Nos lecteurs auront lu plus haut la belle préface de M. Charles Braibant sur laquelle s'ouvre cet inventaire.

DON DE LIVRES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.—

Le Gouvernement Français ayant envoyé 140 volumes illustrés pour la distribution des prix de la fin de l'année scolaire 1953-1954, l'Institut Français a veillé à leur répartition entre une trentaine d'établissements scolaires de la capitale et de la province.

UNE VISITE AUX ECOLES DE L'ALLIANCE FRANÇAISE.—

Dans la journée du mercredi 4 novembre, les trois écoles subventionnées par l'Alliance Française de Port-au-Prince, depuis la présidence de MM. Dominique Hippolyte et Léon Laleau, ont reçu la visite de M. Simon Lando, Attaché Culturel et d'Information près de l'Ambassade de France et membre ex-officio du Comité, et de MM. Pradel Pompilus et Paul Moral, vice-président et secrétaire général de l'Association.

Ces universitaires ont enregistré avec la plus grande satisfaction les progrès réalisés dans les trois établissements et ont prodigué des paroles d'encouragement à leurs dévoués animateurs.

Ces écoles recevront bientôt du matériel supplémentaire (livres, cahiers, crayons, etc...) grâce aux recettes qui seront procurées par le bal annuel de l'Alliance Française.

LE PROFESSEUR RENE CACHERA A PORT-AU-PRINCE.—

Le Professeur René Cachera, médecin des Hôpitaux de Paris, est arrivé à Port-au-Prince le mardi 10 novembre et y a séjourné jusqu'au dimanche 15 novembre.

Le Docteur Cachera est une éminente personnalité médicale française. Ancien interne des Hôpitaux, il est professeur agrégé de pathologie médicale à la Faculté de Médecine de Paris depuis 1939. Ses importants travaux sont consacrés à la biologie médicale et aux maladies du foie. C'est ainsi qu'il a mis au point des méthodes de mesure des liquides organiques, au cours de divers états pathologiques. Il a étudié, d'autre part, les lésions hépato-biliaires au cours de la maladie hémolytique congénitale (1949), les maladies du foie d'origine alcoolique, ainsi que l'œdème et l'ascite dans les affections hépatiques.

Le professeur Cachera a prononcé deux conférences. La première, placée sous le haut patronage de S. E. M. Roger Dorsinville, Ministre de la Santé Publique, eut lieu le 11 novembre à l'Institut Français. Elle traitait des « formes chroniques de l'hépatite infectieuse ». La deuxième, consacrée à « l'élimination rénale de l'eau et du sodium dans les cirrhoses avec ascite » faite, le lendemain, à la Faculté de Médecine sous les auspices de cet Etablissement et de l'Association médicale haïtienne. L'éminent professeur tint aussi, avant son départ, à visiter l'Hôpital Français.

BAL DE L'ALLIANCE FRANÇAISE.—

Le mercredi 11 novembre eut lieu à Pétionville, dans le cadre original de « Cabane Choucouné », le bal annuel de l'Alliance Française. S. E. M. Paul Magloire, Président de la République, accompagné de plusieurs membres de son cabinet ministériel et de hautes personnalités civiles et militaires, S. E. M. l'Ambassadeur de France et Madame Roger de Bercegol de Lile ainsi que de nombreux diplomates honorèrent de leur présence cette élé-

gante manifestation mondaine. Monsieur Robert Nadal, Président de la Société, sut trouver, dans une brève allocution, des termes heureux pour remercier le Président de la République et l'Ambassadeur de France de l'aide généreuses que les deux Gouvernements n'ont cessé d'accorder à l'Alliance Française de Port-au-Prince.

Le musicien français Mori Totti, virtuose de la guitare hawaïenne, se fit entendre à plusieurs reprises et nombre d'invités ne se retirèrent qu'à une heure plus qu'avancée de la nuit.

COURS PUBLIC DE M. DANTES BELLEGARDE.—

Invité par l'Institut Français d'Haïti à professer une série de leçons dans le cadre des cours publics, M. Dantès Bellegarde, ancien ministre, a bien voulu répondre favorablement à cet appel. L'éminent homme d'Etat et écrivain traita le sujet suivant : « Etapes de la littérature haïtienne ». Cette matière, qui touche de si près aux lettres françaises, devait être honorée l'année du Centcinquantième. La leçon inaugurale a été prononcée en présence de hautes personnalités haïtiennes, de S. E. M. Roger de Bercegol, du personnel de l'Ambassade de France et du Directeur et des professeurs de l'Institut Français, le lundi 16 novembre à 6 heures du soir, dans l'Auditorium du Rond Point de la Liberté.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE D'HAÏTI DECORE PAR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS.—

M. Luc Grimard, Recteur de l'Université d'Haïti, avait été victime d'un accident ; il ne s'agissait, fort heureusement, que d'une fracture du poignet. C'est pendant sa maladie que nous avons appris que le Gouvernement français l'a élevé par arrêté en date du 2 octobre, au grade d'Officier de l'Instruction Publique. Par un de ces raffinements de courtoisie dont il est coutumier, c'est à son domicile même, sur son lit de malade que, le 24 novembre, M. Roger de Bercegol, Ambassadeur de France, accompagné de M. Simon Lando, Attaché culturel, lui a remis les insignes de cette haute distinction.

Poète tantôt subtil et délicat, tantôt plein d'une mâle vigueur, mais toujours sobrement classique, romancier d'un humour piquant, M. Grimard est de ceux qui, en notre siècle, ont le plus brillamment illustré la langue française en cet hémisphère. Président aux destinées de l'Enseignement Supérieur en Haïti, il a pu à ce titre développer et approfondir l'amicale et fructueuse collaboration entre la France et notre pays sur le plan universitaire.

Le choix du Ministre français de l'Education Nationale nous semble des plus heureux et nous nous faisons un plaisir d'adresser au nouveau promu nos plus chaleureux compliments.

ARRIVEE D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA MISSION UNIVERSITAIRE FRANÇAISE.—

Le samedi 28 novembre, par le SS Ancon, est arrivé à Port-au-Prince M. Jean de Roincé, Docteur en Droit de la Faculté de Paris et Inspecteur de la Banque de France. Cet éminent spécialiste des questions bancaires donnera à l'Institut Français un enseignement ouvert au public mais plus spécialement destiné à la formation théorique et pratique du personnel des administrations financières. Lundi 7 décembre à 6 heures du soir, M. de Roincé a prononcé la leçon inaugurale ouvrant la série de ses cours à l'Institut Français. S. E. Roger de Bercegol, Ambassadeur de France et M. Christian Aimé, co-Président et Directeur Général de la Banque Nationale de la République d'Haïti avaient tenu à honorer cette réunion de leur présence. Y assistaient également M. F. Magny, membre du conseil d'administration de la Banque Nationale, M. Raoul Aglion, représentant permanent des Nations Unies, M. Robert Nadal, Président de l'Alliance Française, M. Sydney Watkins, Consul de France, MM. M. Télémaque, R. Heurtelou, S. Pillé, sous-directeur, ainsi que plusieurs membres du haut personnel de la Banque.

M. J. de Roincé avait choisi pour cette leçon inaugurale de présenter quelques aspects du rôle des banques dans la vie économique.

SEANCE CINEMATOGRAPHIQUE POUR LA JEUNESSE.—

Le samedi 5 décembre à 5 heures 45 du soir a été organisée une séance cinématographique particulièrement destinée aux étudiants et aux écoliers.

Au cours de cette manifestation ont été projetés : 1) un film sportif : « Elèves et champions ». 2) une grande bande historique : « Duguesclin ».

MISSION D'INGENIEURS FRANÇAIS EN HAITI.—

MM. P. Marzin, Directeur du Centre National d'Etudes des télécommunications et M. Indjoudjian, ingénieur du Service des Recherches et de contrôle technique des P. T. T. ont fait un bref séjour à Port-au-Prince au début de décembre. C'est l'Institut Français qui a organisé, d'accord avec les autorités haïtiennes, le programme des cours et causeries de ces deux grands techniciens. Outre la conférence prononcée par M. P. Marzin dans le cadre des Mardis et dont nous avons rendu compte plus haut, ces deux spécialistes ont professé chacun un cours devant les maîtres et les étudiants de l'Ecole Polytechnique les mercredi 9 et jeudi 10 décembre à 10 heures du matin dans le cadre de l'enseignement des télécommunications. D'autre part, le mercredi 9 décembre à 6 heures du soir, dans l'auditorium de l'Institut, ils ont consacré au même problème des exposés généraux suivis de débats, à l'intention des ingénieurs haïtiens qui sont venus les entourer, nombreux.

CONGRES MEDICAL.—

Le 3ème Congrès médical des Pays antillains de Langue française a eu lieu à Port-au-Prince du 16 au 20 décembre 1953. Ces importantes assises scientifiques étaient placées sous le haut patronage de S. E. M. Paul E. Magloire, Président de la République et sous la présidence d'honneur de l'Ambassadeur de France et du Ministre de la Santé Publique.

Tous les délégués venus de l'extérieur étaient des praticiens de nos départements de la Martinique et de la Guadeloupe, à l'exception du Professeur agrégé Stanislas de Sèze, de la Faculté de Médecine de Paris, que le Gouvernement français avait chargé de le représenter officiellement.

La séance inaugurale eut lieu le 16 décembre à 9 heures du matin au théâtre des Casernes Dessalines. M. le Président de la République voulut bien l'honorer de sa haute présence. Dans une vibrante allocution il souhaita la bienvenue aux congressistes et les assura de l'intérêt que le Gouvernement haïtien portait à leurs travaux. Après le discours de M. Roger de Bercegol, Ambassadeur de France, les docteurs Saint-Cyr et Boisneuf, respectivement présidents des délégations martiniquaise et guadeloupéenne, prirent également la parole ; puis ce fut le tour du Professeur de Sèze. De son lumineux exposé qui mériterait d'être cité tout entier, nous extrayons les passages suivants :

« Nous savons aussi bien que quiconque, en France, que l'insuffisance des techniques est mortelle. Mais ce que nous savons aussi, et que d'autres ne savent pas, c'est que l'insuffisance de la clinique est aussi un danger mortel, où la médecine risque de perdre son âme. Savoir si la médecine est un art ou une science, c'est un vieux débat scolaire que nous ne reprendrons pas ici. Contentons-nous de dire que le médecin, s'il a tout avantage à devenir un savant, n'a rien à perdre à rester un artiste. En tout cas, nous, médecins français, d'une part, nous ne sommes pas assez riches pour nous permettre de jeter par dessus bords les richesses incroyables de l'observation clinique, et les économies immenses de temps et d'argent qu'une bonne formation clinique permet de réaliser. Et d'autre part, nous avons trop le respect de l'esprit humain pour saluer comme un progrès l'asservissement de l'esprit clinique à l'esclavage des dosages mécaniques aveugles et des enregistrements systématiques...

Et pour ce qui est de la Langue Française, messieurs, ai-je besoin d'en parler dans ce Congrès qui est une manifestation de fidélité envers la culture et la langue française ? Certes, nous ne prétendons pas revenir au temps, qui n'est pas si lointain, où les savants du monde entier choisissaient de s'exprimer en français. Nous savons bien que le monde évolue et que les temps sont changés. Mais nous pouvons tout de même dire ici, très simplement entre nous, que la langue française est une belle langue. Comme le disait récemment mon maître, le professeur Maurice Loeper, citant lui-même les paroles de Rivarol, elle est une langue bien faite, favorable aux concepts, sûre, sociable, précise. Elle est raisonnable et scientifique. Elle est encore parlée

sur une cinquième partie du globe. Et c'est aux Canadiens et à vous, Haïtiens, à vous, Français de la Martinique et de la Guadeloupe, qu'elle doit d'être parlée si largement, si fidèlement dans le nouveau monde.

Seulement, prenons-y garde. Comme le rappelait encore mon maître, M. Loeper, la langue française est doublement menacée. Menacée du dedans, car nous, Français nous la massacrons nous-mêmes. Elle l'est aussi du dehors, vous le savez mieux que personne, vous qui la défendez ici avec tant de fermeté. Luttons donc ensemble, voulez-vous, non seulement pour qu'elle se maintienne, mais aussi pour qu'elle garde sa richesse, son naturel, sa pureté. Ne la laissons pas s'appauvrir, mais surtout ne la laissons pas se corrompre en se laissant pénétrer par des infiltrations inutiles. Ne disons pas « défaut » pour « défaut », « stress » pour « agression », « rebound » pour « rechute », « side effect » pour « effet parallèle », « staff » pour « état-major », « full-time » pour « plein-temps »... La beauté de la langue française est une beauté fragile. Pour la protection que vous lui assurez dans cette partie du monde où vous êtes son principal appui, mes chers amis, au nom de la France, Merci ».

Les réunions de travail qui suivirent eurent toutes lieu dans l'auditorium de l'Institut Français. Près de quarante communications étaient inscrites à l'ordre du jour. Beaucoup d'entre elles donnèrent lieu à des discussions dont la vivacité était tempérée par ce sens de l'humour qui n'est pas la moins précieuse de toutes les conquêtes que la médecine a su réaliser depuis l'époque de Molière.

Les médecins haïtiens ne manquèrent pas de faire visiter à leurs hôtes les plus importantes installations hospitalières et les principaux centres médicaux de la capitale. Joignant l'agréable à l'utile, ils les pilotèrent aussi dans Port-au-Prince et dans les plus beaux sites des environs et organisèrent en leur honneur plusieurs manifestations mondaines fort brillantes. L'une des plus réussies fut sans doute le grand banquet offert à l'hôtel Ibo-Lélé par l'Association Médicale Haïtienne que préside le Docteur Constant Pierre-Louis. Au dessert, des toasts éloquents furent échangés et M. Roger Dorsinville, Ministre de la Santé Publique, remit les insignes et les diplômes de l'Ordre National Honneur et Mérite au Professeur de Sèze au grade d'Officier et aux Docteurs Saint-Cyr et Boisneuf au grade de Chevalier. La veille, le Gouvernement français avait annoncé, par l'intermédiaire de notre Ambassadeur, que le grade d'Officier dans l'Ordre National de la Santé Publique était attribué aux personnalités médicales haïtiennes dont les noms suivent :

Docteurs André Sam, Sous-Secrétaire d'Etat de la Santé Publique ; Fritz Sam, Doyen de la Faculté de Médecine ; Athémas Bellerive, Directeur Général du Service de la Santé publique ; Constant Pierre-Louis, Président de l'Association Médicale Haïtienne ; Camille Lhérisson, ancien Secrétaire d'Etat de la Santé Publique ; Louis Roy, Directeur du Sanatorium et Président de la Croix Rouge Haïtienne ; Maurice Armand, Directeur de la Maternité Isaïe Jeanty.

L'enthousiasme suscité par ce Congrès dans les milieux médicaux et

scientifiques s'explique aisément par le profond intérêt tant théorique que pratique de beaucoup de questions qui y furent débattues et mises au point. Ce qui est plus surprenant c'est l'attention sympathique que lui prêta la grande masse des non spécialistes. Cette attention, dont témoigne la place exceptionnelle réservée par les quotidiens aux comptes rendus détaillés de toutes les manifestations, est à l'honneur du public haïtien.

SEJOUR DU PROFESSEUR DE SEZE.—

Le Docteur Stanislas de Sèze, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris et Médecin de l'Hôpital Lariboisière a passé dix jours à Port-au-Prince entre le 13 et le 22 décembre. Dès ses années d'internat, le Docteur de Sèze s'orienta vers la neurologie, mais ses travaux originaux et particulièrement ceux qu'il consacra à la névralgie sciatique le conduisirent à s'orienter de plus en plus et finalement à se spécialiser dans l'étude des maladies des os et des articulations. Il a composé un traité du praticien consacré à ce sujet et prépare actuellement un ouvrage qui s'intitulera « Anatomie, Physiologie et Pathologie de la charnière lombo-sacrée ».

Chef du Service de rhumatologie à l'Hôpital Lariboisière, il a pu faire construire, au cours de ces dernières années, grâce à l'appui d'une donation privée et à la compréhension du Directeur Général de l'Assistance Publique, un centre de rhumatologie qui est la plus moderne et la plus complète réalisation de ce genre, non seulement en Europe, mais dans le monde entier.

Le professeur de Sèze a représenté le Gouvernement français au 3ème Congrès médical des pays caribéens de langue française. A l'une des séances de ces assises scientifiques, il présenta une communication inédite sur la « valeur de la surrénalectomie bilatérale dans le traitement des cancers osseux secondaires ». Enfin, outre la conférence qu'il fit dans le cadre de nos « mardis » et dont nous rendons compte par ailleurs, il a prononcé, sous les auspices de la Faculté de Médecine et de l'Association Médicale haïtienne une causerie sur « Quelques données radiologiques utiles dans l'étude des affections de la charnière lombo-sacrée ». Cet exposé, qui avait pour cadre l'Amphithéâtre d'Anatomie, fut suivi de la projection du film : « Le praticien devant la radiographie vertébrale ».

BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.—

Il est porté à la connaissance des intéressés que le dossier des candidats aux bourses de perfectionnement qui pourraient être accordées par le Gouvernement français pour l'année universitaire 1954-55 doit être déposé à l'Institut Français d'Haïti avant le 15 mars 1954. Passé cette date, aucune demande ne sera prise en considération.

Les conditions requises sont les suivantes :

— Etre Haïtien.

— Etre titulaire du diplôme haïtien de fin d'Etudes dans la spécialité où l'on désire se perfectionner.

Les anciens élèves de l'Ecole Normale Supérieure d'Haïti, les lauréats (premiers de leur promotion), de la Faculté de Médecine, de la Faculté de Droit, de l'Ecole Polytechnique, de l'Institut d'Ethnologie, de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Damien, bénéficiant, en principe, d'une priorité.

Les deux points suivants sont recommandés à l'attention des candidats :

- 1) Les bourses sont accordées pour une année universitaire seulement et le renouvellement n'en peut être prononcé qu'à titre tout à fait exceptionnel.
- 2) Les titulaires s'engagent à rentrer dans leur pays, le cycle de leurs études une fois achevé.

**TABLEAU DES ENSEIGNEMENTS DONNES PAR LES
MEMBRES DE LA MISSION UNIVERSITAIRE FRANÇAISE**

**INSTITUT FRANÇAIS D'HAÏTI
ANNEE UNIVERSITAIRE 1953 - 1954**

Les cadres enseignants de l'Institut Français d'Haïti sont constitués
par les professeurs suivants :

- M. Simon B. LANDO** — Licencié ès lettres, Licencié en Droit, Diplômé de l'Ecole des Langues orientales, Agrégé de l'Université, Ancien Maître de Conférences à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (Sorbonne).
- M. Jacques BUTTERLIN** — Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud, Agrégé de Sciences Naturelles, Docteur ès Sciences.
- M. Jacques TROUE** — Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud, Agrégé de Sciences Mathématiques.
- M. Adrien MARTIN** — Licencié ès lettres, Diplômé d'Etudes Supérieures.
- M. Paul MORAL** — Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud, Professeur certifié d'Histoire et de Géographie.
- M. Roland DEVAUGES** — Licencié ès lettres (philosophie), Diplômé du Centre de formation aux recherches ethnologiques (C. N. R. S., Musée de l'Homme).
- M. Gabriel IMBERT** — Homme de lettres, metteur en scène, chargé d'un enseignement d'art dramatique.
- M. J. BOREAU DE ROINCE** — Docteur en Droit — Inspecteur de la Banque de France.
- M. Dantès BELLEGARDE** : Ancien ministre — Professeur invité.

PROGRAMME ET HORAIRE DES COURS

LUNDI

8 h. 30 à 10 h. 30	(E. P.) M. Troué	—	Mathématique : Analyse.
8 h. - 9 h.	(E. N. S.) M. Lando	—	Grec : Iliade, chant I.
8 h. - 9 h.	(E. N. S.) M. Moral	—	Histoire ancienne : Le monde grec de l'avènement de Philippe à la mort d'Alexandre.
9 h. - 10 h.	(E. N. S.) M. Moral	—	Géographie régionale : Le monde antillais.
9 h. - 10 h.	(E. N. S.) M. Martin	—	Latin. Virgile : Les Géorgiques.
5 h. - 6 h. soir	(F. D.) M. Moral	—	Les textiles dans le monde.
6 h. - 7 h. soir	(I. F.) D. Bellegarde	—	Etapas de la Littérature haïtienne.
6 h. - 7 h. soir	(I. F.) M. de Roincé	—	Théorie et pratique bancaires.
6 h. - 7 h. soir	(I. F.) M. Imbert	—	Diction française et art dramatique.

MARDI

7 h. 30 - 10 h. 30	(E. P.) M. Troué	—	Mathématiques : Analyse.
8 h. - 9 h.	(E. N. S.) M. Moral	—	Histoire Moderne : La rivalité franco-anglaise en Amérique du Nord.
5 h. - 6 h. soir	(I. F.) M. Devauges	—	Les grandes théories et la philosophie des sciences.
6 h. - 7 h. soir	(I. F.) M. Devauges	—	Ethnographie de l'Afrique Occidentale.
6 h. - 7 h. soir	(I. F.) M. Imbert	—	Cours de diction française et d'art dramatique.

MERCREDI

8 h. - 9 h.	(E. N. S.) M. Devauges	—	Les techniques de recherche en Sociologie.
8 h. 30 - 9 h. 30	(E. N. A.) M. Butterlin	—	Géologie générale : Les roches.
9 h. - 10 h.	(E. N. S.) M. Devauges	—	Philosophie générale ; apprentissage de la dissertation.
11 h. - 12 h.	(I. F.) M. Butterlin	—	Géologie : Travaux pratiques : les minéraux et les roches.
5 h. - 6. h. soir	(I. F.) M. Martin	—	Littérature française : Balzac et le roman réaliste au XIXe siècle.

- 5 h. 30 - 6 h. 30 (I. F.) M. Butterlin — Préhistoire (avec projections lumineuses).
- 6 h. - 7 h. soir (I. F.) M. Martin — Littérature française : Racine : « Britannicus ».
- 6 h. - 7 h. soir (I. F.) M. Troué — Astronomie (avec projections lumineuses).
- 6 h. - 7 h. soir (F. D.) M. Devauges — Introduction à la Sociologie.
- 6 h. 45 - 7 h. 45 (I. F.) M. Butterlin — Organisation des laboratoires : travaux pratiques de Chimie.

JEUDI

- 9 h. 30 - 10 h. 30 (E. P.) M. Butterlin — Géologie générale : La tectonique. Les Gîtes minéraux.
- 11 h. - 12 h. (E. N. S.) M. Troué — Mathématiques : Leçons et problèmes. Complément d'analyse.
- 11 h. - 12 h. (E. P.) M. Butterlin — Géologie générale : Les minéraux et les roches.
- 5 h. - 6 h. soir (I. F.) M. Moral — « Histoire de St-Domingue ».
- 6 h. - 7 h. soir (I. F.) M. Moral — Histoire de l'Art : La peinture française contemporaine.
- 6 h. - 7 h. soir (I. F.) M. de Roince — Théorie et pratique bancaires.
- 6 h. - 7 h. soir (I. E.) M. Devauges — L'étude ethno-sociologique des milieux haïtiens.

VENDREDI

- 8 h. - 9 h. (E. N. S.) M. Martin — Latin. Travaux pratiques et explications de textes : Cesar. De Bello Gallico. (année préparatoire).
- 9 h. - 10 h. (E. N. S.) M. Martin — Latin. Travaux pratiques (1ère et 2ème année).
- 10 h. - 11 h. (E. N. S.) M. Martin — Français. Grammaire historique et explication de textes du Moyen-Age.
- 11 h. - 12 h. (F. M.) M. Butterlin — Physico-chimie de la cellule : Les constituants cellulaires.
- 10 h. - 11 h. (F. M.) M. Butterlin — Zoologie. Les invertébrés et les vertébrés

- 5 h. - 6 h. soir (I. F.) — M. Lando — Dialectologie : L'atlas linguistique de la France.
- 6 h. - 7 h. soir (I. F.) — M. Lando — Le théâtre symboliste.
- 6 h. - 7 h. soir (I. F.) M. de Roince — Théorie et pratique bancaires.

N. B.— Tous les cours de l'après-midi sont publics.

EXPLICATION DES SIGNES

- I. F. — Institut Français
- F. D. — Faculté de Droit
- F. M. — Faculté de Médecine
- E. P. — Ecole Polytechnique
- E. N. A. — Ecole Nationale d'Agriculture
- E. N. S. — Ecole Normale Supérieure
- I. E. — Institut d'Ethnologie

HORAIRE DES COURS PUBLICS (SOIR)

PROFESSEURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Simon Lando					5—6 (I. F.) 6—7 (I. F.)
Jacques Butterlin			5.30-6.30 (I. F.) 6.45-7.45 (I. F.)		
Jacques Troué			6—7 (I. F.)		
Adrien Martin			5—6 (I. F.) 6—7 (I. F.)		
Paul Moral	5—6 (F. D.)			5—6 (I. F.) 6—7 (I. F.) 6—7 (I. E.)	
Roland Devauges		5—6 (I. F.) 6—7 (I. F.)	6—7 (F. D.)		
Dantès Bellegarde Gabriel Imbert	6—7 (I. F.) 6—7 (I. F.)	6—7 (I. F.)			
J. Boreau de Roince	6—7 (I. F.)			6—7 (I. F.)	6—7 (I. F.)

CONJONCTION

REVUE DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'HAÏTI

Rond Point de la Liberté — Cité de l'Exposition — Port-au-Prince

ABONNEMENT ANNUEL : 6 numéros

Haïti	\$ 3,00
France et étranger	\$ 3,50

LE NUMERO SEPRE :

Haïti	Gdes. 3,00
Etranger	\$ 0,70

DEPOSITAIRES :

HAÏTI	: Librairies et Institut Français.
FRANCE ET UNION FRANÇAISE	: Dépositaire Exclusif : Editions de l'Union Française, 3, Rue Blaise-Desgoffe. Paris VIème.
CANADA	: Benoit Baril — 4234, Rue de la Roche — Montréal.

Les livres et les manuscrits doivent être envoyés

au Directeur de l'Institut Français

P. O. Box B-131 — Port-au-Prince, Haïti

Téléphone : 2057

Le Tourisme est l'Art de bien Voyager

Faire bien Voyager est l'Art de

 *Agence Citadelle*
VOYAGES 

52, Rue Roux, Port-au-Prince, Phone 2294

Directeur : PIERRE CHAUVET

TICKETS AVION ET BATEAUX TOUTES DESTINATIONS

AU TARIF OFFICIEL



Haiti

**L'ILE DU SOLEIL
QUI JOINT
AU CHARME DU VIEUX MONDE
TOUT LE PITTORESQUE
INCOMPARABLE DES TROPIQUES**

*Des vacances agréables,
Une cure de repos près de la mer
ou à la montagne,
Des excursions toujours intéressantes :*

HAITI
*La république de langue
française du Nouveau
Monde*

Pour tous renseignements :

Office National du Tourisme
Port-au-Prince, Haïti

Haiti Tourist Information Bureau
30 Rockefeller Plaza, New York 20, N. Y.

BANQUE

NATIONALE

DE LA

REPUBLIQUE
D'

HAITI

(DEPARTEMENT COMMERCIAL)

a inauguré le 26 novembre 1951 son nouveau service de :

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Amélioré, modernisé, ce service vous offre à l'intérieur de sa voute blindée un coffret du dernier modèle en usage aux Etats-Unis, dans lequel vous pourrez déposer :

VOS BIJOUX

VOS PAPIERS PERSONNELS

VOS TITRES

EN TOUTE INDÉPENDANCE

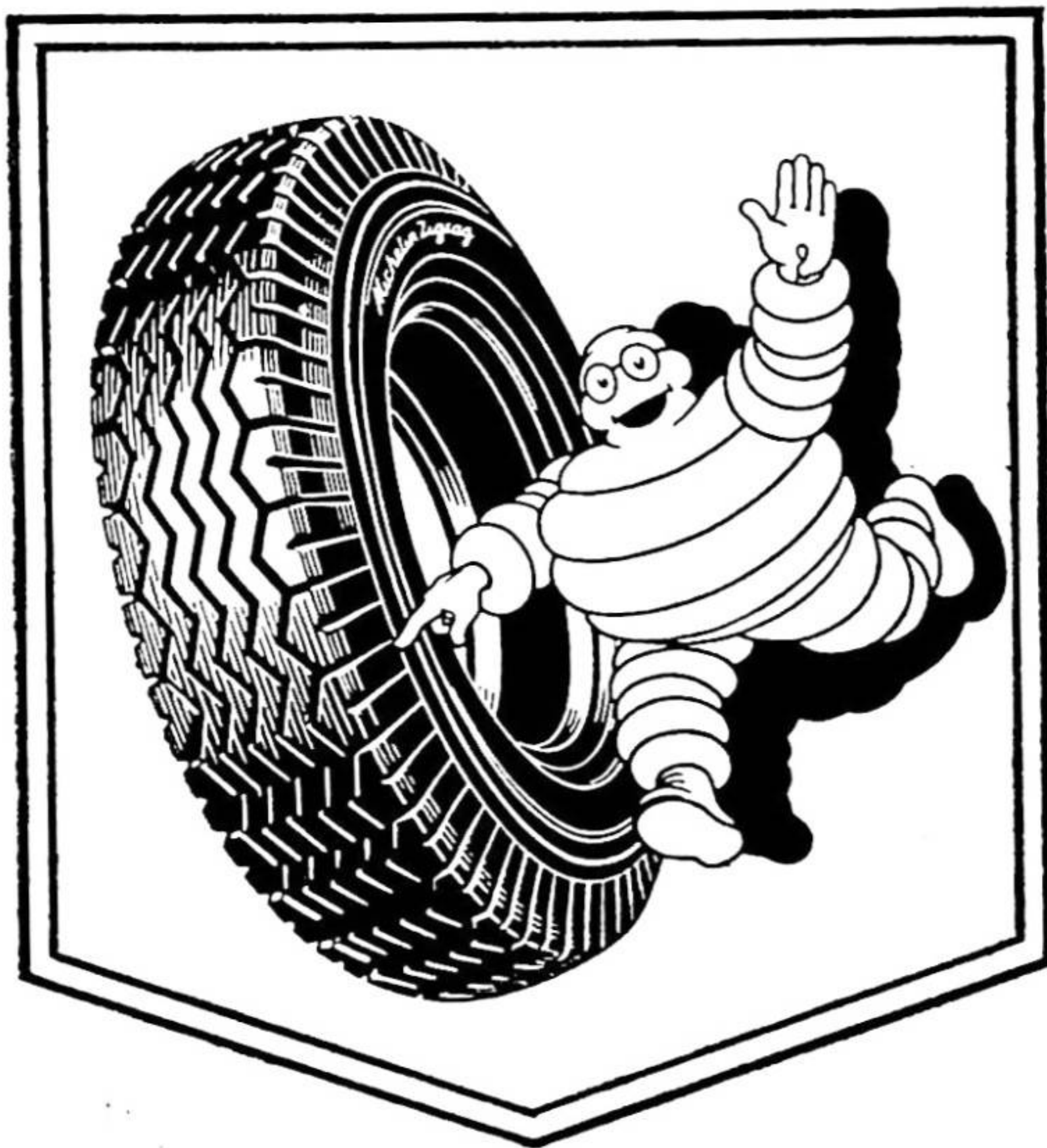
ET EN TOUTE SÉCURITÉ

AVEC DISCRÉTION

ET CONFORT

**Nous avons l'honneur de solliciter votre VISITE...
et votre PATRONAGE.**

MICHELIN



L. PREETZMANN-AGGERHOLM & Co.

Rue du Quai

PORT-AU-PRINCE

PHONE : 2254 - 2255

REGIE DU TABAC

Voila enfin ces Cigares merveilleux

Les MA GLOIRE
FLEURS D'HAITI
PALME
BASSIN BLEU
COURONNE

Qui font la concurrence
aux CIGARES ETRANGERS ;
sans oublier

Les bons : VEVEY
COURANT
BOUQUET
CREME

En fumant ces CIGARES excellents et
nationaux, vous satisfaites votre bon
goût et en même temps vous aidez à
l'embauchage de milliers de bras
haïtiens, des plantations de la
REGIE à l'Usine déjà en
marche.

Vous trouverez ces CIGARES :
au « Sensation Bazar » de M. Emile Maximilien
et dans toutes les bonnes épiceries.
Pour la vente en gros,
allez aux Magasins de l'Etat.

THE SOUVENIR SHOP

PAQUIN — GAETJENS

Cadeaux en tous genres.
Articles de fabrication haïtienne
Parfums Français

EXPORT IMPORT RETAIL

ENGLISH SPOKEN
HABLA ESPANOL

PORT-AU-PRINCE, HAITI
TELEPHONE : 2795

CABLE ADDRESS
SOUSHOP

RHUM BARBANCOURT



Apprécié depuis 1862

Port-au-Prince

Tel. 2756

PHARMACIE SEJOURNE

Fondée en 1864

ETIENNE SEJOURNE
(1864-1889)

FREMY SEJOURNE
(1889-1937)

RAOUL et MAX SEJOURNE
(1937)

LABORATOIRE D'ANALYSES

Laboratoire de préparation
d'ampoules stérilisées —
Port-au-Prince

VIENT DE PARAITRE
Aux Editions **Henri DESCHAMPS**

Haiti-Chérie

Le magnifique album de photographies prises
PAR

MARCEL ISY-SCHWART
Photographe et Cinéaste français
Réalisateur du Film sur HAITI

L'ATLANTIDE DES CARAIBES

présenté dans l'enthousiasme à Port-au-Prince et au Cap-Haïtien
après avoir attiré plus de 15.000 spectateurs
à la Salle Pleyel de Paris en Février 1953

1 Volume de 208 pages relié grand luxe 10" x 12"
217 reproductions dont 18 en couleurs
qui, accompagnées d'un texte explicatif en français et en anglais
constituent le documentaire le plus complet sur notre île
merveilleuse.

L'exemplaire : \$ 6.50

Henri DESCHAMPS
P. O. Box : 164
Port-au-Prince, Haïti

SECURITE

MANIABILITE

SOUPLESSE

RAPIDITE

ECONOMIE

CONFORT

Telles sont les caractéristiques
de la traction avant

L. Preetzmann-Aggerholm & Co.
Rue du Quai
Port-au-Prince
Haïti
Phone : 2255

CITROEN

SHEAFFER

*L'aristocrate des plumes-fontaines
de qualité*

EN VENTE
A LA MAISON

RUE BONNE FOI

PORT-AU-PRINCE

G. Gilg

CHAUSSURES

HAITI S. A.

Bata

LA CHAUSSURE DE QUALITÉ A VOTRE PRIX



IMPORT

RETAIL

EXPORT

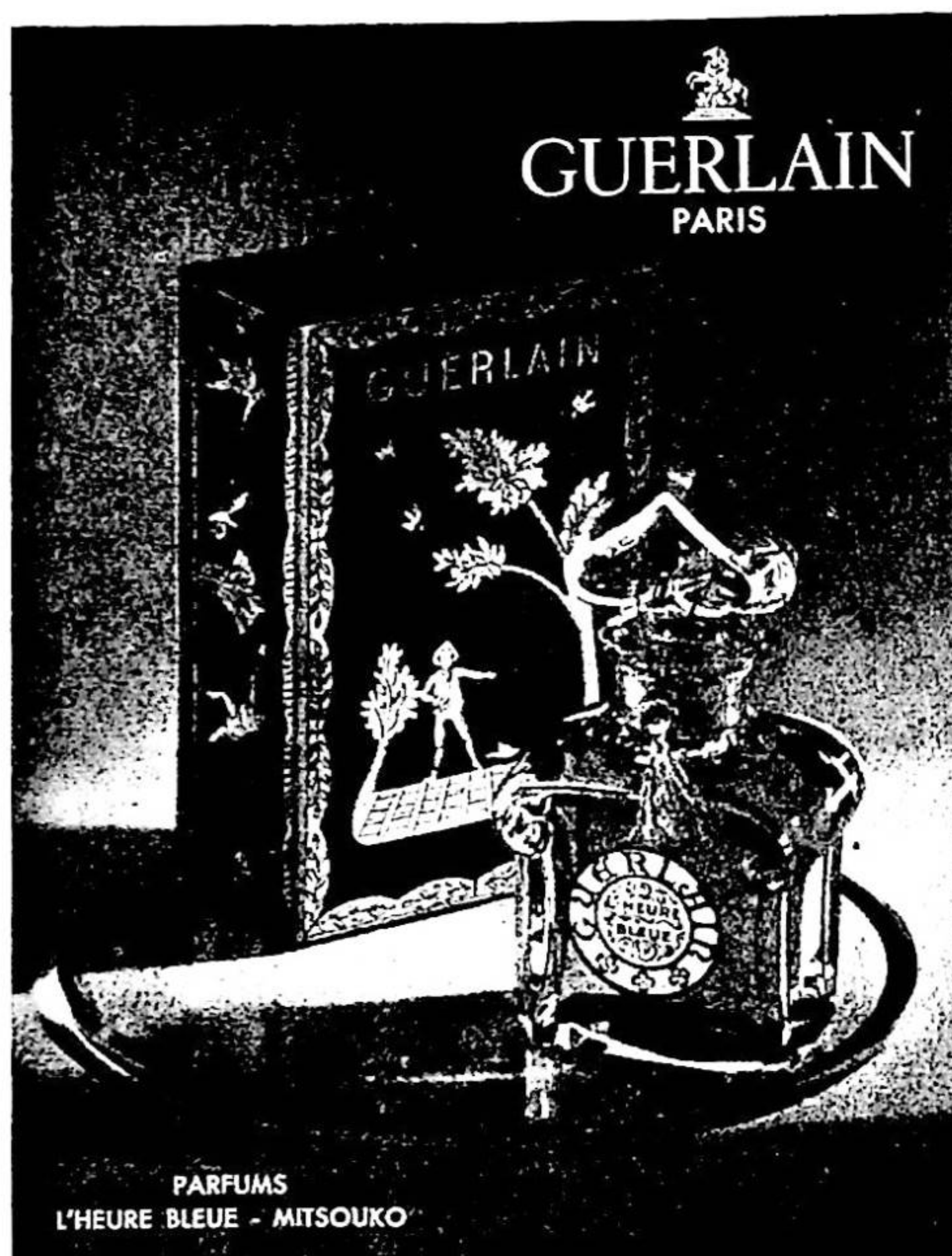
FISHER ART & CURIO SHOP

53 - 55 RUE DU QUAI

TELEPHONE : 3145

PARFUMERIE FRANÇAISE
ARTICLES EN ACAJOU, SISAL, ECAILLE
VINS ET COGNACS FRANÇAIS

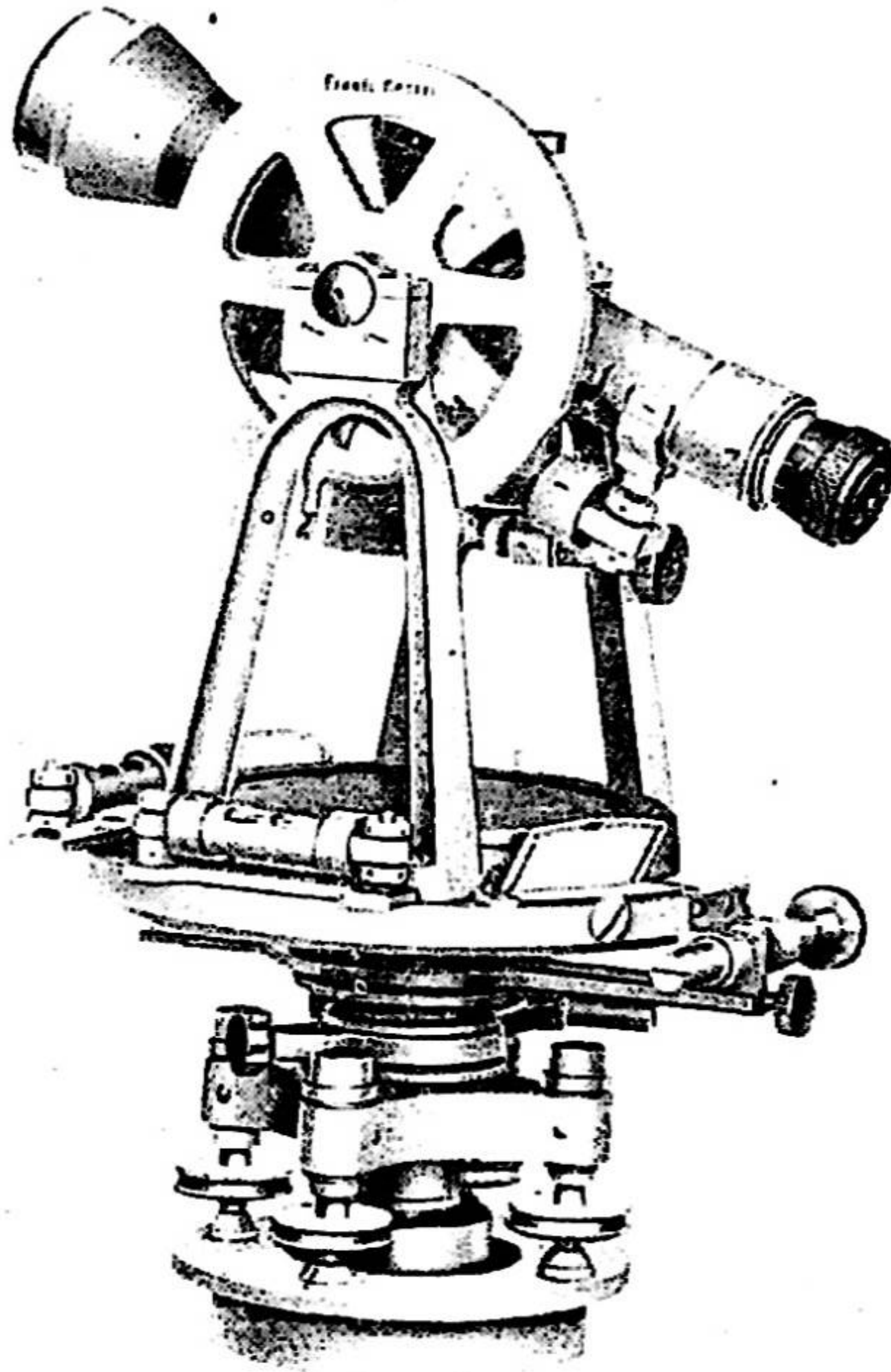
La
Belle
Créole
Votre
Magasin
favori
Parfums
Français



Russo Frères

BIJOUTERIE LUNETTERIE

Au service de la qualité depuis 1895



**CHARLES
FÉQUIÈRE
& CO.**

GOULDS PUMPS

SENECA FALLS N. Y.

MATERIEL

TECHNIQUE

ET INDUSTRIEL

POMPES

POUR TOUS USAGES

IMPORT

RETAIL

EXPORT

**SOCIÉTÉ HAITIENNE D'ARTICLES EN ACAJOU S.A.
SALES AND SHOW ROOM AND FACTORY**

RUE DES MIRACLES

OPPOSITE ROYAL BANK OF CANADA

P. O. BOX 782 PORT-AU-PRINCE HAITI

PARFUMERIE FRANÇAISE

ARTICLES EN ACAJOU, SISAL, ECAILLE ETC.

